TRENTE-QUATRIÈME ANNÉE — Nº 10 212 — 46 PAGES — MARDI 29 NOVEMBRE 1977

Léger ralentissement de la hausse des prix en octobre : 0,8 %

LIRE PAGE 46



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

1,60 F

Algérie, 1,30 DA; Maroc, 1,60 dir.; Tunisie, 130 m.; Allemagne, 1 DM; Autriche, 11 sch.; Belgique, 13 fr.; Canada, $ 0,75; Danemark, 3,60 kr.; Espagne, 35 pes.; Grande-Bretagne, 20 p.; Grèce, 20 dr.; Iran, 45 ris; Italie, 350 l.; Liban, 175 p.; Luxembourg, 13 fr.; Norvège, 3 kr.; Pays-Bas, 1,25 fl.; Portugal, 17 esc.; Suède, 2,80 kr.; Suisse, 1 fr.; U.S.A., 65 cts; Yougoslavie, 10 n. din.

Tarif des abonnements page 15

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris nº 650572
Tél. : 246-72-23

Le monde arabe coupé en deux

Les adversaires de la politique égyptienne convoquent un « sommet » à Tripoli

Les divisions s'accentuent au sein du monde arabe où deux conférences « rivales » vont se tenir dans les jours qui viennent. Le 1er décembre à Tripoli (Libye), les adversaires de la politique égyptienne vont, en effet, tenir un « sommet contre la capitulation ». Le surlendemain, au Caire, le président Sadate entend recevoir, comme il l'a annoncé dans son discours de dimanche, les Etats disposés à s'associer à son initiative.

La liste exacte des participants aux deux conférences n'est pas encore connue. Sans fixer le niveau de sa représentation, Israël assistera à la conférence du Caire que le président Sadate s'est dit prêt à réunir, même si aucune autre délégation ne se présente. L'O.L.P. a rejeté l'invitation qui lui était adressée, de même que la Syrie. La position de la Jordanie et celle de l'Arabie Saoudite n'étaient pas encore connues ce lundi, en fin de matinée. Washington n'avait pas donné de réponse officielle, tandis que le refus soviétique ne faisait guère de doute.

Le « sommet » des adversaires du président égyptien réunirait, autour de la Libye, la Syrie, le Yémen du Sud, l'O.L.P. et l'Algérie. La participation de l'Irak, brouillé avec Damas, paraît peu vraisemblable. D'autres réponses sont attendues.

A Damas, M. Raymond Barre, qui regagne Paris ce lundi 28 novembre, en fin de soirée, a exposé aux dirigeants syriens la position française en insistant sur la nécessité d'un règlement global du problème du Proche-Orient.

• LE CAIRE : l'idée d'une paix séparée fait son chemin dans l'opinion

De notre envoyé spécial

Le Caire. — « *Les Arabes ? Que le diable les emporte ! Les Palestiniens ? Des parasites, des jouisseurs ! Nous nous sommes saignés à blanc, nous les Egyptiens, trente ans durant, pour leur venir en aide, mais ce ne sont que des ingrats...* »

Une vague « d'anti-arabisme » déferle sur l'Egypte. Le discours prononcé le samedi 26 novembre par le président Sadate n'a fait qu'exacerber les ressentiments que l'on exprimait autrefois avec plus de mesure. Chauffeurs de taxi, boutiquiers, petits fonctionnaires ou grands bourgeois développent, telle une leçon bien apprise, la même argumentation : les Egyptiens ont fait depuis 1948 quatre guerres pour des raisons altruistes, par solidarité avec les Palestiniens et les autres Arabes. Ils ont consenti des sacrifices énormes dont les conséquences ont conduit une bonne partie de la population au bord de la famine.

ÉRIC ROULEAU.

(Lire la suite page 3.)

AU JOUR LE JOUR

Trouble paix

Le président Sadate a invité tout le monde au Caire pour y parler de la paix. Mais la Syrie et certaines organisations palestiniennes ont décliné l'invitation ; Soviétiques et Américains ne semblent pas près de boucler leurs valises pour le Proche-Orient, et Israël ne vient qu'à la condition que les Palestiniens soient absents au rendez-vous.

Il faut donc croire qu'en cette région du globe, avec le poids des habitudes, on se rencontre plus facilement sur un champ de bataille qu'autour d'un tapis vert, et que, avec ses initiatives pacifiques, le président Sadate a dérangé ceux qui vivaient une drôle de paix dans l'état de guerre et ceux qui vivaient une drôle de guerre dans l'état de paix.

Mais tout ceci est une vieille histoire, et il y a longtemps que les prix Nobel de la paix savent qu'ils sont également prix Nobel de la solitude.

BERNARD CHAPUIS.

• DAMAS : M. Raymond Barre insiste sur la nécessité d'un règlement global

De notre envoyé spécial

Damas. — M. Raymond Barre est reçu, ce lundi 28 novembre, par le général Assad, président de la République de Syrie, qui le retient à déjeuner. Ce n'est qu'après cet entretien que le premier ministre pourra se faire une idée définitive de la position syrienne après le voyage du président Sadate à Jérusalem. Il est cependant déjà évident que l'intransigeance syrienne n'est pas une attitude de façade. Pour les dirigeants syriens, le président Sadate s'est disqualifié et ne peut plus être considéré comme un dirigeant arabe. Du côté français, on redoute les conséquences de cette cassure, et l'on pense que toute conférence de la paix, à Genève ou ailleurs, est écartée pour longtemps. On nourrit même quelque crainte pour l'avenir personnel du président Sadate.

Si le gouvernement français a apprécié le courage du chef de l'Etat égyptien et a trouvé des aspects positifs à son geste, il estime aussi que son exploitation en vue d'une paix séparée qui ignorerait l'existence de l'O.L.P. aurait à terme les conséquences les plus dangereuses. C'était l'opinion du gouvernement français avant l'arrivée de M. Barre à Damas, et le voyage n'a fait que la confirmer.

MM. Barre et de Guiringaud, souligne-t-on dans les milieux français, ne sont pas venus à Damas pour s'interposer entre les diverses factions arabes et offrir leurs bons offices. Ils sont venus pour s'informer et expliquer le point de vue français, compte tenu du fait que la France est intéressée au premier chef à la paix au Proche-Orient, et que de nouvelles crises, comme celle de 1973, la frapperaient de plein fouet.

MAURICE DELARUE.

(Lire la suite page 4.)

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

Après les Catalans les Basques...

L'attentat perpétré samedi 26 novembre en Navarre par un commando de l'ETA met une nouvelle fois dramatiquement en lumière la complexité du problème basque, sa charge émotionnelle et explosive. *Le chef de la police armée de Pampelune n'a-t-il pas été assassiné le jour même où l'Assemblée des parlementaires basques, élus le 15 juin dernier, approuvait à l'unanimité un projet d'autonomie provisoire pour les quatre provinces du Nord, les plus troublées d'Espagne ?*

Déchiré, divisé en multiples tendances depuis sa fondation, en 1959, l'ETA renaît chaque fois de ses cendres et découvre toujours de nouveaux groupes issus de son sein et disposés à pratiquer l'action violente jusqu'au bout. En dépit du ralliement tacite de certains de ses dirigeants au processus démocratique légal, d'autres militants de l'organisation séparatiste et révolutionnaire continuent de dénoncer la « dictature » espagnole, son emprise sur les provinces basques, et revendiquent une indépendance totale. Plus isolé, condamné par tous les partis politiques reconnus, l'ETA bénéficie encore de certaines sympathies dans la population, et chaque attentat, même réprouvé par la classe politique, est finalement « accepté » en raison du contexte particulier de la région.

Dans la course de vitesse engagée pour éviter qu'un autre Ulster ne se développe au flanc nord-ouest de la péninsule Ibérique, le gouvernement de Madrid et les *formations* modérées basques n'en ont pas moins marqué un point important. Après les Catalans, les Basques obtiennent la promesse d'un statut d'autonomie dont toutes les modalités ne sont pas encore définies, mais qui autorise bien des espoirs. Après quatre décennies d'oppression, de répression plus impitoyable et cruelle qu'en Catalogne, une porte s'entrouvre pour un peuple fermement attaché à ses traditions, à sa langue et à ses « droits » séculaires qui ont été remis en question par le pouvoir central franquiste.

Le texte adopté à l'issue de difficiles négociations entre le ministre des régions, M. Manuel Clavero, et les délégués basques pourrait entrer en vigueur dès lundi si le conseil des ministres l'entérinait à Madrid. Il prévoit la formation d'un organe collégial de gouvernement, le conseil général du Pays basque. Les différentes provinces décideront souverainement de leur adhésion à cet organisme par un vote de leurs assemblées générales, qui doivent être renouvelées au cours des élections municipales fixées en principe en mars prochain. En attendant, les parlementaires élus le *15 juin* dernier pourront prendre cette décision d'intégration. Ultérieurement, le conseil général sera formé de trois membres désignés par les assemblées générales des provinces et de trois parlementaires.

Les compétences du conseil seront définies par des « commissions mixtes » comprenant des membres du gouvernement de Madrid et des délégués basques. Selon l'avant-projet adopté samedi, toutes les décisions du conseil pourront être annulées par le pouvoir central pour « raisons de sécurité ». Bien des obstacles restent donc encore à surmonter pour qu'une définition claire de l'autonomie basque satisfasse totalement les habitants des provinces du Nord. En particulier la décentralisation socio-économique du Pays basque n'a pas été acceptée par Madrid. Et la mise au point d'une force de police authentiquement régionale continue de poser des problèmes délicats.

Le projet, dans sa forme actuelle, va cependant dans une certaine mesure plus loin que le statut d'autonomie provisoire accordé à la Catalogne, et il ouvre des perspectives plus réellement démocratiques. Les négociateurs basques ont, enfin, marqué un point capital en obtenant l'insertion de la Navarre dans le projet. Ce n'est pas une simple coïncidence si l'ETA a frappé samedi à Pampelune.

(Lire nos informations page 8.)

Les doutes de la magistrature

La vice-présidente du Syndicat est suspendue

L'indépendance de la magistrature est gravement menacée. C'est ce qui ressort des congrès du Syndicat de la magistrature et de l'Union syndicale des magistrats, réunis durant le week-end et qui ont, l'un et l'autre, débattu de l'extradition de Me Klaus Croissant.

A ce propos, on apprenait, ce lundi 28 novembre, que la vice-présidente du Syndicat de la magistrature, Mlle Monique Guémann, faisait l'objet d'une suspension provisoire et de poursuites disciplinaires pour les commentaires qu'elle avait faits sur cette affaire lors d'une audience au tribunal de Draguignan où elle est premier substitut (lire page 46).

Le péril

Quand les silencieux parlent, on les écouter plus attentivement que les bavards. Ce qui ne signifie pas que les silencieux ont toujours raison et les bavards toujours tort. Il reste que les propos tenus par l'Union syndicale des magistrats (dite de tendance modérée) au colloque qu'elle réunissait durant ce week-end à Rennes apparaissent comme un singulier avertissement lancé tout à la fois au ministre de la justice et au gouvernement dont il est membre.

Les commentaires de M. André Braunschweig, président de l'U.S.M., qui sont sévères, ne sont pas les premiers du genre.

PHILIPPE BOUCHER.

(Lire la suite page 14.)

LES GRILLES DU TEMPS

Un entretien avec Henri Laborit

Docteur en médecine, chirurgien des hôpitaux, Henri Laborit, qui a soixante-trois ans, s'est très vite orienté vers la recherche. Ses travaux sur le système nerveux végétatif sont connus dans le monde entier. On lui doit l'hibernation artificielle, et, dans le domaine de la psycho-pharmacologie, de nombreuses découvertes sur les tranquillisants.

Titulaire du prix Albert-Lasker de l'American Public Health Association (1957), Henri Laborit, qui a écrit plus de quinze ouvrages, s'est intéressé de plus en plus aux phénomènes de société à partir de données biologiques. Ses livres, « la Nouvelle Grille » et « l'Eloge de la fuite », sont surtout connus du grand public.

I. — « Liberté, égalité, fraternité », les mots avec lesquels on fait des génocides

« Henri Laborit, vous dirigez à l'hôpital Boucicaut un laboratoire d'« eutonologie ». Ce mot ne figure pas — du moins pas encore — dans le dictionnaire. Pourriez-vous nous dire en substance quel est l'objet de vos recherches ?

— Il y a trente ans j'étais médecin de la marine et j'utilisais un terme, qui est d'ailleurs celui qui se trouve sur la couverture de la revue scientifique que nous publions qui est « agressologie ». Puis, l'armée a trouvé que ce terme faisait trop penser à la bombe atomique et qu'en plus il avait une racine grecque et une racine latine, donc qu'il était répréhensible. Alors, on a demandé à un monsieur qui est célèbre, qui est un ancien médecin, mais qui est épistémologiste à la Sorbonne, et qui s'appelle Canguilhem, dont vous avez sûrement entendu parler, de trouver un nom pour ce que je faisais. Mes recherches portaient moins vers l'étude des lésions organiques que sur la réaction de l'organisme aux agressions du milieu et en part[illegible] à l'ag[illegible]sion chirurgicale puisque à cette époque j'étais encore chirurgien. Canguilhem a donc rédigé un rapport de dix-huit pages où il soumettait notamment un certain nombre de noms. Il opinait surtout pour le terme d'« eutonologie », dans ce sens que je cherchais à rétablir, d'après lui, ou à maintenir, un tonus normal et que « eutonia » exprimait ce tonus pris dans ce sens-là, c'est-à-dire en réalité un équilibre biologique normal. « Eutonia » donnait « eutonologie ». Il y avait les deux racines grecques, tout le monde était content et alors le laboratoire s'est appelé, à ce moment-là, laboratoire d'eutonologie mais le terme d'« agressologie » était lancé. On ne le rattrape pas, il a fait le tour du monde.

Propos recueillis par PIERRE DROUIN.

(Lire la suite page 2.)

« INORI », DE STOCKHAUSEN

La connaissance de soi

Créé en octobre 1974 au Festival de Donaueschingen dans sa version première pour grand orchestre, présenté à Paris quelques jours plus tard, « Inori », de Stockhausen, vient d'être adapté par le compositeur à l'effectif plus restreint (trente-deux solistes) de l'Ensemble Intercontemporain pour une tournée qui l'a mené successivement de Cergy-Pontoise à Dijon, à Avignon, à Nice, puis à l'Opéra de Paris, avant de s'achever mardi soir à Douai. Trois ans se sont écoulés depuis la création, qui permettent de prendre du recul, de choisir entre le malaise et la concentration.

« Inori » dure un peu plus d'une heure ; sur une estrade, au-dessus de l'orchestre, deux mimes (Elisabeth Clarke et Alain Louafi) exécutent un certain nombre de gestes de prière correspondant aux diverses phases du déroulement musical ; la partition développe une formule de treize sons auxquels correspondent des durées, des intensités, des timbres différents, tous ordonnés symétriquement autour d'un « sol » de médium, noté « mezzo-forte » dans un tempo moyen, qui sert, en quelque sorte, de foyer d'où s'échappent et où reviennent des lignes colorées par divers alliages instrumentaux.

D'où la possibilité d'en conclure qu'« Inori » est un spectacle singulièrement pauvre, limité à une série de treize gestes toujours les mêmes, qu'il s'agit là d'une imitation bien puérile des pratiques religieuses orientales et que le phénomène d'hypnose (prévisible, puisque pendant la première demi-heure l'oreille se trouve confrontée à un « sol » étrangement persistant) ne se produisant pas, l'œuvre n'a même pas l'excuse d'être bien faite... On s'interrogera aussi sur la prétention d'un compositeur à imposer, par une sorte de conditionnement audio-visuel, une religion nouvelle dont il serait à la fois le prophète et le célébrant.

GÉRARD CONDÉ.

(Lire la suite page 27.)

idées

LES GRILLES DU TEMPS

Entretien avec Henri Laborit

(Suite de la première page.)

— *Votre laboratoire a été fondé il y a combien de temps ?*

— En 1958.

— *Actuellement, nombre de chercheurs passent aisément de la biologie à la sociologie, peut-être parce que vous avez frayé la voie. Pensez-vous vraiment que des lois communes s'appliquent aux organismes vivants et à la société, ou ne reste-t-on pas confiné plus souvent qu'on n- le voudrait dans des raisonnements par analogie ?*

— C'est la question fondamentale. Je crois ne jamais faire un raisonnement par analogie. Je me méfie de l'analogie, non pas que je ne m'en serve pas parce qu'elle est extrêmement fructueuse dans bien des cas, mais je veux dire que, dans le passage en particulier du biologique au sociologique, je ne fais pas de raisonnement par analogie.

» Ce que la biologie nous apprend c'est que les systèmes vivants sont organisés suivant des *niveaux*, et que chaque niveau est un système régulé, c'est-à-dire que si, pratiquement, on l'isole, il ne fait rien. Ce qui fait que dans les systèmes vivants il se passe beaucoup de choses, c'est que les niveaux d'organisation, depuis la molécule jusqu'à l'organisme en passant par la cellule, les organes, les systèmes digestif, nerveux, cardio-vasculaire, etc., sont reliés les uns aux autres par une commande extérieure à chaque système régulé, c'est-à-dire à chaque niveau d'organisation que je viens de nommer. Le fonctionnement de chacun de ces niveaux d'organisation est commandé par celui qui l'englobe, ce qui nécessite que la finalité de chaque niveau d'organisation soit la même que celle de l'ensemble et qu'un organisme ne peut se maintenir en vie que parce que chaque molécule qui le constitue n'a qu'une raison d'être, c'est d'être, c'est de maintenir sa structure, mais en participant au maintien de la structure et de l'organisme lui-même qui n'a d'autre fonction, d'autre finalité que de maintenir la sienne.

Quand on passe au niveau social, il ne s'agit pas de faire d'analogie. Il s'agit de voir, sachant comment fonctionne un système nerveux humain (et animal d'ailleurs) qui est en situation dans un environnement inanimé, animé (faune et flore) et humain, comment les régulations de cet organisme vont être commandées et comment dans leur ensemble, ces régulations vont réagir des unes sur les autres, en fait comment s'organise l'écologie humaine, quelles sont les commandes du groupe social, des ensembles sociaux sur l'individu et de l'individu sur ces ensembles sociaux. Il n'y a aucune analogie.

» Si vous voulez l'analogie, pour moi, c'est aussi bête que, par exemple, le fait de dire que la ville est un organisme parce qu'il y a un cœur de la cité, qu'il y a des artères, dans cette cité, et qu'on a voulu faire des villes qui correspondent à un organisme, un système vivant. C'est une absurdité étant donné qu'une huître ne peut faire qu'une coquille d'huître, un limaçon qu'une coquille de limaçon et qu'une ville n'est que l'expression d'une structure sociale.

Le phénomène de l'angoisse

— *Le phénomène de l'angoisse a retenu souvent votre attention et depuis le début de vos travaux.*

— Peut-être parce que je suis moi-même angoissé.

— *Celle de l'an 2000 vous paraît-elle plus intense que celle de l'an mille ?*

— Non, je ne pense pas, elle est différente. Et, justement, celle de l'an mille n'intéressait que l'occident chrétien. C'est donc un autre niveau d'organisation que nous atteignons actuellement parce que celle de l'an 2000 atteint la planète, l'ensemble des hommes de la planète.

» Qu'est-ce que l'angoisse ? Je crois pouvoir dire maintenant, personnellement, que j'ai une idée assez précise de ce qu'est l'angoisse. Elle vient du fait que l'on ne peut pas agir. C'est l'impossibilité d'agir, et, quand on agit, c'est toujours pour soi. J'essaie de choquer les gens en disant : « Pour son plaisir. » En réalité, plaisir, c'est un mot sale, c'est bas, c'est un terme psychanalytique, psychiatrique si vous voulez, mais cela correspond au maintien de la constante des conditions de vie dans le milieu intérieur suivant Claude Bernard, au maintien de l'homéostasie suivant Cannon.

» Quand vous avez faim et que vous n'avez pas mangé depuis trois jours, on ne peut pas dire que vous ayez beaucoup de plaisir parce que vous êtes dans un déséquilibre biologique où vos usines cellulaires n'ont plus suffisamment de nourriture pour fonctionner. Elles n'ont pas assez d'énergie à leur disposition.

Et quand vous mangez, que vous rétablissez votre équilibre biologique, à ce moment-là, vous prouvez un certain plaisir. Si vous voulez, on peut développer, je l'ai développé, dans *la Nouvelle grille* et *l'Eloge de la fuite*.

On peut faire la distinction entre le plaisir, qui est momentané et lié à la satisfaction d'un besoin acquis plus souvent que fondamental, le bonheur, la joie... Ce ne sont pas simplement des mots.

» Si vous voulez, le plaisir ne dure que le temps où vous accomplissez l'assouvissement du besoin. Le bonheur ne peut s'atteindre qu'avec le désir. Le bonheur ne peut exister que chez l'homme, dans ce sens où les animaux ont des besoins tandis que l'homme (peut-être que les primates aussi) a des désirs. Le désir vient du fait que ce besoin, après avoir passé la grille filtrante des automatismes que la culture impose, débouche, quand il ne peut pas s'exprimer dans une action, sur un imaginaire, et l'imaginaire est la partie désirable d'une pulsion, d'un besoin, si bien que, comme l'imaginaire est propre à l'homme, puisque seul l'homme peut ajouter des informations au mode environnant, imaginer des scénarios. Le désir, donc, est un processus humain, et on ne peut pas être heureux si l'on n'a pas de désirs. D'ailleurs, que font les tranquillisants ? Ils suppriment un conflit entre la pulsion et l'automatisme culturel, qui ne peut pas se résoudre dans l'action, mais ils ne rendent pas les gens heureux, parce que justement il n'y a plus de pulsions, donc il n'y a plus de désir.

— *C'est Rilke qui disait qu'il ne faut jamais cesser de désirer.*

— Bien sûr, c'est la loi du bonheur.

Liberté, égalité, fraternité

— *Dans l'un de vos livres vous parlez de trois mots aussi dangereux qu'irréalisables : liberté, égalité, fraternité. Pourriez-vous vous expliquer un petit peu là-dessus ?*

— Oui, je dis que c'est avec ces mots-là qu'on fait des génocides, des guerres, que l'homme exploite l'homme. Liberté, c'est un débat qui n'a pas cessé d'exister depuis que l'homme est homme. Je pense que ce qu'on appelle la liberté, c'est la possibilité de faire aboutir son projet, sans que le projet de l'autre vienne le contrecarrer, c'est-à-dire que c'est la possibilité de faire aboutir son déterminisme. Plus on est ignorant, plus on se croit libre, parce qu'on ne connaît pas les lois. Quand on ne connaissait pas les lois de la gravitation, on se croyait libre de voler ou, au contraire, on ne se croyait pas capable de faire quelque chose, par exemple d'aller sur la Lune. Ce n'est peut-être pas un but momentanément indispensable d'aller sur la Lune, mais cela montre que, lorsqu'on connaît les lois de la gravitation, on ne s'en libère pas, on les utilise pour faire autre chose.

» Cette notion de liberté, de libre arbitre, est extrêmement dangereuse parce qu'elle débouche sur la notion de décision. On croit qu'on décide, alors qu'on ne décide rien, et on est toujours sous une pression de nécessité, mais elle est strictement inconsciente, elle se développe inconsciemment dans notre système nerveux depuis notre naissance.

» D'autre part, si l'on se croit libre, on débouche sur l'intolérance obligatoirement. Vous ne choisirez pas l'erreur, tout de même, librement. Donc, vous détenez la vérité, librement, et l'autre détient l'erreur puisqu'il n'est pas d'accord avec vous, librement aussi, donc il faut le tuer.

» En revanche, si vous savez que votre opinion, vos jugements, ne sont que des jugements de valeur et qu'ils sont entièrement déterminés par vos besoins fondamentaux, par tout votre apprentissage culturel, qui depuis, et peut-être même avant votre naissance, sont entrés dans votre système nerveux par l'intermédiaire de la socio-culture dans laquelle vous baignez et que, pour l'autre, c'est exactement la même situation, alors vous vous dites : « Il n'est pas d'accord avec moi, rien ne prouve que j'aie raison, et d'autre part, même si j'ai raison, ce n'est pas la peine de le tuer étant donné qu'il n'est pas responsable d'avoir « choisi » l'erreur. Elle lui a été imposée.

— *Alors, l'égalité ? Il y a tout de même un consensus pour la réduction des inégalités.*

— Oui, mais la réduction des inégalités, c'est toujours la réduction des inégalités sur le plan « consommatoire », si j'ose dire, sur des biens de ce monde. L'égalité, génétiquement d'ailleurs, elle est déjà discutable. De toute façon, à moins d'être un arriéré mental, la majorité des hommes ont, à la naissance, un cerveau qui est fort semblable à celui de leur camarade d'à côté, et finalement c'est leur socio-culture qui fera ce qu'ils seront dans la vie ensuite. Dès l'enfance, très tôt, le milieu familial, le milieu social vous façonneront à tel point que, quand on trouve les enfants séparés d'un milieu social, ça ne devient jamais des hommes, ça devient des enfants sauvages. Nous n'avons dans notre système nerveux que les autres, et finalement l'égalité telle qu'on la comprend est toujours en rapport avec un code, un règlement de manœuvres, et nous sommes égaux, mais par rapport à certaines lois. Or ces lois sont différentes, par exemple, dans les pays socialistes et les pays occidentaux non totalitaires, comme on dit.

» Je prends un exemple concret pour me faire comprendre. A l'Est, l'économie n'est pas fondée sur le profit, et une certaine égalité existe dans la consommation beaucoup plus que chez nous. Mais il reste une inégalité qui est celle du pouvoir. Ce pouvoir s'établit sur des échelles hiérarchiques qui ne sont plus fonction de l'argent, mais qui s'établissent sur le narcissisme et le plaisir d'être académicien, [...]aleur, etc. Finalement, si vous n'êtes pas d'accord sur cette structure basée sur une idéologie très précise, on considère que vous êtes un délinquant, un dément, un aliéné mental, on vous met en hôpital psychiatrique et on vous soigne avec des tranquillisants, avec des drogues anti-psychotiques. Mais regardez ce qui se passe dans notre monde quand vous n'êtes pas d'accord avec la notion de propriété. Pour moi, cette notion résulte d'un apprentissage culturel qui n'existe pas dans certaines régions du monde ; elle est née sans doute au début du Néolithique avec l'apparition de l'agriculture et de l'élevage, mais il n'y a pas de centre dans le cerveau à partir duquel se déclenche un comportement de défense du territoire. En réalité, vous défendez le territoire parce qu'il y a des objets et des êtres avec lesquels vous avez appris à vous gratifier. Quand un autre vient s'en emparer en disant : il n'y a pas de raison que je ne me gratifie pas moi aussi avec ces objets et ces êtres, alors, à ce moment-là, vous dites : ils sont à moi. Mais s'il y a abondance, comme par exemple c'est le cas dans certaines îles du Pacifique sud, il n'y a pas de notion de propriété, parce qu'il n'y en a pas besoin. Il n'y a aucun besoin de prendre à l'autre ce que vous avez déjà.

» Dans nos pays, il y a des gens qui n'ont rien et qui considèrent qu'au fond ils peuvent peut-être prendre ce qui est à côté d'eux, ce que la culture dit ne pas leur appartenir. Toutes nos lois étant fondées sur la notion de propriété, on les considère alors comme des délinquants ou des pervers, et on les met soit en prison, soit en hôpital psychiatrique. A l'Est comme à l'Ouest, d'un côté ou de l'autre, le règlement de manœuvre change, c'est tout. Si on ne le comprend pas, il est difficile qu'on puisse progresser.

— *Quelques mots sur la notion de fraternité, maintenant. Elle est peut-être irréalisable, mais vous paraît-elle dangereuse ?*

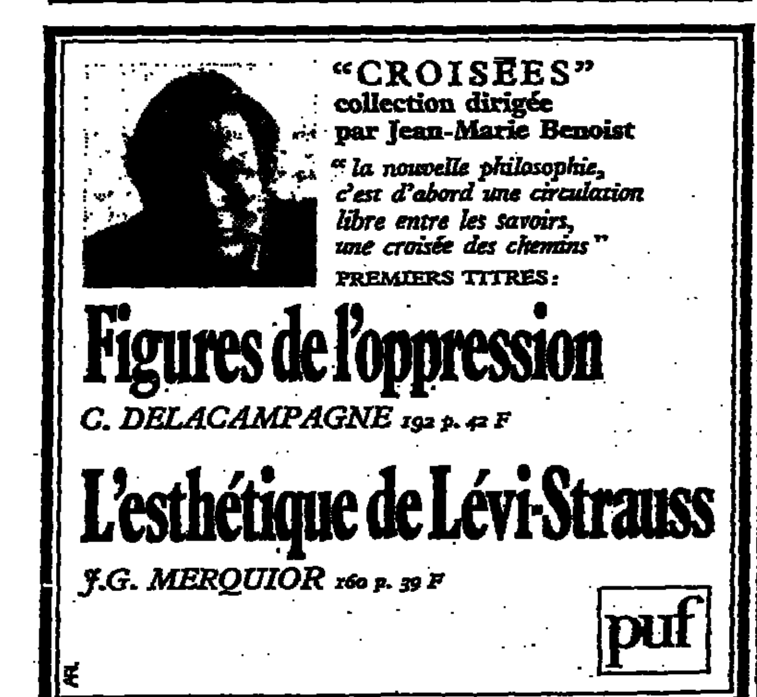
— Oui, parce que, telle qu'elle est comprise, la fraternité, elle est à l'intérieur de groupes sociaux. Nous sommes tous frères quand on est Français, mais voyez comme on a été pendant des siècles difficilement le frère d'un Allemand, d'un « boche ». Et comme on est très difficilement, encore actuellement, le frère d'un Algérien, comme on a été rarement le frère des juifs, etc.

» Si bien que cette fraternité, c'est encore et toujours à l'intérieur d'un règlement de manœuvre, d'un sous-groupe humain, d'un sous-ensemble. Même la religion chrétienne a facilité la dominance de certains groupes prédateurs, du fait justement de leur naissance autour du 45e parallèle.

» Elle a suivi pas à pas la dominance dite colonialiste, ou plutôt la dominance de l'information technique sur toute autre information. »

Propos recueillis par
PIERRE DROUIN.

Prochain article :
FONCTION ET POUVOIR DE DOMINANCE



HOMMAGE A UMBERTO CAMPAGNOLO

Guerre et combat moral

par JEAN LACROIX

Il y a un peu plus d'un an mourait, à Venise, le philosophe italien Umberto Campagnolo, fondateur et animateur de la Société européenne de culture, qui, depuis vingt-cinq ans, n'a existé qu'en vue de la paix universelle entre les hommes. Denis de Rougemont avait des idées assez analogues et les a récemment précisées dans *L'Avenir est notre affaire*. Campagnolo a résumé et synthétisé les siennes dans le dernier numéro double, 41-42, de la revue *Comprendre* (1), qui a pour titre : « Guerre et combat moral ». Ce volume contient de multiples articles, remarquables. Mais je voudrais rendre un ultime hommage à mon ami Campagnolo en présentant seulement son texte — son testament en quelque sorte, — qui reprend et expose le but que la Société a poursuivi depuis 1950, sous son inspiration : élaborer la conception de la paix capable de résoudre la crise actuelle du monde.

Les non-violents

Pour réaliser la paix, il faut d'abord comprendre la nature de la guerre. Les « pacifistes » ne l'ont pas fait, qui ont lutté contre ses causes accidentelles et contingentes sans jamais découvrir sa source véritable. Ce n'est pas l'agressivité, ce ne sont pas les armements (qui sont des effets plus que des causes), ce ne sont pas les passions qui sont à l'origine des guerres. Il est faux d'identifier la guerre à la violence et de lutter contre la seconde en croyant détruire la première : les « non-violents » ne sont que des utopistes. En réalité, la guerre est la conséquence nécessaire d'une structure pluraliste du droit qui oppose les peuples en fonction des antagonismes des Etats. Les guerres sont imputables à la division des peuples en Etats opposés. Tout Etat est souverain. On s'imagine supprimer la guerre par des contrats, des accords, des traités. Mais l'Etat souverain peut les violer quand il le désire, et faire la guerre. Une société des nations, l'ONU ou toute association d'Etats peuvent empêcher telle ou telle guerre : ils ne la détruisent pas. Tant que l'Etat subsiste, tant qu'il dit le droit, il peut, quand il le veut, faire de tout citoyen un soldat.

La guerre ainsi reste possible tant que les hommes appartiennent à des Etats divers et sont régis par des lois particulières : la division du droit constitue sa condition première. La seule solution est de créer une structure unitaire dans laquelle les peuples exprimeront concrètement leur solidarité. Détruire la guerre ne peut être qu'instaurer un ordre de rapports entre les hommes qui reconnaîtraient pour souverain le droit universel : il faut susciter une conscience mondiale de la souveraineté du genre humain. Certes, des différences subsisteront, et les groupes multiples, les nations elles-mêmes, ne disparaîtront pas. Mais cela n'empêche pas de faire de l'humanité un peuple, une cité planétaire qui ne reconnaîtra plus qu'un Etat mondial. L'essentiel, c'est de susciter une conscience mondiale de la souveraineté du genre humain. Supprimer la guerre, c'est instaurer un ordre de rapports entre les hommes qui reconnaissent pour unique souverain le droit universel.

La seule solution

En d'autres termes, la seule solution est morale — ou plutôt éthique. Ce qui n'implique aucun moralisme — et s'y oppose même radicalement. La morale n'est pas selon Campagnolo une norme transcendante, intemporelle, qui tombe de haut sur les hommes et les contraint du dehors. L'éthique véritable est directement, intimement liée à l'histoire — et Campagnolo va même jusqu'à montrer en quel sens et de quelle manière la guerre devait conduire à la paix. La crise actuelle est comme le signe à déchiffrer : elle révèle que nous sommes dans le moment historique où l'exigence éthique la plus fondamentale est effectivement devenue réalisable. La guerre, en effet, est la catégorie de la pensée qui permet de voir l'univers comme un devenir. La situation aujourd'hui ne peut être dénouée que par une prise de conscience plus adéquate du fait que les hommes sont responsables des contradictions qui les divisent et les empêchent de découvrir la solidarité qui les unit objectivement et qui est la substance de l'universel humain. Le combat moral contre la guerre signifie amener les belligérants à découvrir l'unité profonde de leurs propres fins. L'humanité ne peut accepter d'avoir été appelée à la vie pour s'entre-tuer. L'éthique vraie, c'est la conscience obscure puis de plus en plus ouverte de la solidarité des hommes : l'histoire est, à travers les oppositions, la réalisation progressive de cette exigence. L'impératif moral kantien, c'est l'obligation d'accomplir l'homme : seule la paix le permet — et Kant aussi le savait. Car la paix en définitive est le résultat de l'activité créatrice humaine. Cette activité est la réalité de la véritable culture. Aussi Campagnolo appelle-t-il « politique de la culture », l'entreprise qui doit aboutir à extirper de l'histoire la racine de la guerre. L'éthique ne transcende pas l'histoire : elle lui est intérieure et la réalise. L'histoire en vérité est l'ensemble des vicissitudes humaines qui amènent peu à peu l'humanité à la fraternité des hommes : elle est le progrès de l'éthique de la conscience, l'effort pour réaliser enfin « une paix qui n'ait pas la guerre pour alternative ».

J'ai dû schématiser cette pensée, sans pouvoir reprendre toutes les analyses qui la fondent. Elle s'accompagne de multiples autres études, de philosophes, d'historiens, de juristes, etc. qui la reprennent à leur manière, mais en liaison avec l'inspiration de Campagnolo. Dans notre situation, il est peu de livres qui peuvent être aussi utiles que celui-ci pour orienter la pensée et l'action de ceux qui veulent « faire l'avenir ».

(1) Organe de la Société européenne de culture, San Marco 2516, Venise, Italie.

Psychologie en miettes

SUR un badge on peut lire cette nostalgique question : « *Te souviens-tu de ce temps où l'air était pur et le sexe impur ?* »

C'était le temps des premières découvertes freudiennes.

∴

Une critique souvent adressée à la psychanalyse : dans les années 1880, il était évidemment grand temps que le psychologue pénètre aussi dans la chambre à coucher des gens — mais il ne fallait pas prendre la chambre à coucher pour l'histoire universelle.

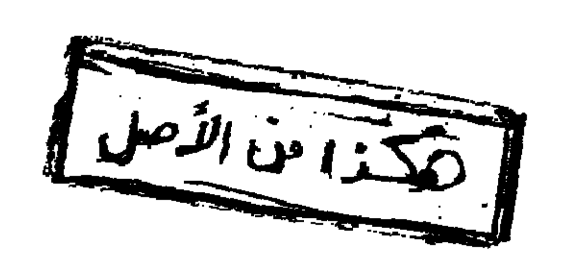
∴

Bertrand Russell attribue la crise de la morale sexuelle, dès les années 1930, pour une large part au développement des méthodes anticonceptionnelles. Pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, les hommes et les femmes eurent la possibilité de séparer en toute sécurité le plaisir et la procréation dans l'acte sexuel.

∴

Bertrand Russell a d'emblée vu que le contrôle des naissances contribuerait autant, sinon plus, à l'émancipation des femmes que le droit de vote et il aurait pu se demander, avec le démographe anglais Richard Titmuss, si le respect religieux de la chasteté, avant l'avènement de contraceptifs efficaces, n'était pas simplement une nécessité camouflée en vertu. N'observe-t-il pas que si jadis les mobiles de la « vertu » féminine avaient été surtout la peur de l'enfer et la peur de la grossesse, le déclin de l'orthodoxie théologique dissipe la première de ces craintes, cependant que l'invention des anticonceptionnels a raison de la seconde ?

ROLAND JACCARD.



Le Monde

étranger

LE DISCOURS DU PRÉSIDENT SADATE

« L'Égypte est la clef de la paix et de la guerre »

Prenant la parole samedi 26 novembre devant le Parlement égyptien, le président Sadate, ovationné par les députés, a parlé pendant quatre-vingts minutes. Nous publions ci-dessous de larges extraits de ce discours, dont nous donnions l'essentiel dans « le Monde » daté 27-28 novembre et au terme duquel le président égyptien a invité toutes les parties du conflit à se rendre au Caire.

Le président Sadate a évoqué d'abord les résultats « *tangibles et concrets* » de sa visite en Israël :

« *Nous n'avions pas l'intention de parvenir à un règlement global du conflit en deux jours. Nous n'avions pas l'intention de conclure un accord séparé avec Israël. Mais si nous avions eu cette idée, il aurait été très facile de la réaliser. Ce dont nous sommes convenus, a été que, tous dans le cadre de la conférence de Genève, nous examinerions sérieusement les questions de fond et ne perdrions pas de temps devant les obstacles de procédure.* »

Le président a encore dit qu'à la suite de son voyage « *l'unanimité s'est faite en Israël et dans le monde sur la nécessité pour Israël de faire quelque chose à la suite de notre initiative... La position arabe a conquis un soutien international qu'elle n'aurait pu obtenir en des dizaines d'années* ».

« Quitte à donner ma démission »

Il a poursuivi : « *Aucune personnalité israélienne ne peut plus mettre en doute la sincérité des Arabes dans leur recherche d'une paix juste. Le peuple israélien a été mis au courant des faits... Le plus important étant peut-être le droit du peuple palestinien à créer son Etat et à revenir dans sa patrie, non pour menacer la sécurité d'Israël, mais pour exercer son droit de vivre en sécurité dans son propre Etat... Un grand nombre de personnalités israéliennes ont acquis la conviction que les Arabes n'accepteront un règlement que sur la base du retrait total des territoires occupés et de l'établissement d'un Etat palestinien.* »

Le président Sadate a affirmé alors :

« *Je n'ai fait durant ma visite aucune concession. J'ai nettement dit, dans mon allocution à la Knesset, que nous avions des droits sur la partie arabe de Jérusalem et que nous ne reconnaissions pas son annexion. Si la situation légale n'a pas changé, qu'est-ce alors qui a changé ? Essentiellement le climat psychologique dans lequel baigne le problème... Il existe maintenant un espoir de mettre fin aux guerres... et la réalisation de la paix dans la région est possible.*

» ... *Si je ne voulais pas engager le peuple égyptien, je voulais encore moins prendre d'engagements sur quoi que ce soit au nom des autres parties arabes. Et j'ai souligné plus d'une fois que je ne parlais pas en leur nom.*

» ... (A la suite de mon voyage) *de nombreux groupes de pression pro-israéliens dans d'autres pays ont été neutralisés et certains d'entre eux sont même devenus des instruments de pression sur Israël, et l'on en verra les résultats dans les semaines à venir.* »

« *Pour terminer ce que nous avons commencé* (en Israël), a-t-il dit, *je recommanderai au ministre des affaires étrangères de prendre contact avec le secrétaire général des Nations unies et avec les deux super-puissances pour leur faire savoir que Le Caire est prêt, à partir de samedi prochain, à recevoir toutes les parties impliquées dans le conflit, y compris les deux super-puissances.*

» *Nous inviterons également toutes les parties, dont Israël, pour que nous préparions la conférence de Genève afin que la discussion du problème prenne des mois et non des années.* »

Le président Sadate a précisé qu'il invitait l'Union soviétique aux préparatifs de la conférence de Genève « *afin que les Soviétiques ne puissent pas dire que nous les tenons à l'écart* », ajoutant « *mais je les avertis que s'ils essaient de créer des obstacles, ce sera la plus grosse erreur de leur vie. Nous accepterons toute formule qui nous apportera la paix dans la justice et, dans ce cas, ni l'Union soviétique ni personne ne peut se mettre en travers et nous arrêter.* »

Il a rappelé qu'il avait dit devant la Knesset aux Israéliens qu'ils se trouvaient « *devant des décisions difficiles*, et a poursuivi, *eux et nous avons commencé à suivre une ligne de conduite civilisée, caractérisée par la responsabilité de dirigeants devant leurs leurs peuples qui ont le droit de vivre en paix.* »

Il a expliqué qu'il avait pris la décision de se rendre en Israël parce qu'il croyait à la nécessité de le faire, même si ce devait être son dernier acte de président et quitte à devoir donner sa démission à son retour. S'il croyait à la nécessité de ce voyage, a encore déclaré le président Sadate, c'est que le conflit israélo-arabe était entré dans une nouvelle phase dangereuse dont il fallait absolument sortir, mais il n'a pas caché qu'il avait passé plusieurs semaines angoissantes à réfléchir sur les moyens de le faire.

Pour illustrer ces « *obstacles psychologiques* » existant entre Israéliens et Arabes, et dont il savait qu'il fallait les briser, le président a rapporté la conversation qu'il avait eue en Israël avec le ministre de la défense Ezer Weizman et qui prouve que les deux pays avaient frôlé une nouvelle guerre dix jours auparavant.

Weizman m'a demandé : « *Pourquoi vouliez-vous nous attaquer au cours de ces dix derniers jours ?* »

Une guerre surprise ?

» *Je lui ai dit :* « *Jamais. Il » n'en était pas question. Vous » avez commencé des manœuvres » militaires, et quand nous l'avons » vu... le général Mohamed » Gamassy a commencé des » manœuvres à la même échelle.* »

» *Weizman a dit :* « *J'ai là des » rapports des services de renseignements qui disent que vous » étiez sur le point de lancer une » attaque surprise contre nous.* » *Weizman était très nerveux en disant cela.*

« *Je lui ai dit :* « *C'est faux. » Mais je veux que vous sachiez » que, quoi que vous fassiez, nous » ferons de même. Une fois, vous » avez envoyé un avion de reconnaissance électronique sans » pilote qui a violé notre espace » aérien, puis est rentré en Israël. » Le même jour, Gamassi a donné » l'ordre à deux pilotes d'aller » survoler des positions israéliennes.* » « *Cela*, a conclu le président, *est une démonstration de » la barrière psychologique dont » j'ai parlé.* »

Le président Sadate a ajouté que les déclarations de Weizman expliquaient pourquoi le chef d'état-major israélien, le général Mordekhai Gor avait affirmé que ce voyage était destiné à masquer les préparatifs d'une nouvelle offensive que l'Egypte s'apprêtait à lancer contre Israël. Et il a affirmé que si les ruses stratégiques et tactiques étaient de bonne guerre dans le domaine militaire, il ne se livrerait jamais à une « *tromperie morale* » du genre de celle que craignait le général Gor.

Le président a ensuite évoqué ses entretiens avec les commissions de la Knesset :

« *Je leur ai dit :* « Nous voulons » nos territoires, ce qui est notre » droit. »

» *Ils m'ont répondu :* « Nous » voulons la sécurité. »

» *Je leur ai dit :* « Vous l'aurez » s'il n'y a pas d'expansion. » *Je leur ai dit que nous voulions un Etat palestinien et une solution au problème palestinien sur le territoire palestinien.*

» *Ils m'ont dit :* « Nous voulons » défendre notre territoire contre » le danger. »

» *Je leur ai dit :* « C'est votre » droit. » *Et nous sommes convenus qu'il ne devait plus y avoir de guerre après celle d'octobre* (1973).

» *Nous sommes convenus de nous asseoir autour d'une table et de discuter entre gens civilisés. Si nous ne parvenons pas à un résultat, je reviendrai devant vous* (l'assemblée) *afin de prendre une décision.* »

« L'Égypte est le centre du monde arabe »

Evoquant les critiques formulées contre lui, le président Sadate a déclaré :

« *Nous foulons aux pieds toutes ces critiques auxquelles nous ne prêtons pas la moindre attention. Car la solidarité arabe ne signifie pas que des esprits étroits, sclérosés, sectaires puissent imposer leur point de vue et proclamer, s'ils échouent, que la solidarité arabe est perdue. L'Egypte est le centre de gravité du monde arabe. L'Egypte est la clef de la paix et de la guerre.* »

Il a vivement critiqué la Syrie pour ses attaques contre l'Egypte et rappelé que lorsque l'Union soviétique avait suspendu ses livraisons d'armes, ce n'était pas la Syrie, mais l'Irak qui l'avait « *dépannée* » en lui fournissant des pièces détachées.

« *Maintenant*, a-t-il dit, *l'Irak nous insulte, mais nous connaissons la position de l'Irak. Les Irakiens en ont après les Syriens, mais ils doivent nous insulter aussi par la même occasion.*

» *Les Syriens excitent les Palestiniens comme de coutume, bien que j'aie affirmé que même s'il y avait accord entre Israël et tous les pays arabes de l'affrontement, il n'y aurait pas de paix si le problème palestinien n'était pas résolu.*

» *Les Palestiniens me reprochent de m'être rendu à Jérusalem, mais je suis fier de ce que, après dix années pendant lesquelles nul ne s'est inquiété d'eux, des hommes et des femmes arabes sont venus à moi à la mosquée pour me demander d'intervenir en faveur de leurs maris ou de leurs fils détenus dans les prisons israéliennes. Et cela, pendant que ceux qui se qualifient de combattants parlent à la radio ou traînent au café ou dans les cabarets.* »

Et, faisant allusion à l'intervention syrienne au Liban, il a ajouté : « *Les Palestiniens feraient bien de se demander aujourd'hui qui leur a tiré dessus. Etait-ce les Egyptiens ?* »

« *L'U.R.S.S.*, a-t-il dit, *désire qu'un état de ni guerre ni paix s'éternise au Proche-Orient pour nous imposer sa tutelle. C'est l'Union soviétique qui, après le deuxième accord de dégagement des forces au Sinaï, a contacté M. Yasser Arafat et le gouvernement syrien pour leur dire que l'Egypte avait bradé la cause arabe et qu'elle avait accepté de conclure un accord séparé avec Israël.* »

« *Or*, a poursuivi le président Sadate, *je puis révéler que les trois accords secrets conclus avec les Etats-Unis à ce moment-là portaient sur l'engagement américain qu'Israël n'agresserait pas la Syrie, la signature d'un accord de dégagement sur le Golan et la reconnaissance, par les Américains, que le règlement du problème ne pourrait intervenir en dehors des Palestiniens.* »

Revenant aux Palestiniens, le président Sadate a déclaré :

« *Je dis aux Palestiniens que nous essaierons de les soutenir une fois de plus. Nous essaierons de supporter leur impatience et le fait qu'ils soient tombés dans le piège.*

» *Nous le ferons non seulement en réponse aux appels des Palestiniens des territoires occupés qui nous demandent de pardonner les mesquineries, mais aussi parce que l'Egypte, en dépit des injures dont on l'abreuve, ne déviera jamais de ses objectifs et ne cédera jamais.* »

Le président Sadate a encore déclaré que même au moment de la victoire (dans la guerre de 1973), il avait toujours souhaité « *voir de la verdure, pas des ossements, voir l'eau couler et créer la vie et non le sang qui la prend* ».

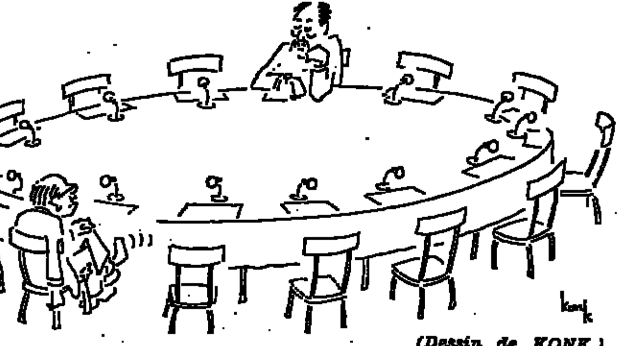
Il a conclu en disant qu'il avait toujours su que sa visite en Israël « *aurait un formidable impact et que ses frères, les rois et présidents arabes ne l'admettraient pas facilement* ».

L'idée d'un règlement séparé fait son chemin

(Suite de la première page.)

L'Egypte a désormais le droit, voire le devoir impérieux, d'emprunter sa propre voie pour mettre un terme, une fois pour toutes et au plus vite, à l'état de guerre, avec ou sans les autres belligérants arabes. « *Si Sadate devait conclure demain une paix séparée il serait consacré comme un héros national.* » Tel est l'avis que l'on entend le plus souvent dans tous les milieux cairotes, y compris ceux de l'opposition, pourtant farouchement partisans d'un règlement global.

L'aspiration à la paix est incontestable. Les divergences portent sur les causes de la crise économique, et sur les moyens de parvenir à un règlement. Pour les moyens d'information contrôlés par l'Etat, la dégradation de la situation et la misère sont exclusivement imputables à l'état de guerre que les autres belligérants contribuent à perpétuer par leur « irréalisme ».



(Dessin de KONK.)

L'opposition en revanche, et en particulier celle de gauche, rejette la responsabilité de l'impasse sur l' « *intransigeance* » d'Israël et fait valoir qu'en tout état de cause les tensions sociales sont surtout le fruit d'un système économique inique, mis au service d'une « *bourgeoisie parasitaire* ». L'acquisition d'armement n'a-t-elle pas été entièrement financée par les dettes contractées auprès de l'U.R.S.S. et que l'Etat n'a pas remboursées, ainsi que par les subsides des pays arabes pétroliers ?

Une « mise en scène »

M. Hassaneim Heykal, l'ancien ami et confident de Nasser, qui fait figure de chef de file des nassériens, nous a déclaré à ce propos : « *Grâce à une mise en scène digne des grands spectacles, les moyens de communication ont transformé les Israéliens en anges et les Arabes en diables.* » Il est vrai que l'on chercherait en vain, ces derniers jours, la moindre critique, même indirecte, des dirigeants de Jérusalem. Leurs prises de position, qui risqueraient de déplaire aux lecteurs égyptiens — par exemple celles ayant trait au futur tracé des frontières, — sont soigneusement censurées. En revanche, tout ce qui peut déconsidérer les autres Arabes (Syriens, Irakiens, Libyens, Algériens et Palestiniens) est mis en évidence et commenté en termes vindicatifs.

« *On tente de nous réduire au silence* », nous a déclaré, pour sa part, M. Khaled Mohyedine, président du Rassemblement national progressiste (parti de la gauche unie). « *Nous sommes exclus des antennes de la radio et de la télévision. La loi nous autorise un organe de presse, mais toutes les grandes imprimeries nationalisées refusent, sous divers prétextes, d'imprimer l'hebdomadaire que nous avons l'intention de publier.* »

En revanche, fait-on remarquer, le *Jerusalem Post*, quotidien israélien de langue anglaise, est normalement distribué par les soins de l'officieux égyptien *Al Ahram* (1). Il n'en reste pas moins que les militants du parti de M. Mohyedine sont parvenus à répandre dans le pays quelque cent cinquante mille tracts critiquant, il est vrai en termes modérés, la démarche du président Sadate.

Le combat demeure néanmoins nettement illégal. Toutes les chaînes de radio et de télévision ne cessent depuis samedi de diffuser le discours du chef de l'Etat, dont tout un chacun reconnaît l'habileté. Il ressort de son allocution que le peuple égyptien — « *devant lequel je m'incline bien bas* », a-t-il déclaré, — est investi de toutes les vertus.

Les « manœuvres puériles »

Par contraste, l'image des autres Arabes est bien négative. Le président Sadate n'a fait aucune allusion à la participation de la Syrie à la guerre d'octobre, au soutien multiforme, notamment financier, économique et diplomatique fourni aux deux belligérants par les « *pays frères* », en particulier par les riches Etats pétroliers, l'Arabie Saoudite en tête. Et, tout en épargnant Israël, il a pris à partie ces Arabes « *hystériques* » qui se livrent à « *des surenchères et à des manœuvres puériles* ».

Le Baas, parti au pouvoir en Syrie, est animé par une « *mentalité sclérosée et fanatique, pétri de haine* ». Le président Sadate n'a nommé qu'une seule fois l'O.L.P., en commettant un malheureux lapsus : (« *L'organisation de libération d'Israël* », a-t-il dit). Mais se référant de toute évidence à la centrale des fedayin, il a dénoncé les Palestiniens qui, à Beyrouthh, « *militent dans les cafés et les cabarets* ». Le mot a fait fortune.

Pour le président égyptien, la source du mal ne se situe cependant pas à Beyrouth ou à Damas, mais à Moscou. C'est l'U.R.S.S. qui trace la politique de la Syrie, laquelle, à son tour, dicte sa volonté aux Palestiniens... quand elle ne les massacre pas. Le Kremlin, de crainte de perdre son influence au Proche-Orient, empêche l'instauration de la paix, tandis que la Maison Blanche, pour masquer son impuissance, se laisse entraîner dans les dédales de la procédure et prolonge ainsi l'état de guerre.

Des observateurs ont relevé d'autres « petites phrases » pour soutenir la thèse selon laquelle le raïs cherchait à justifier à l'avance une paix séparée avec Israël. « *La solidarité arabe*, a notamment déclaré M. Sadate, *ne signifie pas que l'un des pays frères impose à l'autre sa volonté.* »

Malgré tout, le président Sadate a proclamé avec une insistance absolue : « *Il n'y aura pas de règlement aussi longtemps qu'Israël n'acceptera pas d'évacuer tous les territoires occupés depuis 1967, y compris la Cisjordanie et Gaza, où serait établi un Etat palestinien.* » « *L'idée que l'on pourrait conclure une paix séparée*, a-t-il lancé avec indignation, *a été exploitée par Moscou.* »

L'opposition crie à l'hypocrisie. Le chef de file des nassériens, M. Heykal, nous a déclaré : « *Dans la pratique, le président Sadate a torpillé Genève. Qui viendrait au Caire après les propos qu'il a tenus sur la plupart des intéressés ? Qu'il le veuille ou non, le raïs sera entraîné à conclure avec Israël un accord bilatéral.* »

M. Khaled Mohyedine aboutit à la même conclusion. « *Ne voulant pas admettre qu'il a perdu son pari*, nous dit le leader de la gauche, *M. Sadate se lance dans une nouvelle fuite en avant vers la paix séparée, aux conditions que lui imposeront les Israéliens. Le problème n'est pas d'ordre psychologique, comme il le prétend, mais de rapport de forces. S'étant séparé des Arabes et de l'Union soviétique, il n'a d'autre choix que de se soumettre.* »

Un membre du cabinet égyptien nous confiait dimanche : « *Nous essayons d'élaborer une formule de représentation des Palestiniens qui conviendrait tout à la fois à l'O.L.P. et à Israël.* »

En d'autres termes aucun accord ne paraît avoir été conclu à ce sujet lors de la visite de M. Sadate à Jérusalem, contrairement à ce qui avait été annoncé. A moins qu'il ait été convenu que la Jordanie représenterait les Palestiniens à la conférence du Caire, dans le cas où le gouvernement d'Amman accepterait de participer à la réunion. Les apparences seraient sauves dans la mesure où les tractations seraient trilatérales. Mais ont-elles quelque chance d'aboutir ? « *Nous avons encore bon espoir que le gouvernement de Jérusalem finira par restituer la souveraineté arabe à la Cisjordanie et à Gaza* », nous a-t-on répondu. En revanche personne ne doute ici qu'Israël rendra le Sinaï à l'Egypte en échange d'une normalisation, dont la forme reste à déterminer. Si M. Sadate ne parvient pas à faire avaliser un tel compromis par ses pairs, acceptera-t-il de se soumettre à leur volonté ?

Les avis à ce propos sont partagés. Certains soutiennent que l'Egypte ne peut prendre le risque de s'aliéner les pays arabes qui lui fournissent bon an mal an 3 à 4 milliards de dollars (1 milliard en provenance du million de travailleurs émigrés, 2 à 3 milliards sous forme d'aide des Etats pétroliers). D'autres observateurs au contraire estiment que les Etats arabes, divisés et affaiblis, soumis aux pressions américaines, et exposés aux coups que peut leur asséner l'armée israélienne, ne tarderaient pas à se rallier au « grand frère » égyptien.

Cependant les autorités redoutent dans l'immédiat des tentatives de subversion et des attentats. D'exceptionnelles mesures de sécurité ont été prises à l'aéroport du Caire ; les hôtels surveillés jour et nuit par des équipes de « barbouzes » ont reçu des instructions afin de ne pas admettre les citoyens des pays arabes sans autorisation expresse ; nombre de perquisitions et une dizaine d'interpellations ont été opérées.

ÉRIC ROULEAU.

(1) Selon l'agence Reuter, l'Egypte vient de donner une accréditation officielle à Mme Tullia Zevi, de nationalité italienne, comme correspondante du *Jerusalem Post* au Caire.

Liesse populaire et atmosphère des grands jours

De notre correspondant

Le Caire. — La liesse populaire et l'empressement du monde politique se sont conjugués pour donner le maximum de lustre au samedi 26 novembre, jour où le raïs prononçait son premier discours depuis qu'il est revenu de Jérusalem.

Sous la coupole en tapisserie néo-Louis XV du Conseil du peuple (Parlement égyptien), les places avaient été prises d'assaut bien avant l'arrivée de l'orateur par tout ce qui compte ou a compté en Egypte sur le plan politique.

Faute de place dans l'hémicycle, le patriarche copte orthodoxe, Chenouda III, et son adjoint, l'évêque Samuel avec leurs mitres noires et leurs crosses à pommeau d'argent, avaient été installés dans un coin de la tribune de la presse, de même que le délégué du cheikh d'Al Azhar (celui-ci est actuellement en Amérique). Seuls les militaires en grand uniforme au premier rang desquels le général Mohamed Abdel Ghani Gamassi, vice-premier ministre et ministre de la défense, et commandant en chef des armées, qui fut longuement acclamé, réussirent à faire déplacer du monde pour s'asseoir, ainsi que le vice-président de la République, le général Hosni Moubarak, et le premier ministre, M. Mamdouh Salem. Diplomates arabes, chefs musulmans d'Asie venus là on ne sait comment, journalistes des quatre coins du monde, s'empilaient dans les loges des invités.

Après que le président du Parlement, M. Sayed Marei, eut introduit « *l'homme qui a fait deux fois l'histoire, en octobre 1973 et en novembre 1977* », le chef de l'Etat commença posément un discours d'une heure trente entrecoupé d'applaudissements chaleureux, surtout lorsqu'il rendit hommage « *au grand peuple égyptien* », aux combattants et généraux égyptiens, « *estimés et respectés par Israël* », et lorsque furent dénoncés « *les groupes atteints d'hystérie dans notre monde arabe* » et « *la campagne orchestrée contre nous par Moscou* ».

Cependant la « *révélation* » annoncée par les journaux cairotes ne venait pas. On se perdait dans des anecdotes ou des réminiscences historiques, l'attention fléchissait, un vieux députés s'endormait, certains se passaient des petits billets.

Et puis vint la nouvelle qui ranima l'attention et soulagea tout le monde : Le Caire était prêt à accueillir une réunion préparatoire à la conférence de Genève, avec la participation d'Israël. Chacun était satisfait. On se congratulait. Gratifié par le président de l'Assemblée d'un Coran gainé de velours vert, le raïs pouvait partir sous les ovations de la foule dans sa grosse Mercedes-600 noire.

Deux députés qui, à ce moment-là, sortaient de l'enceinte du Parlement bras dessus bras dessous, furent abordés par des jeunes gens sans transistor. « *Alors ?* » « *Alors les Israéliens viennent négocier au Caire.* » « *Hourrah !* », fut la réaction des gens attroupés. Aux yeux de l'homme de la rue et aussi pour une bonne partie des milieux dirigeants, la dynamique de al paix n'est pas retombée. Les propos du président ont donc répondu à leur attente.

Après le succès du verbe, le raïs est parti pour Ismaïlia, capitale administrative du canal de Suez. En voiture découverte, il s'est livré aux acclamations d'une population qui, plus que toute autre en Egypte, a soif de paix, car c'est elle qui a le plus souffert des conflits avec Israël. Le président Sadate va ensuite se reposer quelques jours dans son chalet d'El-Nakhil, en attendant les nouveaux développements de la situation. Sur son agenda, un rendez-vous est fixé pour les jours à venir : l'inauguration d'un village modèle de deux cents habitations au Serapeum, près de l'endroit où les soldats israéliens prirent pied sur la rive africaine du canal, en octobre 1973.

J.-P. PÉRONCEL-HUGOZ.

PROCHE-ORIENT

APRÈS LE DISCOURS DU PRÉSIDENT SADATE

Les réactions à la proposition du président Sadate de réunir une conférence au Caire pour préparer un règlement au Proche-Orient prennent rarement, hors du monde arabe, la forme de condamnations ou d'approbations explicites.

● A WASHINGTON, la Maison Blanche a annoncé, samedi 26 novembre, que des consultations devaient être organisées entre les Etats-Unis et les pays invités au Caire par le président Sadate. Un porte-parole officiel a donné lecture d'un très bref communiqué dans lequel aucun jugement n'était formulé sur la démarche du chef de l'Etat égyptien. Une seconde déclaration devait toutefois préciser que l'initiative de M. Sadate « pourrait être utile ».

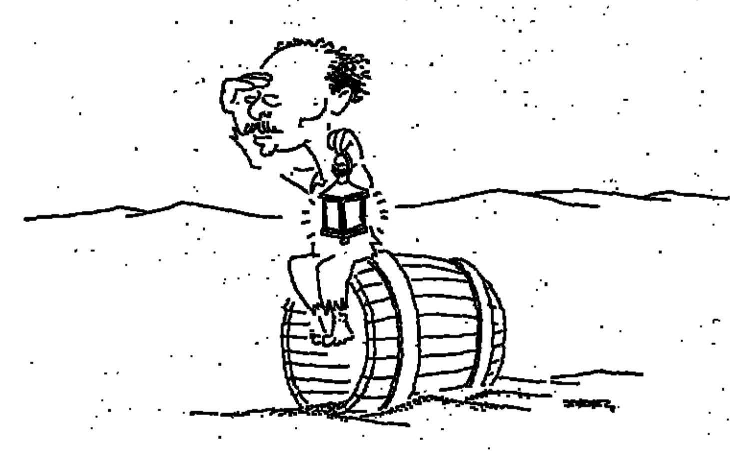
● A MOSCOU, où M. Khaddam, vice-président du conseil syrien, est attendu ce lundi, la « Pravda » a rappelé dimanche les propositions soviétiques sur la question du Proche-Orient et assuré qu'elles demeurent la condition d'un règlement pacifique, « aujourd'hui comme par le passé ». L'organe du P.C. soviétique ne fait pas mention du discours prononcé samedi, au Caire, par le président Sadate, mais l'agence Tass en a publié un bref extrait sans commentaires. La « Pravda » souligne que l'accueil réservé par les autres capitales arabes à l'initiative égyptienne a été très défavorable. Elle assure que l'idée de la visite de M. Sadate à Jérusalem « a pris naissance outre-Atlantique », et que, pour cette raison, « le lobby pro-israélien au Congrès de Washington se frotte maintenant les mains avec satisfaction et se réjouit ouvertement, car cette visite s'est finalement transformée en une entreprise préjudiciable aux intérêts arabes ».

On a, d'autre part, appris dans la capitale soviétique que, quinze jours environ avant la venue de M. Sadate à Jérusalem, l'U.R.S.S. avait été indirectement informée par Israël de la préparation de contacts avec Le Caire.

● AUX NATIONS UNIES, M. Kurt Waldheim, secrétaire général, « a pris note avec intérêt » de l'invitation qui lui a été adressée par le président Sadate, nous signale notre correspondant. M. Waldheim n'arrêtera sa décision qu'après avoir pris connaissance de l'attitude de Washington et de celle de Moscou.

● A PEKIN, « le Quotidien du peuple », citant l'agence Chine nouvelle, rapporte ce lundi seulement, sans commentaires, la visite du président Sadate en Israël et publie un extrait du discours prononcé par le chef de l'Etat égyptien devant la Knesset. Chine nouvelle rend également compte des déclarations du ministre égyptien des affaires étrangères aux diplomates arabes en poste au Caire. La rupture du silence de Pékin est généralement interprétée par les observateurs occidentaux dans la capitale chinoise comme le signe d'un discret soutien à l'attitude égyptienne.

● A BONN, le ministre israélien des affaires étrangères, M. Moshé Dayan, devait entamer, ce lundi, ses conversations avec les dirigeants de la République fédérale. Arrivé dimanche à Francfort, M. Dayan a visité l'ancien camp de concentration de Bergen-Belsen, puis a été reçu par le bourgmestre de Hambourg auquel il a renouvelé l'assurance qu'Israël était « prêt à entrer dans les négociations de paix n'importe où et à n'importe quel moment », mais que celles-ci ne devaient pas conduire « à une situation où la défense du pays deviendrait impossible ». Dans les milieux politiques de Bonn, nous précise notre correspondant Jean Wetz, on s'attend surtout que M. Dayan incite les membres de la Communauté économique européenne à faire preuve de plus de compréhension envers son pays. Avant de quitter Jérusalem, le ministre israélien avait d'ailleurs indiqué qu'il avait « quelques mots durs » à adresser aux Neuf à cet égard.



(Dessin de CHENEZ.)

L'O.L.P. oppose un refus formel à l'invitation égyptienne

De notre correspondant

Beyrouth. — L'O.L.P., de même que la Syrie, a d'emblée rejeté l'invitation qui a été lancée par le président Sadate en vue de participer au Caire — aux côtés d'Israël — à la réunion préparatoire de la conférence de Genève. L'O.L.P. et Damas ont, au contraire, annoncé leur décision de prendre part au « sommet anti-capitulation » fixé au 1er décembre, qui doit se tenir à Tripoli (Libye). Elles ont néanmoins évité de rejoindre le Front du refus.

La Jordanie, autre partenaire de la conférence de Genève à laquelle s'adressait l'invitation du chef de l'Etat égyptien, est manifestement favorable au dialogue projeté, et cet acquiescement tacite pourrait se traduire par la participation des notables projordaniens de Cisjordanie et de Gaza.

Le refus-clé, celui de la Syrie, a fait l'objet d'une déclaration du ministre des affaires étrangères de ce pays, M Khaddam : « *Il nous est impossible*, a-t-il affirmé, *d'accepter l'invitation de participer à une réunion au Caire qui nous a été faite par le président Sadate, alors que celui-ci a été condamné par la nation arabe pour avoir trahi... Nous refusons les conséquences de l'initiative du président Sadate. La voix de la paix ne passe pas par la Knesset...* »

Pour M. Khaddam, la Syrie ne choisit pas nécessairement pour autant la voie de la guerre « *Nous utiliserons d'autres moyens pour aboutir à la paix, mais Genève est condamné* », a-t-il déclaré. C'est dans cette même déclaration que le ministre syrien, qui se rend, ce lundi, à Moscou, a confirmé la tenue du « sommet » de Tripoli.

La résistance palestinienne a opposé un refus tout aussi catégorique à l'invitation du président égyptien. Son porte-parole a déclaré : « *L'O.L.P. ne participera pas à la réunion préparatoire de la conférence de Genève prévue au Caire.* »

L'invitation a été effectivement transmise à l'O.L.P. par l'intermédiaire de M. Ahmed Sedki al Dajani, membre du comité exécutif de la centrale palestinienne. Soulignant que le président Sadate ignore l'O.L.P. dans son discours de samedi au Caire, le porte-parole palestinien a de plus fait valoir qu'il n'a « *rien rapporté d'Israël, pas même des promesses* ».

Deux organisations palestiniennes ont été plus loin dans leurs accusations. Le F.D.L.P. affirme que M. Sadate s'apprête à conclure « *non pas un accord séparé avec Israël, mais un marché global aux dépens des droits palestiniens, et ce grâce à des négociations directes entre l'Egypte, Israël, le roi Hussein de Jordanie et ses alliés stipendiés de la rive occidentale du Jourdain et de Gaza* ». Selon le F.D.L.P., « *M. Sadate sait parfaitement que les Etats-Unis, artisans de ce marché, ne participeront pas à la conférence du Caire sous prétexte de ne pas incommoder Moscou. Ainsi, les négociations directes israélo-arabes pourront s'engager sans la participation des coprésidents de la conférence de Genève* ».

Le F.P.L.P., qui fait partie du Front du refus, pour sa part, appelle à une réaffirmation des trois « non » arabes (de Khartoum) (1) et à une renonciation aux « illusions » sur un règlement pacifique de la crise du Proche-Orient. A cette condition, le F.P.L.P. accepterait de soutenir Damas et l'O.L.P. Mais c'est précisément ce à quoi la Syrie et l'O.L.P., dans sa fraction majoritaire, ont déjà opposé une fin de non-recevoir, rejetant les sollicitations dont elles sont l'objet pour rallier le Front du refus et soulignant, comme l'a encore fait, ce samedi, M. Khaddam, qu'elles n'abandonneraient pas la politique de la paix négociée, ce qui vraisemblablement entraînera la défection de l'Irak au sommet « anticapitulation » de Tripoli.

La presse de Bagdad a d'ailleurs poursuivi dimanche, après le passage de l'émissaire algérien, M. Ibrahimi, ses attaques contre le régime syrien. Ce sommet, destiné à contrecarrer la démarche du président Sadate, réunira donc vraisemblablement la Libye, la Syrie, l'O.L.P., l'Algérie et le Sud-Yémen. Le Liban souhaite, pour sa part, n'être pas invité pour ne pas avoir à prendre parti.

LUCIEN GEORGE.

(1) A la conférence de Khartoum, qui suivit la guerre de juin 1967, les pays arabes avaient décidé de ne pas reconnaître Israël, de ne pas négocier avec l'Etat hébreu et de ne pas conclure la paix avec lui.

L'ÉGYPTE COMMANDE A LA FRANCE QUATORZE NOUVEAUX MIRAGE

L'Egypte a commandé à la France quatorze avions de combat Mirage-5 qui viennent s'ajouter aux quatorze exemplaires du même modèle achetés, l'an dernier, à la France par l'Egypte.

Dérivé du Mirage-III conçu par la société Dassault-Bréguet, le Mirage-5 est un chasseur polyvalent pour l'attaque et le combat à vue. Il est moins cher que le Mirage-III dont il conserve, néanmoins, les performances à haute et basse altitude et les armements.

L'Egypte a été le dix-neuvième client du Mirage et, depuis, le Gabon et le Soudan ont commandé, respectivement, cinq Mirage-III et quatorze Mirage-50 dotés d'un réacteur plus puissant.

Selon certaines informations, parmi les Mirage commandés récemment par l'Egypte figurent quelques exemplaires capables de remplir certaines missions de reconnaissance photographique, c'est-à-dire qu'ils ont reçu des caméras et des moyens d'observation.

Le Dash et une partie du Likoud réclament un assouplissement des positions de Jérusalem

De notre correspondant

Jérusalem. — Les Israéliens vivent actuellement au rythme des initiatives du président Sadate... Le premier ministre, M. Begin, a, dès l'issue du sabbat, réuni un conseil restreint. Israël accepte d'envoyer une délégation au Caire, mais un communiqué officiel, publié à l'issue du conseil, rappelle que « *le retour aux frontières de juin 1967 et la création d'un Etat palestinien, réclamés par le président Sadate, sont contraires aux conceptions israéliennes. Cette position, soutenue par plus de cent députés* (sur cent vingt), *continuera de servir de base à toute négociation de paix entre Israël et ses voisins* ». Le communiqué précise que « *conformément à l'accord israélo-égyptien, les négociations doivent s'engager sans conditions préalables* ».

Au cours de sa réunion hebdomadaire du dimanche 27 novembre, le gouvernement a confirmé son accord de principe. Le ministre des affaires étrangères, M. Moshe Dayan, qui avait quitté Israël quelques heures plus tôt pour un voyage officiel de quatre jours en Allemagne fédérale, avait rappelé avant son départ une constante de la politique israélienne : « *Si l'O.L.P. participe à la conférence du Caire, Israël ne s'y rendra pas. Nous ne négocierons jamais avec l'O.L.P., au Caire, à Genève ou ailleurs. Mais si les Egyptiens invitent l'O.L.P. pour des conversations séparées, ce n'est pas notre affaire* », a précisé le chef de la diplomatie israélienne.

Après le « *dégel psychologique* » provoqué par la visite du président égyptien dans la capitale israélienne, il s'agit d'entrer dans le vif du sujet et d'entamer la négociation. Au sein de la coalition gouvernementale, le Dash, ainsi que la fraction libérale du Likoud, réclament une plus grande souplesse dans la position de Jérusalem, notamment en ce qui concerne la possibilité d'un compromis territorial en « *Judée-Samarie* » (Cisjordanie)... D'autres voix, à droite comme à gauche, mettent en garde contre la frénésie de concessions que l'espoir de la paix a suscitée en Israël. Une intervention a été particulièrement remarquée, celle de M. Israël Galili, ancien ministre travailliste. Dans un appel dramatique, M. Galili s'est élevé contre « *la tentation de démanteler un seul des points d'implantation établis dans les territoires occupés...* ».

On attendait, à Jérusalem, le texte de l'invitation officielle de l'Egypte à la conférence du Caire. Le chef du gouvernement, M. Begin, devait faire à ce sujet une communication à la Knesset, suivie d'un débat ce lundi. Tous les partis sont favorables aux négociations du Caire, à l'exception du Rakah (parti communiste), dont le secrétaire général, M. Meir Wilner, a déclaré qu'il s'agissait d'une « *tentative pour contourner Genève et le problème palestinien* ».

(Intérim.)

Le président égyptien estime qu'il y a eu des risques de coup d'État à Damas

Dans une interview accordée dimanche à l'envoyé spécial du *Financial Times*, et publiée ce lundi 28 novembre, le président Sadate affirme notamment qu'il pourrait y avoir un nouveau bain de sang au Liban et que le président syrien se trouve dans une position difficile.

« *Les Egyptiens*, déclare-t-il, *ne veulent plus que le sang coule. Je parle et j'agis pour mon peuple. Mon armée est derrière moi. Je n'accule pas mes collègues arabes dans un coin. C'est à eux de décider ce qu'ils doivent faire. Je ne leur impose pas mes opinions. Ils ne m'imposent pas les leurs.* »

Au sujet de l'attitude du président Assad, M. Sadate poursuit : « *La position du président Assad est très difficile, la situation est très délicate pour les Syriens. S'ils font des concessions maintenant et vont au Caire samedi prochain, c'est un pas en arrière pour eux. S'ils restent en dehors pendant que nous continuons à aller de l'avant, ils perdent la face aux yeux du monde.* »

Pour le président Sadate, il y a eu de sérieux risques de coup d'Etat en Syrie. Celui-ci aurait pu venir de deux directions différentes : soit des baasistes pro-irakiens, partisans d'un « front du refus », soit des forces favorables à une position plus modérée et qui souhaiteraient suivre l'Egypte dans son entreprise en faveur d'une paix avec Israël. « *Espérons*, dit-il, *que ces dernières forces se feront sentir à Damas. C'est aux Syriens de décider, au président Assad et à son parti. M. Assad lui-même m'a dit que son parti ne représentait que 2 % du peuple syrien. Espérons que le parti Baas essaiera d'ajuster sa position aux nouvelles réalités.* »

Au sujet de l'O.L.P., M. Sadate déclare : « *Je ne sais pas quels Palestiniens viendront. C'est à eux de décider. L'O.L.P. doit être capable d'agir indépendamment du président Assad.* »

Le président ne précise pas s'il a eu de nouveaux contacts avec l'Arabie Saoudite depuis son discours de samedi. « *C'est à eux de décider ce qu'ils doivent faire*, dit-il, avant d'ajouter : « *L'Arabie Saoudite et l'Egypte ont toujours été amies et le seront toujours.* »

M. Sadate reconnaît qu'il y avait des possibilités d'attentats contre lui d'une opposition « active » à sa politique en Egypte même. Interrogé sur les risques qui pourraient provenir de militaires égyptiens fanatiques, il répond : « *Je connais mon armée, elle est derrière moi, je pense qu'ils arrêteraient de telles tentatives sans même m'en parler.* » Des Palestiniens pourraient-ils lancer des attaques terroristes pour enrayer le processus de paix ? « *Certains pourraient faire de telles choses*, estime-t-il, *ils pourraient essayer. Il y a à travers le monde des fanatiques qui pourraient tenter de m'assassiner, mais j'ai vécu avec ce risque depuis 1971.* » Pour M. Sadate, d'ailleurs, même s'il devait être assassiné, son successeur suivrait sa politique qui reflète le désir de paix du peuple égyptien.

Au sujet de l'attitude du cabinet israélien, M. Sadate déclare : « *Ce que les dirigeants pensent est important, même si j'ai gagné le cœur du peuple israélien. A ce stade, l'opinion publique en Israël est aussi très importante et les dirigeants de ce pays le savent bien. M. Begin s'adaptera à la nouvelle situation. Après tout*, poursuit M. Sadate, *pourquoi le parti travaillist... a-t-il été battu par le Likoud ? Ce fut sur la question de la sécurité. Je leur ai dit qu'ils pourraient obtenir ce qu'ils voulaient pour leur sécurité, mais pas de territoire, sauf 1 kilomètre ici ou là. Ils n'ont plus besoin (des territoires) après ce que je leur ai donné.* » Interrogé enfin sur l'intransigeance de M. Begin, M. Sadate conclut : « *C'est un combattant, mais s'il ne change pas, il commettra une erreur devant l'opinion publique mondiale.* »

Par ailleurs, dans une interview diffusée samedi par la chaîne de télévision américaine N.B.C., le président Sadate se déclare prêt à discuter au Caire avec les Israéliens, même si ceux-ci sont seuls à accepter son invitation. Il répète toutefois son refus de conclure une « *paix séparée* ». Refusant d'indiquer s'il bénéficie du soutien de l'Arabie Saoudite, le chef de l'Etat égyption rappelle seulement que les relations entre Ryad et Le Caire sont « *fraternelles* ».

La nécessité d'un règlement global

(Suite de la première page.)

Le premier ministre et le ministre des affaires étrangères ont exposé samedi, pendant deux heures, la position suivante à leurs collègues syriens, le général Khleifaoui et M. Khaddam.

D'abord, la France a besoin de la paix au Proche-Orient. Ensuite, la paix n'est possible que si un règlement global intervient entre Israéliens et Arabes, ce qui exclut toute paix séparée israélo-égyptienne. Troisièmement, un tel règlement n'est possible que si la solidarité arabe est maintenue, toute dissension interarabe ne pouvant que compliquer la situation et créer de nouvelles tensions.

M. Barre aurait souligné trois aspects de la visite du président Sadate à Jérusalem. A ses yeux, ce geste a eu une portée politique, humaine et religieuse considérable en Europe, où l'opinion a été très sensible aux « *retrouvailles entre les fils d'Abraham* ».

En deuxième lieu, le président Sadate a détruit l'argument israélien particulièrement puissant aux Etats-Unis selon lequel les Arabes ne cherchent qu'à détruire l'Etat hébreu.

Troisièmement, son voyage à Jérusalem n'enlève rien à la nécessité d'un règlement de fond. Aussi bien, le gouvernement français et l'Europe des Neuf, dans la déclaration de mardi dernier, ne l'ont pas approuvé sans condition. Le geste de Sadate ne peut être condamné *a priori* et doit inciter à la réflexion, mais il n'a d'intérêt que s'il conduit à un règlement global.

Les Syriens ont répondu que le voyage du président égyptien était inacceptable. D'une part, le simple fait d'aller à Jérusalem effaçait le passé et les sacrifices humains consentis par les Arabes, d'autre part, la « *décontraction* » du chef de l'Etat égyptien, le sourire avec lequel il a répondu à l'accueil des Israéliens, était un défi psychologiquement insoutenable pour le peuple arabe.

« Sadate a trahi la cause arabe »

Pour le reste, les Syriens ont dit en substance à M. Barre ce que M. Khaddam devait répondre quelques instants plus tard aux questions des journalistes français et ce qu'une déclaration de l'agence syrienne SANA devait répéter dimanche soir : « *Il est impossible d'accepter l'invitation du président Sadate à une conférence du Caire avec les Israéliens, parce que la route de la paix ne passe par la Knesset, et que le président Sadate est « fini » comme chef du monde arabe. Il a trahi la cause arabe. (...) Nous allons continuer à combattre pour réaliser une paix juste, durable et globale, une paix qui concerne les droits du peuple palestinien, le droit au retour, le droit de construire un Etat indépendant qui assure le retrait des troupes israéliennes des territoires arabes.* »

En revanche, les Syriens répondront favorablement à l'invitation du colonel Kadhafi pour un « sommet » à Tripoli des dirigeants arabes qui refusent de suivre M. Sadate et de l'O.L.P. Ils ont aussi indiqué à leurs interlocuteurs français qu'ils avaient bon espoir que les Irakiens feront taire leurs griefs contre la Syrie et seront représentés à Tripoli. Ils ont indiqué enfin qu'à leur connaissance l'Arabie Saoudite, grande pourvoyeuse de fonds des Arabes, prend ses distances à l'égard de l'Egypte.

En somme, aux yeux des Syriens, il apparaît que seul dans le monde arabe le roi du Maroc a approuvé le président Sadate sans réserve, et qu'une sainte alliance du refus est en train de se former.

La « sagesse » de la France

Si évidentes que soient les divergences de vues entre Paris et Damas, il ne semble pas que le communiqué qui conclura la visite de M. Barre soulève de grandes difficultés. Les positions traditionnelles des deux pays sur un règlement de fond seront rappelées. Recevant samedi soir le premier ministre à dîner, le chef du gouvernement syrien a couvert la France d'éloges, évoquant la « *sagesse* » de sa politique au Proche-Orient, sa « *contribution fondamentale à l'évolution de la pensées humaine* » et « *ses traditions chaque fois qu'il s'agit de se porter au secours des peuples et d'élever le drapeau du droit et de la justice pour le bien de l'humanité tout entière* ».

Contrairement aux usages, M. Khleifaoui tint à accompagner dimanche le premier ministre dans sa visite des ruines de Palmyre et du barrage géant de Tabqa, orgueil de la Syrie moderne. Une seule fausse note : la presse n'a pas reproduit le passage de l'allocution de M. Barre où il disait :

« *J'exprime l'espoir qu'en dépit des difficultés les événements qui viennent de se dérouler à Jérusalem contribueront à faire tomber les barrières de l'hostilité et de la méfiance.* » Le plus grand journal de Damas a cependant reproduit intégralement une interview de M. Barre où il formait le même vœu.

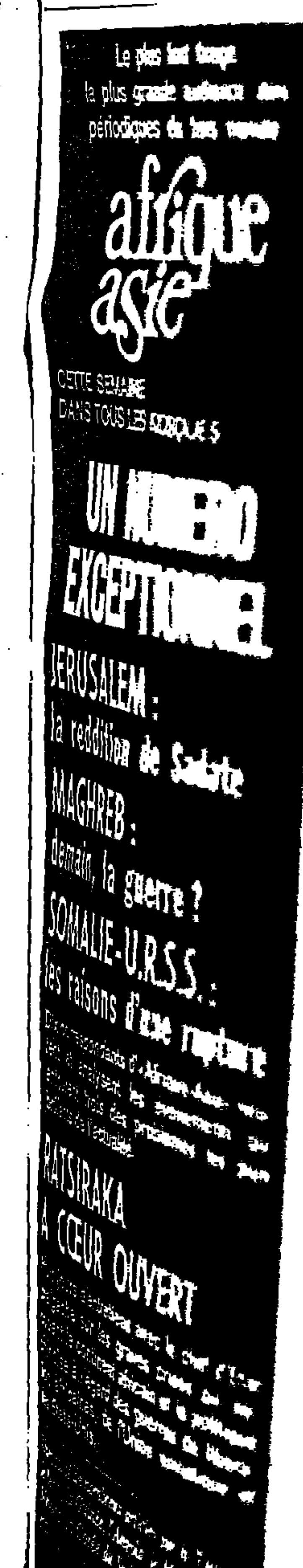
MAURICE DELARUE.

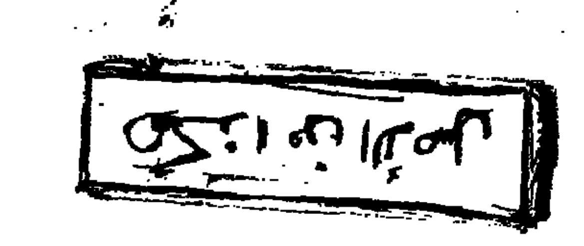
Iran

LES MANIFESTATIONS D'OPPOSITION AU RÉGIME S'ÉTENDRAIENT A LA PROVINCE

Téhéran (*A.F.P.*). — Deux cents à trois cents personnes ont été arrêtées en Iran, au cours des derniers jours, à la suite des manifestations d'opposition au régime, selon des estimations établies par les observateurs dans la capitale iranienne. Selon certaines informations, ces manifestations auraient fait deux ou trois morts. Cependant, un communiqué diffusé samedi 26 novembre par le ministère de l'information dément qu'il y ait eu « un seul mort » durant ces événements.

Ces arrestations expliqueraient un certain essoufflement des manifestations qui étaient organisées presque quotidiennement depuis le 15 novembre, jour de l'arrivée du chah à Washington, aux abords des grandes écoles de Téhéran et parfois dans le centre de la ville. Toutefois, l'agitation paraît gagner la province. Des heurts ont en effet été signalés ces jours derniers à Nowchahr, sur la Caspienne, et à Casvin, à 140 km à l'ouest de Téhéran. —





مكبرة من الأصل

PROCHE-ORIENT

LOIN DES CAPITALES

Bethléem dans l'attente d'un Noël porteur d'espoir pour la Cisjordanie

UNE large route bordée d'oliviers et de maisons de pierre blanche mène à Bethléem. Le paysage est typique de la Cisjordanie. La ville s'étend sur des collines et descend dans la vallée qui mène à sa ville jumelle, Beth-Jalah, à majorité chrétienne, elle aussi. Au nord, Jérusalem. Au sud, la route serpente vers le mont Hébron. A l'est, on découvre le panorama, jaune et brun, saisissant du désert.

Bethléem est une ville paisible, au calme presque provincial. Sur la route principale, quelques soldats israéliens en armes gardent l'entrée d'un petit édifice rectangulaire surmonté d'une coupole. C'est là que, selon la tradition religieuse juive, se trouvent les restes de « Notre Mère Rachel ».

La ville natale de Jésus est l'une des rares cités chrétiennes de Cisjordanie. Dans les années 30, elle ne comptait que quelques milliers d'âmes. Même à la veille de la première guerre israélo-arabe, en 1948, le nombre de ses habitants ne dépassait pas huit mille, presque tous chrétiens. Le nombre d'émigrés originaires de Bethléem, pour la plupart commerçants, membres des professions libérales et intellectuelles dispersés en Amérique, en Europe, et même en Afrique et en Asie, était à l'époque plus élevé que celui des habitants qui y étaient restés.

La guerre de 1948 a entraîné des changements démographiques dans la ville, avec l'arrivée de nombreux réfugiés palestiniens. La ville et les camps aux alentours comptent aujourd'hui quelque vingt-cinq mille habitants, dont 75 % de chrétiens, en majorité catholiques. Ici, le statut social est déterminé par l'appartenance communautaire, les musulmans constituant les couches défavorisées de la population.

LES camps sont les témoins de la tragédie palestinienne, le plus grand étant celui de Deheiché que côtoie la route menant à Hébron. Des rangées d'humbles maisonnettes flanquent des ruelles où jouent les enfants, ici et là, ont voit des arbres fruitiers et surtout des figuiers de barbarie. Non loin du camp, se dressent les machines géantes utilisées pour l'extraction dans une carrière de pierre appartenant à des entrepreneurs israéliens. Les habitants du camp se plaignent de la pollution.

Bethléem est un site que visitent 80 % des touristes que reçoit Israël. Face à l'illustre basilique de la Nativité, qui ressemble à une forteresse, se dresse le minaret de la mosquée d'Omar Ibn el-Khatab, construite pendant la période hachémite conformément à la politique d'équilibre entre chrétiens et musulmans chère au roi Hussein. Dans la rue sinueuse qui mène à la colline, s'élève une église au clocher carré. Elle appartient à la petite communauté syrienne orthodoxe. Presque toutes les communautés chrétiennes orientales possèdent dans cette ville un lieu de culte.

Dans les ruelles étroites et pittoresques, on trouve des dizaines de boutiques de souvenirs, le tourisme étant la principale activité économique de la ville. Depuis l'occupation israélienne — outre la croix et le croissant — on y trouve l'étoile de David et le chandelier à sept branches.

A l'opposé d'Hébron, de Naplouse ou de Ramallah, Bethléem connaît peu d'agitation. Le maire actuel, M. Elias Freij, richissime importateur de nacre, propriétaire d'un grand atelier de fabrication de souvenirs, est connu pour être un tenant du roi Hussein. C'est un cas unique parmi les maires de la Cisjordanie, les autres s'identifiant presque tous à l'O.L.P. Ces derniers ont respecté le mot d'ordre de l'organisation leur demandant d'exprimer leur mécontentement à l'occasion de la visite du président Sadate en Israël. En revanche, le maire de Bethléem figurait dans la délégation des notables des territoires occupés favorables à la Jordanie qui ont rencontré le chef de l'Etat égyptien. Pendant que se déroulait cette entrevue des étudiants de l'université de la ville faisaient la grève sur le tas, dans les locaux de la mairie.

Le maire adjoint, M. Georges Hazboun, communiste, secrétaire du Syndicat des travailleurs de la ville, explique : « *Nous ne sommes pas contre la visite en elle-même, mais contre un règlement du conflit au détriment du peuple palestinien.* »

La stupéfaction à l'annonce de la visite historique de M. Sadate avait été générale. « *A la télévision, cela nous apparaissait comme un film de science-fiction* », nous dit un habitant.

Certains expriment ouvertement leur réprobation. Pour d'autres, c'est l'attentisme, mais tous espèrent en leur for intérieur que la manchette : « *Plus de guerre !* », du quotidien *Al Kouds*, correspond à la réalité.

« Le chemin sera très long »

Dans un café, on discute ferme. Les avis sont partagés :

« *Sadate nous vend à bon marché*, affirme un jeune.

— *Et s'il arrive à imposer aux Israéliens le retrait des territoires occupés?*

— *Comment arriver au but ?* dit un autre un chapelet à la main.

— *Tu crois encore qu'ils quitteront un jour nos terres? Ton optimisme repose sur des mirages. Regarde autour de nous comment les Israéliens construisent ces quartiers entiers, qui nous entourent, qui nous encerclent même, et ce n'est qu'un début.*

— *Pour moi, ce qui compte avant tout, c'est la reconnaissance d'Israël par les Egyptiens. Les sourires et les poignées de main entre Sadate et Begin, Dayan et Golda, cette Golda qui a dit à plusieurs reprises :* « Les Palestiniens, connais » pas. »

Intervient un auditeur qui sirote son café : « *Et qu'est-ce qu'il reçoit, le président Sadate, en contrepartie de la part de Bégin ? Rien. Une leçon d'histoire. Je croyais qu'au moins le premier ministre israélien parlerait de la misère des réfugiés palestiniens, de leur sort malheureux. Mais pas un seul mot. En vérité, cela ne le préoccupe pas.* »

LES journaux arabes de ces derniers jours sont éparpillés sur une table. Le titre d'*Al-Fajr*, hostile à la visite de Sadate, est significatif : « *Les maires de Cisjordanie ont prié à la mosquée Nasser* », pendant la fête (musulmane). Au centre de la première page, une vieille photo de Nasser et de Yasser Arafat, côté à côte.

« *La visite du président Sadate, conclut un jeune* étudiant de l'université de Bethléem, *me donne une leçon extraordinaire en matière d'opinion publique. Récemment encore, le régime égyptien était voué aux gémonies, l'Union socialiste arabe qualifiée de caricature et M. Sadate, lui, d'ancien nazi. Aujourd'hui, Sadate est le héros de l'opinion israélienne, la radio le traite d'* « homme d'Etat qui tient toujours sa parole ». *On parle sérieusement du système des partis en Egypte, tout en soulignant qu'il existe une véritable vie parlementaire. Mieux encore, l'Union socialiste arabe est devenue tout d'un coup une organisation socialiste. Et, enfin, Sadate visite le mémorial de l'holocauste du nazisme sans qu'on parle de son passé. Le peuple israélien peut donc basculer, et c'est un phénomène rassurant. Les Israéliens finiront un jour par nous comprendre nous aussi, les Palestiniens... si les autorités le veulent et mobilisent tous les moyens pour cette tâche. Le chemin pourtant sera très long, car on n'a pas encore commencé à préparer l'opinion publique à ce changement-là.* »

Dans les rues de Bethléem, les préparatifs de Noël ont commencé. Pour la onzième fois depuis 1967 un officier israélien accueillera la procession religieuse présidée par le patriarche latin : lorsque les cloches sonneront, elles auront un son différent et nouveau pour bien des hommes et des femmes de la ville.

AMNON KAPELIOUK.

AFRIQUE

Rhodésie

M. Smith ne désespère pas d'amener M. Nkomo à négocier

Après le révérend Sithole et le chef Chirau, l'évêque Muzorewa, président du Conseil national africain unifié (U.A.N.C.), a répondu favorablement, samedi 26 novembre, à l'offre de négociations fondées sur le suffrage universel lancée la semaine dernière par M. Smith (« le Monde » du 26 novembre). Il a demandé à tous les guérilleros nationalistes de « rentrer dans leur patrie ». « D'une certaine manière, a-t-il ajouté, M. Smith a capitulé. » — (A.F.P., Reuter.)

Nairobi. — Des négociations entre les autorités rhodésiennes et des interlocuteurs africains hostiles à la lutte armée — en l'occurrence l'évêque Muzorewa, le pasteur Sithole et le chef Chirau — devraient s'ouvrir dès cette semaine à Salisbury alors qu'une nouvelle incursion des forces rhodésiennes au Mozambique semble viser le quartier général de la guérilla africaine dans la province de Manica.

Le premier ministre rhodésien a donc relancé son projet de « règlement interne » en acceptant publiquement le principe du suffrage universel tout en essayant de frapper la guérilla africaine à la tête en attaquant Chimoio (ex-Vila-Pery), à 60 kilomètres à l'intérieur du Mozambique, où la

De notre correspondant en Afrique orientale

ZANU (Union nationale du Zimbabwe) de M. Robert Mugabe aurait sa base.

L'opération de politique intérieure n'aurait guère de sens si elle ne se proposait pas de tenter de « récupérer », à plus long terme, le nationaliste africain dont on parle le moins en ce moment : M. Nkomo, coprésident avec M. Mugabe du Front patriotique, président de la ZAPU (Union populaire du Zimbabwe), favori à la fois du président Kaunda et des Soviétiques. En l'absence de M. Nkomo, l'initiative de M. Smith serait, en effet, à ranger dans le tiroir déjà encombré des projets de « règlement interne », demeurés sans suite.

Une position charnière

D'une part, M. Smith n'ignore pas que l'appui inconditionnel que lui offre Pretoria en ce moment est lié au refroidissment très net des relations entre la République Sud-Africaine et les puissances occidentales. De l'autre, la lassitude engendrée par les difficultés d'application du plan anglo-américain lui donne un peu de répit.

Fin septembre, la visite secrète de M. Smith à Lusaka, à l'invitation du président Kaunda, a cristallisé les divergences entre MM. Mugabe et Nkomo au sein du Front patriotique. Elle semble avoir même accentué les désaccords latents entre les cinq Etats africains de la ligne de front (Angola, Botswana, Mozambique, Tanzanie et Zambie) puisque, dès lors, les consultations menées séparément par M. Nyerere avec MM. Machel et Kaunda n'ont pas éclairci l'atmosphère.

Les guérilleros de la ZAPU s'entraînent dans des camps situés en Zambie et en Angola. Ils s'appuient sur la frontière du Botswana et opèrent dans le Sud-Ouest et l'Ouest rhodésiens. Les nombreuses incursions de l'armée rhodésienne au Mozambique — notamment celle en cours, apparemment la plus importante à ce jour — ne peuvent qu'affaiblir les partisans de M. Mugabe. Ainsi épargné, M. Nkomo occupe donc plus que jamais une position charnière.

Si d'éventuelles discussions avec l'évêque Muzorewa et le révérend Sithole sont infructueuses, M. Smith pourra toujours faire marche arrière ou utiliser le chef Chirau pour provoquer une rupture. Si la négociation menée plus discrètement mais parallèlement avec Lusaka débouche sur des résultats plus encourageants, le premier ministre rhodésien aura marqué un point. Dans le climat de découragement qui prévaut actuellement, M. Smith a donc retrouvé une certaine marge de manœuvre.

JEAN-CLAUDE POMONTI.

République Sud-Africaine

Pretoria entend limiter les risques liés à la signature de contrats avec les firmes occidentales

De notre correspondante

Johannesburg. — L'Afrique du Sud entend obtenir toutes les garanties possibles sur les livraisons des équipements nécessaires avant de signer un contrat confiant, à la société française CIT-Alcatel, la responsabilité de l'électronisation du réseau national, a précisé, dimanche 27 novembre, à Pretoria M. Louis Rive, directeur des postes sud-africaines.

Différents événements — la récente décision du Conseil de sécurité de l'ONU d'imposer un embargo sur les armes, d'éventuelles nouvelles mesures de sanctions ainsi que l'arrivée possible d'un gouvernement de gauche en France, poussent Pretoria à reconsidérer la signature de contrats, qui prévoient plus de 500 millions de rands (2 800 millions de francs) d'importations de matériel au cours des premières années. Le projet complet, qui s'étalerait sur quinze ans, correspond à une dépense d'environ 5 000 millions de rands (2 milliards 800 millions de francs).

Dans un premier temps, en 1975, M. Rive pensait adopter le procédé semi-électronique CP 44 de la société ouest-allemande Siemens. Mais il a récemment annoncé qu'après avoir étudié les propositions d'autres compagnies, il préférait le procédé E-10 de CIT-Alcatel, entièrement électronique, tout en laissant la porte ouverte au système EWS-D de Siemens qui sera — en principe — sur le marché en 1981.

Chacun s'attendait à la signature rapide des contrats définitifs. Or M. Rive déclarait vendredi 25 novembre qu'avant de s'engager, il désirait prendre toutes ses précautions (*le Monde* du 26 novembre). Selon M. Rive, certains de ses propos ont d'ailleurs été mal interprétés. La signature du contrat avec CIT-Alcatel était seulement suspendue.

« *Nous ne sommes pas prêts à poursuivre des projets comportant le plus petit risque* », a précisé M. Rive. « *Une fois que nous nous serons engagés et aurons fait les investissements, vous pouvez concevoir que nous pourrions nous trouver dans une situation difficile. Sans l'assurance que nos commandes seront respectées, nous risquons de perdre de l'argent.* »

Coup de poing sur la table

Ces assurances, M. Rive ne compte pas les obtenir de CIT-Alcatel. Il laisse le gouvernement sud-africain prendre directement contact avec le gouvernement français. L'Afrique du Sud verrait d'un bon œil la fabrication sur place de l'essentiel de l'équipement nécessaire au projet.

Ce coup de poing sur la table du directeur des postes correspond à une préoccupation croissante des Blancs sud-africains face aux menaces extérieures. Beaucoup n'hésitent pas à dire : « *Limitons les dégâts, interrompons aujourd'hui les contrats avant de perdre trop d'argent.* » Un hebdomadaire citait récemment des milieux proches du gouvernement proposant d'interrompre immédiatement la construction par un consortium français de la centrale nucléaire de Koeberg plutôt que de se trouver confronté plus tard à un boycottage et à d'importantes pertes financières.

CHRISTIANE CHOMBEAU.

La crise du Sahara occidental

NOUAKCHOTT JUGE « MÉPRISABLES » LES ALLÉGATIONS D'ALGER SUR UNE TENTATIVE DE COUP D'ÉTAT EN MAURITANIE.

Les affirmations du quotidien algérien *Al Chaab*, selon lesquelles une tentative de coup d'Etat aurait eu lieu vendredi 25 novembre à Nouakchott en l'absence du président Ould Daddah — qui s'entretenait à Marrakeh avec le roi Hassan II — ont été jugées, dimanche dans les milieux autorisés de la capitale mauritanienne « *dénuées de tout fondement* » et ne « *feront l'objet d'aucune réaction officielle tant elles sont méprisables* ».

Le ministre marocain de l'information a, pour sa part, qualifié les allégations d'*Al Chaab* de « *pure affabulation* ». Le journal algérien avait écrit, dimanche, que la tentative de putsch aurait été marquée par de violents affrontements entre les troupes marocaines et mauritaniennes.

Dans un communiqué publié samedi à Alger, le Front Polisario dressant le bilan des opérations menée par ses troupes les 22 et 23 novembre contre le train minéralier de Zouerate et plusieurs casernes, affirme, pour sa part, avoir tué quarante-cinq soldats mauritaniens et fait quinze prisonniers. Le Polisario a, d'autre part, invité plusieurs personnalités de la gauche espagnole à assister lundi à la cérémonie de libération de trois pêcheurs espagnols capturés par ses commandos il y a deux semaines.

A Rabat, un *communiqué* gouvernemental a annoncé la grâce de trente-huit personnes condamnées pour atteinte à la sûreté de l'Etat. Le comité de lutte contre la répression au Maroc (14, rue de Nanteuil, Paris-15e) enregistre avec satisfaction la libération de dix-sept membres de l'Union socialiste des forces populaires tout en soulignant qu'« *il reste des centaines de détenus politiques dont plusieurs condamnés à mort* ». — (*A.F.P., Reuter.*)

A TRAVERS LE MONDE

Finlande

● UN INCENDIE CRIMINEL a endommagé, dans la nuit du vendredi 25 novembre au samedi 26 novembre, les entrepôts de papier et deux machines offset de l'imprimerie de *Tiedonantaja*, organe de l'aile minoritaire du parti communiste finlandais. Deux jours auparavant, la façade de l'imprimerie avait été couverte de croix gammées. Ce journal a vivement dénoncé les activités des groupes néo-fascistes finlandais. Pro-soviétique, il adopte une ligne orthodoxe et intransigeante alors que son concurrent, *Kansan Uutiset*, organe de la ligne majoritaire du P.C. finlandais, flirte avec l'eurocommunisme. — (*Corresp.*)

Grèce

● M. GEORGES MAVROS A DONNE SA DEMISSION de président du parti de l'Union du centre démocratique (social-démocrate pro-européen), après la défaite de ce dernire aux élections du 20 novembre.

L'Union du centre démocratique a obtenu, à l'issue de ce scrutin, 11,95 % des voix, perdant ainsi huit points par rapport aux élections de 1974. — (*A.F.P.*)

Irlande du Nord

● LE PARTI UNIONISTE D'AVANT-GARDE NORD-IRLANDAIS, dirigé par M. William Craig, a décidé samedi 26 novembre de rejoindre le parti unioniste officiel, mettant ainsi fin à une dissidence de quatre ans. Le parti unioniste officiel, dirigé par M. Harry West, est la plus importante formation politique nord-irlandaise et le plus grand groupe loyaliste. — (*A.F.P.*)

Liechtenstein

● UN MEURTRIER A ETE CONDAMNE A MORT le 25 novembre au Liechtenstein. Jans Frick, âgée de quarante-deux ans, était poursuivi pour avoir tué, il y a un an, sa femme et deux de ses enfants, et avoir blessé sa belle-mère et un autre de ses enfants. Arrêté, le meurtrier avait fait des aveux complets. On estime à Vaduz que la cour d'appel confirmera le verdict, mais que le prince François-Joseph II pourrait user de son droit de grâce. C'est la première fois depuis 1785 qu'une condamnation à mort est prononcée dans la principauté. — (*A.F.P.*)

République fédérale d'Allemagne

● M. HANS-DIETRICH GENSCHER, ministre ouest-allemand des affaires étrangères, hospitalisé depuis mercredi 23 novembre, ne pourra vraisemblablement pas reprendre ses activités avant la mi-janvier 1978, précise-t-on à Bonn. M. Genscher souffre d'une infection des voies respiratoires. — (*A.F.P.*)

République démocratique allemande

● UN ACCIDENT DE CHEMIN DE FER a fait au moins cinq morts dimanche 27 novembre à la gare de Bitterfeld, près de Halle, en R.D.A. Trente personnes ont été blessées dans cet accident. La chaudière de la locomotive d'un train qui se trouvait en gare a explosé, pour des raisons encore inexpliquées, et le premier wagon a pris feu, précise l'agence de presse est-allemande A.D.N. — (*A.F.P.*)

ASIE

Japon

Le nouveau gouvernement a surtout pour objectif de résoudre les problèmes économiques

Tokyo. — M. Fukuda, premier ministre, a remanié pratiquement en totalité son gouvernement, ce lundi 28 novembre. A l'exception de celui de la justice, tous les portefeuilles ont en effet changé de titulaire. En renouvelant son cabinet comme il l'avait annoncé à la fin de la semaine dernière (« le Monde » du 26 novembre), le premier ministre avait essentiellement deux objectifs : d'une part, consolider sa position au sein de la majorité en vue de pouvoir éventuellement briguer un second mandat l'année prochaine ; d'autre part, disposer d'une équipe capable de faire face aux problèmes économiques qui se posent actuellement.

De notre correspondant

Alors que le yen a connu ces dernières semaines une montée rapide, que l'activité économique stagne et que le différend commercial avec les Etats-Unis s'envenime, le précédent gouvernement avait démontré son inexpérience et son inefficacité. Il était urgent pour Tokyo de réagir. Le retour au ministère du commerce et de l'industrie de M. Komoto, et à la direction de relance économique, M. Miyazawa est significatif de la nouvelle orientation que M. Fukuda entend donner à l'économie. M. Komoto est à l'origine un homme d'affaires qui est devenu politicien et l'un des experts économiques du parti libéral-démocrate (P.L.D.). Il occupa les fonctions qui lui sont aujourd'hui dévolues de 1974 à 1976 dans le cabinet Miki. Il est considéré au ministère du commerce et de l'industrie comme l'une des personnalités les plus capables de diriger ce ministère. M. Komoto a, d'autre part, la confiance des milieux d'affaires et est un partisan de la relance économique : il a d'ailleurs, ces derniers mois, critiqué la politique de M. Fukuda, qu'il jugeait trop prudente.

La nomination de M. Niyazawa à la direction de l'agence de planification (poste qu'il occupa de longues années au cours de la décennie écoulée) est également symptomatique : partisan, lui aussi, de la relance économique, M. Niyazawa est surtout un expert des affaires internationales. A ce titre, il devrait donner au Japon, estime-t-on, un rôle à la mesure de sa puissance dans la relance de l'économie

La création d'un nouveau poste de ministre d'Etat chargé des affaires économiques internationales est significative de la prise de conscience à Tokyo de la grave détérioration des relations du Japon avec l'étranger et les pays industrialisés en particulier. Que ce poste soit revenu à M. Ushiba, ancien ambassadeur à Washington, indique bien que le Japon attache une importance très grande à son différend commercial avec les Etats-Unis.

M. Fukuda n'entend cependant pas que le contrôle de l'ensemble des questions économiques lui échappe. En nommant M. Murayama au ministère des finances, il conserve la haute main sur les deniers de l'Etat. M. Murayama est, avant tout, un expert des affaires financières que, jusqu'à présent, a eu une carrière politique en demi-teinte et ne dispose donc pas d'un poids politique suffisant pour faire prévaloir ses vues. Si apparemment l'essentiel en matière internationale est actuellement pour le Japon de nature économique, une des grandes questions qui se posent au gouvernement Fukuda est aussi la signature du traité de paix avec la Chine. C'est, en apparence, essentiellement en raison de la confiance que lui témoigne Pékin que le portefeuille des affaires étrangères est revenu à M. Sonoda.

Si la nécessité de trouver des hommes capables de faire face à la situation a été l'une des préoccupations majeures de M. Fukuda dans ses choix, il reste que ceux-ci ont, comme d'habitude, été dictés par les rapports de force au sein du P.L.D. La base du pouvoir de M. Fukuda demeure, certes, son alliance avec M. Ohira, qui conserve ses fonctions de secrétaire général du parti majoritaire. M. Fukuda n'en a pas moins essayé de consolider sa position en rappelant sur le devant de la scène M. Nakasone, l'un des hommes forts du P.L.D., qui avait soutenu l'ancien premier ministre Miki l'année dernière, et sur lequel pèsent pourtant quelques suspicions pour sa participation à l'affaire Lockheed. M. Nakasone n'en occupe pas moins le poste de président du bureau exécutif du P.L.D. Si aucun homme de l'ancien premier ministre Tanaka n'apparaît au premier plan, cela ne signifie pas pourtant que l'ancien premier ministre a perdu son influence

PHILIPPE PONS.

LA COMPOSITION DU CABINET

Voici la composition du nouveau gouvernement japonais, annoncée lundi 28 novembre, par M. Fukuda, premier ministre :

Affaires étrangères : M. Sunao Sonoda ;
Finances : M. Tatsuo Murayama ;
Commerce international et industrie : M. Tohio Komoto ;
Transports : M. Kenji Fukunaga ;
Postes et télécommunications : M. Yasushi Hattori ;
Travail : M. Katsushi Fujii ;
Travaux publics : M. Yohio Sakurauchi ;
Intérieur : M. Takenori Kato ;
Justice : M. Mitsuo Setoyama ;
Education : M. Shigetami Sunada ;
Santé : M. Tatsuo Ozawa.
Ministre d'Etat, directeur général de l'Agence de défense nationale : M. Shin Kanemira ;
Ministre d'Etat, directeur général de l'Agence de planification : M. Kiichi Miyazawa ;
Ministre d'Etat sans portefeuille, mais chargé des affaires économiques internationales : M. Nobuhiko Ushiba ;
Ministre d'Etat, secrétaire en chef du cabinet : M. Shintaro Abe ;
Ministre d'Etat, directeur général de l'Agence de la science et de la technologie, président de la commission de l'énergie atomique : M. Tasaburo Kumagai ;
Ministre d'Etat, directeur général de l'Agence de l'environnement : M. Hisanari Yamada.

PORTRAITS

M. Sunao Sonoda (affaires étrangères)

M. Suano Sonoda, qui occupait les fonctions de secrétaire de cabinet dans le précédent gouvernement, est l'un des fidèles de M. Fukuda. Il joua notamment un rôle important dans la désignation de celui-ci à la tête du gouvernement il y a onze mois. M. Sonoda passait jusqu'à présent davantage pour un habile manœuvrier de politique intérieure que pour un expert en affaires internationales.

Agé de soixante-trois ans, c'est une personnalité peu connue du grand public et encore moins à l'étranger. Il n'en fut pas moins l'un des « jeunes Turcs » du parti libéral-démocrate (P.L.D.) et commença sa carrière politique au lendemain de la guerre. D'origine modeste, ancien parachutiste, grand expert en kendo (l'un des arts martiaux japonais), M. Sonoda n'est pas, contrairement à beaucoup de politiciens japonais, sorti d'une des grandes universités. Mais c'est un « fonceur », et il fut douze fois élu à la Chambre basse.

Il occupa différentes fonctions au gouvernement, dont celle de vice-ministre des affaires étrangères chargé des relations avec le Parlement et de ministre de la santé publique dans un des cabinets Sato : à ce poste, il prit notamment des mesures pour que soient indemnisées les victimes de Minamata, le village dont les habitants furent victimes de la pollution. A la tête du secrétariat du cabinet, M. Sonoda a eu à traiter, au cours de l'année écoulée, plusieurs affaires internationales : questions des droits de pêche avec l'U.R.S.S. ; détournement d'un appareil de la JAL par un commando de l'Armée rouge en septembre. Il fut, à cette dernière occasion, un vif défenseur de la position de M. Fukuda (qui accéda aux exigences du commando).

M. Sonoda a pour atout d'avoir apparemment la confiance de la Chine. A plusieurs reprises, il a fait des déclarations en faveur de la signature rapide du traité de paix et d'amitié nippo-chinois. On estime, dans les milieux politiques japonais, que M. Sonoda aura essentiellement pour mission d'essayer, en utilisant son habileté politique et sa connaissance des arcanes du P.L.D., de dégager un consensus sur cette question. Déjà, d'ailleurs, certains commentateurs ont baptisé M. Sonoda le « ministre des affaires étrangères pour l'intérieur ». — Ph. P.

M. Kiichi Miyazawa (planification)

A cinquante-sept ans, M. Miyazawa, qui est encore un homme « jeune » dans la gérontocratie politique nippone, a déjà occupé d'importantes fonctions. Il fut le ministre du commerce et de l'industrie (1970-1971) du premier ministre Sato, puis il dirigea la diplomatie japonaise de 1974 à 1976 dans les cabinets Miki. Brillant, très occidentalisé de manières, il passe pour l'un des « intellectuels » du parti libéral-démocrate (P.L.D.). Beaucoup voient en lui un futur premier ministre.

Comme la plupart des hommes politiques japonais, M. Miyazawa vient de la fonction publique. Fonctionnaire au ministère des finances de 1942 à 1952, il devint, au début des années 60, secrétaire particulier du premier ministre Ikeda (1960-1964), maître d'œuvre de ce qu'il est convenu d'appeler le « miracle économique japonais ». Il fut déjà directeur de l'agence de planification de 1963 à 1968 dans les gouvernements Ikeda et Sato.

Chaleureux, M. Miyazawa est sans doute le plus « internationaliste » des dirigeants japonais : il parle couramment anglais et utilise toujours cette langue avec ses interlocuteurs étrangers — ce qui est exceptionnel pour les politiciens nippons, qui affectent de ne parler que japonais. Depuis le traité de San-Francisco, il a participé à la plupart des négociations entre le Japon et les Etats-Unis, et fut particulièrement remarqué en 1971 lorsque, ministre du commerce et de l'industrie, il tint tête aux Américains dans le différend sur les textiles.

Membre du clan Ohira (deuxième homme fort du P.L.D. après le premier ministre), M. Miyazawa n'est est pas moins une personnalité indépendante, l'une des plus influentes de la « jeune génération » du parti conservateur. Il a conservé, en raison de ses fonctions de « collecteur de fonds » de M. Ikeda, des contacts étroits avec les milieux d'affaires. En 1971, il forma au sein du P.L.D. un groupe de réflexion (Hirakawa-Kai) avec des membres de la faction Ohira et Tanaka (ancien premier ministre compromis dans l'affaire Lockheed), qui fit sentir son poids lors de la « passation de pouvoirs » en 1974 entre MM. Tanaka et Miki. Ce groupe s'est élargi depuis la création sous son égide, en août dernier, de la Société d'étude sur le monde libre (Jiyu Shakai Kenkyu Kai), qui a la particularité d'être extra-parlementaire et de regrouper, en plus de députés de premier plan, des intellectuels et des membres influents des milieux d'affaires (notamment M. Morita, président de Sony). Son assise dans le P.L.D., sa connaissance de l'Occident, donnent à M. Miyazawa, qui est, en outre, un expert des affaires économiques, une envergure internationale. — Ph. P.





ASIE

Hongkong

1 400 « immigrants illégaux » venant de Chine ont été arrêtés en neuf mois

Correspondance

Hongkong. — *« Ah ! Ne les appelez pas « réfugiés ».* Le fonctionnaire britannique qui nous reçoit dans son bureau de l'Immigration Department tient à appeler les choses par leur nom : les réfugiés sont ceux qui, persécutés pour des raisons politiques, trouvent un asile dans la colonie. Il peut y avoir des réfugiés vietnamiens, philippins ou khmers. Il n'y aura jamais, à Hongkong, de réfugiés chinois. Il *y a*, en revanche, des immigrants illégaux venant de Chine, et qui posent, nous explique-t-on, de très graves problèmes à la colonie surpeuplée: *« Les cas de « passage » pour des motifs explicitement politiques se comptent sur les doigts de la main. Ceux qui prennent tant de risques pour passer à Hongkong le font essentiellement pour trouver un niveau de vie beaucoup plus élevé. Du reste, l'émigration des Chinois du Sud ne date pas d'hier. C'est un phénomène que même un régime autoritaire a du ma' à endiguer. Il se trouve que Hongkong est prospère et que les courants marins sont propices pour le voyage. Voilà tout. »*

Est-ce si simple ? 1973 a été l'année-record de l'immigration chinoise dans la colonie : 56 000 immigrants légaux, dûment munis de laissez-passer chinois ; 30 °00 immigrants illégaux, arrivés à la nage. Ces chiffres effraient les autorités de Hongkong : le surpeuplement, un taux de criminalité très élevé, joints à un ralentissement de l'activité économique, menacent l'équilibre de la colonie. Des pourparlers ont alors lieu entre Londres et Pékin, qui aboutissent à une réduction de l'immigration légale. Celle-ci se chiffrera dès lors aux alentours de 25 000 par an : il s'agit essentiellement des Chinois d'outre-mer ayant jadis opté pour le retour à la Chine et qui, rejetés à présent par leurs gouvernements d'origine — Indonésie et Philippines principalement — se retrouvent bloqués à Hongkong.

Reste l'autre immigration, l'illégale ; celle qui s'accomplit à la nage, de nuit. Pour les neuf premiers mois de cette année, le chiffre officiel des « immigrants illégaux » interceptés par la police est de 1 400. Ces 1 400 personnes ont-elles été toutes remises aux autorités chinoises, comme le voudrait l'accord étté précédemment ? La réponse du fonctionnaire est évasive : *« Le gouvernement de Hongkong considère chaque cas individuellement. Nous cherchons toujours à savoir qui sont ceux que notre police attrape. Certains, pour des raisons humanitaires, seront ensuite autorisés à rester dans la colonie. Jamais il n'y a eu, à notre connaissance, un seul cas de condamnation à mort pour fait de passage illégal à Hongkong, en Chine. »*

C'est exact. Seulement les sanctions pénales concernant les passages clandestins à Hongkong se sont sensiblement aggravées depuis l'arrivée au pouvoir de M. Hua Kuo-feng. *« Jadis, à la première tentative, on passait quelques jours au poste, on recevait un avertissement, et c'était tout »*, nous a dit un « immigrant illégal » fraîchement arrivé. *« Mais à présent on est envoyé, dès la première tentative, dans des équipes de travail itinérantes. Le crâne rasé, on parcourt toute une région, de brigade de production en brigade de production. »*

Au-delà des « Nouveaux Territoires » (la « campagne » de Hongkong, plus proche de la Chine que Kowloon, zone urbanisée), la police de Hongkong cesse de poursuivre les « immigrants illégaux ». Leur arrestation, alors qu'ils sont, en milieu urbain, déjà rentrés en contact avec leur famille (tout le monde, dans la province de Canton, a un cousin à Hongkong) soulèverait l'indignation générale.

Selon le fonctionnaire de l'Immigration Department, pour un « immigrant illégal » qui se fait prendre, quatre réussissent à passer clandestinement la frontière.

Qui sont ces fuyards ? En grande majorité des paysans. Depuis la réapparition sur la scène politique de M. Teng Hsiao-ping, les *jeunes éduqués* — ce terme recouvre en Chine tous les lycéens et étudiants qui, après la Révolution culturelle, ont été envoyés aux travaux des champs — ne tentent presque plus de passer à Hongkong. M. Teng Hsiao-ping ayant toujours été partisan du rappel à la ville des *jeunes éduqués*, l'angoisse de ces derniers quant à leur sort s'est muée en espoir de quitter enfin le milieu rural dans lequel on les avait brutalement transplantés. Et de fait, la Chine, progressivement, réintègre ses *jeunes éduqués* en milieu urbain.

Il faut tenir compte de l'aspect « mirage » de la colonie telle qu'elle est perçue dans les campagnes du sud de la Chine, et aussi de certains cas particuliers — tel celui de ce jeune paysan qui avait fui son village parce que ses parents voulaient le marier contre son gré. Mais comment ne pas remarquer que les slogans de l'équipe dirigeante actuelle n'ont pas fait diminuer — au contraire — le nombre des transfuges ?

HENRI LEUWEN.

Inde

Le typhon du 19 novembre aurait fait plus de 20 000 morts

Selon un bilan officiel provisoire, il y a 7 800 morts et 3 000 disparus parmi la population de l'Andhra-Pradesh, dévasté par un typhon tropical le 19 novembre. L'agence indienne Samachar précise qu'en outre le sort de 4 000 ouvriers agricoles, qui s'étaient rendus dans la région pour les moissons, n'est pas connu. L'agence Reuter, se fondant sur des « informations de première main », indique que « 20 000 personnes au moins » pourraient avoir péri. Une centaine de camps de réfugiés ont été installés dans l'Etat sinistré ; plus de 100 000 sans-abri y vivent, menacés par une épidémie de choléra.

L'Andhra-Pradesh étant l'une des régions les plus riches de l'Inde, la catastrophe aura des conséquences importantes sur l'économie nationale.

Le typhon a dévasté l'un des « greniers à riz » de l'Inde : les deltas de la Godavari et de la Krishna aménagés par Sir Arthur Cotton dans la seconde partie du dix-neuvième siècle. Canaux principaux et secondaires, rigoles qui accèdent aux champs, constituent un éclatant damier de rizières. Comme au Pendjab, les travaux des Britanniques sont utilisés par des paysans durs à la tâche, entreprenants et d'une étonnante vivacité. L'agriculture prospère : le riz dans les terres basses, l'arachide ou le tabac sur les plateaux.

Des variétés améliorées de riz (à ne pas confondre avec les semences à haut rendement utilisées pendant la *« révolution verte »*) et les engrais chimiques ont provoqué, entre 1950 et 1965, une croissance remarquable. En 1967, le district de Guntur, les paysans récoltaient 20 à 30 quintaux de riz par hectare A cette époque l'économie continue à se diversifier, le marché du travail s'élargit au point que même les manœuvres agricoles connaissent un sort décent.

Par la suite, la productivité des deltas de l'Andhra-Pradesh, tend à plafonner, surtout pour des raisons techniques. Les nouvelles variétés de riz à haut rendement se révèlent mal adaptées à la mousson. C'est vers 1973 que reprend la marche en avant. En 1975 (très bonne année, l'Etat produit 6,5 millions de tonnes de riz, sur 49,5 millions de tonnes pour toute l'Inde.

Alors que les belles terres alluviables du bas Gange n'arrivent pas à couvrir les besoins de leurs populations, faute de travaux hydrauliques et pour diverses raisons socio-économiques, les paysans de l'Andhra-Pradesh vivent convenablement et amassent un surplus de riz qui comble le déficit d'autres régions.

L'exemple du district de Guntur

Pour l'ensemble de l'Inde, après plusieurs mauvaises années entre 1971 et 1975, les récoltes de la mousson de 1975 et celles de la saison sèche de 1975-1976 (novembre-avril) furent excellentes et permirent au pays d'atteindre un record de 121 millions de tonnes (céréales et légumineuses) et de cesser toute importation de grains. Pour 1976-1977, la production retombe à 111-114 millions de tonnes, niveau néanmoins assez élevé par comparaison au passé. Cette année, la mousson fut de nouveau bonne dans l'ensemble, mais il restait à passer la période dangereuse des typhons. Celui du 19 novembre a ravagé une région d'environ douze millions d'habitants. Il est encore malaisé d'apprécier l'ensemble des dommages.

A titre d'exemple, évoquons un des districts les plus meurtris, celui de Guntur. La ville du même nom, avec ses nombreuses fabriques de tabac et ses bazars, se situe à une trentaine de kilomètres de la mer à vol d'oiseau. La région est quadrillée par un réseau routier serré. Le grand canal Buckingham, avec ses barques à voile, permet d'irriguer convenablement les rizières. L'horizon est coupé par la masse vert foncé des cocotiers qui ombragent les villages. Celui de Manchala compte mille six cents habitants, ce qui donne une densité pour la région de cinq cents personnes au kilomètre carré. Les riches possèdent huit à douze hectares de terres, les paysans moyens un à quatre hectares, les autres moins d'un hectare ou pas de terre du tout. Les rizières sont remarquablement entretenues, les grands propriétaires supervisant avec attention les travaux de leurs ouvriers agricoles, les autres travaillant eux-mêmes ainsi que leurs femmes. Les plus pauvres survivent grâce à toutes sortes d'activités annexes.

Outre les souffrances des habitants, quelles seront les répercussions du cyclone à l'échelle de l'Inde ? Le bilan exact des pertes en riz ne peut être établi aujourd'hui, il pourrait se solder par au moins quelques millions de tonnes anéanties. Reste à savoir si d'autres régions compenseront cette baisse de la production nationale. Les greniers à riz de Madras, plus au sud sur la côte, ont été épargnés. En 1975-76, ils donnaient 5,9 millions de tonnes de riz.

L'Inde se trouve heureusement en mesure de faire face aux coups du sort. Elle dispose de très gros stocks (18 à 20 millions de tonnes de grains) au point qu'elle est en train de rembourser à l'U.R.S.S le prêt en nature de 2 millions de tonnes de blé obtenu dans les mauvaises années et New-Delhi a offert un petit crédit en grains au Vietnam.

GILBERT ETIENNE.

EUROPE

Espagne

Le gouvernement souhaite négocier rapidement des statuts d'autonomie avec toutes les provinces

L'ETA a revendiqué, dimanche 27 novembre, l'attentat qui, dans la nuit de samedi à dimanche, a coûté la vie au commandant Joaquin Imaz Martinez, chef de la police armée de Pampelune (Navarre). Dans un communiqué, l'ETA affirme vouloir continuer sa lutte contre « les corps armés qui sont le soutien de la dictature espagnole en Euzkadi, jusqu'à leur expulsion définitive du territoire basque ». *Cet attentat a eu lieu le jour même où les parlementaires basques approuvaient à Saint-Sébastien le projet de statut de pré-autonomie pour le Pays basque.*

De notre correspondant

Madrid. — L'Espagne des régions se dessine. Après la Catalogne et le Pays basque, la Galice et l'Aragon ont commencé à négocier un régime de pré-autonomie. Le pays valencien et l'Andalousie ont élaboré un projet dans le même sens, les Canaries et les Baléares sont sur le point de le faire. La fièvre est moins grande aux Asturies, en Estremadure et dans les deux Castilles, faute d'un sentiment régional aussi vif que dans les autres provinces, ou pour des raisons qui tiennent soit au manque de ressources économiques et humaines, soit à la difficulté de tracer un cadre territorial.

Au ministère des régions, on pense que les négociations avec la Galice et l'Aragon devraient aboutir plus rapidement, car elles offrent apparemment moins de difficultés. En 1936, les Galiciens avaient approuvé par référendum un statut d'autonomie qui ne fut jamais appliqué en raison de la guerre civile. La défaite des partis autonomistes aux élections du 15 juin dernier a été pour beaucoup une surprise. Mais le parti vainqueur, l'Union du centre démocratique, a repris à son compte les revendications des formations minoritaires et commencé à négocier l'installation d'une « junte de Galice » qui serait le gouvernement de la région. Les Aragonais demandent, de leur côté, la création d'une « députation générale, les Valenciens revendiquent une Généralité, à l'instar de leurs voisins catalans, avec lesquels ils ont bien des points communs, notamment la langue.

« *Dans l'étape de pré-autonomie,* dit M. Manuel Clavero Arevalo, *les régions pourront avoir un gouvernement mais pas un Parlement. C'est la nouvelle Constitution espagnole qui donnera aux diverses nationalités la possibilité de légiférer grâce à des statuts d'autonomie définitifs.* »

Reconnaître la personnalité des régions et opérer une certaine décentralisation administrative : c'est ce à quoi Madrid est disposé pour l'instant. Les parlementaires qui préparent actuellement la Constitution ont défini le cadre dans lequel les nationalités pourront se mouvoir pour obtenir une autonomie qui variera beaucoup d'un bout à l'autre de l'Espagne.

Eviter un double handicap

Le choix entre un Etat unitaire et un Etat fédéral est pratiquement fait. L'Espagne sera un Etat unitaire, avec d'amples autonomies régionales. Les statuts seront élaborés par les parlementaires locaux, mais devront être approuvés par les Cortès. Les compétences administratives seront partagées entre Madrid et les capitales régionales. Il n'est pas exclu que celles-ci collaborent au maintien de l'ordre public. La régionalisation des forces de police ne semble pas d'ailleurs une revendication majeure des nationalistes.

Le problème numéro un est économique. Madrid considère peu fondées les plaintes traditionnelles des Basques et des Catalans, qui estiment apporter à l'Etat espagnol plus d'argent qu'ils n'en reçoivent. Le fait de concentrer chez eux une grande partie de l'industrie espagnole leur donne, dit-on, des avantages particuliers. « *L'Andalou ou le Murcien qui achète une Seat, à qui verse-t-il la taxe qui frappe toutes les automobiles, sinon à la Catalogne, où se trouve le siège de la firme ?* » Dès le départ, le gouvernement madrilène a insisté sur le fait que les autonomies devraient respecter le principe de la solidarité interrégionale. M. Clavero Arevalo indique que Madrid continuera de collecter les impôts « nationaux » (sur le revenu, la fortune, les successions, les sociétés) mais laissera aux régions le droit de prélever leurs propres taxes. Un certain pourcentage des impôts recueillis par l'administration centrale (entre 20 % et 30 %, est-il précisé) sera redistribué entre les différentes capitales régionales, et utilisé directement par elles en fonction des compétences administratives qui leur auront été transférées.

« *Pour qu'une région devienne autonome, il faut qu'elle le demande et que ses principales forces politiques se mettent d'accord sur un projet commun,* dit-on au ministère des régions. *Nous souhaitons que les candidats soient le plus nombreux possible.* »

Pourquoi ? L'une des raisons de l'empressement mis par le gouvernement à négocier les autonomies régionales est que l'autonomie des diverses nationalités doit servir à « équilibrer » le fait national catalan, autrement dit à éviter que celui-ci ne soit une embarrassante exception. En outre, si les provinces les plus riches, c'est-à-dire la Catalogne et le Pays basque, étaient les seules à pouvoir s'autogouverner, les régions pauvres souffriraient d'un handicap politique, en plus de leur infériorité économique. C'est ce que le gouvernement Suarez veut éviter.

CHARLES VANHECKE.

● *M. Santiago Carrillo,* secrétaire général du parti communiste, a regagné Madrid, samedi 26 novembre, après une visite de onze jours aux Etats-Unis.

Il a aussitôt demandé la réunion des signataires du pacte économique de la Moncloa pour « clarifier » la situation à la suite de la décision du gouvernement de donner un caractère rétroactif à ces accords. M. Carrillo a, d'autre part, déclaré que les critiques adressées au pacte par certains des signataires « *trahissaient l'intérêt national* ». Ces accusations semblaient dirigées contre le parti socialiste ouvrier (P.S.O.E.). Commentant enfin la visite « parallèle » de M. Felipe Gonzalez, premier secrétaire du P.S.O.E., aux Etats-Unis, il a déclaré que, selon lui, M. Gonzalez avait expliqué aux dirigeants américains que le P.S.O.E. était un « *meilleur rempart que M. Adolfo Suarez contre le parti communiste* ». — *(A.F.P.)*

● *Sept militaires,* accusés d'appartenir à l'Union démocratique des soldats, organisme clandestin de gauche, ont été arrêtés à Barcelone, a-t-on appris de bonne source, samedi 26 novembre. Six d'entre eux sont de simples soldats, précise-t-on de même source, et le septième est un caporal. — *(A.F.P.)*

● *Le gouvernement provisoire catalan* sera désigné le 3 décembre prochain, a annoncé, mercredi 23 novembre, à Barcelone, M. Josep Tarradellas, président de la Généralité. Le premier gouvernement catalan depuis quarante ans sera composé de tous les partis politiques issus des élections législatives du 15 juin dernier, a précisé M. Tarradellas.

● *Le Mouvement pour l'autodétermination et l'indépendance de l'archipel des Canaries* (M.P.A.I.A.C.) a revendiqué dimanche 27 novembre un attentat à la bombe contre la résidence du commandant en chef des forces armées espagnoles aux Canaries, le général Prada Canillas. Le 22 novembre, le M.P.A.I.A.C. avait placé une bombe dans l'immeuble de la mutualité du travail et de la banque de Madrid à Santa-Cruz de Tenerife. — *(Reuter.)*

L'ÉGLISE CRITIQUE L'AVANT-PROJET DE CONSTITUTION

Madrid. — *(A.F.P.).* — L'Eglise catholique a rompu, samedi 26 novembre, le silence qu'elle observait depuis la mort de Franco en lançant, à l'occasion de sa vingt-septième assemblée épiscopale, la première offensive d'envergure contre le projet de future Constitution.

Dans un long document, les évêques ont demandé que la Constitution tienne davantage compte de la « *réalité religieuse des Espagnols* », c'est-à-dire de la place que tient la religion catholique dans ce pays. Le projet de Constitution fait de l'Espagne un Etat laïc, après des siècles d'union étroite, sinon d'identification absolue, de l'Eglise catholique et de l'Etat.

Grande-Bretagne

Déroute du candidat libéral à l'élection partielle de Bournemouth

De notre correspondant

Londres. — L'écrasante défaite du candidat libéral à l'élection partielle de Bournemouth affecte la position de M. Steel, leader du parti, et indirectement l'alliance parlementaire entre libéraux et travaillistes (communément appelée le pacte Lib-Lab), qui assure au gouvernement Callaghan sa majorité aux Communes. En effet, en plus d'une déroute sans précédent (le candidat libéral, qui a perdu plus de la moitié des suffrages recueillis lors de la dernière consultation, est devancé par son concurrent travailliste, loin derrière le vainqueur conservateur), l'analyse du scrutin montre que dans leur majorité les électeurs conservateurs qui, mécontents de M. Heath, avaient voté libéral en 1974, sont revenus à leur vote primitif.

Selon les experts, un tel mouvement de désertion risquerait de faire perdre aux libéraux huit des treize sièges parlementaires qu'ils détiennent actuellement. La défaite de Bournemouth renforce aussi les doutes des militants libéraux sur les avantages de la coopération avec les travaillistes, dont M. Steel s'est fait le champion. Leur mécontentement s'est manifesté concrètement par la décision prise, samedi 26 novembre, par le conseil national libéral de convoquer une conférence spéciale pour discuter du pacte Lib-Lab, dans l'hypothèse où une majorité de députés travaillistes se prononcerait contre la représentation proportionnelle lors du prochain débat sur les élections au Parlement européen.

Même si, comme il est probable, une majorité associant les conservateurs à une large fraction des travaillistes rejette aux Communes la représentation proportionnelle, il est douteux que les libéraux décident de mettre fin à l'alliance.

Néanmoins, la menace potentielle d'un retrait des libéraux de la majorité ne saurait être ignorée par M. Callaghan, désireux d'aider M. Steel. Dans l'immédiat, le malaise au sein des libéraux ne peut qu'inciter le premier ministre à maintenir une position très ferme, comme le recommandent ses alliés, sur le front des salaires, et particulièrement à l'égard des pompiers dont la grève entre dans sa troisième semaine.

La prolongation de ce conflit social est embarrassante pour le gouvernement qui, spéculant sur les réactions hostiles du public, s'attendait à une capitulation rapide des pompiers. Or malgré tous ses efforts pour mobiliser l'opinion, le gouvernement ne semble pas avoir gagné la bataille psychologique. Les sondages sont déroutants : ceux qui encouragent le gouvernement à la fermeté estiment également que les pompiers représentent un cas spécial justifiant le dépassement de la norme officielle d'augmentation de 10 %.

Après avoir perdu la guerre des nerfs, le gouvernement a conscience qu'il pourrait bien perdre aussi la guerre d'usure. Il veut donc agir rapidement avant qu'une catastrophe ne se produise. Mais il lui est difficile de céder sur les salaires, par crainte de succomber sous l'avalanche des revendications d'autres syndicats du secteur public, d'autant plus irrités et impatients que le gouvernement tolère des augmentations dans le secteur privé.

HENRI PIERRE.

Portugal

M. Mario Soares s'apprête à poser la question de confiance au Parlement

De notre correspondant

Lisbonne. — A la veille du 30 novembre — limite fixée par le gouvernement pour parvenir à un accord avec l'opposition — les divergences entre socialistes d'une part, centristes et sociaux-démocrates de l'autre, semblent s'accentuer. Selon MM. Freitas do Amaral et Sousa Franco, respectivement présidnte du Centre démocratique et social (C.D.S.) et du parti social-démocrate (P.S.D.), une rupture est presque inévitable. Beaucoup de dirigeants du P.S. estiment, de leur côté, qu'une « *cure d'opposition* » serait pour eux la meilleure solution.

Dans leur réponse au projet d'accord présenté au Parlement par M. Soares le jeudi 17 novembre, le C.D.S. et le P.S.D. ont répété qu'ils n'étaient pas disposés à dialoguer avec les communistes. Les sociaux-démocrates exigent même que des garanties leur soient données contre d'éventuels arrangements « *publics ou secrets* » entre socialistes et communistes. Ils souhaitent, en revanche, que la plate-forme d'entente groupant les trois partis « *démocratiques* » (eux-mêmes et le P.S.) soit ensuite élargie à d'autres formations, comme le parti populaire monarchiste — qui n'a pourtant pas, lors des dernières élections législatives, obtenu plus de 0,5 % des voix.

Le C.D.S. et le P.S.D. refusent également un gouvernement « *socialiste homogène* », comprenant des indépendants, qui a les faveurs du P.S. « *Il s'agit d'une formule déjà dépassée* », déclarent les leaders du parti. L'alternative, selon le P.S.D., est la constitution d'un gouvernement de coalition qui pourrait intégrer quelques indépendants jouissant de la confiance du président de la République. « *L'engagement dans le futur gouvernement de représentants des grandes forces démocratiques est une condition essentielle de la mobilisation populaire, dont dépend la reconstruction nationale* », considère-t-on dans les milieux sociaux-démocrates.

Les exigences politiques formulées par les partis de MM. Amaral et Franco sont très dures. Alors que le P.S.D. propose, indirectement, la révision de la Constitution, le C.D.S. réclame la modification de certaines lois fondamentales approuvées au Parlement en 1977, et notamment des textes délimitant les secteurs public et privé de l'économie, prévoyant l'indemnisation des actionnaires des entreprises nationalisées, organisant le droit de grève, les associations syndicales et le contrôle ouvrier.

Les centristes et les sociaux-démocrates reprochent, enfin, au gouvernement socialiste de s'être « *mis à genoux* » devant le Fonds monétaire international — dont les « *recommandations* », visant l'adoption par le Portugal d'une politique économique de récession, leur paraissent « *absolument inacceptables* ».

Contrastant avec l'intransigeance des partis d'opposition de droite, le P.C.P. a manifesté, dans sa réponse au mémorandum de M. Soares, une souplesse qui a impressionné la plupart des observateurs. Les communistes acceptent les négociations avec le F.M.I. Ils sont d'accord avec les mesures destinées à réduire le déficit des balances commerciales et des paiements, ainsi que le déficit budgétaire et le taux d'inflation. Ils s'opposent à de nouvelles augmentations des taux d'intérêt, à la poursuite d'une politique monétaire fondée sur la dévaluation de l'escudo, ainsi qu'à une limitation à 4 % de la hausse du produit national. Selon le P.C., la relance de l'économie portugaise passe par le contingentement de l'importation des biens « *moins essentiels* », par la canalisation des investissements vers des activités productives, par la diversification des exportations et des marchés internationaux.

Sur le plan social, le P.C.P. donne son appui à l'application de certaines dispositions qui cherchent à réduire les taux d'absentéisme. Il incite le gouvernement à garantir le pouvoir d'achat aux travailleurs, à répondre favorablement « *aux revendications les plus urgentes* » et à restreindre les licenciements. Les communistes se montrent, en outre, disposés à discuter de la plate-forme d'entente avec toutes les formations politiques « *sans aucune discrimination d'ordre idéologique* ». Ils ne posent pas de condition préalable sur la composition du gouvernement. « *La solution de cette question serait facilitée,* disent-ils, *par la conclusion d'un accord de programme.* »

M. Soarès doit très prochainement demander au Parlement un vote de confiance (1). Il lui sera sans doute refusé par le P.S.D. et le C.D.S. Il est, par contre, probable que les députés du P.C.P. voteront avec leurs collègues socialistes. A la limite, ils pourraient s'abstenir. N'acceptant pas cette « *majorité de la gauche* », le premier ministre donnerait alors sa démission, laissant au président de la République la charge de former un nouveau gouvernement.

Au cas où les partis politiques ne parviendraient pas à un accord, le peuple ne doit pas s'alarmer, car il existe encore des mécanismes constitutionnels pour surmonter la crise », a déclaré le général Eanès lors de la célébration du deuxième anniversaire du 25 novembre, qui avait mis fin au régime gonçalviste. La plupart des observateurs estiment que l'une des hypothèses plausibles serait la formation d'un gouvernement de technocrates, qui demeurerait en fonction jusqu'à de nouvelles élections législatives convoquées dans six mois.

JOSÉ REBELO.

AU CLUB DE LA PRESSE

Le premier ministre : le P.C. a encore beaucoup de chemin à parcourir

M. Mario Soares a encore déclaré, à propos de la position du parti communiste : « *Dans les conditions actuelles du Portugal... je ne peux pas exclure le parti communiste de la vie parlementaire et le pousser à une position extrême. Au contraire, je dois le gagner pour la démocratie. Etant le leader d'un parti de gauche, je ne peux pas faire une alliance avec les partis de droite, en excluant le parti communiste de cette alliance.* » Il a parlé du P.C. comme d'un « *parti qui a une grande influence dans le monde du travail. Et, pour le bien de la démocratie, je ne veux pas qu'il polarise tous les mécontentements qui existent dans le pays. Et comme je suis aussi le leader d'un parti qui a une grande influence dans le monde du travail, je dois maintenir toujours le dialogue avec ce parti* ».

M. Saores reconnaît aussi que la réponse du P.C.P. à sa proposition d'accord avait été « *positive sur certains aspects essentiels* ». Les communistes, a-t-il déclaré, « *ont manifesté un sens de la responsabilité, c'est incontestable. Un effort a été fait. Mais il reste beaucoup de chemin à parcourir, car les positions demeurent très différentes sur de nombreuses questions* ».

Aussi le premier ministre a-t-il encore indiqué : « *Vous m'avez demandé si j'étais prêt à faire une alliance avec le parti communiste, et je dis « non ». Nous ne ferons pas la majorité de gauche, ni dans le gouvernement ni dans l'opposition. Pourquoi ? D'une part, parce que le parti communiste a eu un comportement non démocratique, en 1975, au Portugal ; d'autre part, parce qu'une telle alliance, étant donné le rapport des forces politiques et militaires dans la société portugaise, risquerait de provoquer un coup d'Etat au Portugal.* » Quant à une coalition des quatre grands partis portugais (C.D.S., P.S.D., P.S. et P.C.), elle est impossible, déclare M. Soares, « *parce que la droite refuse absolument l'entrée du parti communiste dans le gouvernement* ».

Allemagne fédérale

Une lettre de deux avocats allemands à propos de la mort d'Andreas Baader

A propos de la mort d'Andréas Baader nous avons reçu d'un lecteur de Bonn, fonctionnaire qui souhaite pour cette raison conserver l'anonymat, la lettre adressée à l'initiative Russel, de Bonn, par les avocats d'Irmgard Moeller et d'Andréas Baader. Le document n'a pas trouvé d'écho dans la presse allemande de grande diffusion :

Chers amis et collègues,

Après les explications officielles, le « complot de suicide » de Stammheim apparaît plus inexplicable que jamais.

Pourquoi l'heure de la mort *n'a-t-elle pas été établie ?* N'est-ce pas là le devoir de tout médecin légiste, surtout quand un homicide n'est pas exclu. Ou bien, les médecins chargés de l'autopsie, Mallach et Rauschke, et leur mandant sont-ils partis du point de vue qu'un homicide était dès l'abord exclu ?

Les degrés différents de rigidité et les taches sur les cadavres d'Ensslin et de Baader ne rendent-ils pas plausible l'hypothèse d'une heure de décès antérieure d'au moins plusieurs heures pour Baader ?

Baader ne portait-il pas pour la première fois dans sa cellule des chaussures de cuir à semelles de crêpe où adhéraient de larges traces de sable, de sable fin et clair ? Pourquoi le silence des autorités sur ce point ?

Il y avait des traces de poudre sur les doigts de la main droite de Baader, gaucher prononcé. Y avait-il aussi des traces de poudre sur les doigts de Raspe ?

Pourquoi les autorités ne répondent-elles pas sérieusement aux questions : comment des armes à feu et des munitions sont-elles entrées dans la prison la mieux gardée de la République fédérale, alors que même une agrafe dans la poche d'une veste n'y passait pas inaperçue ?

Pourquoi le mensonge évident et public qui veut que les avocats, « probablement », aient transporté les armes dans les cellules *per anum* ou *per vaginam ?*

Pourquoi les inspections de cellules au cours desquelles on découvre casque d'écoute, radios, appareils de morse, masse de plastique, explosifs, bombes atomiques, etc., se déroulent-elles sans témoins neutres, sans avocats ?

Pourquoi les autorités taisent-elles le fait que durant le « secret » Baader, Raspe, Ensslin et Möller ont été plusieurs fois changé de cellules ?

Pourquoi refuse-t-on aux avocats des familles de Baader, Ensslin et Raspe, le compte rendu de l'autopsie dont le résultat est public depuis longtemps ?

Pourquoi dit-on publiquement et officiellement qu'un homicide est exclu : l'un des deux médecins ayant participé à l'autopsie ne s'est-il pas refusé à ce que, en son nom, soit niée l'hypothèse d'un homicide, comme possibilité au moins ?

Pourquoi Irmgard Möller est-elle encore tenue au secret, isolée, sans informations, laissée seule avec sa déclaration ? Il n'y a pas un seul mot de vrai dans toute l'histoire du complot de suicide de Stammheim.

Pourquoi un gardien se trouve-t-il jour et nuit auprès d'elle : pour éviter que l'on recommence une tentative de suicide ?

Après la nuit meurtrière de Stammheim, après les mesures d'isolation renforcées pour les prisonniers politiques en R.F.A. (continuant la « loi du secret ») force nous est de constater que seul un soutien concret de l'opinion publique, en particulier de l'étranger, peut garantir l'instruction sur les circonstances des morts dans la prison de Stammheim et la défense de la vie et de la santé des prisonniers politiques en R.F.A.

Nous exibeons et soutenons l'institution d'une commission d'enquête internationale pour faire pleine lumière sur la nuit meurtrière de Stammheim et nous vous remercions pour votre collaboration.

JUTTA BAHR-JENDGES.
Avocate d'Irmgard Möller (Brême).
HANS-HEINZ HELDMANN.
avocat de Baader (Darmstadt).

Italie

M. Gierek est à Rome en visite officielle

De notre correspondant

Rome. — La visite officielle que M. Edward Gierek, premier secrétaire du parti ouvrier unifié polonais, fait à Rome, du lundi 28 novembre au jeudi 1er décembre, a un double objectif : intensifier les relations économiques avec l'Italie et consacrer le rapprochement avec l'Eglise catholique. Le dirigeant polonais rencontrera probablement M. Enrico Berlinguer, secrétaire général du P.C.I.

Avec ses interlocuteurs italiens, M. Gierek parlera de la détente internationale et du rôle de l'Italie *dans ce processus.* Mais ce sont surtout les échanges économiques qui devraient être au centre des discussions. On prévoit la signature de plusieurs accords-cadre pour accroître la coopération entre les deux pays, laquelle est jugée « exemplaire » du côté politique.

M. Gierek sera reçu par Paul VI. Une telle visite n'avait pas été possible tant que le sort des diocèses ex-allemands était en suspens. Elle fut encore retardée par les changements survenus à Varsovie en 1970 avec le départ de M. Gomulka. Le plus catholique des pays de l'Est s'est trouvé ainsi en retard sur ses voisins, puisque MM. Ceaucescu (Roumanie) et Kadar (Hongrie) notamment ont déjà rencontré le pape.

L'annonce d'un échange de relations diplomatiques entre le Saint-Siège et la Pologne n'est pas attendue à l'issue de cette visite, même par ceux qui la jugent probable dans un proche avenir. Désireux d'être le seul interlocuteur du gouvernement, l'épiscopat polonais s'y opposerait encore. On a noté ces jours derniers la présence à Rome du cardinal Wyszynski, lequel avait rencontré il y a quelques semaines M. Gierek et conclu avec lui une sorte de *modus vivendi.* De source catholique polonaise, on estime que la question de l'« *après Wyszynski* » ne devrait pas être abordée au cours de l'audience. Celle-ci ne comportera pas d'ordre du jour mais on peut penser que les suites de la conférence de Belgrade, la détente et le désarmement constitueront les principaux chapitres. — R. S.

● *Le cardinal ukrainien Josip Slipyj,* quatre-vingt-cinq ans, qui a passé dix-huit ans en résidence forcée ou dans des camps de concentration nazis et soviétiques, a participé dimanche 27 novembre à la troisième journée des Audiences internationales Sakharov, à Roure, consacrée aux persécutions religieuses. Le cardinal, libéré en 1963 sur l'intervention de Jean XXIII et qui dirige l'église catholique uniate, a déploré que de telles réunions soient encore nécessaires trente ans après la fin de la guerre. — *(A.F.P.)*



هكذا من الأصل

Le Monde

politique

L'ÉVOLUTION DES RELATIONS DANS L'UNION DE LA GAUCHE

M. Robert Fabre regrette l'utilisation faite par la majorité de ses déclarations

M. Robert Fabre, président du Mouvement des radicaux de gauche, ayant déclaré vendredi 25 novembre, au cours d'un meeting à Castelnaudary (Aude), que sa formation est prête au « dialogue tous azimuts », certains dirigeants de la majorité se sont aussitôt précipités. Dès samedi, M. Lecanuet s'est déclaré prêt pour toute rencontre « productive ». Le lendemain, c'était au tour de M. Soisson d'afficher sa satisfaction. Les gaullistes, pour leur part, ont préféré garder le silence. Quant aux communistes, ils ont, bien sûr, vu dans la déclaration de M. Fabre une nouvelle preuve du « virage à droite » de leurs partenaires.

Surpris par ces réactions, les dirigeants du M.R.G. se sont aussitôt attachés à limiter la portée des propos de leur président et à réaffirmer leur attachement à la gauche. M. Robert Fabre nous a déclaré lundi 28 novembre, en réponse à MM. Lecanuet et Soisson, qu'il est « navré de constater qu'une offre de dialogue plus correct et courtois soit aussitôt utilisée en termes de ralliement à la majorité ». « Cela est très décourageant, a-t-il ajouté, pour tous ceux qui souhaitent une manière nouvelle de vivre la politique. Ce n'est pas parce que l'on parle avec des gens que l'on doit se rallier à leurs idées. Nous restons fermement à gauche. L'esprit de dialogue dont j'ai parlé, c'est celui qui m'animait lorsque, il y a deux ans, j'ai rencontré le président de la République. » (N.D.L.R. — Cette rencontre avait eu lieu le 30 septembre 1975.)

Le président du M.R.G. : substituer aux invectives un dialogue convenable

Au cours de son meeting du 25 novembre, à Castelnaudary, M. Robert Fabre avait notamment déclaré :

« *Nous regrettons l'escalade verbale au sein de la gauche et le ton polémique adopté par le P.C.F., qui a créé un climat de dénigrement et de suspicion préjudiciable à la gauche. Il faut tout faire pour aplanir les difficultés au sein de la gauche. La polémique peut nuire à l'image même des partis, et il serait regrettable de voir les citoyens se détourner des formations politiques.*

» *Nous allons rencontrer, nous radicaux de gauche, François Mitterrand pour discuter avec lui de la préparation des élections législatives. Nous sommes des gens de dialogue. Nous sommes prêts à rencontrer M. Georges Marchais si une telle rencontre peut être utile pour essayer de lever les suspicions du P.C.F. Compte tenu de la situation économique catastrophique, quel que soit le résultat du scrutin de mars, des mesures énergiques devront être prises. Il serait souhaitable, en conséquence, que la campagne électorale ne prenne pas un caractère agressif.*

» *Je constate que subsiste une sorte de manichéisme de la part de la majorité. Il faut qu'elle cesse de nous présenter comme des irresponsables, de nous disqualifier. Il faut substituer aux invectives un dialogue convenable et un débat d'idées. Il faut substituer aux formules militaires un dialogue tous azimuts.*

» *Il faut que l'opinion comprenne que lorsque nous rencontrons des gens dont nous ne partageons pas les opinions, cela ne veut pas dire que nous allons nous laisser convaincre par une opinion qui n'est pas la même que la nôtre,* ou vice versa.

» *Sur les problèmes vitaux de l'économie notamment, il pourrait être de l'intérêt national que les responsables gouvernementaux au plus haut degré s'informent de tous les problèmes et des solutions que nous proposons. Il serait souhaitable que la France n'aborde pas cette période difficile des législatives à couteaux tirés, les gens de la majorité sont des adversaires, pas des ennemis.* »

M. LONCLE : nous n'avons pas un pied à droite et l'autre à gauche

Saint-Etienne. — M. François Loncle, membre du secrétariat national du Mouvement des radicaux de gauche, a participé au congrès de la fédération de la Loire de son parti, dimanche 27 novembre, à Chazelles-sur-Lyon. A cette occasion, il a tenu à répéter que les radicaux de gauche sont et restent à gauche. Répondant à M. Jean Lecanuet, il a déclaré : « *M. Lecanuet est toujours prompt à se réjouir de ce genre de choses. Depuis des années, il court vers quoi il échoue régulièrement.*

M. Loncle a ajouté : « *Il ne faut pas confondre le souci de dialogue avec le ralliement à une politique que nous combattons. Dialoguer, ce n'est pas adhérer. Il n'est pas question de répondre aux démarches de séduction de dirigeants de la majorité sortante dont la politique n'a rien de séduisant. Pour nous, il n'y aura pas de double jeu avec un pied à droite et l'autre à gauche. Nous ne cohabiterons pas avec ceux qui souhaitent qu'on tourne le dos à l'union de la gauche. (...)*

Mme FRANCETTE LAZARD : un pas de plus vers la droite.

Mme Francette Lazard, membre du comité central du P.C.F., a déclaré, samedi 26 novembre, au micro de France-Inter : « *La déclaration de M. Fabre est très grave. Elle constitue un pas de plus vers la droite.* » Mme Lazard a estimé que le président du M.R.G. apportait la preuve que les radicaux de gauche et les socialistes sont prêts à coopérer avec MM. Raymond Barre et Giscard d'Estaing.

M. Lecanuet : tout disposé

M. Jean Lecanuet, président du Centre des démocrates sociaux, a affirmé, samedi 26 novembre, au micro de France-Inter : « *Je suis très satisfait de voir qu'un certain dégel se produit. Comme représentant du Centre, je m'empresse de dire que je suis tout disposé à toutes les rencontres qui pourraient être productives. Il ne s'agit pas de jeter un trouble dans l'opinion ni de faire rêver. Mais lorsque la majorité aura emporté le succès aux prochaines élections, elle devra tendre la main, elle devra s'élargir. Les problèmes économiques et sociaux sont trop sérieux pour qu'ils fassent l'objet de batailles. Il faut travailler à la réconciliation des Français.* »

M. Soisson : satisfaction

M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire général du parti républicain, a enregistré dimanche 27 novembre « *avec satisfaction* » la prise de position de M. Robert Fabre. Il a déclaré : « *Cette prise de position constitue un des signes de la décrispation que le P.R. n'a jamais cessé de souhaiter (...) Pour nous, il ne s'agit pas de substituer une majorité à une autre, mais il s'agit d'élargir la majorité actuelle afin de constituer la base populaire sur laquelle le gouvernement doit s'appuyer pour répondre à la crise.* »

Le secrétaire général du P.R. a conclu : « *La majorité ne gagnera que si nous savons organiser un courant novateur qui réponde à l'aspiration des Français au changement. Il nous faut rendre espoir à ceux qui ont perdu leurs illusions avec la rupture de l'opposition. Les propositions du P.R. n'ont pas d'autre objectif. Je souhaite qu'un débat public, aussi large que possible, s'engage afin d'affirmer à nouveau derrière le président de la République le courant de mai 1974.* »

● *M. Marcel Cavaillé* a indiqué le samedi 26 novembre : « *Pour une bonne part, j'aurais pu dire moi-même ce que M. Fabre a dit. Je regrette comme lui la polémique qui semble être devenue une institution politique en France et dont on mesure mal combien les Français sont saturés. Je crois que nous sommes nombreux dans les différentes formations politiques à être gens de dialogue, — je reprends les termes de M. Fabre et à désirer que se rencontrent les gens de bonne foi.* »

M. PONTILLON : le P.S. n'est pas engagé par le projet des partis socialistes de la C.E.E.

M. Robert Pontillon, membre du secrétariat national du parti socialiste, a répondu, dimanche 27 novembre, aux reproches que lui avait adressés *l'Humanité* à la suite du discours qu'il avait prononcé à Hambourg au congrès du S.P.D. (*le Monde* daté 27-28 novembre). Il a déclaré au micro d'Europe 1 : « *Le parti socialiste n'est actuellement nullement engagé par le projet de plate-forme commune des partis socialistes européens pour les élections européennes directes. Donc, parler d'engagement du parti socialiste sur un projet dont il n'a pas encore délibéré, c'est de l'affabulation. Il est ridicule de parler de la main de Bonn.*

» *Nous sommes, socialistes européens des neuf pays membres de la Communauté, liés par un certain nombre d'engagements communs (...) sur le type de société que nous voulons. Dans la situation actuelle de l'Europe, le socialisme, une expérience socialiste repliée sur elle-même, serait d'abord le socialisme de la misère, puis très rapidement le socialisme de la contrainte. Ce ne serait pas le type de société que nous voulons offrir aux Français.* »

DÉBATS ET RÉUNIONS

Les socialistes des dixième et onzième arrondissements de Paris organisent un débat sur « La crise du système et la gauche », qui aura lieu mardi 29 novembre, à 20 h. 45, à l'hôtel Moderne, 8 bis, place de la République, 75011 Paris, avec la participation de MM. Jean-Pierre Chevènement et Georges Sarre, animateurs du CERES.

LA RENCONTRE BARRE-MAUROY NE SATISFAIT PAS LE P.C.F.

M. Alain Bocquet, membre du comité central du P.C.F., adjoint au maire de Lille, a évoqué samedi 26 novembre l'audience accordée par M. Barre à une délégation du conseil régional Nord-Pas-de-Calais, conduite par M. Pierre Mauroy, président du conseil régional et maire (P.S.) de Lille (*le Monde* daté 27-28 novembre). « *Si quelques points positifs ont pu être obtenus, comme par exemple l'acceptation du schéma régional des transports,* a indiqué M. Bocquet, *force est de constater que les résultats de l'entrevue avec le premier ministre sont loin, très loin, de satisfaire les grands besoins des travailleurs de notre région. En conséquence, nous ne sommes pas d'accord lorsque Pierre Mauroy dit en substance qu'il a obtenu satisfaction sur la plupart des grands dossiers du Nord-Pas-de-Calais.*

● *MM. Louis Mermaz et Roger Fajardie* ont adressé, le vendredi 25 novembre, une lettre aux seize membres démissionnaires de la commission exécutive de la fédération socialiste de la Côte-d'Or, dans laquelle ils indiquent que le secrétariat national du P.S. — dont ils sont membres — a constaté que cette commission exécutive avait cessé d'exister du fait de la situation interne. Ils demandent que cette commission soit reconstituée sur la base des résultants intervenus lors du congrès de Nantes (c'est-à-dire 62 % pour le courant majoritaire et 38 % pour le CERES). Le conflit qui secoue la fédération départementale est apparu lors de la désignation des candidats socialistes aux élections législatives (*le Monde* des 4 et 5 octo-

POLITIQUE

Le budget de la santé devant le Sénat : priorité absolue pour l'action sociale

Le Sénat a adopté, samedi 26 novembre, les crédits du ministère de la santé et de la Sécurité sociale. M. Ribeyre (C.N.I., Ardèche), rapporteur principal, apprécie l'effort global consenti par le gouvernement. Il attire néanmoins l'attention de Mme Veil sur les insuffisances du service de santé scolaire, la nécessité d'assouplir les dispositions réglementaires relatives aux crèches, les besoins considérables en matière d'aide ménagère et la diminution « regrettable » des investissements sociaux.

Pour M. FORTIER (Indre-et-Loire), second rapporteur, la sécurité sociale devrait être l'instrument privilégié d'une société *« fraternelle, égalitaire, protectrice »* ; or, si depuis la Libération bien des progrès ont été accomplis, de nombreuses inégalités persistent, *« qui se cristallisent au moment de la retraite »*.

M. GRAND (Gauche dém., Charente-Maritime), qui exprime l'avis de la commission des affaires sociales, insiste sur les graves difficultés rencontrées pour le recrutement des médecins inspecteurs de la santé qui justifieraient, estime-t-il, une refonte du statut de ce corps, et regrette l'effort demandé aux collectivités locales, qui dépassent leurs possibilités contributives. M. BOYER (ind., Loiret), au nom également de la commission des affaires sociales, souligne que pendant trop longtemps l'amélioration des prestations vieillesse et santé s'est faite au détriment d'une politique de la famille.

Mme VEIL, ministre de la santé et de la Sécurité sociale, présente pour la quatrième année consécutive à l'approbation du Sénat le budget de son ministère. Elle indique que le rythme de croissance des dépenses de santé, qui était de 23,6 % par an au 31 juillet 1976, n'a plus été que de 13,3 % par an au 31 juillet 1977. Cette inflexion des tendances a porté sur tous les postes. *« La croissance raisonnable des dépenses de santé*, estime d'autre part le ministre, *n'est pas seulement un objectif de sagesse pour la collectivité, elle seule permettra de maintenir l'institution de la Sécurité sociale à laquelle les Français sont à juste titre attachés. »*

M. RIBEYRE avait noté que l'alcoolisme constitue, avec toutes ses conséquences, sanitaires, sociales et économiques, un problème majeur de notre société : *« Je partage complètement votre point de vue*, lui dit Mme Veil, *et je pense qu'une politique cohérente de lutte contre l'alcoolisme est indispensable tant sur le plan législatif qu'en matière d'information. »*

Mme Veil proclame enfin la nécessité d'une refonte du corps des médecins inspecteurs.

« Des interventions coordonnées »

M. LENOIR, secrétaire d'Etat à l'action sociale, qui lui succède à la tribune, signale que les crédits affectés au groupe « habitat et vie sociale », *structure souple permettant des interventions coordonnées* », augmentent de 65 % et atteignent 11,5 millions. Une dizaine d'opérations, précise-t-il, portant chacune sur un millier de logements en moyenne seront réalisées l'an prochain.

Le secrétaire d'Etat conclut en soulignant deux aspects essentiels de son budget : il augmente de façon raisonnable les crédits consacrés à l'aide sociale, tandis que les crédits de l'action sociale au sens strict sont en croissance très rapide et traduisent la volonté d'exécuter les programmes d'action prioritaire qui ont été approuvés par le Parlement.

Prenant ensuite la parole, MM. GUILLARD (indép., Loire-Atlantique), qui obtient de Mme Veil la confirmation des promesses faites à Nantes, récemment, au sujet de la construction d'un nouvel hôpital dans cette ville, CLUZEL (Un. cent., Allier), qui plaide le dossier du thermalisme, PERREIN (P.S., Val-d'Oise), qui critique vivement un budget ne comportant pas, selon lui, les *moyens des intentions proclamées*, et CANTEGRIT (G. dém., Français de l'étranger), qui déplore que les Français résidant à l'étranger soient encore exclus d'un certain nombre de prestations sociales.

Mme PERLICAN (P.C., Paris) s'inquiète du sort des handicapés et affirme que les commissions *d'éducation spécialisées sont* actuellement surchargées. M. MEZARD (C.N.I., Cantal) pense qu'il faut maintenant se préoccuper *plus vivement de la préparation* à la retraite.

Le secours des enfants

M. CHERIOUX (R.P.R., Paris) affirme que trop souvent des personnes âgées se voient refuser des prestations sociales pour le motif que leurs enfants ont les moyens de les secourir. Or, malheureusement, ceux-ci ne le font pas toujours. Mieux vaudrait, estime-t-il, prévoir une taxation d'office en rompant le lien qui existe entre la demande de prestation et la mise en cause des descendants. M. HENRIET (ind., Doubs) attire l'attention du gouvernement sur les dangers génétiques de certains médicaments et M. LEMARIE (Union cent., Côtes-du-Nord) souhaite voir renforcer les moyens mis au service de la recherche médicale.

M. SCHWINT (P.S., Doubs) se plaît à reconnaître les mérites de l'action de Mme Veil et de M. Lenoir en matière sanitaire et sociale. L'Etat toutefois, estime-t-il, ne fait pas tout ce qu'il faut et la charge retombe trop largement sur les collectivités locales. M. GAMBOA (P.S., Essonne) estime que la dégradation permanente de la protection et de la santé affecte des millions de nos *compatriotes*. M. GARGAR (app. P.C. Guadeloupe) dénonce *« les inadmissibles discriminations en matière sociale »* dont souffre la population de ce département.

Mme VEIL, reprenant la parole, assure M. Cluzel, qui a plaidé la cause du thermalisme, que les règles de prise en charge des frais de cure n'ont pas été changées ; ces frais sont toujours remboursés à 70 %, ce sont seulement les frais de transport, précise-t-elle, qui ont été affectés à un ticket modérateur de 30 %.

M. LENOIR annonce que les décrets d'application de la loi d'orientation sur les handicapés seront publiés avant la fin de l'année.

Les crédits sont ensuite votés.

A. G.

● *Le Conseil constitutionnel* a rejeté une requête concernant les élections sénatoriales qui se sont déroulées, le 25 septembre dans les Yvelines. Cette requête avait été déposée par les écologistes dont la liste — devenue incomplète à la suite du retrait d'un de ses membres — avait été exclue du scrutin.

● *M. Pierre-Bernard Cousté*, député du Rhône (apparenté R.P.R.), vice-président de l'Assemblée européenne, estime que *« l'élection au suffrage universel direct du Parlement européen, prévue pour mai 1978, n'aura vraisemblablement lieu qu'en octobre 1978 ou mars 1979 »* car, selon lui, la Grande-Bretagne ne sera pas prête à temps.

● ERRATUM. — Dans le compte rendu de la polémique qui a opposé M. Peyrefitte à M. Juquin lors de la séance de l'Assemblée nationale de vendredi matin 25 novembre (*le Monde* daté 27-28 novembre, page 5), il fallait lire que la décision d'extrader Mᵉ Croissant avait été rendue par la *chambre d'accusation* et non par la Cour de cassation comme nous l'avons écrit par erreur.

Les rapatriés estiment que l'attitude de M. Barre « dénature » le projet de loi d'indemnisation

L'Assemblée nationale examinera, le mardi après-midi 29 novembre, le projet de loi d'indemnisation des rapatriés. De nombreux amendements ont été déposés, tant par la majorité que par l'opposition, mais le gouvernement opposant les impératifs budgétaires à la plupart d'entre eux l'issue du débat est très incertaine. Jusqu'au dernier moment, les associations de rapatriés auront fait pression sur les différents groupes parlementaires *ainsi* que sur le premier ministre pour obtenir une amélioration du texte déposé et notamment l'indexation des indemnités prévues sur l'évolution du coût de la vie. M. Jacques Dominati, secrétaire d'Etat, a reçu, lundi matin 28 novembre, les représentants des rapatriés pour entamer avec eux d'ultimes négociations et les dissuader de se livrer à une surenchère politique, qui pourrait inciter le gouvernement à retirer son texte s'il devait rencontrer l'opposition des principaux partis et des rapatriés eux-mêmes. Le Mouvement du Recours (Rassemblement et coordination unitaire des rapatriés et spoliés d'outre-mer), qui représente la tendance la plus intransigeante des organisations intéressées, critique vivement l'attitude de M. Raymond Barre. Il arrêtera sa position au cours d'un congrès national *extraordinaire*, *mardi* à 14 heures, à la Maison de la chimie à Paris.

Depuis l'indépendance de l'Algérie, les dispositions législatives prises en faveur des rapatriés d'Afrique du Nord l'ont toujours été au moment des échéances électorales.

La loi du 15 juillet 1970, dite *« de contribution nationale à l'indemnisation »*, avait été promise par Georges Pompidou pendant la campagne des élections présidentielles de 1969. Jugée très insuffisantes par les « pieds-noirs », elle avait été modifiée en 1974, à la demande de M. Valéry Giscard d'Estaing, qui s'y était engagé avant d'être élu président de la République.

Ces nouvelles dispositions n'ayant pas suffi à régler leur problème, les rapatriés ont dû *attendre* l'approche des élections législatives de mars 1978 pour obtenir le dépôt de l'actuel projet de loi. L'empressement du gouvernement et des formations de la majorité a été d'autant plus grand que plusieurs associations avaient appelé leurs membres à voter pour l'opposition aux municipales de mars 1977. On estime à cinquante le nombre des circonscriptions dans lesquelles les suffrages des rapatriés pourraient jouer un rôle important aux prochaines législatives.

C'est ainsi que M. Jacques Dominati, nommé secrétaire d'Etat auprès du premier ministre, le 1ᵉʳ avril 1977, fut chargé du dossier des rapatriés.

Le R.P.R. et le C.D.S. ayant déposé chacun une proposition de loi, le gouvernement entreprit l'élaboration de son propre projet.

Refermer une plaie

Le 8 juillet, à Carpentras, M. Valéry Giscard d'Estaing invitait ainsi le premier ministre à préparer une loi d'indemnisation *« complétant de façon équitable la contribution décidée en 1970 »*. Le président de la République ajoutait : *« Seul le gouvernement peut préparer ce projet pour éviter les surenchères. Mais je souhaite qu'il puisse être approuvé par toute la communauté nationale, afin que soit refermée une plaie que l'histoire a ouverte. »*

Recevant, le 7 octobre, à l'Elysée, les représentants des associations, le chef de l'Etat déclarait encore : *« Je souhaite que le projet (...) soit l'occasion de conclure un pacte avec les rapatriés. Je suis animé dans cette affaire par deux soucis exclusifs : celui de la justice et celui du maintien de l'unité des Français. Personne n'aurait à gagner à des manœuvres excessives... »*

Les vœux de M. Giscard d'Estaing n'ont pas été exaucés. Le dépôt du projet de loi n'a fait, en vérité, qu'accélérer la course de vitesse engagée par les formations politiques, en particulier au sein de la majorité, pour satisfaire les revendications des intéressés.

Aujourd'hui, toutes les associations dénoncent les insuffisances du *texte gouvernemental*.

Après l'entrevue de vendredi 25 novembre à l'hôtel Matignon, le mouvement du RECOURS estime que *« l'attitude bloquée du premier ministre, très éloignée des espérances soulevées par la mission de M. Dominati, dénature le projet d'indemnisation et lui ôte sa portée, tout en rendant en partie stérile l'effort financier qu'il va nécessiter »*.

Ses dirigeants demandent aux partis politiques *« d'imposer une loi juste »* et, à défaut d'y parvenir, *« de refuser l'ensemble des articles, qui comportent des imperfections telles que seraient prolongées de nombreuses injustices »*.

Le RANFRAN (Rassemblement national des Français d'Afrique du Nord), réuni en congrès, samedi 26 novembre, à Toulouse, a réaffirmé qu'il n'est *« absolument pas satisfait »* des propositions gouvernementales.

L'ANFANOMA (Association nationale des Français d'Afrique du Nord), pour sa part, déclare : *« Nous verrons bien jusqu'où peut aller la volonté politique du gouvernement et du président de la République pour répondre aux espoirs qu'ont fait naître chez les rapatriés les déclarations du 8 juillet à Carpentras. »*

Les « pieds-noirs » ont peur d'être déçus pour la troisième fois.

ALAIN ROLLAT.

● *Le personnel de l'ANIFORM* (Agence national pour l'indemnisation des Français d'outre-mer) s'est mis en grève lundi matin 28 novembre, à l'appel de la C.F.D.T., pour la troisième fois en trois semaines. La fédération des finances et des affaires économiques de la C.F.D.T. *« dénonce la responsabilité du gouvernement dans un conflit qu'il aurait pu éviter et qui persistera jusqu'à la fin des opérations d'indemnisation au détriment du personnel et des rapatriés si une mesure globale de titularisation des agents en fonction n'est pas proposée au Parlement »*. Les locaux de la direction générale de l'ANIFORM sont occupés par les grévistes qui poursuivront leur mouvement jusqu'au vote du projet de loi.

En bref...

● *M. Valéry Giscard d'Estaing* se rendra en voyage officiel dans le Calvados le 16 décembre. A cette occasion, il pourrait s'adresser aux agriculteurs.

● *M. Olivier Stirn*, secrétaire d'Etat aux DOM-TOM, a déclaré, le lundi 28 novembre, à Pointe-à-Pitre (Guadeloupe), à propos de la collectivité territoriale de Mayotte : *« L'avenir de Mayotte sera ce que les Mahorais voudront qu'il soit. Il peut prendre trois formes : l'indépendance, avec des liens de coopération privilégiés avec Paris ; l'assimilation à la France au niveau du département ; ou un système fédératif avec l'ensemble de l'archipel comorien. »*

● *Le secrétaire fédéral du R.P.R. de la Haute-Saône*, M. Alain Parisot, a été relevé de ses fonctions pour indiscipline par M. Jérôme Monod, secrétaire général du mouvement, et remplacé par M. Pierre Auxenfants. M. Parisot contestait l'investiture accordée par le R.P.R. à M. Jean-Claude Duverger dans la première circonscription. Le précédent secrétaire fédéral, M. Thiard, avait également été révoqué pour indiscipline en février dernier.

● *A l'occasion de l'anniversaire de la mort du général de Gaulle*, décédé le 9 novembre 1970, les membres du groupe parlementaire R.P.R. ont assisté, lundi 28 novembre, à une messe à Colombey-les-Deux-Eglises et se sont rendus au mémorial. M. Jacques Chirac, président du R.P.R., participait à cette cérémonie.

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

...ue l'attitude de M. Barre
...de loi d'indemnisation

En bref

IRES.

POLITIQUE

POINT DE VUE

L'indemnisation des rapatriés : un projet étriqué

par EDGAR CHATAIN (*)

AU moment où le gouvernement soumet au Parlement son projet de loi d'indemnisation, quelques réflexions nous paraissent s'imposer.

Les rapatriés se considèrent comme expropriés puisqu'ils ont été dépossédés de leurs biens avec l'accord du gouvernement français, et, pour certains d'entre eux (biens agricoles), par ce gouvernement lui-même quand, avant les accords d'Evian, il s'est arrogé le droit d'en disposer en territoire français, sans l'assentiment des propriétaires, pour les proposer à l'Algérie comme fondement de sa réforme agraire.

Que les Français d'Algérie n'aient pas été admis à se prononcer sur les accords qui réglaient le sort de leurs biens montre que le gouvernement français se considérait bien alors comme responsable de ces biens pour tous actes les concernant.

Dès lors, il était tenu de leur appliquer les modes d'indemnisation utilisés en matière d'expropriation :

— Juste valeur et règlement immédiat.
— Non dégressivité - non plafonnement.
— Indemnité de réemploi.

On sait ce qu'il en a été.

Du fait de la carence gouvernementale, les rapatriés privés de la totalité des revenus produits par les biens dont ils étaient expropriés se voient imposer en faveur de l'Algérie un effort annuel équivalent à 100 % de la production potentielle de leurs exploitations, *effort* qui doit être comparé à celui que consent annuellement la France en faveur du tiers-monde, de l'ordre de 0,7 % du produit national brut.

La réalité d'une enveloppe

L'effort consenti pour l'indemnisation complémentaire serait matérialisé par une enveloppe de 30 milliards de francs. Faute de précisions, elle apparaît au plus grand nombre comme une imputation budgétaire difficile à supporter par les finances publiques puisqu'elle représenterait 7,5 % des prévisions budgétaires pour 1978.

En réalité, l'enveloppe de 30 milliards (qui n'est pas toute consacrée à l'indemnisation) est répartie par annuités jusqu'en 1996, donc sur dix-neuf budgets. Le poste budgétaire annuel de l'indemnisation serait donc de 2 400 millions de francs. La réalité est plus complexe. Elle comporte quatre opérations, dont les deux dernières sont simultanées :

1) Expropriation des biens ;
2) Indemnisation partielle par la loi 1970-1974 .
3) Indemnisation complémentaire proposée par le projet actuel ;
4) Retrait simultané de cette indemnisation complémentaire par le biais d'un emprunt forcé représenté par des titres remboursables en dix-neuf ans.

Le projet de loi comporte donc deux volets : indemnisation ; emprunt, et les sommes inscrites au budget sont destinées a couvrir deux postes : indemnisation annuelle ; frais financiers afférents à l'emprunt.

Pour évaluer respectivement les deux postes, constatons que l'enveloppe de 30 milliards de francs est convertie en titres d'emprunt produisant un intérêt de 6,5 %, dont le total annuel s'élève à 1 950 millions de francs pour les années 1978-1980, *ce qui ramène l'effort budgétaire consacré à l'indemnisation à 450 millions de francs, soit environ un pour mille du budget 1978.*

Ces intérêts diminuent à partir de 1981, jusqu'à être nuls en 1996, et l'indemnité s'accroît d'autant pour atteindre 2 400 millions de francs en 1996, soit 0,60 % du budget 1978. *Le coût moyen de l'indemnité sera théoriquement égal à la moyenne des chiffres minimum et maximum : c'est-à-dire 1 475 millions de francs, soit 0,37 % du budget 1978.*

Notons que de 1964 à 1978, la valeur d'indemnisation a été multipliée par 1,60 et qu'en même temps le montant du budget a été multiplié par quatre. Il est certain que la différence entre ces deux coefficients se maintiendra dans le même sens à l'avenir, et que la proportion de 0,37 % diminuera corrélativement.

Si nous comparons maintenant l'emprunt qui nous est imposé à un emprunt d'Etat normal, nous remarquerons que, dans le cas de celui-ci, les titres sont remis en échange d'espèces que le gouvernement utilise comme bon lui semble ; alors que dans celui qui nous intéresse les titres sont remis en compensation d'espèces dues aux ayants droit, mais réservées par le gouvernement, et en échange de biens que le gouvernement a utilisés comme bon lui semblait.

Nous estimons que ces titres doivent subir des sorts équivalents sur le plan des intérêts comme sur celui de l'indexation.

En vérité, compte tenu du caractère inflationniste de règlements financiers non compensés par des versements en espèces immédiats, les rapatriés admettent, par solidarité, que les titres soient remboursés par annuités, comme ils admettent, pour les mêmes raisons, que les indemnités soient plafonnées provisoirement en attendant des jours meilleurs, et à condition que l'évaluation des biens et des plafonds ne soit pas dérisoire.

L'effort budgétaire global (indemnité plus frais financiers) représente 0,60 % du budget. Cette proportion minime doit pouvoir être augmentée sans danger pour nos finances.

Une contribution décisive

Le projet gouvernemental est étriqué et inéquitable.

A) l'intérêt de 6,5 % net d'impôt produit par les titres non indexés doit être comparé à celui des emprunts d'Etat indexés.

Nous référant à ces emprunts nous estimerions équitables que nos titres soient indexés suivant les modalités admises pour l'évaluation des biens et produisent un intérêt de 6,50 % brut.

B) Les valeurs d'indemnisation sont revalorisées de 1962 à 1978 par l'application du coefficient 1.60 inadapté à la réalité des indices. De plus l'évaluation 62 a été largement minorée et nous demandons que les barèmes soient revus.

Cette minoration peut expliquer que le gouvernement évalue à 96 % le nombre des rapatriés qui seraient totalement indemnisés par le projet de loi.

La révélation au juste prix ramènerait ce chiffre à moins de 50 %.

C) Le plafond proposé s'élève à 500 000 francs pour une personne (1), seuil au-delà duquel se situeraient les grosses fortunes.

Il représente une valeur de rachat inférieure à 350 000 francs si l'on tient compte des frais d'enregistrement et du coût de l'emprunt nécessaire faute de négociabilité des titres. C'est situer bien bas le niveau des plus gros patrimoines, si l'on sait que les partis de l'opposition situent ce niveau à 2 millions de francs.

Ce plafond de 500 000 F par personne (1 million pour les deux personnes constituant un ménage) devrait au moins être établi à une valeur 1970, indexée depuis cette date selon les critères qui sont admis en matière d'évaluation des biens.

Le maintien des barèmes minorés ; l'étalement de l'indemnisation sur dix-neuf ans ; l'attribution de titres non indexés ; la fixation d'un plafonnement non conforme au droit français, font du projet présenté une contribution dérisoire à la réparation due.

Les rapatriés sont déçus et choqués, d'autant plus fortement que ce projet est très en retrait sur les propositions des partis de l'opposition et de la majorité (autres que le P.R.) et par rapport à ce qu'ils attendaient du projet gouvernemental présenté à l'origine comme très proche en ses chiffres de celui du R.P.R.

S'ils sont disposés à accueillir favorablement une loi dûment améliorée par les amendements qu'ont présentés leurs associations, ils le font parce que, après quinze ans d'attente, nombre d'entre eux se trouvent au bord de la misère.

Les amendements demandés impliquent un accroissement modéré de la masse financière proposée, très faible par rapport au budget.

Si ces amendements étaient repoussés, ils comprendraient que, les traitant à nouveau de façon inéquitable et discriminatoire, le gouvernement entend les maintenir définitivement à la lisière de la communauté française.

(1) Seule de toutes les dispositions du texte présenté comme assurant un « complément », la valeur du plafond est en retrait sur celui fixé par la loi de 1970, modifiée en 1974, qui admet, nonobstant la dégressivité des sommes payées, un plafond de 1 million de francs par patrimoine (qui correspond à 2 millions de francs pour un couple).

(*) Ex-délégué général des Caisses de crédit agricole du département d'Alger, ex-vice-président délégué des Associations agricoles de l'ouest Mitidja.

POLITIQUE

DEUX ÉLECTIONS CANTONALES

A Strasbourg, M. Brunschweiler (P.S.) conserve son siège

BAS-RHIN : canton de Strasbourg 5 (2e tour).

Inscr., 9 360 ; vot., 5 416 ; suffr. expr., 5 296. MM. Marc Brunschweiler, P.S., 2 808 voix, REELU ; Robert Grossmann, R.P.R., 2 488.

Cette élection était rendue nécessaire par l'annulation décidée par le Conseil d'État du scrutin de mars 1976, qui s'était soldé par le succès de M. Marc Brunschweiler. Au second tour, ce dernier avait devancé, avec 1 752 voix, le candidat réformateur, M. Jacques Marzolf, et le conseiller général sortant U.D.R., M. René Radius, député, qui avaient respectivement recueilli 1 679 et 1 573 suffrages.

Les résultats du premier tour de cette élections partielle étaient *les suivants : inscr., 9 360 ; vot.,* 4 698 ; suffr. expr., 4 690. MM. Brunschweiler (P.S.), 1 803 voix ; Grossmann (*R.P.R.*), 1 581 ; Marzolf (réf.), 773 ; René Jeanvoine (P.C.), 292 ; Armand Jung (candidat autogestionnaire, ex-P.S.U.), 181.

Alors qu'au premier tour le total des voix de gauche représentait 49.15 % des suffrages exprimés, M. Brunschweiler, en faveur de qui MM. Jeanvoine et Jung s'étaient désistés, en obtient 53,02 %. Au second tour de mars 1976, dans le cadre d'une élection triangulaire, il en avait recueilli 35 01 %. Même si l'on doit prendre en compte le fait qu'un élu dont l'élection a été invalidée voit généralement son mandat lui être confirmé, la progression des voix obtenues par le candidat socialiste est très nette. Il consolide son implantation dans les grands ensembles et l'étend aux quartiers résidentiels et maraîchers de la Robertsau. Retrouvant son siège au conseil général du Bas-Rhin, où il est le seul élu de la gauche, M. Brunschweiler a bénéficié des suffrages non seulement de tous les électeurs de gauche du premeir tour, ainsi que d'électeurs qui s'étaient abstenus à ce même premier tour, mais également, semble-t-il, d'électeurs qui s'étaient prononcés pour M. Marzolf.

Ce dernier, qui, n'ayant pas obtenu un nombre de voix au premier tour au moins égal à 10 % du nombre des inscrits, ne pouvait se maintenir au second tour, s'était refusé à se désister pour M. Grossmann. Le P.R., qui l'avait soutenu, avait appelé à voter pour le candidat du R.P.R., mais radicaux et réformateurs n'avaient pas donné de consignes de vote.

Membre du comité national du R.P.R., M. Grossmann, qui était soutenu par les dirigeants locaux *du C.D.S., dont* le maire de Strasbourg, M. Pierre Pflimlin, enregistre un échec qui le place dans une situation *délicate, pour* les prochaines élections législatives. Conseiller général du canton de Strasbourg 7 qui fait partie de la 2e circonscription, il souhaitait se faire élire à Strasbourg 5, canton appartenant à la 1re circonscription où il sera candidat en mars prochain.

M. Grossmann a estimé au micro d'Europe 1 qu'il y avait eu « peut-être » au sein de la majorité « des règlements de comptes ».

M. Claude Estier, membre du secrétariat national du P.S., a déclaré, dimanche soir 27 novembre : « *L'élection de Marc Brunschweiler dément les appréciations pessimistes portées ici ou là sur l'état de la gauche. Réunir 53 % des suffrages à Strasbourg constitue un exploit qui confirme la confiance grandissante que les Français font au P.S. La remarquable discipline dont ont fait preuve l'ensemble des électeurs de gauche du premier tour, communistes et P.S.U., l'apport nouveau de plusieurs centaines d'électeurs au second tour, tout cela prouve que, en dépit de la crise qu'elle traverse, la gauche grâce au dynamisme et à la fermeté du P.S. est bien en mesure de battre la droite au pouvoir.* »

DORDOGNE : canton de Saint-Aulaye (1er tour).

Inscr., 5 523 ; vot., 4 383 ; suff. expr., 4 280.

M. Claude Laviale, sans étiq., *2 368 voix, REELU ;* Rémi Robin, P.S., 1 596 ; Jacques Lambert, P.C., 318.

[Cette élection faisait suite à la décision du Conseil d'État, qui, confirmant le jugement du tribunal administratif de Bordeaux, avait invalidé l'élection de M. Laviale. M. Laviale avait été élu au second tour des élections cantonales de mars 1976 avec 2 194 voix contre 2 138 à *M. Robin. Au premier tour,* M. Laviale avait obtenu 1 508 voix contre 1 378 à M. Robin, 1 093 à *M. Valentin, conseiller général* sortant, radical de gauche, qui s'était retiré après le premier tour, et 264 à M. Marchadier, P. C.

M. Robin, maire de Saint-Aulaye, que M. François Mitterrand était venu soutenir, gagne plus de 200 voix par rapport au premier tour de mars 1976, ce qui se traduit par une progression de 4,81 points en pourcentage (37,28 % au lieu de 32,47 %). De même, le *candidat du P. C.*, avec une cinquantaine de suffrages supplémentaires, gagne 1,20 point (7,42 % au lieu de 6,22 %). M. Laviale, qui, au premier tour de mars 1976, avait recueilli la plus grande partie des voix du conseiller général sortant radical de gauche, totalise dès le premier tour 55,28 % des suffrages exprimés (au lieu de 35,54 % au premier tour de 1976 et 50,64 % au second tour.]

VAL-D'OISE. — M. Dominique *Gallet, délégué* national de l'Union des gaullistes de progrès, a annoncé sa candidature dans la première circonscription du Val-d'Oise (Pontoise, l'Isle-Adam). Il a indiqué : « *J'ai pris la décision de combattre, l'un des plus farouches adversaires du gaullisme et de l'ensemble des forces de progrès, M. Michel Poniatowski* », ancien député de cette circonscription qui est candidat.

A Grenoble

Des divergences opposent-elles les élus socialistes et communistes ?

De notre correspondant

Grenoble. — Huit mois après l'installation d'un conseil municipal d'union de la gauche à Grenoble, le groupe socialiste et le M.R.G. ont souhaité « *faire le point* » de la vie politique municipale et apporter un démenti aux « bruits » faisant état de « *profondes divergences* » les opposant à leurs partenaires communistes. Le président du groupe communiste au conseil municipal avait, au cours d'une conférence de presse, le 26 octobre 1977, reproché aux socialistes certaines déclarations, et notamment celle du maire de Grenoble, M. Hubert Dubedout, à propos de la « *vocation majoritaire* » du parti socialiste.

M. Hubert Dubedout a souligné, vendredi 25 novembre, que les points d'accords sont plus nombreux que les points de divergence entre socialistes et communistes grenoblois. Il a précisé : « *Je n'éprouve aucune difficulté dans ma tâche de maire. Le principal sujet de divergence entre socialistes et communistes concerne la pratique de la démocratie locale, notamment dans les quartiers. La perspective autogestionnaire du parti socialiste nous engage à ouvrir largement la voie de la décentralisation. Nous devons donner l'exemple, et ce n'est pas par hasard que la vie associative locale s'est développée à Grenoble plus qu'ailleurs. Il faut cesser de tout faire remonter au sommet.* » Le maire constate que sur ce point le P.C. exprime des vues différentes.

M. Hubert Dubedout considère que « *l'ambaince du travail des partenaires municipaux est bonne* ». Toutefois, lors de la réunion du conseil municipal du 25 novembre, le groupe communiste s'est abstenu au moment du vote du compte administratif de 1976. Expliquant l'attitude de son groupe, M. Jean Giard déclara : « *Chacun comprendra que, s'agissant de ce compte administratif 1976, c'est-à-dire des résultats d'une gestion à laquelle nous n'avons pas participé, le groupe communiste s'abstienne. Cette abstention ne porte nullement atteinte à la solidarité de gestion ; elle n'a aucun rapport avec les problèmes politiques de caractère national surgis entre les partis de la gauche. Nous n'entendons pas transférer ces difficultés au sein du conseil municipal.* » — C. F.

A L'INITIATIVE DE M. CHIRAC

Une association des maires des grandes villes francophones est créée

Réunis samedi 26 et dimanche 27 novembre à Paris à l'initiative de M. Jacques Chirac, vingt-quatre maires de capitales et de grandes métropoles francophones représentant dix-neuf pays situés dans les cinq continents ont débattu des problèmes que pose l'insertion des jeunes dans les grandes villes. Au terme des discussions, le principe de la création d'une association internationale des villes francophones a été retenu. Un secrétariat provisoire a été créé, qui doit fournir des informations réciproques aux maires de ces villes. M. Pierre Bas, député R.P.R. et adjoint au maire de Paris, a été chargé de ce secrétariat. Le prochain congrès de l'association se tiendra à Québec.

Dans son discours d'accueil, M. Jacques Chirac a notamment déclaré :

« *Il s'agit pour nous non seulmeent de réaliser l'intégration des jeunes dans la vie urbaine, mais plus profondément de notre devoir de leur forger une espérance qui dépasse le confort, la jouissance et l'égoïsme où nos sociétés se complaisent. Notre génération, et notamment les hommes responsables que nous sommes, sera jugée sur la nature et l'espérance qu'elle aura transmise aux générations à venir ; car, comme le disait Péguy,* « sans » vision les peuples meurent. »

Evoquant la *francophonie*, le maire de Paris a ensuite qualifié la langue française par sa « transparence », ajoutant :

« *Sans doute, il y a un inconvénient à la limpidité, un piège dans la transparence ; le français est trop clair ! Il exprime moins bien que d'autres langues l'élément poétique du songe, du rêve, de la passion, et la clameur, et la violence et la confusion. Il est la langue idéale de la conversation, mais non de l'émotion ni de la solitude. Mais est-ce véritablement un inconvénient alors que notre humanité s'est laissée entraîner par tant de faux prophètes qui ont précipité le malheur des hommes, aussi aptes à transfigurer des lendemains qui chantent qu'ils sont confus, incertains et flous sur les moyens proposés pour y parvenir ? Le français est radicalement impuissant à se fondre en des visions chimériques et hallucinatoires. Il leur oppose au contraire une force et une résistance qui trouvent leur appui dans le génie même de notre langue, dont ni les mots ni la syntaxe ne s'accommodent d'approximation et qui oblige à penser avec rigueur, rectitude et probité.* »

LA MORT DE SUZANNE MASSU

Une guerrière sans dentelles

Suzanne Massu, qui vient de disparaître (le Monde *daté 27-28 novembre 1977) fut un des personnages les plus hauts en couleur d'une époque pourtant riche en personnalités et forma, au côté de son mari, le couple le plus célèbre de l'armée française dans les années d'Algérie.*

Femme du monde très lancée, épouse d'un avocat célèbre, Henri Torrès, elle réussit à gagner les États-Unis après l'armistice de 1940. Dans les salons new-yorkais, une riche Américaine recrute à ses frais des ambulancières pour la France libre. Suzanne Torrès devient lieutenant dans le groupe Rochambeau, dont les membres, passées brusquement des robes de haute couture à l'uniforme kaki, se baptiseront les « Rochambelles ». Le « lieutenant » Torrès, qui, très vite, deviendra « Toto » pour ses filles, s'efforce de mettre un peu d'ordre dans ce mélange de vison (qui garnit l'uniforme du « commandant »), d'incompétence et de bonne volonté. Les Rochambelles réussissent à franchir l'Atlantique et à s'engager à la division Leclerc qui s'équipe au Maroc. Un cri de guerre : « Vas-y, Toto ! » Un slogan : « Si vous ne vouliez pas accepter la discipline militaire, il fallait vous engager dans les ballets russes ! » Et des séries de mises au point sur les rapports avec les vieux guerriers (« Toto, il va falloir gifler le colonel ! »).

L'ambulance Rochambeau suivra la 2e D.B., dans tous ses combats, de Normandie à Berchtesgaden, dans les conditions les plus rudes et rendra d'éclatants services.

Lorsque Leclerc est envoyé en Indochine, où l'a précédé le colonel Massu, il confie à « Toto », devenue commandant dans les AFAT (auxiliaires féminines de l'armée de terre), la responsabilité des mille deux cents femmes, recrutées de bric et de broc, qui suivent dans le corps expéditionnaire. Il faut la poigne, la verve et les relations de Suzanne Torrès pour en venir à bout.

Séparée de son mari depuis longtemps, elle épouse celui qui n'est pas encore le « père des paras ».

1957 : la bataille d'Alger. Jacques Massu, commandant la 10e division parachutiste, reçoit à son corps défendant la charge du maintien de l'ordre. Sa femme, à ses côtés, le soutient et le défend. Elle s'efforce de promouvoir la fraternité franco-musulmane en créant des ouvroirs et utilise la machine à coudre comme arme de persuasion. En mai 1958, elle crée le Mouvement de solidarité féminine. Le couple, selon ses expressions, a déjà une fille « en dur », il y ajoute deux autres enfants « préfabriqués » : deux jeunes Algériens adoptés.

Les mésaventures du général Massu avec la presse — qui lui vaudront, après une interview fracassante à la Suddeutscher Zeitung de perdre son poste — rendront quelque temps son épouse allergique aux journalistes, qu'elle menacera de décimer à la mitraillette.

La carrière, un instant interrompue, du général reprendra son cours. Mme Massu mènera à ses côtés une vie plus discrète. L'âge de la retraite venu, elle écrira ses mémoires (Quand j'étais Rochambelle *et* Un commandant pas comme les autres, *Grasset). Des Mémoires à son image, pittoresques, brillants et fracassants.* — J. P.

PRESSE

Violente polémique à Marseille entre « le Méridional » et « la Marseillaise »

De notre correspondant

Marseille. — Sous le titre « La liberté syndicale sous le règne du P.C. », le quotidien marseillais *le Méridional* a publié le 22 novembre un article non signé faisant état de tensions au sein de la rédaction du quotidien communiste *la Marseillaise*, tensions, selon l'article, « *dues au peu d'empressement de la direction à actualiser les réajustements salariaux* ». Toujours selon *le Méridional*, les semaines passées avaient vu les rapports entre la rédaction et la direction du journal s'envenimer au point que deux journalistes, MM. Grégoire Miloyan et Paul Teissère auraient présenté à M. Righetti, directeur général de *la Marseillaise* « un cahier de revendications » qui aurait eu pour effet la dissolution immédiate du syndicat des journalistes C.G.T. de l'entreprise. Le quotidien *Libération* s'est fait l'écho de cette décision surprenante.

Dans une réplique très ferme, M. Jacques Roger, rédacteur en chef de *la Marseillaise*, sous la forme d'un éditorial de première page du numéro du 23 novembre, écrivait notamment : « *Nous sommes en mesure de révéler que* le Méridional *a utilisé intégralement un rapport des renseignements généraux daté du 19 octobre dernier. Voilà d'entrée ce qui place ce journal au rang d'auxiliaire de la police* »

A l'appui de ses dires, le rédacteur en chef produisait une note dont il attribuait l'origine au service des renseignements généraux, note intitulée : « Incidents sociaux au journal *la Marseillaise* », et qui était en effet, mot pour mot — hormis le dernier paragraphe de commentaires sur le « *ligotage politique* » qui est de la plume du *Méridional* — le texte de l'article publié dans *le Méridional*. Note qui, soit dit en passant, avait été glissée anonymement dans les boîtes aux lettres de plusieurs journalistes locaux dernièrement...

« *Il n'y a pas à* la Marseillaise, nous a déclaré M. Jacques Roger, *la rédaction d'un côté et, de l'autre, la direction, mais des communistes soucieux d'avancer ensemble vers leur idéal. Lorsque des problèmes surgissent, ils sont discutés franchement, loyalement, et nous trouvons toujours l'accord qui nous concerne tous. C'est pourquoi les élucubrations de notre confrère ont soulevé l'indignation de notre rédaction. Je puis affirmer qu'à aucun moment le syndicat C.G.T. des journalistes n'a été dissous, ni aucun d'entre nous blâmé.* »

Même fermeté dans les propos de M. Grégoire Miloyan, qui précise être toujours secrétaire du syndicat, nommément mis en cause et désigné comme meneur de la fronde.

Le ton a encore monté d'un cran dans *la Marseillaise* du 24 novembre, où, sous le titre « *Le Méridional* fait le flic », la rédaction et la direction du quotidien communiste adressent au *Méridional* une mise au point qui fait suite à la motion adoptée par les quatre-vingt-quatorze journalistes de la *rédaction* avec laquelle la direction se déclare « *pleinement d'accord* ».

De leur côté, MM. Miloyan et Teissère ont adressé à M. Merle, directeur du *Méridional*, une lettre *manuscrite* et cosignée dont ils exigent la publication sous trois jours francs, en vertu de l'article 13 de la loi de 1881 sur la presse, avant d'envisager une suite judiciaire à cette polémique.

JEAN CONTRUCCI.

A « l'Ardennais »

POLÉMIQUE AUTOUR DE LA PUBLICITÉ POLITIQUE

(De notre correspondant.)

Charleville. — La grève de la majorité des rédacteurs de *l'Ardennais*, qui a empêché la parution du journal vendredi dernier (*le Monde* du 26 novembre), a amené la direction du quotidien à diffuser la mise au point suivante :

« *La direction de* l'Ardennais *a clairement annoncé son intention d'accepter désormais la publicité à caractère politique rejoignant en cela la position de la plupart de ses confrères. Elle a toutefois indiqué sa volonté de refuser tout texte polémique ou contenant des attaques personnelles appelant le droit de réponse.*

» *Elle a proposé aux journalistes la création d'un comité chargé de veiller à l'application de ces principes. Cela lui a été refusé.*

» *Néanmoins, elle a d'elle-même éliminé ces dernières semaines quatre textes dont l'insertion lui paraissait inopportune.* »

En conclusion, la direction de *l'Ardennais* laisse à ses lecteurs le soin de juger si, jeudi dernier, « *le fameux texte incriminé — un appel à une souscription publique du parti socialiste démocrate — était de nature à compromettre la réputation d'objectivité du journal* ».



هكذا من الأصل



LE CARREFOUR SOCIAL DEMOCRATE

vous invite à dialoguer sur: "L'Energie Nucléaire Civile"

sa nécessité économique, ses conséquences humaines et ses implications politiques.

Le Jeudi 1er Décembre 1977 à 20h45

Maison de la Chimie 28 rue Saint-Dominique 75007 PARIS

AVEC

René MONORY, Ministre de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat.
René LENOIR, Secrétaire d'État à l'Action Sociale.
Marcel BOITEUX, Directeur Général de l'Électricité de France.
Jean-Claude COLLI, Délégué aux Énergies Nouvelles.
André GIRAUD, Administrateur Général, Délégué du Commisariat à l'Énergie Atomique.
Brice LALONDE, Membre des amis de la Terre.
Michel PECQUEUR, Adjoint à l'Administrateur Général Délégué du Commisariat à l'Énergie Atomique.
Pierre PELLERIN, Directeur du Service Central de Protection contre les rayonnements Ionisants.
François RAMADE, Professeur d'Écologie et de Zoologie à l'Université de Paris-Sud.
Jacques ROBERT, Professeur à la Faculté de Droit de Paris II.
Maurice TUBIANA, Professeur à la Faculté de Médecine de Paris.

Des invitations sont à votre disposition 60 avenue de New York 75016 Tél. 870.13.55

Pourquoi le Carrefour Social Démocrate?

Parce que la réforme peut faire l'économie d'une révolution, il faut construire une nouvelle société d'esprit social démocrate où socialisme et démocratie progressent ensemble par le réalisme et non par l'illusion.

Tout groupe politique qui croit détenir la clé d'une transformation immédiate et brutale de la société se condamne à l'exercice de la dictature en faisant supporter à d'autres la responsabilité de ses échecs économiques et sociaux.

Au contraire est porteuse d'avenir et d'un progrès authentique toute démarche qui, ayant posé les vrais problèmes de ce temps, se propose de les résoudre dans une société ouverte où le dialogue et la participation sont les instruments du changement.

C'est pourquoi, en dehors des partis politiques, nous avons créé : le Carrefour Social Démocrate

R. LENOIR, L. STOLERU, O. STIRN, B. STASI, J.C. COLLI, C. BAUR, J. PELLETIER, D. SCHULLER, J. LESTANG, B. SCHNEIDER, C. GERONDEAU, J.C. MOURET, G. NICOD, A. MARTIN-PANNETIER, P. LEVY.

CARREFOUR SOCIAL DEMOCRATE
60 avenue de New York 75016 PARIS – Tél. 870.13.55.

Nom ______ Profession ______
Adresse ______
☐ souhaite adhérer au Carrefour Social Démocrate.
☐ souhaite recevoir une documentation sur le Carrefour Social Démocrate.

REMETTANT A PLUS TARD LA DISCUSSION SUR L'« ENJEU JUDICIAIRE »

Le Syndicat de la magistrature remet en cause sa « stratégie »

Est-ce la crise ? Le malaise s'annonçait déjà lors des derniers congrès. S'agirait-il d'une crise de « croissance » ?

Le Syndicat de la magistrature avait donné, cette année, à son congrès le thème de « L'enjeu judiciaire ». Mais il a davantage été question d'enjeu syndical. L'actuelle équipe dirigeante du syndicat — élue l'an dernier — avait choisi le sujet qui devait être l'occasion, à la veille du dixième anniversaire du mouvement, de faire « bilan ». Ce souhait a été déplacé. Ce fut une remise en cause. La contestation d'une tendance jusqu'alors majoritaire, celle qui composait la quasi-totalité du bureau syndical. Un autre courant — ou d'autres tendances — s'est clairement manifesté dans une discussion si difficile que l'objet principal des travaux du congrès a été oublié dès la deuxième journée.

Que la contradiction s'exprime dans une organisation telle que le Syndicat de la magistrature, cela n'est pas fait pour étonner. Le congrès annuel de ce mouvement n'est généralement pas un lieu où la parole est limitée. Mais, cette fois, les oppositions se sont vivement déclarées, et l'âpreté du débat fut telle que les contradicteurs s'en sont eux-mêmes inquiétés.

Depuis un an, le bureau syndical, par crainte des compromis, a été l'artisan d'un repli du syndicat sur lui-même. Pour préserver une certaine pureté de la ligne syndicale, l'isolement n'a pas été évité — c'est du moins ce qu'on lui reproche. Le bureau souhaitait favoriser l'action de la base ; on ne lui en a guère fait grief, mais il prônait alors « l'émergence de la base » ; *on lui réplique que c'est un échec. C'est une — ou des — opposition qui a émergé. Celle d'un groupe de « modérés » favorables à des actions plus « traditionnelles », mais celle aussi de militants que l'on pourrait situer à la gauche du courant majoritaire. Cela a été le cas quand des auditeurs de justice se sont plaints que le syndicat se soit désintéressé des problèmes de l'Ecole nationale de la magistrature.*

On a parlé de « crédibilité », de démobilisation, d'absence de communications, d'inefficacité, de politique de rupture systématique au détriment de l'influence du syndicat. Il semble que le Syndicat de la magistrature ait perdu de son dynamisme et de l'animation qui a fait son image et sa notoriété dans les premières années de son existence. Il n'est pas étonnant que, dans ces conditions, certains « barons » tels que MM. François-Victor Colcombet, Jean-Pierre Michel ou Pierre Lyon-Caen aient fait une réapparition remarquée.

Il est singulier de noter que le signal de la remise en cause a été donné sur la question du terrorisme. Les divergences sur la nécessité de condamner le recours à la violence étaient nettes. Cependant, les contradicteurs du bureau ont réaffirmé leur confiance dans le syndicat, et, finalement, leurs reproches portaient davantage sur la stratégie de l'organisation que sur les idées. « Un syndicat et non un comité d'action », *déclarait un militant. En lançant un appel aux « tendances », en souhaitant que s'établisse un véritable « pluralisme » au sein du mouvement, M. Colcombet désirait en réalité un recrutement plus large, une audience plus étendue, bref, le renforcement du syndicat.*

De ce point de vue, la situation pouvait paraître inquiétante. Si le syndicat a compté, il y a quelques années, entre mille et mille deux cents adhérents, il n'en revendique aujourd'hui qu'entre huit cents et mille. Les participants au congrès étaient nettement moins nombreux que d'ordinaire. Autre chiffre significatif : le rapport du bureau a été approuvé par 129 voix pour, 25 contre, et il y a eu 66 abstentions. Au précédent congrès, il y avait 280 voix favorables et on ne comptait que 23 abstentions.

Flottements

Le rapport « d'orientation et d'activité » établi par l'actuel bureau du syndicat contenait les principaux éléments du débat — inachevé — sur le thème du congrès : « L'enjeu judiciaire ». Mais il faisait aussi état des sujets sur lesquels le bureau allait être vivement critiqué : sa conception de l'action syndicale et son analyse sur le terrorisme. Ce très long rapport (38 pages) a été présenté pendant près de deux heures le 26 novembre par le secrétaire général du syndicat, M. Gérard Blanchard, magistrat à l'administration centrale du ministère de la justice.

Après un rappel de l'actualité de l' « année syndicale » passée, marquée notamment par les ripostes aux poursuites disciplinaires engagées contre certains magistrats (Mlle Claude Joly, juge d'instance à Douai, par exemple), et par plusieurs ruptures des contacts avec la chancellerie, M. Blanchard avait déjà, dans un préambule, défini la « politique » de l'actuelle direction du syndicat qui est aujourd'hui ouvertement contestée par une partie des militants.

Il a déclaré : « *Le Syndicat de la magistrature (S.M.) n'est pas un appareil syndical qui intervient ponctuellement en cas de conflit avec une administration ou lorsqu'il veut en obtenir certains avantages. L'action du S.M. ne se résume pas à des communiqués des séances de travail à la Chancellerie ni même à des contacts avec les grandes ou les petites organisations.* »

Il laissait ainsi entendre à demi-mot la nouvelle attitude adoptée ces derniers temps par le syndicat par rapport aux pratiques des dirigeants des premières années.

Puis le rapporteur a développé les principaux éléments de l'analyse au cours des travaux préparatoires du congrès, sur la « *justice dépossédée* », la « *bureaucratisation* » de la justice, et sa soumission à une « *norme* » que le syndicat définit comme un ensemble de « *règles non écrites, non dites, élaborées par la seule administration et connues d'elle seule* ». *Le syndicat dénonce un* pouvoir de plus en plus contraignant de l'« *appareil d'Etat* » *visant à inclure* la justice dans cet appareil et à étendre davantage le « *contrôle social* ».

A propos de cette emprise grandissante de l'Etat, le bureau du syndicat reprend et accroît les critiques déjà exprimées lors du dernier congrès à l'égard des « *partis du programme commun* » (*le Monde* du 30 novembre 1976). L'an dernier, le syndicat reconnaissait avoir une attirance pour les partis de gauche, mais aussi une réserve. L'attitude de la direction actuelle du mouvement — élue à la fin du précédent congrès — est plus tranchée : c'est une méfiance. On craint manifestement que, si la gauche arrive au pouvoir, le « *poids de l'appareil d'Etat* » reste le même. On doute qu'un gouvernement de gauche veuille changer l'Etat. On rappelle que, dans le programme commun, le contenu du chapitre consacré à la justice « *se réduit au seul titre* ». Le bureau préfère à l'évidence — et il le dit — les luttes des groupes « *minoritaires* » au combat des partis.

Enfin, le rapport en vient à l'« *affaire Croissant* » et au terrorisme. Il rappelle la campagne du gouvernement en 1974 et en 1975 sur la criminalité et la *délinquance*, le gouvernement ayant tenté de développer une activité policière et législative inquiétante et disproportionnée au nom de « *la sécurité des Français* ». Le syndicat déclare qu'« *aujourd'hui un nouveau discours sur la sécurité passe par la dénonciation du terrorisme* ». Le texte du rapport précise que l'« *on peut considérer que le terrorisme est utilisé par le pouvoir, d'une part, peut-être pour détourner l'attention des personnes de motifs d'insécurité plus tangibles, et d'autre part pour mettre en place un ensemble policier et judiciaire qui risque de révéler sa redoutable efficacité non pas tant dans sa lutte contre le terrorisme que contre d'autres modes de contestation du pouvoir, ceux-là parfaitement légaux* ».

M. Blanchard précise que « *l'article 314 du code pénal, prévu à l'origine pour être utilisé contre les « casseurs », l'a été très fréquemment contre les centrales ouvrières* ».

Se refusant à condamner dans l'absolu tout recours à la violence sinon au terrorisme, le rapport du bureau précédait la critique en posant cette question : « *Le bureau sera-t-il interpellé parce qu'il paraît non seulement ne pas condamner le terrorisme mais encore parce qu'il apporte des éléments de justification ?* » Puis le rapport répondait par cette précision à propos du terrorisme de la bande à Baader : il y a plusieurs critères d'analyse du terrorisme, « *les moyens employés, la nature du soutien, le caractère démocratique de l'Etat. Pour nous, il est clair qu'au regard de chacun de ces critères, l'appréciation qu'on peut porter sur l'action de la RAF est tout à fait négative. Les moyens sont extrêmes, le soutien populaire fait largement défaut, et, s'il est vrai que le caractère démocratique de l'Etat allemand doit être nuancé, il est probable qu'il permet d'autres moyens de contestation* ».

Le témoignage italien

En dépit de ces dernières restrictions, cette appréciation devait déclencher un très vif débat, après lequel le bureau allait être obligé de revoir quelque peu sa position. En effet, plusieurs voix se sont aussitôt élevées pour réclamer de la part du congrès une condamnation nette du terrorisme et de la violence et au moins une condamnation de l'action du groupe Baader. Le débat sur ce point devait occuper une grande partie des discussions du congrès tout au long de la soirée de samedi et de la journée de dimanche. Ancien président du syndicat, M. François-Victor Colcombet a déclaré : « *Il est difficile de juger le terrorisme en bloc, il est trop divers. Nous devrions nous prononcer ponctuellement et dénoncer l'action de la bande à Baader pour sa politique de la tension qui vise à accroître la répression.* » Un autre ancien président du syndicat, M. Louis Joinet, a tenu un langage différent en déclarant : « *Ce n'est pas notre rôle de condamner Baader car il faudrait alors se prononcer dans d'autres circonstances pour d'autres mouvements dans le monde qui utilisent la violence pour obtenir leur liberté. Le syndicat ne peut juger les mouvements. Mais son rôle est de défendre les libertés jusqu'au bout, et sur ce point nous ne devons pas avoir peur de faire de la peine à l'Etat allemand.* »

Finalement, le congrès devait trouver une solution après avoir entendu le témoignage d'un magistrat italien, M. Salvatore Senese, secrétaire général de Magistratura Democratica, mouvement comparable au Syndicat de la magistrature et dont ce dernier s'est souvent inspiré. Décrivant l'« *expérience italienne* », M. Senese a déclaré que « *le terrorisme visait à amener l'Etat à mettre en place une législation d'exception* », de type fasciste, à l'obliger à durcir la répression afin que se crée une situation de crise contre l'Etat ainsi transformé. « *Cet objectif,* a dit M. Senese, *est rigoureusement contraire au nôtre, qui est d'élargir le champ des libertés. Aussi, nous dénonçons un tel processus. Nous en sommes là, au moment où le gouvernement italien demande au Parlement d'approuver de nouvelles et lourdes mesures restrictives de libertés.* »

Le congrès du Syndicat de la magistrature s'est aligné, en fin de compte, sur cette position, en dénonçant à la fois l'action du groupe Baader et les excès de la réaction de l'Etat ouest-allemand (*voir encadré ci-contre*).

Sur la politique menée par le bureau du Syndicat depuis son élection, c'est M. Colcombet qui a ouvert le premier le feu des sévères critiques, reprises par un grand nombre d'orateurs. « *A propos du terrorisme, comme à propos d'autres problèmes, le syndicat n'a pas de position claire* », a déclaré l'ancien président avant de lancer un appel très remarqué « *aux modérés et aux réformistes, même s'ils doivent être minoritaires* ».

Ces mots devaient provoquer de longs applaudissements. M. Colcombet a souhaité que des « *tendances* » puissent se créer au sein du syndicat. Il a dénoncé le comportement du bureau en déclarant : « *S'il faut faire la critique du parti socialiste, par exemple, pour son manque de réaction dans l'affaire Croissant, il faut aussi faire la critique de ceux qui pouvaient peser sur ce parti. C'est nous qui devons obliger les partis à se prononcer sur de telles affaires.* » Il a ajouté : « *Sur la pratique professionnelle vous tenez un discours brillant, mais vous indiquez trop ce qu'il faut faire sans laisser la liberté aux gens de faire ce qu'ils peuvent* », avant de dire qu'il fallait, sur beaucoup de choses, « *trouver un discours qui soit compris du plus grand nombre* ».

Faisant allusion à certains « *départs* » du syndicat, il a encore déclaré : « *Il y a une campagne à faire auprès de ceux qui ne sont plus là et qui ne sont pas loin.* » Et il a terminé son intervention par ces mots : « *Il faut réinsuffler un peu de vie au syndicat.* » Après qu'un militant a déclaré : « *Je veux un syndicat, pas un groupe d'action* », et qu'un autre a dénoncé la « *politique de rupture* » menée par le bureau dans divers domaines, M. Pierre Lyon-Caen, ancien secrétaire général, s'est élevé contre « *la tentation de rompre avec la Chancellerie* », et il a dit : « *Nous devons continuer à exercer notre influence, et faire pression sur les décisions. Les ruptures totales sont dangereuses.* » Puis il a constaté un manque d'animation en affirmant, comme d'autres, que « *le courant passe mal à l'intérieur du syndicat* », avant d'affirmer : « *Un syndicat est fragile quand il vit sur la pointe d'une pyramide. Le nôtre doit se renforcer.* »

M. Jean-Pierre Michel, ancien secrétaire général, a lui aussi dénoncé cette « *difficulté de communication inquiétante, puisque de nombreux militants ne se reconnaissent pas dans l'image que donne le syndicat actuellement* ». Soulignant que le syndicat ne devait pas être un « *refuge d'intellectuels du refus* », il a déclaré qu'une « *politique de présence* » était nécessaire, et il a précisé : « *On aurait tort de continuer à pratiquer la politique de la chaise vide. Ce n'est pas comme ça que passera le discours syndical. Nous devons être présents là où il peut passer, et agir par exemple auprès des partis politiques et les obliger à considérer l'originalité de nos thèses.* »

Les membres du bureau, tour à tour, après M. Marc Dreyfus, le président, ont répliqué à ces attaques en déclarant notamment que leur attitude avait été souvent dictée par l'« *intransigeance* » et le « *raidissement* » du ministère de la justice et de la hiérarchie judiciaire. A propos de l'« *absence* » du bureau, M. Blanchard a même contre-attaqué en disant à l'intention des « *barons* » du syndicat qui venaient de reprendre la parole qu'à leur époque « *le syndicat fonctionnait trop sur le prestige, l'influence ou le charisme de ses dirigeants* ».

En dépit de l'affrontement de deux « écoles », il n'y a pas eu de véritable rupture à l'intérieur du *syndicat, et le rapport présenté* par le bureau a été adopté par 129 voix pour, 25 contre et 66 abs*tentions. Quant au débat sur* l'enjeu judiciaire, il a été reporté à une date ultérieure.

FRANCIS CORNU.

LES MOTIONS

Après le débat difficile sur le terrorisme, le congrès a adopté par 177 voix contre 11 *et 18 abstentions* le texte suivant :

« *Le Syndicat de la magistrature considère que le problème du recours à la violence ne saurait être examiné qu'en liaison avec le contexte historique, politique et social. Il dénonce en conséquence les méthodes utilisées par la Fraction armée rouge et la stratégie qui l'inspire. Il s'indigne toutefois de l'amalgame que l'on pratique entre le terrorisme et ceux qui défendent en toutes circonstances le respect des principes démocratiques ; une telle attitude conduit peu à peu à assimiler au terrorisme toute contestation politique, même non violente.*

» *Il proclame enfin que, quels que soient les moyens employés et le mobile qui l'inspire, tout citoyen a le droit de bénéficier de toutes les dispositions protectrices des libertés et qu'aucune situation ne permet de justifier un abandon des garanties fondamentales ou l'adoption d'une législation d'exception.* »

Après l'intervention faite le 18 novembre devant le tribunal de Draguignan (Var) par Mlle Monique, premier substitut (vice-présidente du syndicat), pour condamner l'extradition de M[e] Klaus Croissant, le congrès a voté la motion suivante pour affirmer sa solidarité avec elle et d'autres magistrats qui ont manifesté leur désapprobation dans leur juridiction :

« *Le Syndicat de la magistrature rappelle son opposition à l'extradition en matière politique et affirme qu'il est du devoir des magistrats de dénoncer dans la juridiction et ailleurs les atteintes graves portées contre le droit d'asile et les droits de la défense.* »

A propos du contentieux qui oppose la chancellerie et les auditeurs de justice, notamment pour leur placement dans les juridictions (*le Monde* daté 27-28 novembre), le congrès a adopté cette motion :

« *Considérant que la notation a été maintes fois dénoncée par le Syndicat de la magistrature comme un des éléments du pouvoir hiérarchique dans l'institution judiciaire ;*

» *Considérant qu'elle affecte la liberté du juge et ce dès la scolarité à l'E.N.M., où, sous un prétexte pédagogique, elle est le premier apprentissage de la hiérarchie ;*

» *Considérant que la promotion 1977 des auditeurs s'est prononcée à la majorité absolue pour la suppression du classement et le boycott de l'examen clôturant la scolarité à l'E.N.M., le congrès mandate le conseil syndical pour qu'il mette en œuvre tous les moyens d'action utiles pour développer la lutte anti-hiérarchique, notamment sur le problème de la notation, et pour soutenir le boycott.* »

UN COLLOQUE DE L'UNION SYNDICALE

Net durcissement des magistrats modérés

De notre correspondant

Rennes. — « *La définition d'un statut de la magistrature écartant toute suspicion sur son indépendance* », « *Le refus catégorique d'un rattachement du parquet au ministère de l'intérieur* », *ont été les deux principaux thèmes débattus, samedi 26 et dimanche 27 novembre, lors d'un colloque organisé à Rennes par l'Union syndicale des magistrats (U.S.M.), et qui a réuni une centaine de participants.*

La vieille garde de cette organisation traditionnellement modérée, voire résignée, a été quelque peu malmenée au cours de ces deux journées aux allures de mini-congrès par les multiples interventions de jeunes magistrats qui, sans pour autant épouser les thèses du Syndicat de la magistrature (bien au contraire), ont sonné les trompettes de la grogne et de la rogne en dénonçant « *la mauvaise foi du pouvoir* ». Ce qui s'est traduit par une violence de langage telle que, dans une motion adoptée dimanche soir, on n'hésitait pas à brandir la menace d'une grève — un droit que l'U.S.M. déclare tirer de la violation faite au statut de la magistrature — pour exprimer la détermination des magistrats modérés de s'opposer au projet actuellement à l'étude d'un démantèlement de la magistrature, notamment par un rattachement du parquet au ministère de l'intérieur.

« *Non seulement les magistrats du parquet doivent rester des magistrats,* a déclaré M. André Braunschweig, président de l'U.S.M., *mais ils doivent devenir des magistrats à part entière. C'est pourquoi nous demandons qu'ils soient gérés par le Conseil supérieur de la magistrature.* »

Considérant que l'indépendance d'un magistrat se perçoit à travers les affaires qu'il soumet, *mais aussi et surtout à travers* celles qu'il ne soumet pas aux juridictions, M. Paul Malibert, premier substitut au parquet de Paris, a exprimé la crainte d'une utilisation du système de l'opportunité des poursuites à des fins politiques, dès l'instant où les magistrats du parquet seraient remplacés par des personnes étroitement dépendantes du pouvoir.

Samedi, lors d'un débat au Club de la presse de Rennes, M. Braunschweig a déploré, à propos de l'extradition de M[e] Klaus Croissant, « *la hâte et l'empressement avec lesquels le pouvoir a fait exécuter la décision de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris* ». Expliquant le silence de son organisation sur cette affaire par le *refus de s'associer* à des prises de position politiques ou purement partisanes, le président de l'U.S.M. a ajouté : « *Si le pourvoi en cassation était irrecevable et si le recours devant le Conseil d'Etat n'est pas suspensif en soi, je pense qu'il est regrettable que le pouvoir n'ait pas manifesté un plus grand respect des autorités judiciaires. Le gouvernement se serait grandi en attendant que le Conseil d'Etat statue sur le sursis à exécution. Après l'affaire de Broglie, l'affaire Abou Daoud et celle des micros du* Canard enchaîné, *l'affaire Croissant est venue s'ajouter sur la liste des dossiers dans lesquels le pouvoir a placé l'indépendance de la justice dans une position difficile.* »

Les menaces

Le durcissement de la position de l'U.S.M., observé dimanche à Rennes, s'explique à la fois par les menaces qui pèsent sur des garanties statutaires déjà jugées insuffisantes, une gestion du corps judiciaire qualifiée d'incohérente et la misère matérielle des juridictions dont les effectifs prennent une allure de peau de chagrin. Contestant l'augmentation de 24 % du budget de la justice, selon elle à peine supérieur à celui de l'an dernier en raison d'un transfert de charges antérieurement financées par le budget général de l'Etat, l'U.S.M. a profité de ce colloque pour frapper du poing sur la table. « *Jusqu'ici, on n'avait pas la preuve de la mauvaise foi du pouvoir,* laissait échapper un participant. *Nous nous sommes battus pour le justiciable, maintenant nous allons nous battre pour nous.* »

Autre cible choisie par l'U.S.M., le Syndicat de la magistrature, dont elle se propose de démontrer, au cours des prochains mois, que « *les outrances en font un allié objectif du pouvoir* ».

YANN ENJEU.

LE PÉRIL

(Suite de la première page.)

Dès avril 1976, à Bordeaux, il déclarait : « *Nous sommes de plus en plus considérés comme des fonctionnaires.* »

Un an plus tard, dans *le Nouveau Pouvoir judiciaire*, organe de son mouvement, il écrivait : « *La magistrature de notre pays ne veut plus endosser la responsabilité d'un discrédit qui n'est pas de son fait, elle ne veut plus subir les abus, les empiétements, les actes d'ingérence dont elle est victime et qui se sont récemment multipliés au cours de ces derniers mois.* » Il en donnait jusqu'alors, M. Braunschweig s'exprimait du meurtre de Jean de Broglie, les « écoutes » du *Canard enchaîné* et l'affaire Abou Daoud.

Voici qu'il en découvre un quatrième : l'extradition de M[e] Klaus Croissant à propos de quoi il *déplore* « *la hâte et l'empressement* » du pouvoir qui a « *placé l'indépendance de la justice dans une position difficile* ». Mais comme, jusqu'alors, M. Braunschwig s'exprimait sans grand fracas — encore que son audience avec le président de la République, le 3 août 1976, eût dû éclairer celui-ci. — *on pouvait feindre* de ne pas l'entendre. Comme le Syndicat de la magistrature s'exprimait avec trop d'éclat, on pouvait feindre de le négliger et conclure, en spéculant sur l'existence d'un marais judiciaire, que l'on estimait docile, que la magistrature était palsible. Cette fiction, cet aveuglement volontaire du gouvernement (que partage d'ailleurs l'opposition qui n'a jamais fait grand cas des problèmes judiciaires) ne peut plus être soutenu aujourd'hui. L'ensemble des avocats, y compris le barreau de Paris, jusqu'alors si prudent, a condamné la procédure suivie à l'encontre de *M[e] Croissant*. Les deux organisations de magistrats ne croient pas aux vertueuses dénégations de leur ministre. C'est-à-dire qu'ils ne croient pas à l'innocence des actes du gouvernement vis-à-vis de l'autorité judiciaire. Autorité, c'est beaucoup dire, si l'on s'en rapporte aux commentaires actuels des intéressés.

C'est vrai qu'il n'y a pas de lecture évidente de la loi. C'est vrai que l'on pourra discuter à perte de vue sur la légalité de la décision qui a permis l'extradition de M[e] Croissant. En ce sens, cette affaire n'est pas différente de nombre de celles qui occupent les tribunaux et dont on ne dit mot. Mais parce qu'il y a débat, que ce débat est entretenu par des *gens qui ne peuvent être tous soupçonnés* d'esprit partisan, il y a doute véritable et, comme chacun le sait, le doute doit profiter à celui que l'on accuse. Or, c'est ce doute qui n'a pas été pris en compte par la volonté du gouvernement. Cette volonté a été trop ostensible, elle est *trop reconnue pour* qu'on juge malvenu de la mentionner ici.

Le corps judiciaire, qui se plaint *de n'être plus crédible*, estime à son tour que la pureté du gouvernement, son respect des textes, ne le sont pas davantage. Une telle situation représente plus qu'un avertissement. *Un péril.*

On entend d'ici les répliques. Bien haut ou à mi-voix, les dirigeants politiques et judiciaires feindront de croire qu'une minorité d'agités oublient leurs fonctions de magistrats pour se précipiter dans la politique. Cela n'est pas vrai, et l'analyse des deux congrès montre que c'est le syndicat tenu pour progressiste qui condamne les menées de la « bande à Baader », tandis que le syndical modéré contourne la question pour constater l'affadissement de l'image *judiciaire.*

Déjà, une autre réplique se manifesta par la suspension de Mlle Monique Guémann, vice-président du Syndicat de la magistrature, pour les commentaires qu'elle a faits en tant que premier substitut à Draguignan (*le Monde* daté 27-28 novembre) On ne voit pas que cette décision puisse apporter un apaisement aux craintes manifestées par le monde judiciaire. Au contraire. Le gouvernement jouait jusqu'alors à la division de la magistrature. Son action devrait contribuer à la réunir. A ses risques et périls.

PHILIPPE BOUCHER.

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

U JUDICIAIRE »

sa « stratégie »

JUSTICE

APRÈS L'OCCUPATION DE L'IMPRIMERIE CARON-OZANNE A CAEN

Le substitut ne s'oppose pas à la relaxe de dix ouvriers poursuivis pour vol et abus de confiance

Depuis l'affaire Lip, il est devenu fréquent que des grévistes occupant une usine remettent en marche les machines, soit pour se payer « un salaire », soit pour populariser leur mouvement. Jamais jusqu'alors la justice n'avait eu à se prononcer sur une telle situation, et si des ouvriers du « Parisien libéré » ont bien été poursuivis et condamnés pour vol, c'était pour avoir détruit des exemplaires du journal, non pour avoir fait tourner les rotatives en utilisant le papier du quotidien.

Un tel procès a pourtant eu lieu, jeudi 24 novembre, à Caen, à propos de l'imprimerie Caron-Ozanne. Dix des anciens salariés de cette imprimerie comparaissaient devant le tribunal de grande instance pour « vol et abus de confiance » à la suite de l'occupation, avec utilisation du matériel, de leur imprimerie pendant près d'un an. Le substitut du procureur ne s'est pas opposé à une relaxe générale. Le jugement sera rendu le 15 décembre.

L'imprimerie Caron-Ozanne est née en 1974 de la fusion de deux petites entreprises pour devenir, selon ses dirigeants, « *une des imprimeries les plus modernes de France* » travaillant dans le labeur et la presse. Très rapidement, toutefois, elle connaît des difficultés. Le 5 juin 1975 la direction annonce 38 licenciements et 10 mises en pré-retraite sur 156 personnes. Une assemblée générale des ouvriers et des employés décide la grève et l'occupation immédiate pour demander l'annulation des licenciements et le départ du directeur général (*le Monde* du 25 juin 1975).

Très vite, à la demande d'un client, les grévistes acceptent de terminer l'impression d'un mensuel, largement commencée lorsque éclata le conflit. Ils vont continuer cette politique tout au long de l'occupation qui durera jusqu'à l'évacuation de l'usine par les forces de police, le 20 mai 1976. Entre-temps, la société a été mise en règlement judiciaire, puis, après l'échec d'une tentative de redémarrage, en liquidation en février 1976.

L'affaire eut un grand retentissement, en raisons des personnalités mises en cause. En effet, parmi les actionnaires et les administrateurs de l'imprimerie et de la Société des éditions de Basse-Normandie (la seconde possédant 60 % des actions de la première), se trouvaient plusieurs personnalités du monde politique et économique régional, et surtout le quotidien *Ouest-France*, qui, indirectement, était l'actionnaire le plus important de Caron-Ozanne.

Préjudice dérisoire

L'affaire est venue le 24 novembre devant le tribunal, après une plainte déposée en juillet 1975 par le directeur général de l'imprimerie (qui fut d'ailleurs licencié en août par le conseil d'administration), plainte confirmée en janvier 1976 par les administrateurs, en accord avec les syndics désignés par le tribunal de commerce. Il était reproché aux prévenus d'avoir volé des papiers et des documents et d'avoir commis des abus de confiance en touchant de l'argent de leurs « clients », sommes qu'ils auraient dû rendre à l'imprimreie.

Pour leur défense, ceux-ci attaquèrent les dirigeants de la société, « *responsables de sa déconfiture et de la perte de cent cinquante-six emplois* ». La défense estima même que les syndics « *auraient mieux fait d'introduire une action en responsabilité des administrateurs pour faire combler le passif par les vrais responsables de la situation* ». Il est vrai que, dans un rapport d'août 1975 lu à l'audience par le président, les syndics écrivaient : « *Le préjudice causé par les excès des grévistes est certainement dérisoire par rapport à celui causé par l'incompétence de la direction.* » Les prévenus affirmèrent aussi qu'ils n'étaient pas les seuls à avoir travaillé durant l'occupation.

Le réquisitoire du substitut, M. Jacques Segondat, fut le plus intéressant. Après avoir voulu s'échapper du climat passionnel de cette affaire — tout en reconnaissant que « *les ouvriers ont le droit que leur patron leur fournisse un emploi stable* » — il expliqua : « *C'est l'honneur du droit français que de toujours réprimer un fait par rapport à une personne déterminée.* » Or, s'il reconnut qu'il y avait eu vol, il affirma ne pouvoir donner les noms de ceux qui l'avaient commis. Sur l'abus de confiance il estima que l'intention frauduleuse était difficile à établir, puisque, dans le même temps, les grévistes faisaient le même genre d'opération (fabrication moyennant paiement) avec l'accord de la direction.

Aussi s'il laissa trois possibilités au tribunal : condamner tout le monde, « *mais c'est difficile* », condamner certains pour des opérations déterminées, ou relaxer les dix prévenus, il apparaissait que sa préférence allait à la dernière solution. Il est vrai qu'en début de réquisitoire il avait dit : « *Je ne pense pas que ce genre de problème se règle en se constituant partie civile devant une juridiction répressive.* »

Libres opinions

L'AVENIR DES CONSEILS DE PRUD'HOMMES

par GÉRARD LYON-CAEN (*)

QUI s'intéresse dans l'opinion aux conseils de prud'hommes, hors quelques avocats spécialisés et quelques syndicalistes ? Qui n'aurait tendance à confondre le prud'homal et le prud'hommesque ? Et pourtant un citoyen moyen a plus de chances d'avoir un jour affaire à un tribunal prud'homal qu'à un tribunal correctionnel ou « civil » : un différend entre un salarié et son employeur fait partie de la vie quotidienne.

Or cette vénérable juridiction, qui demeure presque ce qu'elle était en 1904, est affectée actuellement par une double crise, une crise en surface et une crise en profondeur : un prurit qui cache un cancer.

⁂

La crise superficielle a été découverte par la presse à l'occasion du récent congrès de la prud'homie, qui rassemble (est-ce si fréquent ?) des conseillers « patrons » et des conseillés « salariés ». Que peut être encore le paritarisme en 1977 ? C'est à quoi ce congrès incitait à réfléchir. Comment exiger d'un salarié qu'il se consacre à temps plein à une fonction judiciaire, alors qu'il ne reçoit aucune garantie contre le licenciement par son employeur et ne perçoit qu'une médiocre vacation pour perte de salaire ? Mais ce n'est pas là que le bât blesse le plus ; deux plaies sont plus irritantes :

— La première concerne le mode de désignation. Les organisations patronales, rejointes sur ce point par Force ouvrière et la C.F.T.C., souhaiteraient que les conseillers ouvriers soient non plus élus mais désignés par les organisations syndicales représentatives. Il est clair que des arrière-pensées se dissimulent ici; mais une question préalable ne semble pas avoir été opposée à cette proposition nouvelle, qui la rend irrecevable : la fonction de juger peut-elle être confiée à un autre qu'à un magistrat professionnel ou à un « juré » élu ? Peut-elle être remise entre les mains d'un syndicaliste désigné par son organisation, laquelle n'est qu'un groupement privé ? Un conseil de prud'hommes est un tribunal, non une commission de nature administrative ; peut-on siéger dans un tribunal, mandaté par une « organisation », même si la désignation a été homologuée par le premier président de la cour d'appel ? Poser une telle question, c'est y répondre.

— La seconde source de friction actuelle concerne les cadres et elle est révélatrice d'une extraordinaire confusion d'idées. La Confédération générale des cadres demande que ses ressortissants ne soient plus jugés par un ouvrier métallurgiste ou un employé de banque. On croit comprendre. Mais qui sont les conseillers patrons ? Sont-ce les P.-D.G. des entreprises françaises ? Ce sont des cadres, directeurs, chefs de service, appelés à ces fonctions par la confiance des entreprises.

La proposition de la C.G.C. conduirait donc à faire juger les litiges entre cadres et entreprises par une juridiction, non plus paritaire, mais homogène.

En réalité, la catégorie juridique des cadres a perdu en France toute précision : on y trouve tout le monde, du « petit chef » au cadre dirigeant, souvent mandataire social. Tôt ou tard, on devra bien distinguer le dirigeant, qui ne saurait sans abus se réclamer des avantages inhérents au salariat, du personnel d'encadrement qui reste salarié.

⁂

Ces débats actuels, qui ne sont pas sans conséquence, ne doivent cependant pas masquer la maladie grave qui mine la justice du travail et qui se manifeste à l'observation, par deux signes cliniques :

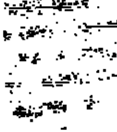
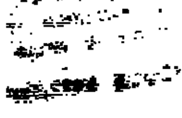
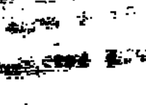
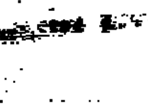
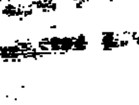
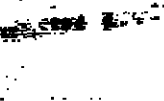
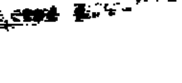
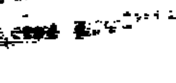
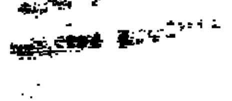
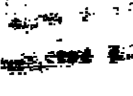
— Elle fonctionne, surtout à Paris, de façon exaspérante, faute de moyens : mauvaise organisation générale et lenteur des procédures, rigidité de la division en sections ; nombre insuffisant de conseillers, d'où recours excessif à l'expertise ; locaux dérisoires ; qualification insuffisante et absence de statut de ce personnage-clef qu'est le secrétaire. Or tout cela a son explication : la justice prud'homale est en France un service municipal, comme l'enlèvement des ordures ménagères, pas un service d'Etat.

Qu'un litige du travail soit soumis rapidement à un tribunal compréhensif, apte à concilier les parties, puis à juger, cela n'est pourtant pas une affaire qui devrait laisser l'Etat indifférent, lui qui légifère continuellement sur les relations du travail. La dernière trouvaille des deux ministères de tutelle, après avoir été de faire de la justice du travail un service départemental (*sic*), est maintenant de subordonner toute décision à la réforme des collectivités locales ;

— Le dysfonctionnement des prud'hommes tient à une deuxième raison qui n'est pas d'ordre financier : plus de la moitié du contentieux du travail échappe encore à la justice prud'homale ; faute de conseils dans certaines régions, faute de conseils ayant compétence pour certaines professions, le tribunal d'instance récolte une fraction non négligeable des affaires ; bien des litiges peuvent être portés devant le tribunal de commerce, non paritaire ; les différends qui ont un caractère collectif relèvent du tribunal de grande instance. Le contentieux du travail est donc dispersé à tous les vents, ce qui ne contribue pas à donner au justiciable cette sécurité à laquelle il aspire.

Ni les gens de justice (qui n'aiment pas les conseils de prud'hommes) ni la haute administration n'ont pour souci dominant de remettre en selle une juridiction que pourtant, les pays étrangers (nous l'avons souvent noté) regardent avec curiosité, sympathie, et même avec envie.

(*) Professeur de droit du travail à l'université de Paris-I.

JUSTICE

RÉUNI A PARIS

Le M.R.A.P. demande la publication des avis du Conseil d'État sur l'immigration

Le Mouvement contre le racisme, *l'antisémitisme et pour la paix* (M.R.A.P.) a largement traité, au cours de son congrès biennal, qui s'est réuni, samedi 26 et dimanche 27 novembre à Paris, de la résurgence de l'antisémitisme et du néo-nazisme. Mᵉ Armand Dimet, membre de la commission d'enquête sur le néo-nazisme en France, a déclaré que l'on pouvait dénombrer une trentaine de groupes néo-nazis, représentant une centaine de militants actifs et quelques *milliers* de sympathisants.

M. Pierre Krausz, membre de la direction du M.R.A.P., a attiré l'attention sur l'internationalisation du *mouvement néo-nazi*. En France, en Allemagne de l'Ouest, aux Etats-Unis, ces gens, a-t-il indiqué, « *peuvent se réunir sans être inquiétés, parfois même sous la protection de la police, alors que la tenue de ces réunions tombe sous le coup de la loi dans la plupart des pays européens* ».

Le secrétaire général du M.R.A.P., M. Albert Lévy, a déclaré, à propos des récentes mesures portant sur l'immigration, qu'« *une première fois l'avis du Conseil d'Etat avait amené M. Lionel Stoléru, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail, à modifier son projet* ». « *Mais le texte promulgué en fin de compte le 10 novembre, plus d'un mois après la date prévue*, a-t-il ajouté, *reste fort critiquable. Nous posons la question : le décret modifié par M. Stoléru n'a-t-il pas été à son tour rejeté par le Conseil d'Etat ? Le gouvernement n'a-t-il pas passé outre à ce second avis ?* » « *Il faudrait que l'opinion en soit informée* », a conclu le secrétaire général du M.R.A.P. qui a réaffirmé l'opposition de son mouvement à ces mesures, qui concernent en particulier l'immigration familiale et l'aide au retour des travailleurs immigrés.

En conclusion, le M.R.A.P. a lancé un appel à l'opinion publique, dans lequel il affirme que « *préjugés et comportements racistes se développent, tandis que des actes criminels se multiplient et restent scandaleusement impunis. Ainsi, s'instaure un climat d'intimidation et d* e*violence dangereux pour les libertés et tous et pour la démocratie* ».

PATRICK HENRY RÉPOND A Mme TROISIER : qu'on me laisse, seul, avec ma conscience

Les propos tenus à Nice, le 14 novembre, par Mme Solange Troisier, médecin inspecteur de l'administration pénitentiaire, à propos de Patrick Henry (le Monde *daté 17 et 20-21 novembre), condamné à la réclusion criminelle à perpétuité après le meurtre d'un enfant, ont provoqué une réaction de l'intéressé. Nous publions les principaux passages de la lettre que Patrick Henry a adressée à ses défenseurs, Mᵉˢ Robert Badinter et Robert Bocquillon, en les autorisant à la rendre publique :*

[...] J'ai rencontré Mme Troisier au mois de juin ou juillet 1976, dans ma cellule à Chaumont. Cette visite a duré cinq minutes au grand maximum, et non trois heures, comme il a été dit. Nous avons parlé de mon état de santé, un point c'est tout ! A aucun moment nous ne fîmes allusion à mon procès futur ni à mon affaire en général. Je n'ai jamais dit non plus que j'avais écrit à tous les prêtres de France. J'aurais d'ailleurs bien été en mal de le faire.

Par conséquent, je suis fort étonné en lisant le compte rendu des propos tenus par Mme Troisier concernant des confidences, totalement imaginaires, que je lui aurais faites. Je suis plus étonné encore du ton avec lequel elles ont été dites : lors de sa visite, Mme Troisier fut très gentille et me dit en partant : « *Bon courage, mon petit !* »...

Je sais que je pourrais faire poursuivre Mme Troisier en diffamation ou en violation du secret professionnel, en raison de ses déclarations. Je suis condamné à la peine de prison à perpétuité, j'appartiens donc à l'administration pénitentiaire. Je pense qu'il est inutile que j'en dise plus. Je vous ai écrit à plusieurs reprises que mon seul souhait était que l'on ne parle plus de moi, que l'on m'oublie totalement. Force m'est de constater que tel n'est pas le cas. Pourquoi continue-t-on à s'acharner sur moi ? Ne suis-je donc pas un détenu qui a le droit d'espérer comme les autres ? Le terrible remords de l'acte que j'ai commis n'appartient qu'à moi, je ne souhaite en aucun cas le partager avec qui que ce soit. Alors, qu'on me laisse, seul, avec ma conscience.

Drogue : quarante-cinq morts en six mois en France.

Quarante-cinq personnes sont mortes au cours du premier semestre de 1977 du fait de l'usage de stupéfiants, signale le bulletin d'information du ministère de l'intérieur. Au cours de l'ensemble de l'année dernière, la drogue avait tué cinquante-neuf personnes.

En six mois, la police a interpellé deux mille deux cent vingt-quatre usagers et trafiquants, contre trois mille huit cent trente-neuf en 1976, et saisi plus de 1 tonne de cannabis, 57 kilos de « brown sugar » et près de 4 kilos d'héroïne blanche.

ÉDUCATION

Le boycottage de conseils d'école

M. HABY « COMPREND MAL » LA DÉCISION DU SYNDICAT DES INSTITUTEURS

En inaugurant une école primaire à Rambervillers (Vosges), samedi 26 novembre, le ministre de l'éducation, M. René Haby, s'est étonné — sans le nommer — que le Syndicat national des instituteurs ait décidé l'ajournement de la mise en place des conseils d'école (réunion des conseils des maîtres et des comités de parents) (*le Monde* du 23 novembre).

« *J'ai cru comprendre*, a dit le ministre, *qu'ici ou là on souhaitait attendre, pour mettre en application la création des conseils d'école, que soient satisfaites toutes sortes de revendications qui n'ont rien à voir avec les comités de parents. J'ai du mal à comprendre, car ce serait, de la part de ceux qui donneraient ces consignes, une erreur grave, surprenante. Les parents ont montré, en votant, en se portant candidats, même en dehors de toute association, l'intérêt qu'ils portaient à cette institution.* »

● « *Les universités et leurs U.E.R.* ». — L'Association d'étude pour l'expansion de l'enseignement supérieur vient d'éditer, pour la cinquième année consécutive, un numéro spécial du *Bulletin de liaison des universités françaises*, qui est un véritable annuaire des établissements d'enseignement supérieur.

★ Cahiers des universités françaises, 67, rue de Richelieu, 75002 Paris. Tél. : 073-38-74. 35 F le numéro (plus 2 F de frais d'envoi).

APRÈS LES DÉCLARATIONS DE M. MITTERRAND

M. André Henry (FEN) se félicite de la « clarté » des positions du P.S. sur l'enseignement privé

De notre correspondant

Cherbourg. — Invité par le *comité départemental d'action laïque* à animer un meeting de défense de la laïcité qui a réuni samedi 26 novembre quatre cents personnes à Cherbourg, M. André Henry, secrétaire général de la Fédération de l'éducation nationale, a déclaré qu'il ne fallait pas s'étonner des propos tenus l'avant-veille par M. François Mitterrand (*le Monde* des 25 et 26 novembre) : « *La position du P.S. est claire et connue depuis longtemps. C'est l'inverse qui eût été étonnant. D'autres, certes, n'ont guère hésité à virer par rapport à leurs engagements de 1972, manifestant sur la question de l'enseignement privé une bien curieuse et suspecte sollicitude à l'égard de ses dirigeants et de l'institution elle-même, alors qu'ils faisaient par ailleurs des nationalisations un impératif absolu (...). Je crois que François Mitterrand n'a fait qu'une constatation historiquement évidente en affirmant que quoi que fasse ou dise le P.S. les dirigeants de l'enseignement privé se retrouveraient toujours du côté du pouvoir de l'argent et des conservateurs.* »

M. Henry a ajouté : « *On nous dit qu'à l'intérieur du P.S. certains s'apprêteraient à quelques renoncements et concessions. Ils sont sans doute très rares. Ils ne comprendraient pas alors que, face au dernier carré des cléricaux réactionnaires qui tiennent aujourd'hui les A.P.E.L., toute concession n'a de sens et d'intérêt que si elle conduit à la concession ultime, c'est-à-dire à l'abandon pur et simple de la nationalisation.* »

M. André Henry a d'autre part violemment critiqué l'action du ministre de l'éducation (« *On n'a jamais autant insulté le corps enseignant* ») et déclaré que la FEN apporterait son soutien, dans les départements, « *à ceux qui défendent l'école laïque et mettent leurs actes en conformité avec leurs idées* », faisant ainsi allusion à la suppression par la communauté urbaine de Cherbourg des subventions précédemment allouées aux familles des établissements secondaires privés.

La situation dans la communauté urbaine de Cherbourg

Pour sa part, M. Louis Darinot, député et maire de Cherbourg, président de la communauté urbaine, à qui l'association locale des parents de l'enseignement libre vient de proposer une « table ronde » sur la liberté de l'enseignement, a réuni avec ses adjoints une conférence de presse pour préciser la position des élus socialistes, majoritaires au sein de la communauté urbaine, sur la question des subventions : « *Cette affaire était un « piège » de nos prédécesseurs, qui en avaient prévu l'inscription au budget sans la voter avant leur départ, ce qu'ils avaient largement le temps de faire* », a-t-il notamment déclaré.

Pour M. Darinot, il n'était pas possible aux nouveaux élus du parti socialiste à Cherbourg et à Octeville, communes passées à la gauche en mars, de voter autrement que leurs collègues réélus au conseil communautaire : « *Chaque année le vote était acquis de justesse malgré l'opposition des socialistes de Tourlaville et d'Equeurdreville*, a-t-il dit. *Notre conviction a été renforcée par le fait que les C.E.S. publics de l'agglomération offrent un certain nombre de places libres. On cherche à exploiter l'ambiguïté d'une situation créée par nos prédécesseurs. Les socialistes ont tenu tous leurs engagements : ils ont voté toutes les subventions, y compris aux sociétés sportives d'obédience confessionnelle et à un collège technique privé dans un domaine qui répond à un besoin puisqu'il y a carence de l'éducation nationale.* »

M. Darinot s'est déclaré prêt à étudier avec tous les responsables concernés des formules permettant d'apporter une aide directe aux familles des enfants ayant choisi un établissement privé, « *dans la mesure où elles justifieraient l'intervention du bureau des affaires sociales* ».

RENÉ MOIRAND.

MOUVEMENT ÉTUDIANT D'EXTRÊME DROITE

Le GUD veut désormais se présenter comme un syndicat

Une centaine de militants ont participé, les 25 et 26 novembre, au centre universitaire de la rue d'Assas à Paris, au premier congrès du *Groupe Union Défense* (GUD). Deux jours durant, ce mouvement étudiant d'extrême droite, qui s'est forgé par la violence une image de marque très « musclée », a manifesté sa volonté d'apparaître comme une organisation syndicale respectueuse des lois, plus soucieuse désormais d'assurer son implantation par des moyens politiques et électoraux que par les interventions brutales de son « service d'ordre ».

Plus habitué à une semi-clandestinité, les membres du GUD présents ce week-end à Assas étaient visiblement satisfaits de se montrer au grand jour et d'accueillir la presse, à l'occasion d'un premier congrès qui survient après huit années d'une histoire mouvementée. Les délégués, en très grande majorité des garçons, constituent probablement une nouvelle génération du GUD. « Voici venu le temps du fascisme à visage humain », commentait en souriant un militant.

Durant le congrès, le GUD a défini ses objectifs revendicatifs. *Il s'est déclaré hostile* à la loi d'orientation de 1968 qui a permis la « sur-représentation de l'UNEF » et se dit, en revanche, favorable à la sélection à l'université. *M. Serge Rep, principal animateur de la* nouvelle direction, a cependant expliqué que son mouvement s'opposait « à tout système universitaire basé sur des privilèges ». « Il faut que la sélection sanctionne la valeur de l'individu », a-t-il déclaré, et « favorise l'élaboration d'une élite ».

Malgré une présence physique incontestable à Assas, sans doute le GUD a-t-il senti que la « politique de la terreur », mode d'expression qu'il avait jusqu'ici privilégié, lui *apportait* peu de succès dans les autres universités. M. Serge Rep ne cache pas non plus qu'en cas de victoire de la gauche en mars 1978, un ministre de l'in*térieur socialiste pourrait aisément* dissoudre le GUD. Ses animateurs espèrent qu'une telle décision deviendrait plus difficilement applicable si leur mouvement obtient entre-temps une reconnaissance de *fait* de l'opinion par une action plus syndicale.

Il est normal, enfin, que le GUD cherche à calquer son fonctionnement sur celui du Parti des forces nouvelles (P.F.N.), auquel il est lié et qui s'efforce depuis plusieurs mois de « populariser » son message idéologique. Plusieurs membres du P.F.N., dont M. Pascal Gauchon, membre de la direction de ce parti, ont pris la parole. *Un des fondateurs du GUD*, M. Jack Marchal (ancien militant d'Ordre nouveau), a demandé aux participants de « poursuivre le combat entrepris » et de ne pas oublier que « *les bastions du GUD* » *ne sont qu'* « une goutte d'eau dans l'océan du gauchisme ».

Les barres de fer aux orties

Faudra-t-il parler désormais du « nouveau GUD » ? Les anges noirs *qui assimilent l'action militante aux* commandos fascistes et à l'entraînement para-militaire sont-ils en train de perdre leur sinistre couleur ? La nouvelle équipe nationale, en place depuis le début de l'année, présente *assez peu l'allure d'une troupe de* choc : M. Serge Rep, étudiant en droit, principal animateur, se veut *un dirigeant syndical et politique*. Il *regrette vivement les « erreurs passées »* de son mouvement. M. Antoine de Lacoste, le chrétien intégriste du groupe, étudiant à Sciences-po, reconnaissait, après une manifestation organisée jeudi 24 novembre à l'appel du P.F.N., ne pas avoir l'habitude des « *affrontements durs avec les forces de l'ordre* ». M. Philippe Cuignache affirme que son organisation « *veut sortir de son ghetto* ». Il admet que l'intervention violente du GUD, l'an dernier, à l'université Paris-IX (Dauphine), était « *une faute tactique* », et explique que ses camarades n'auraient jamais dû être pris par la police sur le quai d'une station de métro.

« La ligne Santa-Croce »

Etrange congrès. Etranges déclarations de bonnes intentions, légalistes et inoffensives, de désir de changement et de rédemption. Les cheveux sont toujours rasés courts, mais les costumes ont remplacé la tenue mercenaire. Les blousons de cuir sont peu nombreux, les croix celtiques plus rares encore. En sommes, *une assemblée d'étudiants* comme il faut. Ils ne sont pas racistes : « *Nous avons parmi nous des Israélites et des Marocains*, *explique Serge Rep*, et *Antoine de* Lacoste montre du doigt un militant martiniquais à côté d'un étudiant blond. Ils ne sont pas non plus *rancuniers* : M. *Pascal* Gauchon, ancien membre du GUD à l'Ecole normale supérieure, estime qu'il pourrait conserver de bonnes relations avec certains maoïstes.

Au surlendemain de ce congrès paisible, devait se tenir, ce lundi 28 novembre, à Paris, le procès de trois militants du GUD — MM. Jean-François Santa-Croce, Jean-Pierre Eymie et Michel Pinchart-Deny — inculpés de coups et blessures volontaires et de violences avec préméditation pour avoir frappé trois étudiants de gauche. « *La ligne Santa-Croce, c'est terminé* », affirme Antoine de Lacoste. « *Ces trois garçons n'appartiennent plus au GUD.* » Lors de la première audiecne du procès — 23 juin, — une bande d'individus casqués et armés de barres de *fer avaietn chargé les étudiants* venus soutenir les plaignants. La réponse vient, nette : « *Ce n'était pas le GUD.* » L'extrême droite française a toujours procédé ainsi, excluant ou délaissant ceux de ses membres qui avaient commis l'erreur de se faire prendre.

Serge Rep et son équipe promettent que le GUD n'interviendra pas pour la suite du procès, et que, si charge il y a, elle sera le fait d'« *éléments extérieurs* ». La nouvelle équipe *assure avoir procédé à de nombreu*ses exclusions cette année.

Dans un premier temps, disent les dirigeants du GUD, les « *vrais fascistes* » se sont repliés sur le GAJ (Groupe action jeunesse, solidariste), mais le GUD affirme que ce mouvement, considéré comme le plus « dur », a presque disparu. Où sont *alors passés les soldats perdus ?* « *Parfois dans des groupes officieux*, dit Philippe Cuignache. *Bien que dans une mesure moindre au problème que rencontre actuellement la Ligue communiste, nous risquons également d'avoir nos autonomes.* » A cette différence près que ces « *autonomes* »-là seront peut-être davantage *tentés* de s'attaquer aux étudiants de gauche d'Assas ou de Dauphine que de se retourner contre ceux qui s'apparentent à leur famille politique d'origine.

Le GUD assure se présenter désormais sans casques ni barres de fer dans les manifestations, « *quitte à s'offrir plus facilement aux coups des forces de l'ordre, comme jeudi dernier* ». « *N'importe qui aurait pu nous attaquer, le congrès n'est protégé par aucun service d'ordre* », disait-on samedi au centre Assas.

Pour maintenir cette ligne nouvelle, le GUD entend aller loin dans la démonstration. Présent dans quelques universités *parisiennes (comme Dauphine, Sceaux ou Malakoff)* et de province (Strasbourg, Rennes, Rouen, Besançon, Aix-Marseille), il doit, pour s'implanter, présenter une autre image. Lors des prochaines élections universitaires, ses militants assurent vouloir présenter des candidats et faire campagne « *comme les autres organisations* ». « *Nous pensons*, explique encore Serge Rep, *qu'à côté de l'UNEF il y a place pour un syndicat fort, qui proposerait aux étudiants une autre alternative que les organisations traditionnelles de droite ou les corpos.* »

Une campagne dans les règles — et seulement les règles — n'est pas indispensable au centre Assas. Le GUD y est tout-puissant. Depuis plusieurs années, il impose ce qu'un *de ses militants appelle « une autodéfense de fer librement consentie »* aux étudiants et interdit à l'UNEF une existence normale. Plusieurs étudiants déclarés « *gauchistes* » sont toujours interdits de séjour par le GUD et doivent suivre leurs cours par correspondance. La section de l'UNEF, qui ne peut plus occuper son local, se réunit à la Sorbonne... Cette méthode a porté ses fruits, puisque le GUD a obtenu la majorité des sièges étudiants aux dernières élections universitaires.

Les dirigeants sont cependant persuadés, désormais, que ce qui réussit à Assas n'est pas forcément applicable ailleurs. L'an dernier, par exemple, le GUD a fait une « descente » à Dauphine, blessant plusieurs étudiants. Cette intervention a *eu pour principale conséquence* d'alerter le public de Dauphine, de renforcer le « comité antifasciste » et d'amener M. Jean-Paul Gilli, *président de l'université, à demander la* dissolution du GUD.

PHILIPPE BOGGIO.

LAURENCE EN VISITE

Laurence n'a pris conscience de son audace qu'au moment du cocktail de clôture. A quelques mètres de M. Maurice Bardèche, figure connue de l'extrême droite française, et d'un représentant de l'Association de défense pour la mémoire du maréchal Pétain, venus rendre au GUD une visite de bon voisinage politique, elle discutait avec un groupe de militants : « Pourquoi utilisez-vous la violence ? », *demanda-t-elle à M. Eric Constant, responsable du GUD-Assas. Les militants restèrent un instant interdits devant une question pour le moins étrange en pareil lieu.*

Renseignements pris, il s'est avéré que Laurence, âgée de dix-huit ans, avait bien naïvement « infiltré » le congrès. Fille d'un journaliste de gauche, elle avait entendu parler du GUD et tenu « à voir par elle-même ». Elle s'est simplement fait inviter par un ami, militant du mouvement, et a ainsi assisté — après avoir comme tout le monde acquitté sa participation financière — à toutes les séances, même celles tenues à huis clos, sans que personne ne s'inquiète. L'ami de Laurence, quelque peu gêné, a demandé à la jeune fille de bien vouloir parler d'autre chose.



…NT D'EXTRÊME DROITE

…résenter comme un syndic…

…fer aux orties

DEUX POINTS DE VUE SUR LA FORMATION DES PROFESSEURS

Apprendre intelligemment le métier

par GASTON MIALARET (*)

« AUCUNE formation ne fera de certaines personnalités de bons professeurs (1) », mais en revanche, monsieur le ministre, une formation pédagogique bien organisée pourra faire, de beaucoup d'étudiants, de bons professeurs.

Les formules à l'emporte-pièce sont brillantes, et, très souvent, elles retrouvent ce que nous appelons couramment le « bon sens » le plus solide et le plus évident. Ne sommes-nous pas au pays de Descartes ? Mais c'est utiliser notre *grand philosophe* d'une curieuse façon. Il est évident que, quelle que soit la qualité d'une formation pédagogique — quand elle existe et qu'elle est bien organisée, — il ne sera jamais possible de transformer profondément certaines personnalités frisant le pathologique, par exemple, pour en faire des personnalités épanouies, capables d'établir toutes les relations interpersonnelles qu'implique toute œuvre éducative (cela a déjà été affirmé en 1957 dans une thèse de doctorat d'Etat sur la sélection et la formation des professeurs).

Les « bons » éducateurs

Mais le problème n'est pas de savoir si la formation pédagogique peut ou non transformer quelques *personnalités* aux contours particulièrement difficiles en « bons » professeurs ; il s'agit de savoir si elle peut agir sur les individus normaux (et ils constituent quand même la plus grande partie des élèves-maîtres et des élèves-professeurs). A cette question, et sous réserve de nuances que nous allons apporter, nous n'hésitons pas à répondre « oui ».

On pourrait tout d'abord discuter sur la définition des « bons » éducateurs. En se limitant, en première approximation, au jugement sommaire que portent les élèves, les parents et l'administration, on sait qu'ils existent. Et qu'ils ne se ressemblent pas forcément. En 1957, nous avons insisté sur l'impossibilité de tracer un *portrait-robot* du bon professeur. On peut être bon éducateur de plusieurs façons assez différentes. Pourquoi ne pas reconnaître aux éducateurs le droit à la différence que nous demandons pour les élèves ?

Cela étant, les caractéristiques des bons éducateurs se déduisent des finalités de l'éducation, et toute formation pédagogique suppose que soient explicités les principes sur lesquels elle va s'appuyer. Une formation pédagogique est elle-même, dirait M. de La Palisse, une formation, et elle doit répondre aux critères et aux exigences de toutes les formations éducatives. Elle est, d'autre part, particulièrement complexe, quel que soit le niveau d'enseignants auquel elle s'adresse. En simplifiant les problèmes, on peut dire que la formation d'un enseignant s'organise autour de trois axes principaux : une formation académique solide (ce n'est pas avec un ignorant que l'on fait un bon pédagogue), une personnalité bien équilibrée, supposant en outre la possibilité d'établir les relations avec autrui, une formation professionnelle intelligemment organisée.

Le rôle de la psychologie

Nous ne nous étendrons pas sur ces trois points, mais nous devons faire remarquer qu'ils sont liés et que les objectifs qu'ils se proposent d'atteindre supposent la mise en œuvre de méthodes et de techniques différentes. La formation académique dépend d'un bon enseignement lui-même bien organisé et suffisamment équipé pour répondre à cette mission. La psychologie actuelle, quand elle est maniée par des psychologues compétents et dans une atmosphère favorable (et non par des gens sans aucune formation qui ne pratiquent qu'une caricature de psychologie), peut apporter à des jeunes gens en formation une aide très précieuse sur le plan de l'évolution de la personnalité et sur l'établissement des contacts avec autrui.

Cela ne va pas sans danger, et c'est la raison pour laquelle nous insistons sur le fait que les techniques psychologiques ne doivent être utilisées que par des spécialistes. Et l'expérience prouve que les personnalités se structurent, s'affirment, et que l'autonomie (si nécessaire à un individu qui doit en former d'autres) se traduit par un comportement qui sait mieux s'adapter aux nombreuses — et nouvelles — circonstances de la vie scolaire actuelle. Et l'on pourrait ici dire à M. le ministre que, s'il n'est pas possible de *transformer* toutes les personnalités, il est possible d'avoir une action heureuse sur beaucoup d'entre *elles*.

Il reste le troisième volet du triptyque, que l'on passe facilement sous silence : celui d'une *formation* professionnelle intelligente, adaptée aux exigences de l'éducation contemporaine et dans laquelle la théorie et *la pratique se conjuguent harmonieusement*. Ce n'est pas le lieu de débattre ici des relations formation académique — formation pédagogique, théorie pédagogique — pratique journalière, science pédagogique-action éducative. La formation actuelle d'un enseignant n'est pas, ne peut pas être, celle d'un manœuvre de l'éducation : l'acquisition de recettes ne peut plus constituer l'apprentissage d'un métier. Une formation intelligente, orientée vers la réalité scolaire quotidienne, doit se référer à l'ensemble des sciences de l'éducation telles qu'elles se présentent actuellement. Un éducateur ne peut jouer pleinement son rôle que s'il a réfléchi (sur le plan historique, géographique, sociologique) aux différentes fonctions qu'il est amené à jouer, à la place qu'a tenue et que tient actuellement l'institution scolaire dans la société, sur les nombreux facteurs qui se rencontrent, se conjuguent, se contrarient ou s'opposent dans l'éducation d'un enfant.

Choisir son modèle

Ce cadre général de pensée s'établissant peu à peu, le futur enseignant doit être mis en présence des finalités de l'école et des objectifs assignés à l'action éducative. Si l'on veut qu'un éducateur adhère entièrement à son action, il est indispensable (et ceci est une loi fondamentale élémentaire de la psychologie) qu'il soit lui-même convaincu de la valeur, de la nécessité de son action. Et toutes ces réflexions resteraient presque vaines si l'on ne donnait pas aux futurs enseignants les moyens de faire passer leurs idées théoriques dans la réalité. Nous disons bien les moyens, c'est-à-dire qu'il ne s'agit pas de fournir à chaque étudiant un modèle auquel il doit se conformer. Il est indispensable que, au cours d'une formation bien organisée, chaque éducateur puisse, en fonction de sa propre personnalité, de son acquis antérieur, des situations dans lesquelles il sera placé, se forger lui-même son propre *modèle*, c'est-à-dire ses propres méthodes. Mais cela ne jaillit pas du néant. Avant de choisir, il faut connaître, et la création personnelle, sans refuser tout apport original, aura encore plus de force si elle sait puiser dans l'expérience des autres.

Ce ne sont plus des *manœuvres de l'éducation* que l'on forme à ce moment, des *rebouteux de la pédagogie*, comme nous avons déjà eu l'occasion de les appeler, mais des éducateurs conscients de leur mission, capables d'utiliser les résultats de la science actuelle pour enrichir une façon personnelle d'agir qui ressemble fort à un art pédagogique. Les techniques modernes mettent d'ailleurs à notre disposition des moyens d'apprentissage rapides et efficaces. Et, sur ce point, notre réponse, qui s'appuie sur une pratique de la formation pédagogique, d'une part (à l'étranger malheureusement puisque notre fonction de professeur de sciences de l'éducation dans une université ne nous permet pas officiellement de participer à la formation des éducateurs), sur des résultats d'investigations scientifiques, d'autre part, est nette : il est possible de former les éducateurs, c'est-à-dire de leur apprendre intelligemment leur métier et de faire d'eux des « spécialistes » de l'éducation.

● Cela suppose, à l'évidence, une certaine cohérence à l'intérieur de notre système et qu'en particulier les instituts de sciences de l'éducation, qui jouent un rôle important dans la formation des pédagogues... étrangers ou dans la formation des spécialistes de l'enseignement agricole ou de l'enseignement privé, soient associés à l'effort collectif de préparation du corps enseignant français.

● Cela suppose que, dans une école normale, pour enseigner la psycho-pédagogie, on puisse préférer, sous certaines conditions relativement faciles à préciser, un maître en sciences de l'éducation à un agrégé d'arabe (c'est-à-dire que la maîtrise en sciences de l'éducation soit reconnue comme un titre d'enseignement, ce qui n'est pas le cas actuellement).

● Cela suppose que l'importante et difficile question de la formation des éducateurs ne soit pas l'affaire de quelques milieux relativement fermés mais que tous les hommes de bonne volonté et de compétence puissent apporter leur contribution à cette grande œuvre. J'ai souvent rappelé, pour la pasticher, la phrase d'Archimède : « *Donnez-moi un point d'appui et je soulèverai le monde* », en disant : « *Donnez-moi des professeurs bien formés et les réformes pédagogiques valables se feront aisément* ».

● Cela suppose qu'existe une formation pédagogique valable pour tous les éducateurs. Est-ce le cas en France ? On peut en douter. Mais cela ne nous empêche pas d'espérer qu'un jour ce difficile problème trouvera enfin une solution acceptable par tous.

(1) Déclaration de M. René Haby devant les inspecteurs généraux (*le Monde* daté 23-24 octobre).

* Directeur de l'Institut des sciences de l'éducation, université de Caen.

LA NUIT PÉDAGOGIQUE

par HENRI BAREIL (*)

DES lois et des règlements voudraient modeler l'école. Ce sont les maîtres qui, en dernier ressort, par leurs objectifs, leurs comportements, leurs capacités, lui donneront son visage Aussi quiconque veut épanouir l'école — ou au contraire la brider — *se* préoccupe des modes de formation des maîtres. Là est la clé de voûte de tout système éducatif.

Aujourd'hui, dans le second degré, des changements de programme posent à nouveau le problème de la formation continue des enseignants.

Ils le posent mal.

La formation continue inclut une actualisation des connaissances. Elle ne s'y réduit pas. Son champ recouvre tous les défis posés à l'école par les changements de la société, de ses valeurs, de ses références, la scolarisation massive et les modifications de comportement des élèves. Il intègre les acquisitions des sciences de l'éducation et des didactiques des disciplines, les préoccupations interdisciplinaires prioritairement attentives aux comportements et à la personnalisation des enseignements. Vastes domaines, en perpétuel bouillonnement, sujets à toujours plus de découvertes et de renouvellements.

De là, à partir d'une formation initiale, suffisamment solide et donnant le goût de la poursuivre, l'impérieuse nécessité d'une formation continue bénéficiant de structures souples et de moyens importants :

● permettant le travail en équipe de maîtres volontaires, stagiaires ou animateurs, pendant une fraction de leur temps de service ;

● liant la recherche à la pratique de l'enseignement dans les classes ;

● associant les divers ordres d'enseignement, de la maternelle à l'université...

Ces modes de formation continue des enseignants doivent être en accord avec ce qu'il est souhaitable de développer prioritairement chez les élèves : un esprit d'initiative et de recherche, un esprit critique positif, le goût et l'exercice de responsabilités...

* * *

En France, sauf en mathématiques, et sauf pour les professeurs d'école normale et le premier degré, les pouvoirs publics n'ont ni esquissé ni même envisagé une telle formation. Dans le second degré, Antoine Prost parle de « *retard monumental (y compris par rapport à ce qui se passe depuis quinze ans dans l'armée)* ». Nous nous conduisons, dit-il, comme des « *attardés* », tant par référence au secteur des entreprises que par rapport à la plupart des autres pays modernes.

En mathématiques, par contre, les IREM (Instituts de recherche sur l'enseignement des mathématiques), créés de 1968 à 1974, relèvent du mode de formation continue souhaité ci-dessus. Des nécessités conjoncturelles de recyclage les ont bridés. Cependant leurs diverses réalisations sont déjà importantes et leur rayonnement considérable, tant à l'étranger qu'en France. Leurs franchises initiales maintenues, et des moyens suffisants retrouvés, ils pourraient désormais donner leur pleine mesure.

Or voici que les IREM sont gravement menacés :

● d'abord par un ordre de réduction (au prix de quel gâchis !) de 20 % de leurs moyens d'enseignement pour 1977-1978 ;

● ensuite par lecture de « recyclage », au lieu de « recherche », dans le titre-mission des IREM. Ceux-ci auraient donc « fait leur temps ». (Mesure à rapprocher : les actions de l'Institut national de recherche pédagogique ont déjà été limitées dans leur objet, et leurs « relais sur le terrain » supprimés.)

Par ailleurs, les maîtres du premier cycle du second degré (au moins) se voient offrir un encadrement radicalement périmé : projet d'un corps d'inspection spécifique ; diffusion de leçons-modèles officielles (par le Centre national de documentation pédagogique) ; fourniture, sur deniers publics, de « livres de maître » enrichis de prose officielle.

Simultanément, tout besoin de formation est récusé.

Dans le second degré, une solide formation continue est ainsi combattue là où elle existait, refusée là où elle n'existait pas. Des substituts sont mis en place, qui relèvent d'un tout autre esprit.

Certains rêvent peut-être d'une école hors du devenir, avec des maîtres enfermés dans des voies bien tracées, à l'écart des apports d'un monde contemporain qui ne leur ménage pourtant pas les problèmes. Quel que soit le langage (*« modernisation », « égalité des chances »...*), cela relève d'une mentalité qui refuse l'auto-création liée à une insertion active dans l'histoire et qui, réfugiée dans un passé érigé en absolu, interdit tout progrès.

Certes, le président de la République présente, lui, la formation permanente des maîtres *« comme un élément central de l'amélioration de notre système éducatif »*. Est-il crédible, alors que son gouvernement, au moins quant au second degré, le contredit par ses propos et par ses actes

* * *

Ce refus, de plus en plus explicite, d'une réelle formation continue accroîtrait le retard de la France par rapport aux autres pays modernes et aurait de graves répercussions sur l'école et sur les élèves.

Devant ce saccage général, où sombrent leurs espoirs, onze associations de professeurs (physique, histoire-géographie, activités manuelles éducatives, biologie-géologie, éducation musicale, langues vivantes, lettres, sciences économiques et sociales, mathématiques) protestent solidairement. Tous les syndicats d'enseignants touchant au second degré réagissent avec la même fermeté.

Mais il faut davantage :

Il appartient à tous ceux qui détiennent des responsabilités, plus particulièrement dans la presse, les fédérations de parents d'élèves, les partis politiques, les assemblées..., de quelque secteur politique qu'ils soient :

● de prendre la mesure de ce que les défis et les apports du monde contemporain exigent des maîtres ;

● de considérer qu'il y va de la qualité de l'enseignement, de la vie de l'école, des élèves, de leur avenir et, par là même, du pays ;

● d'intervenir en conséquence, à tous les niveaux, pour que soit obtenue une réelle formation continue des maîtres du second degré.

* * *

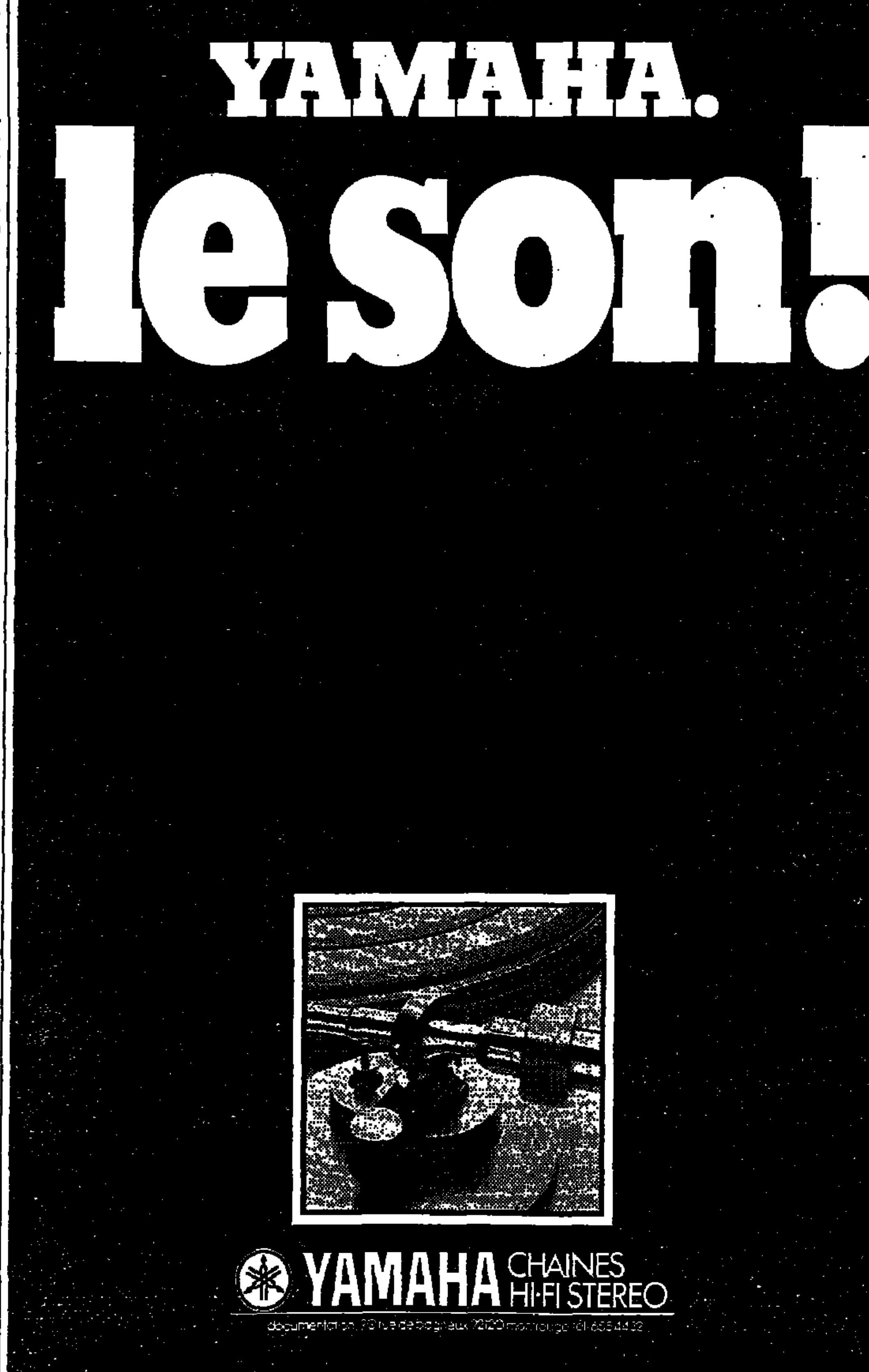
Dans l'immédiat cela appelle, selon l'actuelle pétition nationale de l'Association des professeurs de mathématiques de l'enseignement public, lancée en plein accord avec dix autres associations de professeurs : la suppression des réductions de tous ordres qui frappent les IREM ; la création d'organismes comparables dans toutes les disciplines du second degré.

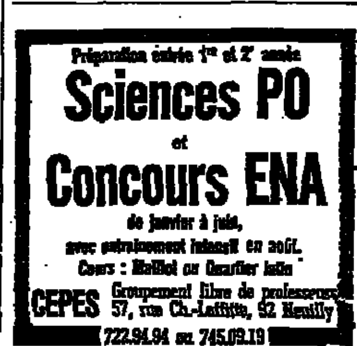
Alors, et alors seulement, au lieu de la nuit pédagogique qui nous menace, viendra un nouveau matin.

(*) Professeur au lycée de Toulouse-Bellevue. Président national de l'Association des professeurs de mathématiques de l'enseignement public de 1972 à 1974.

Ce texte a reçu l'accord complet de MM. Daniel Reisz, président actuel de l'association, et de tous ses présidents successifs : P.-L. Hennequin, M. de Cointet, F. Colmez, Mme Touyarot, M. Glaymann, Gilbert, A. Revuz, G. Walusinski.







SCIENCES

UN COLLOQUE SOCIALISTE SUR «SCIENCE ET POUVOIR»

Une nouvelle logique pour libérer les hommes

L'Institut socialiste d'études et de recherches (ISER) a organisé, les 26 et 27 novembre, un colloque intitulé « Science et pouvoir ». A travers une série de « tables rondes », consacrées le samedi à diverses branches de la science, le dimanche à divers aspects du pouvoir dans sa relation avec la science et la technique, ce colloque venait cristalliser une réflexion menée depuis plusieurs années par des adhérents ou des sympathisants du parti socialiste.

Ce colloque était aussi une ultime étape de la définition d'une politique scientifique, à laquelle les instances dirigeantes du parti donneront sa formulation finale en janvier prochain. L'élaboration d'une telle politique est un événement notable dans la mesure où, sauf sous la forme de vœux pieux, elle est remarquablement absente des programmes, communs ou non, des partis politiques.

Six débats ont porté, samedi, sur l'informatique, l'énergie nucléaire, la biologie, les mathématiques et la théorie scientifique, les sciences sociales et l'histoire ; des hommes de sciences vinrent parler des grandes questions qui *se posent à eux quand ils réfléchissent* au sein de leurs recherches. Ces débats furent d'importance et d'intérêt inégal, le plus marquant étant sans doute le premier, consacré à l'informatique ; M. André Danzin montra l'impact de l'informatique sur la possibilité même de formuler certains problèmes, notamment sur les sciences humaines, et le risque d'une colonisation intellectuelle par les Etats-Unis. M. Jean-Louis Lemoigne indiqua que certaines architectures actuelles des grands systèmes informatiques impliquent presque nécessairement un pouvoir centralisé, et à terme totalitaire, mais qu'on peut en trouver d'autres qui faciliteraient le projet autogestionnaire. Et en cherchant à définir la vision de l'usager, M. Alain Richard aboutit à une conclusion parallèle puisque, si l'informatique ne renforce pas nécessairement le pouvoir technocratique, elle peut, selon lui, bloquer efficacement le changement en imposant la forme de ce changement. Le côté alarmiste de ces interventions fut mieux perçu que les ouvertures qu'elles offraient par une assistance un peu manichéenne, pour laquelle le pouvoir est intrinsèquement mauvais, la science évidemment bonne, et qui ne vit guère dans l'informatique que l'instrument du pouvoir.

Plus animé, le débat sur le nucléaire a été finalement plus pauvre, malgré les interventions de M. Bernard Laponche, cherchant à dégager de l'enchevêtrement des controverses techniques les nœuds d'une possible intervention politique. Il est vrai que le sujet a été tellement débattu que presque tout discours apparaît comme une redite.

Le débat sur la biologie ne devait pas, lui non plus, apporter grand-chose, bien que M. Philippe Kourilsky, parlant des manipulations génétiques, puis élevant le débat à toutes les « activités modifiantes » de la science, ait bien montré qu'en face des risques potentiels le problème cntral est de définir une philosophie du risque.

Le « terrorisme du savoir »

Avec le philosophe Jean-Toussaint Desanti, l'astrophysicien Evry Schatzman et le mathématicien René Thom, la discussion sur ce qu'est la vérité scientifique et sur son immuabilité, sur l'utilisation des mathématiques pour dominer, sur le bon usage de la rationalité — Georges Pompidou disait aux lycéens qui protestaient contre la réforme des sursis : « *Soyez raisonnables.* », — devait finalement conduire à des interrogations assez concrètes sur la distinction entre science et technologie ou sur le « terrorisme du savoir » qui préfiguraient bien les débats du lendemain.

La soirée était consacrée aux sciences humaines, qui apparurent plus aisément contrôlables par le pouvoir que ne le sont les sciences de la nature : il est relativement aisé d'interdire certaines études si elles ne vont pas dans le sens souhaité par l'autorité. Le dialogue y est, en tout cas, au moins aussi difficile, et les sociologues invités ne s'entendirent guère ni sur ce qu'est la société ni sur ce qu'est le pouvoir. La sociologie semble n'entretenir avec ce dernier qu'un rapport purement négatif, ce qui n'est pas le cas de l'économie ; M. Serge-Christophe Kolm décrivit comment le pouvoir utilise, à des fins imprévues par leurs créateurs, les théories économiques. L'historien P. Veyne devait de même montrer clairement l'utilisation de l'histoire pour la justification du pouvoir.

Après l'exposé des problèmes posés aux scientifiques, la journée de dimanche a permis aux politiques de présenter leurs analyses et de tenter des réponses. M. Robert Chapuis, délégué national à la recherche, a retracé l'évolution historique de l'idéologie scientifique et de l'idéologie socialiste, toutes deux issues du développement de l'industrialisation au siècle dernier. Rationnel dans la lutte, le socialisme s'est réduit dans l'organisation à une redoutable rationalité d'Etat. Le socialisme doit donc se poser le problème de sa réalisation politique, d'un type de pouvoir qui ne soit plus le seul pouvoir d'Etat. Il faut trouver la voie d'un pouvoir social, laissant s'exercer les fonctions d'Etat, mais libérant d'autres fonctions politiques. Et il y a une tâche scientifique pour inventer ce pouvoir, définir son champ d'action et ses instruments, puisque, comme le fit remarquer un participant, la science est l'art de poser les bonnes questions.

M. Pierre Papon devait ensuite parler de l'autonomie de la science par rapport à son contexte social, large autonomie pour une science jeune qui forge ses concepts mais qui diminue lorsque, les bases étant assurées, le choix de thèmes *de recherches* peut être lié à une demande sociale. Puis M. Jean de Kervasdoue s'est interrogé sur le risque que présentent la science et la technique pour les libertés. Pour lui, le danger se situe surtout dans l'utilisation du discours scientifique pour justifier les formes de domination sociale. M. Jean-Jacques Salomon, chef du service de politique scientifique de l'O.C.D.E., avait choisi d'être plus « *provocateur que modérateur* » en rappelant à un auditoire où les universitaires étaient nombreux que la recherche scientifique se fait plus à l'extérieur de l'Université qu'à l'intérieur, que les chercheurs « appliqués » sont plus nombreux que les fondamentalistes, que les politiques scientifiques des pays industrialisés sont très semblables, quel que soit leur régime politique, qu'il ne savait pas ce qu'était l'autogestion dans le domaine de la recherche, et que, en matière de politique scientifique, toute utopie était inefficace.

Planification et prospective

Cette intervention n'a pas facilité la tâche de M. Jacques Delors, chargé de proposer une politique scientifique socialiste. Il le fit dans un long exposé, bien charpenté. Après avoir rappelé qu'il n'y a pas de politique scientifique sans aléas et sant pari, il partit de la nécessité de développer les connaissances et de satisfaire les besoins de la société. Pour le premier, le pouvoir n'aurait qu'à programmer les moyens, pour le second il définirait les objectifs et conduirait les groupes de chercheurs. Beaucoup trop simplifié, ce schéma est cependant un point de départ.

Il définit ensuite ce que doit apporter une planification : « *La flexibilité de l'économie, la décentralisation et l'autogestion* ». Elle doit être un ensemble de règles du jeu laissant à chacun sa responsabilité. Pour le chercheur, c'est à la fois une limitation de ses possibilités et la connaissance — grossière — de ce qu'il pourra faire dans les années à venir. Puis M. Jacques Delors fit un tableau sombre de la situation de la recherche française, caractérisée par « *l'insuffisance de l'effort global, un certain gâchis des grands programmes, la cohérence insuffisante avec la politique industrielle, la non-intégration de la recherche universitaire dans l'effort collectif et la diversité excessive des statuts des chercheurs* ».

Selon lui, il faut d'abord faire un effort de recherche suffisant, et bien situer la place de la recherche dans la société.

Il est alors possible de faire de la prospective. La discussion entre chercheurs et autres acteurs de la société définira des « *espaces de liberté* » pour les chercheurs, qui leur permettront de faire pénétrer la culture scientifique dans la société et d'être à l'écoute des autres innovateurs.

Cette prospective, exercice intellectuel, entre en dialectique avec le plan, acte de volonté. M. Jacques Delors distingue alors la *planification comme décision et* la planification comme outil opérationnel. La première doit tenir compte de l'impossibilité de tout programmer en matière de recherche. Il faudra un large débat, à plusieurs niveaux, y compris parlementaire, et la création de groupes d'objectifs dans les commissions du Plan. Mais il y a quatre demandes de la *société* par rapport à la recherche : l'élaboration et la mise en œuvre d'un autre modèle de développement ; une certaine indépendance technologique de la France, permettant l'équilibre des comptes extérieurs ; une certaine coopération internationale en matière de recherche ; une meilleure compréhension des contraintes de la société.

Comme outil opérationnel, la planification doit harmoniser les statuts, ce qui facilitera la mobilité des chercheurs, l'unification des cursus simplifiant la formation des nouveaux chercheurs, le renforcement de la recherche universitaire par la création de pôles régionaux ou nationaux.

Ensuite il faut créer des centres-relais entre la recherche et le secteur économique, pour faciliter la mise en œuvre de la recherche et transmettre la demande du secteur productif. Ils devraient travailler avec les centres techniques existants, qui doivent être renforcés. Il faudra aussi des agences d'objectifs auprès des ministères regroupant chercheurs et utilisateurs, pour savoir comment s'appliqueront les grands objectifs du Plan. Enfin, il faut une politique de pilotage, par des actions thématiques programmées, essentielles pour faire naître de nouvelles directions de recherche. Et après avoir précisé que grâce à l'extension du secteur public on pourra assurer la cohérence entre recherche et industrie, favorisant l'indépendance technologique, M. Jacques Delors conclut que le point essentiel est de chercher « *une autre logique pour libérer les hommes, prisonniers d'un réseau de concepts et de contraintes* » et que là réside peut-être la contribution des chercheurs au projet socialiste. — M. A.

La Fondation de France va s'ouvrir plus largement vers l'extérieur

La Fondation de France, créée en 1969 par un décret du général de Gaulle, sur l'initiative de la Caisse des dépôts et consignations et de dix-sept grandes banques françaises, et présidée par Roger Seydoux, ambassadeur de France, est surtout connue pour ses activités sociales et culturelles. En fait, ces dernières ne sont nées qu'en 1970 de sa volonté de venir en aide aux associations qui ne peuvent recourir à la collecte ou bénéficier de subventions d'Etat. Mais le grand public ignore le fonctionnement et les moyens de financement de cette institution unique en France, dotée d'un capital initial de 16 250 000 francs, porté depuis à 19 075 000 francs. C'est pourquoi elle a décidé de s'ouvrir plus largement vers l'extérieur et de publier ses comptes.

La Fondation définit elle-même ses axes et programmes d'action, dont le financement est assuré grâce à des versements que les donateurs affectent soit à un programme précis, soit à la Fondation elle-même, sans destination *précise. Mais elle continue* aussi d'accueillir les dons de particuliers ou d'entreprises, même modestes, qui désirent entreprendre des actions d'intérêt général qu'ils ont définies.

Les versements faits par les entreprises sont déductibles du bénéfice, à concurrence de 1 % du chiffre d'affaires s'ils sont faits à des organismes d'intérêt général, et de 2 % supplémentaires s'ils sont faits à des organismes s'occupant de recherche agréés par la Délégation générale de la recherche scientifique et technique. De même, pour les particuliers, la loi de finance pour 1978 prévoit un régime plus simple qu'auparavant : la déduction sera de 1 % si les versements sont faits à un organisme d'intérêt général, avec 0,50 % supplémentaires s'ils sont faits à la Fondation de France. Mais un amendement, « *qui sera probablement accepté par le gouvernement* », a précisé M. Seydoux, sera déposé prochainement au Sénat. Il prévoit que les versements sont déductibles à concurrence de 1 % s'ils sont faits à des organismes d'intérêt général, « *plus 1 % s'ils sont faits à des associations reconnues d'utilité publique* ». Selon M. Seydoux, la Fondation de France perdrait ainsi l'avantage dont elle bénéficiait depuis 1973, mais elle est consciente de l'intérêt d'une telle mesure pour le mouvement associatif et souhaite que ce texte soit adopté.

CARNET

Mariages

— Mme Emile Madelain, Mme Lucien Vidament, M. et Mme Jean Madelain, Mme Robert C. Flavigny, sont heureux de faire part du mariage de Yvonne Madelain et Philippe Flavigny, célébré le 5 novembre 1977, à Guignen (Ille-et-Vilaine).
28, rue du Champ-Rossignol, 35300 Fougères.
3, rue de la Corderie, 76130 Mont-Saint-Aignan.

Décès

— Ravi à l'affection de toute sa famille et de ses amis, on nous prie d'annoncer le décès de M. Hammache ABBOU, brigadier de gardiens de la paix, de la compagnie de gardes de l'Elysée, cité à l'ordre de la nation, médaille d'or des actes de courage et de dévouement et médaille d'honneur de la police française, tombé victime du devoir le 22 novembre 1977, à l'âge de quarante-trois ans.
La cérémonie officielle sera célébrée le mardi 29 novembre, à 9 h. 30, dans la cour d'honneur de la préfecture de police, suivie d'un service religieux, à 10 heures, à la mosquée de Paris, place du Puits-de-l'Ermite, Paris (5e).
Une cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 2 décembre, à 13 h. 30, en la mosquée de Sidi-Soufi de Bejaia, Bougie (Algérie).
De la part de toute la famille et de ses nombreux amis.
« Dieu veille sur lui à présent. »
19, rue Marx-Dormoy, 75018 Paris.
12, rue de l'Ecole-Zerrouki, Bejaia (Algérie).
17, boulevard Soult, 75012 Paris.
5, *rue des Valladiers*, 38200 Bagnols-sur-Cèze.
Boulevard Amirouche, Bejaia (Algérie).
81, rue Henri-Barbusse, 93300 Aubervilliers.

— Mme Jean-Claude Avenard, ses enfants et petits-enfants, ont la douleur de faire part du décès du général de brigade aérienne Jean-Claude AVENARD, officier de la Légion d'honneur, commandeur de l'ordre national du Mérite, croix de guerre 1939-1945.
Les obsèques seront célébrées le mercredi 30 novembre, à 8 h. 30, en l'église Saint-Louis-des-Invalides.
L'inhumation aura lieu à Bormes-les-Mimosas (Var).
Ni fleurs ni couronnes.
13, avenue Boudon, 75016 Paris.
[Né le 22 avril 1916 à Paris, ancien élève de l'Ecole de l'air, Jean-Claude Avenard a appartenu, à la fin de la seconde guerre mondiale, à la section des études générales, puis au bureau des plans d'emploi au ministère de l'air jusqu'en 1948. Après plusieurs postes d'état-major, il est, comme lieutenant-colonel, entre 1953 et 1954, attaché au cabinet du général Eisenhower, qui commande les troupes alliées en Europe. De 1958 à 1960, il est attaché de l'air de René Coty à la présidence de la République. En 1961, il commande la base aérienne de Villacoublay et il est promu général de brigade aérienne en 1963.
Placé dans le cadre de réserve en 1964, le général Avenard est directeur technique, puis chargé de missions à l'Office français d'exportation de matériel aéronautique (OFEMA), créé en 1937 pour favoriser les ventes d'armements à l'étranger.]

— Mme Maurice Benoit, M. l'abbé Vincent Benoit, M. et Mme René Moulinier et leurs filles, M. et Mme Henri Mouillessaux de Bernières et leurs enfants, Les familles Tessier et Jousselin, ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de M. Maurice BENOIT, maire adjoint honoraire du huitième arrondissement, ancien secrétaire général adjoint de l'Union générale des syndicats de la brasserie française.
La célébration eucharistique aura lieu le mardi 29 novembre, à 8 h. 45, en l'église Saint-Augustin, Paris (8e).
Ni fleurs ni couronnes.
Cet avis tient lieu de faire-part.

— Saint-Loup-de-Naud.
M. Pierre Eugène Clairin, membre de l'Institut, M. et Mme Luc Clairin, leurs enfants et petits-enfants, M. Marc Clairin, Mme Marc Boué et ses enfants, Sœur Catherine du Saint-Esprit, née Marie Clairin, M. et Mme André Buriet, leurs enfants et petits-enfants, Mme Roger Granry, Le contre-amiral et Mme François Granry, leurs enfants et petits-enfants, Et toute la famille, ont le grand chagrin de faire part du décès de Mme Pierre Eugène CLAIRIN, née Madeleine Granry, leur épouse, belle-mère, grand-mère, arrière-grand-mère, sœur et belle-sœur, survenu le 24 novembre 1977, à Saint-Loup-de-Naud, dans sa soixante-neuvième année, munie des sacrements de l'Eglise.
Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité le samedi 26 novembre 1977, en l'église Saint-Loup-de-Naud, suivies de l'inhumation dans le caveau de famille, au cimetière du Montparnasse à Paris.

— M. et Mme José Gambini et *leur fille*, Le commandant et Mme Charles Govys et leur fils, M. et Mme Jean-Pierre Gambini, Mlle Madeleine Gambini, ses enfants et petits-enfants, Les familles Cancellieri, Gambini, Graziani, Clementi et Suchon, parents et alliés, ont la douleur de faire part du décès de M. Joseph GAMBINI, receveur principal régional des Douanes, chevalier de l'ordre national du Mérite, survenu à Dijon, le 24 novembre 1977.
Les obsèques ont eu lieu le 27 novembre à Corte (Corse).
11, boulevard Masterlinck, 06 Nice.

— On nous prie d'annoncer le décès de M. Charles GERMAIN, professeur honoraire de philosophie, officier des Palmes académiques, auteur d'essais philosophiques, survenu le 19 décembre à son domicile, 11, rue Jean-Ferrandi, Paris (6e).

— Mme Yves Grandcolas, M. et Mme Didier Grandcolas et leurs enfants, M. et Mme Christophe Grandcolas et *leurs enfants*, Mlle Marie-Anne Grandcolas, M. et Mme Jean Grandcolas et leurs enfants, Mme veuve J. Brunel, ont la douleur de faire part du décès de M. Yves GRANDCOLAS, survenu le 25 novembre 1977, muni des sacrements de l'Eglise.
Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.
Le présent avis tient lieu de faire part.
32, rue Gustave-Robin, 92290 Châtenay-Malabry.

— On nous prie d'annoncer le décès de Mgr André LECLERC, ancien évêque auxiliaire de Paris, ancien supérieur de la Maison Marie-Thérèse, chevalier de la Légion d'honneur,
De la part : De M. le cardinal Marty, archevêque de Paris, *Des évêques* auxiliaires et du clergé de Paris, Du Chapitre de la cathédrale, De M. le supérieur et des prêtres de la Maison Marie-Thérèse, De M. Marcel Leclerc, son frère, De Mme Robert Leclerc, sa belle-sœur, Et de toute la famille, De Mlle Jacqueline André.
La célébration aura lieu le mercredi 30 novembre 1977, à 10 h. 30, à Notre-Dame de Paris.

— M. Louis Lesueur, M. et Mme Louis *Lesueur*, M. et Mme Pierre Lesueur, ont la douleur de faire part du décès à l'âge de quatre-vingt-deux ans de Mme Louis LESUEUR, leur épouse, mère et belle-mère.
L'inhumation a eu lieu dans l'intimité familiale le 26 novembre.
5 bis, rue des Sablons, 60200 Compiègne.
Route du Mont-Berny, 60450 Pierrefonds.
25, rue du Docteur-Finlay, 75015 Paris.

— Avignon.
Mme Robert Maddalena, M. et Mme Pierre Maddalena, Monique Maddalena, Thérèse Maddalena, M. et Mme François Maddalena, leurs enfants, Claire, Anne, Robert, Cécile et Agnès, leurs petits-enfants, *ont* la douleur de faire part du décès de M. Robert MADDALENA, compagnon de Saint-François, ancien déporté résistant au camp de Neuengamme, commandeur de la Légion d'honneur, médaillé de la Résistance avec rosette, croix de guerre, survenu le 23 novembre, à l'âge de soixante-dix ans.
Ses obsèques ont eu lieu le vendredi 25 novembre, à 10 heures, en l'église de Châteauneuf-de-Gadagne, suivies de l'inhumation au cimetière de Châteauneuf-de-Gadagne.
Ni fleurs ni couronnes.
La famille ne reçoit pas.
Cet avis tient lieu de faire-part.

— Mme Claude Lepostec, M. et Mme Constantin Bulgaris, M. et Mme Patrick Adam de Villiers, Les familles Boyadjis et Melides, ont la douleur d'annoncer le décès de M. Michel MIKES, survenu à Paris, le 25 novembre, à l'âge de cinquante-trois ans.
La messe de funérailles aura lieu le mardi 29 novembre, à 9 h. 30, en l'église grecque orthodoxe, rue de la Grande-Armée, à Marseille.
Cet avis tient lieu de faire-part.
19, avenue Raymond-Poincaré, 75016 Paris.
12, rue Fargès, 13008 Marseille.

— Bavent, Caen.
M. et Mme Guy Leandre et leur fils, Mme Lise Martin, ses enfants et ses petits-enfants, M. et Mme Jean Guilbert, leurs enfants et petits-enfants, Les familles Wiart, Duburcque, Toute sa famille et ses amis, ont la douleur de faire part du décès de Mme Madeleine WIART, professeur, ancienne résistante, membre du Mouvement de la France libre, survenu à Caen.
Le service religieux sera célébré en l'église de Bavent, le mardi 29 novembre, à *10 h. 30*.
L'inhumation se fera au cimetière de Bavent.
Cet avis tient lieu de faire-part.
Hameau de la Ritachère, Bavent, 14860 Ranville.

Anniversaires

— Pour le cinquième anniversaire de la mort de *André BRET*, 28 novembre 1972, une pensée est demandée à ceux qui l'ont connu.

Messes anniversaires

— Guy BOUROULLEC.
Une messe sera célébrée le samedi 3 décembre, à 11 heures, en la chapelle de l'hôpital de Moutereau.

— Une messe sera dite à la mémoire de Mlle Jeanne DAUDIN, professeur honoraire au lycée de jeunes filles de Saint-Cloud, le lundi 5 décembre, à 17 heures, à Saint-François-Xavier, 11, place du Président-Mithouard, Paris (7e).

Messes

— La congrégation de l'oratoire, La paroisse universitaire, L'école Saint-Martin de France, L'Association des anciens élèves de l'école Saint-Martin de France, feront célébrer une messe le mardi 6 décembre, à 19 heures, en l'église Saint-Eustache, à Paris, pour le premier anniversaire de la mort du Père DABOSVILLE, de l'oratoire, ancien aumônier de la paroisse universitaire, ancien supérieur de l'école Saint-Martin.
Les prêtres présents seront invités à concélébrer.

Communications diverses

— Hanoukka.
L'Union des juifs du Maroc France organise un dîner cacher le dimanche 4 décembre, à 20 heures, à l'hôtel P.L.M. Saint-Jacques.
Réservation Téléphone 225-67-19 ; 720-95-57 ; 326-56-21.

— De nombreux rapatriés ayant manifesté à M. de Sérigny le désir d'acquérir les deux tomes de ses Mémoires, qu'ils n'ont pu se procurer en librairie : 1) « La Commencement de la fin » ; 2) « l'Abandon », l'auteur leur fait savoir que la Société I.D.E.R., 8, place de la Madeleine, tél. 260-58-25, se charge de la diffusion des quelques exemplaires restants. Ils peuvent s'adresser à cette société qui leur fera parvenir les deux tomes moyennant la somme de 35 francs, port inclus.

— Collège Sainte-Barbe. Les anciens élèves et l'Ecole de commerce et d'administration annoncent leur soirée annuelle le 2 décembre 1977, à partir de 22 heures, hôtel Méridien.

Visites et conférences

MARDI 29 NOVEMBRE

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — 15 h., 17, quai d'Anjou, Mme Allaz : « Hôtel de Lauzun ».
15 h., 58, *rue de Richelieu*, Mme Legregeois : « André Maurois ».
15 h., métro Saint-Paul, Mme Oswald : « Les synagogues du Marais ».
15 h., 47, boulevard de l'Hôpital, Mme Pennec : « Les femmes à la Salpêtrière » (Caisse nationale des monuments historiques).
15 h., 1, rue Saint-Louis-en-l'Ile : « Les hôtels de l'Ile Saint-Louis » (A travers Paris).
CONFERENCES. — 18 h. et 20 h., 13, rue Etienne-Marcel : « La réelle maîtrise de la vie » (Entrée libre).
18 h. 30, 50, rue de Varenne : « Crise du socialisme face au phénomène fasciste ».
18 h. 30, 9 bis, avenue d'Iéna : « Splendeurs du Mexique » (Autour du monde), projections.
20 h. 45, 26, rue Bergère, Père Humbert Biondi : « La vie après la vie » (L'Homme et la Connaissance).

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

SPORTS

AUTOMOBILISME

ENGAGÉ PAR MAC LAREN

Les premiers pas de Patrick Tambay sur le chemin de la réussite

Le Castellet. — *Il fait froid sur le plateau du Castellet. Le circuit, l'hiver venu, est utilisé par les professionnels qui viennent prendre des mesures et procéder à leurs essais habituels dans l'intersaison. Des hurlements bien différents montent de la garrigue. Il y a les bruits saccadés des moteurs Cosworth de formule 1 et, son plus mélodieux, une sorte de sirène, qui ne peut tromper. Il s'agit du moteur Matra, donc d'une Ligier. Deux écuries sont à pied d'œuvre, Ligier et Mac Laren. Un moment, on a cru avoir la berlue et revenir quatre ans en arrière.*

De la Ligier, puis de la Mac Laren, s'est extrait un pilote à la silhouette encore familière, dont le casque porte en bandeau des couleurs d'un clan écossais. Vérification faite, c'est bien Jackie Stewart, trois fois champion du monde des conducteurs (1969, 1971, 1973), toujours détenteur du record du nombre de victoires au Grand Prix (vingt-sept), à la retraite depuis le 6 octobre 1973, le jour où François Cevert s'est tué.

De notre envoyé spécial

Stewart n'a nullement l'intention de reprendre du service. Il essaie simplement les voitures de formule 1 pour une émission de télévision. Tous les constructeurs ont accepté de lui confier leurs monoplaces, sauf Ferrari. Pendant un moment, l'ancien champion du monde retient toute l'attention. C'est qu'il n'a rien perdu de son adresse, et à le voir passer dans les courbes du Castellet, on peut se rendre compte, par la pureté des trajectoires, qu'il pourrait sûrement, à condition de le vouloir, vite revenir au premier plan. Il boucle plusieurs dizaines de tours avec la Ligier et s'approche d'une seconde et demie des temps réalisés par Jacques Laffite.

Un peu à l'écart, un jeune pilote, Patrick Tambay, vingt-huit ans. Il a été choisi par une écurie de pointe, Mac Laren, pour conduire la deuxième voiture de l'équipe. Le premier pilote est James Hunt, champion du monde en 1976. C'est la première fois qu'un pilote français est engagé par un constructeur étranger disposant d'un matériel extrêmement compétitif, sans qu'en contrepartie, une société française n'ait apporté son concours financier. Ce « simple » détail montre que la qualité de Tambay n'est pas passée inaperçue.

Bonne entente avec Hunt

On parle pourtant beaucoup moins en général de Patrick Tambay que d'autres pilotes français. Sans doute est-ce parce qu'il vit à l'écart du petit monde du sport automobile, loin de Paris, sans trop rechercher la publicité. Qu'un autre Français ait été engagé par Mac Laren aurait constitué un événement. Pas Tambay, semble-t-il. C'est qu'en plus il est très différent des autres pilotes français. Il ne sort pas du moule habituel. Réservé, universitaire, parents aisés, une belle maison à Cannes, poli, peu familier, grande silhouette sportive, distingué, beau garçon. Ni fier, ni orgueilleux, simplement suspect parce qu'il sort de l'ordinaire et que la bonne fée qui s'est penchée sur son berceau a eu, pour beaucoup, la baguette trop généreuse. Le plus curieux est sans doute que Tambay a longtemps été gêné de ne pas être mieux accepté. Pour un peu il en ferait des complexes. Aujourd'hui, il sait qu'il ne sert à rien de trop le regretter et qu'il ne sera jugé que sur ses résultats. La cote d'amour, c'est pour plus tard.

Pour James Hunt, en tout cas, la glace est bien brisée. Les deux garçons sont faits pour s'entendre, du moins tant que l'un ne représente pas une réelle menace pour l'autre. Dans l'immédiat, Hunt a la réputation fort justifiée d'être l'un des meilleurs pilotes du monde, agressif, acrobate, adroit, et Tamblay a encore beaucoup a apprendre pour se hisser à son niveau. Ce qui fait que les deux pilotes de l'équipe Mac Laren sont comme des larrons. Mieux, James Hunt a pris Patrick Tambly sous son aile et il n'a de cesse de lui donner des conseils. Pour tout et rien. A propos de la course, des essais, du moment à choisir pour faire un temps, le réglage des voitures, les écueils à éviter, comment faire en sorte de protéger ses pneus, de les amener à la bonne température, même les meilleurs moyens d'échapper au fisc.

Ce Hunt que l'on dit d'humeur changeante, cabotin et parfois presque violent, est pour l'heure tout sourire avec Tambay. Cette amitié naissante et la présence de Jackie Stewart non loin de là, font penser à une autre époque encore proche. C'est ainsi que Stewart avait accueilli chez Tyrrell un jeune pilote français, François Cevert. Stewart était aussi champion du monde et Cevert avait tout à apprendre. Leur entente de professeur et d'élève a duré jusqu'au 6 octobre 1973.

Premiers essais concluants

Tambay se glisse dans le cockpit de la Mac Laren. C'est son premier vrai contact. Tout juste est-il allé la semaine précédente en Grande-Bretagne, chez Mac Laren, pour faire mouler un siège à sa mesure. Les choses sérieuses commencent au Castellet. Pour ses premiers tours de roue, il est suivi par les yeux experts de Hunt et de Stewart. Conduite propre, bien dans un style susceptible de plaire à Stewart. Bonne impression. Tambay, d'ailleurs, en deux jours, va déjà montrer de quoi il est capable. Il boucle son tour le plus rapide sur le petit circuit en 1 min. 8 sec. 9. Hunt n'a été plus vite que de 5 dixièmes. Ce sont, à tous points de vue, des débuts prometteurs, et Hunt ne s'y trompe pas. Comme il est dans un bon jour, il fait des éloges. Juste avant de remonter dans sa voiture, pour montrer qu'il y a quand même une hiérarchie à respecter.

Patrick Tambay n'est pas tout à fait un nouveau venu à la formule I. En 1977, il a pris part à sept courses du championnat du monde dans une écurie (ENSIGN) bien moins huppée que Mac Laren. Avec une voiture peu compétitive, il a même réussi à se classer trois fois dans les six premiers (cinquième aux Pays-Bas et au Canada, sixième en Allemagne) et à marquer cinq points au classement du championnat du monde. C'est ainsi qu'il a été remarqué par l'Américain Teddy Mayer, le propriétaire de l'écurie Mac Laren, qui était à la recherche d'un jeune pilote pour remplacer l'Allemand Jochem Mass.

Les essais ont pris fin peu après que Tambay eut cassé un moteur. C'était celui avec lequel James Hunt avait disputé et gagné le Grand Prix du Japon. Plus de 1 000 kilomètres d'usage ; une casse donc normale. Teddy Mayer a trouvé que la prise de contact était concluante. D'autres entraînements auront lieu en décembre, toujours au Castellet, avant le début de saison en Argentine, le 15 janvier. Patrick Tambay a reçu l'assurance qu'il aurait à sa disposition une voiture aussi bien préparée que celle de Hunt. Même si ce n'était pas tout à fait vrai, à cause des privilèges normaux dont bénéficie quelquefois le premier pilote, il sait qu'il a fait le pas décisif qui permet à un pilote d'espérer gagner un Grand Prix. Pas tout de suite, sauf surprise, mais le potentiel nécessaire est désormais réuni.

A l'autre bout des stands, chez Ligier, on a suivi avec intérêt les débuts de Tambay comme les temps réalisés par Hunt. A l'évidence, l'écurie Mac Laren a produit une forte impression. Jacques Laffite, avec sa Ligier, a tourné nettement moins vite. Alors, on fait un peu la grimace. C'est la mimique que chaque pilote espère des concurrents.

FRANÇOIS JANIN.

JUDO

LE TEMPS DE LA RELÈVE

De notre envoyé spécial

Lille. — *Que l'équipe de France de judo batte assez facilement celle de l'Autriche (5-0) n'a rien d'étonnant. Qu'elle ne parvienne que difficilement à dominer celle de la République fédérale d'Allemagne (3-1), voilà qui inquiéterait si on ne savait que la plupart des meilleurs judokas français sont actuellement au Japon et donc loin de Lille où se déroulait, samedi 26 novembre, le match France-Allemagne-Autriche.*

Hormis Jean-Luc Rougé, l'inébranlable champion du monde et d'Europe, salué comme une vedette qu'il sait ne pas être, seuls Donzel et Brousse paraissaient pouvoir faire oublier les titulaires. Le premier a, au demeurant, surpris les spectateurs et le champion du monde junior Kostenberger, en le retournant au moment où l'Autrichien croyait dominer un adversaire tremblant de crainte. Averti du danger, l'Allemand Schnabel, vieux routier des tatamis, sut mettre à profit le défaut majeur de Donzel : sa lenteur à sortir de ses attaques. Quant à Brousse, sa hargne et sa pugnacité lui valurent une ovation presque égale à celles qui saluèrent les deux victoires de Jean-Luc Rougé sur le bien lourd Huber et le dynamique Komosinski.

Restent les plus jeunes, Rabalnic, Porcher, Sanchis. Ils auront appris que l'entrée en lice n'est pas chose aisée à ce niveau de la compétition et que, même devant un adversaire à sa portée, le combat par équipe requiert des capacités d'ordre psychologique qui ne s'invente pas. Ici l'expérience supplée le culot.

A moins que l'on n'ait affaire à un garçon aussi décidé que Maurel, un peu bravache, certes, mais tellement séduisant par sa façon de promener son adversaire d'une main, qu'on aurait presque pris ce jockey en kimono pour un vieux grognard. Une blessure de l'Allemand Schmidt ne nous aura pas permis de savoir si Maurel était capable de faire voir à d'autres ce qu'il montra au champion d'Autriche junior.

N'empêche, le judo français a montré une fois de plus qu'il n'était pas dépeuplé quand ses internationaux lui manquaient.

FRANÇOIS SIMON.

SKI

Klammer et Anne-Marie Proell inaugurent la saison autrichienne

Les champions hors série qui ont illustré le ski de descente, Emile Allais, Henri Oreiller, Jean Vuarnet, Jean-Claude Killy, pour la France, à l'époque où celle-ci dominait encore cette discipline alpine, Toni Sailer et Karl Schranz pour l'Autriche, ont toujours paru bénéficier d'une « main » heureuse tant est naturelle chez ces athlètes d'exception la place de premier au classement.

Franz Klammer, l'invincible vainqueur des descentes de la saison passée, champion olympique à Innsbruck en 1976, a tout naturellement renoué avec le succès en remportant dimanche 27 novembre, en 2 m. 8 sec. 07 la course de descente de Crans-Montana dans le Valais suisse (3 km 800 de long pour 980 m. de dénivellation). Et comme par hasard, l'Autrichien devance ses éternels rivaux, séparés par les centièmes de seconde qui, en réalité, se traduisent en bons mètres sous la banderolle d'arrivée, c'est-à-dire dans l'ordre : le Norvégien Erik Haker, l'Autrichien Peter Wirnsberger et le Canadien Ken Read. Les autres, Eberhard, Plank, Muller, Gensbichler, Walcher, Josi, Winkler et Russi suivant dans la même « fourchette » des 2 min. 9 sec.

Une autre gloire autrichienne, Anne-Marie Proell, a réussi, pour sa part, la « première » du ski féminin à Altenmarkt, près de Salzbourg, devant les Suissesses Marie-Thérèse Nadig et Bernadette Zurbriggen.

BASKET-BALL

Le championnat menacé de désaffection

Avec sept clubs qualifiés sur huit engagés pour les quarts de finales des coupes européennes, le basket-ball français n'a apparemment jamais été à pareille fête. On oublierait presque le très médiocre comportement de l'équipe nationale en septembre 1977, au championnat d'Europe, si le championnat national lui-même ne paraissait pas perdre peu à peu de son intérêt. Ainsi, quelques centaines de spectateurs seulement assistaient, le 26 novembre, au stade Pierre-de-Coubertin à Paris, à la rencontre de deux équipes au passé prestigieux : l'Alsace de Bagnolet et l'Association sportive préparation olympique de Tours (ASPO), championne de France 1976, victorieuse (107-88).

Grâce à l'incorporation massive de joueurs américains dans les équipes françaises, le public avait repris le chemin des salles de basket ces dernières années. Aujourd'hui cinquante-deux basketteurs d'origine étrangère opèrent dans les seize clubs de première division. Ils sont peut-être trois ou quatre cents venus des seuls Etats-Unis pour jouer parfois même en quatrième division. Toutefois le bonheur des trésoriers de club aura été de courte durée. Désormais certains s'interrogent. L'attrait de la nouveauté passé, même les grands clubs comme Villeurbanne, Le Mans ou Berck, se plaignent d'une baisse de spectateurs que la Fédération se refuse à chiffrer. Motif officiel : elle a déménagé (depuis plusieurs mois) et ses archives sont encore « *dans les cartons* ».

Parmi les clubs les plus touchés figure l'A.S.P.O. Tours. La saison dernière les Tourangeaux ont perdu approximativement 10 % de spectateurs pour les matches à domicile. Le prix des places a été augmenté et la désaffection du public semble devoir s'accentuer.

A défaut de chercher des remèdes, M. Guy Papineau, le directeur sportif, propose trois causes à cette épidémie :

« *L'assistance aux matches est fonction des résultats. Tours ne pouvait pas rester éternellement au sommet, mais le public l'admet mal ;*

» *L'arbitrage n'a pas autant évolué que le jeu et les équipes. Il gâche souvent l'ambiance et le spectacle ;*

» *Les faibles résultats de l'équipe de France entraînent une désaffection du grand public qui se tourne vers d'autres sports, comme le football.* »

Pour remédier à la faiblesse de l'équipe nationale, Tours ne prêche pourtant pas l'exemple. Contre Bagnolet, les Tourangeaux ont aligné presque en permanence deux Américains (Schellemberg et Hanley) et deux naturalisés (Dolven et Menyard). En conséquence, Vacher, un international français, a pu jouer... quatre minutes. Avec ses coéquipiers il ne peut même pas « espérer » une blessure d'un Américain. Pour parer à cette éventualité, le club a fait signer un contrat à un troisième Américain qui attend aux Etats-Unis. Détail cocasse : M. Pierre Dao, responsable de l'équipe de France, est conseiller technique du club tourangeau.

Quand on évoque avec lui les conséquences de cette politique, M. Papineau veut préciser les responsabilités :

« *C'est la politique de la fédération,* répète-t-il.

— Mais qui prend ces décisions ?

— *Le comité directeur, approuvé par les clubs réunis en assemblée générale.*

— Donc par vous ?

— *Pas uniquement. L'A.S.P.O. Tours dispose d'une voix, comme le plus petit des clubs. Peut-être notre organisation est-elle trop démocratique.*

— On avait parlé de la création d'une association des présidents de clubs de première division, un peu comparable au groupement du football professionnel, pour étudier et tenter de régler les problèmes spécifiques à l'élite.

— *Oui. J'y étais favorable mais nous avons trop de divergences, même entre nous, pour espérer parvenir à une union.* »

Ainsi chaque club définit sa propre politique en fonction de ses objectifs immédiats. Qualifié pour la poule finale de la Coupe d'Europe des clubs champions, Villeurbanne avoue axer tous ses efforts sur cette épreuve et reléguer au second plan le championnat. Ses joueurs « amateurs » — puisque le basket demeure une discipline olympique — devront, il est vrai, disputer vingt-cinq matches en quatre mois avec des déplacements à Tel-Aviv, Varèse, Madrid, Stockholm ou Split.

« *L'avenir*, dit encore M. Papineau, *appartient à ceux qui, comme nous, voient loin* (sic)... *Nous avons établi un plan de trois ans pour redevenir champion et un plan de cinq ans pour nous distinguer en Coupe d'Europe. Cette saison nous avons fait appel à trois nouveaux joueurs dans notre cinq majeur. (Les deux Américains et Dolven.) Il faut leur laisser le temps de s'adapter.*

— Vous savez pourtant que, dès la saison prochaine, la fédération veut revenir à un élément étranger par équipe et qu'elle proposera au comité directeur du 11 février prochain un statut du joueur de haute compétition qui interdira notamment la signature de contrats entre les clubs et les joueurs ?

— *Je n'en ai pas encore eu connaissance. De toute façon, les règlements de la Fédération me rappellent ces décisions de technocrates qui se révèlent le plus souvent inapplicables. Vous ne ferez jamais venir un basketteur américain si vous ne lui proposez pas un contrat.* »

Ballotté entre les règlements olympiques, le non respect de certains contrats dénoncé en justice, les problèmes d'adaptation de quelques basketteurs trop brusquement transplantés des ghettos des grandes villes américaines dans les petites villes ou les villages de province, les faibles résultats de son équipe nationale et la désaffection pour les rencontres de championnat, la fédération donne l'impression de naviguer à vue d'une saison à l'autre.

Heureusement pour le président fédéral, M. Busnel, il n'y a « *pas de problème. Seulement des histoires de journalistes* ». D'ailleurs certains clubs auraient déjà trouvé un solution. Dans les contrats occultes qu'ils font signer aux basketteurs étrangers, une clause interdit à ces derniers de faire désormais des déclarations aux journalistes.

GERARD ALBOUY.

TIRAGE AU SORT DES COUPES D'EUROPE

MESSIEURS

CHAMPIONS
(poule finale)

Varèse, Villeurbanne, Split, Tel-Aviv, Stockholm et Real Madrid.

VAINQUEURS DE COUPE
(quarts de finale)

Groupe A : Den Bosch, Rijeka, Cantu et Caen.
Groupe B : Bologne, Barcelone, Soedertalje et Bucarest.

COUPE KORAC
(quarts de finale)

Groupe A : Nice, Partizan de Belgrade, Gênes et Athènes.
Groupe B : Pesaro, Bratislava, Berck et Sarajevo.
Groupe C : Hagen, Milan, Badalone et O.K.K. Belgrade.
Groupe D : Zagreb, Rzeszow, Milan et Le Mans.

DAMES

CHAMPIONNES
(quarts de finale)

Groupe A : Budapest, Clermont-Ferrand, Belgrade et Pernik.
Groupe B : Prague, Vigo, San-Giovanni et Bucarest.

COUPE RONCHETTI
(quarts de finale)

Groupe B : Toulon, Sofia et Turin.

Les résultats

Basket-Ball

CHAMPIONNAT DE FRANCE
(dixième journée)

Villeurbanne b. *Orthez	83-75
*Caen b. Monaco	103-78
Tours b. *Bagnolet	107-88
*Nice b. Avignon	94-79
*Denain b. Jœuf	111-88
*Challans b. Racing	103-78
Le Mans b. *Berck	91-89
Antibes b. *Clermont	84-83

Classement : 1. Le Mans, 30 pts ; 2. Villeurbanne, 28 ; 3. Caen, 26 ; 4. Tours, 24 ; 5. Berck, Nice, Antibes, Orthez, Challans, 22 ; 11. Clermont, 18 ; 12. Avignon, Bagnolet, 14 ; 14. Racing, Jœuf, Denain, 12.

Jeu à treize

CHAMPIONNAT DE FRANCE
(treizième journée)

*Toulouse b. Carcassonne	16-11
*Lézignan b. Marseille	21- 2
*Avignon b. Pamiers	22-20
XIII Catalan b. *Bordeaux	16- 6
*Limoux b. Roanne	36- 5
*Albi b. Pia	31- 2
*Saint-Estève b. Villeneuve	24- 8

Classement : 1. Toulouse, 33 pts ; 2. Limoux, 31 ; 3. XIII Catalan, 30 ; 4. Albi, Lézignan, Marseille, 27 ; 7. Avignon, Roanne, 25 ; 9. Pamiers, 24 ; 10. Carcassonne, 23 ; 11. Saint-Estève, Villeneuve, 21 ; 13. Pia, 19 ; 14. Bordeaux, 14.

Football

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE PREMIÈRE DIVISION
(dix-huitième journée)

*Bastia bat Saint-Etienne	2-0
*Nancy et Lens	0-0
*Bordeaux et Laval	1-1
*Reims et Sochaux	1-1
*Strasbourg bat Troyes	3-0
*Marseille et Nîmes	1-1
*Valenciennes bat Metz	2-1
*Lyon bat Nantes	1-0
*Rouen bat Nice	2-0
*Monaco et Paris-Saint-Germain	0-0

Classement. — 1. Nice et Monaco, 24 points ; 3. Marseille et Strasbourg, 23 ; 5. Nantes, 21 ; 6. Saint-Etienne, 20 ; 7. Sochaux et Laval, 18 ; 9. Bastia et Lens, 17 ; 11. Lyon, Paris-Saint-Germain, Nancy et Bordeaux, 16 ; 15. Reims, 15 ; 16. Nîmes, 13 ; 17. Troyes, 12 ; 18. Valenciennes, Rouen et Metz, 11.

DEUXIÈME DIVISION
(Seizième journée)

GROUPE A

Besançon bat *Saint-Dié	2-0
*Angers bat Ajaccio	2-1
*Melun et Toulon	0-0
*Alès bat Epinal	3-1
*Béziers et Auxerre	1-1
*Chaumont bat Toulouse	2-1
Martigues bat *Haguenau	1-0
*Cannes bat Avignon	2-0
*Arles et Fontainebleau	1-1

Classement. — 1. Martigues, Besançon et Angers, 23 ; 4. Cannes, 21 ; 5. Toulon et Ajaccio, 20 ; 7. Auxerre, 18 ; 8. Epinal, 17 ; 9. Alès, Chaumont et Arles, 16 ; 12. Melun et Saint-Dié, 13 ; 14. Béziers et Toulouse, 12 ; 16. Haguenau, 11 ; 17. Avignon, 10 ; 18. Fontainebleau, 4.

GROUPE B

*Red Star bat Dunkerque	1-0
*Lille et Paris F.C.	1-1
*Angoulême bat Limoges	1-0
Rennes bat *Brest	1-0
*Lucé bat Poissy	1-0
*Boulogne bat Nœux	3-2
Quimper bat *Guingamp	3-1
*Tours bat Gueugnon	1-0
*Caen bat Châteauroux	2-0

Classement. — 1. Tours, 24 pts ; 2. Red Star, 23 ; 3. Dunkerque, 22 ; 4. Lille, 21 ; 5. Paris F.C., 20 ; 6. Angoulême et Gueugnon, 18 ; 8. Châteauroux et Lucé, 17 ; 10. Boulogne, 16 ; 11. Brest et Quimper, 15 ; 13. Rennes, 14 ; 14. Guingamp, 12 ; 15. Limoges, 11 ; 16. Caen, 9 ; 17. Nœux et Poissy, 8 pts.

Handball

CHAMPIONNAT DE FRANCE
(Huitième journée)

Poule A

*Paris U.C. b. Strasbourg	15-14
*Sde Mars. U.C. et Toulouse	25-25
*Gagny b. Nîmes	27-20
*Ivry b. Cannes	27-19
*Besançon b. Police	35-22

Classement

1. Stade Marseillais U.C., 21 pts ; 2. Gagny, 20 ; 3. Paris U.C., 20 ; 4. Ivry, 18 ; 5. Strasbourg, 18 ; 6. Nîmes, 16 ; 7. Toulouse, 13 ; 8. Cannes, 12 ; 9. Besançon, 12 ; 10. Police, 10

Poule B

*Dijon b. Gonfreville	24-17
*Ste Messin E.C. b. Mulhouse	26-21
*Altkirch b. Nantes	31-19
*Voltaire b. Villemomble	25-24

Saint-Maur - A.S.P.T.T. Metz (match reporté au 31 décembre).

Classement

1. Dijon, *24 pts* ; 2. Saint-Maur, *18* ; 3. A.S.P.T.T. Metz, 17 ; 4. Voltaire, 15 ; 5. Gonfreville, *14* ; 6. Stade Messin E.C., 14 ; 7. Mulhouse, 14 ; 8. Villemomble, 14 ; 9. Altkirch, 13 ; 10. Nantes, 9.

Hippisme

Le prix Montgomery, disputé dimanche 27 novembre à Auteuil, et servant de support au pari tiercé, a été gagné par Eiraka, *suivi de* Gat *et de* Penanvern. *La combinaison gagnante est 10, 5, 11.*

Rugby

CHAMPIONNAT DE FRANCE
(sixième journée)

GROUPE I

POULE A

*Bègles b. Auch	35-19
*Agen b. Vichy	74-0
*Béziers b. Le Creusot	66-6
Lourdes b. *Tyrosse	13-9

Classement. — 1. Béziers, 18 pts ; 2. Lourdes, 15 ; 3. Agen, 14 ; 4. Bègles, 11 ; 5. Tyrosse, Le Creusot et Vichy, 10 ; 8. Auch, 8.

POULE B

*Tarbes b. Montauban	21-15
*Brive b. Mérignac	16-13
*Perpignan b. Albi	34-7
*Toulon b. Bourgoin	19-3

Classement. — 1. Toulon, 17 pts ; 2. Perpignan, 13 ; 3. Brive et Tarbes, 12 ; 5. Montauban, 11 ; 6. Mérignac et Bourgoin, 10 ; 8. Albi, 6.

POULE C

*Aurillac b. Mazamet	10-8
*Biarritz b. Chambéry	42-10
*Stade toulousain b. Bourg	16-4
Nice b. *Beaumont	7-3

Classement. — 1. Stade toulousain, 16 pts ; 2. Nice, 14 ; 3. Biarritz et Aurillac, 13 ; 5. Bourg, 12 ; 6. Beaumont, 11 ; 7. Mazamet, 9 ; 8. Chambéry, 8.

POULE D

*Montchanin b. Oloron	13-0
Bagnères b. *Rodez	21-9
*Romans b. La Rochelle	32-4
*Graulhet b. Bayonne	21-15

Classement. — 1. Graulhet, 16 pts ; 2. Romans et Bayonne, 14 ; 4. La Rochelle, 12 ; 5. Oloron et Bagnères, 11 ; 7. Montchanin, 10 ; 8. Rodez, 8.

POULE E

*Carcassonne b. Salles	30-4
*Dax b. Valence	16-3
*Montferrand b. Narbonne	15-9
*La Voulte et Tulle	6-6

Classement. — 1. Montferrand, 16 pts ; 2. Narbonne, 14 ; 3. Dax, 13 ; 4. Carcassonne, 12 ; 5. La Voulte, Tulle et Valence, 11 ; 8. Salles, 8.

GROUPE II

POULE F

*Angoulême b. Gaillac	14-3
*Lavelanet b. Orthez	19-4
*Arras b. Quillan	20-0
Marmande b. *Mont-de-Mars.	16-13

Classement. — 1. Lavelanet et Mont-de-Marsan, 14 pts ; 3. Angoulême, 13 ; 4. Gaillac, Marmande et Arras, 12 ; 7. Orthez, 11 ; 8. Quillan, 8.

POULE G

A Cenon, Langon b. Périgueux	24-18
*Lannemezan b. Nîmes	12-9
*Pau b. Mauléon	18-9
*Bergerac b. Mimizan	6-4

Classement. — 1. Pau, 18 pts ; 2. Périgueux, Lannemezan, Mauléon et Nîmes, 12 ; 6. Langon, Bergerac et Mimizan, 10.

POULE H

*Castres b. Lyon O.U.	29-4
*Prades b. Carmaux	15-6
*Saint-Médard b. Vic	18-3
*Millau et Saint-Jean-de-Luz	10-10

Classement. — 1. Castres, 16 pts ; 2. Millau et Carmaux, 14 ; 4. Saint-Jean-de-Luz, 13 ; 5. Saint-Médard, 12 ; 6. Prades, 10 ; 7. Vic-en-Bigorre, 9 ; 8. Lyon O.U., 8.

POULE J

*Grenoble b. Coarraze Nay	35-20
*Le Boucau b. Avignon	31-10
*Lombez b. Pamiers	25-10

Saint-Claude–Voiron a été reporté.

Classement. — 1. Le Boucau, 18 pts ; 2. Grenoble et Lombez, 13 ; 4. Avignon, 12 ; 5. Coarraze Nay et Saint-Claude, 10 ; 7. Pamiers et Voiron, 8.

POULE K

Racing b. *Dijon	18-3
Thuir b. *Montélimar	15-4
*Cahors b. Saint-Girons	9-0
Fumel b. *Paris U.C.	16-3

Classement. — 1. Racing 16 pts ; 2. Dijon et Cahors, 13 ; 4. Saint-Girons et Thuir, 12 ; 6. Paris U.C., 11 ; 7. Fumel, 10 ; 8. Montélimar, 9.

Tennis de table

Les Chinois ont dominé les championnats internationaux de Suède, où ils ont gagné tous les titres, à l'exception du double messieurs et du double mixte, qui sont revenus aux équipes françaises Secrétin-Birocheau et Secrétin-Bergeret.

Volley-ball

CHAMPIONNAT DE FRANCE
(cinquième journée)

*Racing bat Saint-Maur	3-0
Clamart bat *Stade français	3-1
Asnières bat *Sète	3-2
Cannes bat *Montpellier U.C.	3-2

Classement. — 1. Racing, 12 pts ; 2. Saint-Maur et Asnières, 8 ; 4. Cannes, 8 ; 5. Clamart, 7 ; 6. Stade français, 7 ; 7. M.U.C., 7 ; 8. Sète, 6 points.

AUJOURD'HUI

Fiscalité

Les vignettes automobiles en vente jusqu'à jeudi

Les automobilistes n'ont plus que quelques jours pour se procurer la vignette *1978*. C'est, en effet, jeudi 1er décembre à minuit que s'achève la période de mise en vente chez les distributeurs auxiliaires (débits de tabac signalés par une affiche verte).

Ces vignettes seront valables du 1er décembre 1977 au 30 novembre 1978.

Nous rappelons ci-dessous les tarifs applicables pour la période du 1er décembre 1977 au 30 novembre 1978.

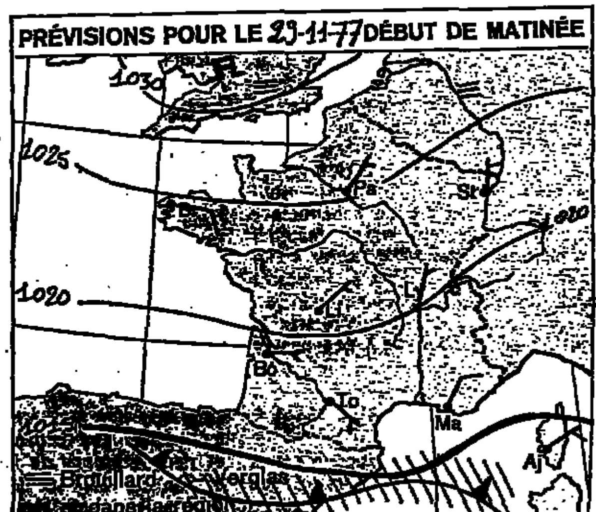
	Inférieure ou égale à 4 CV	de 5 CV à 7 CV inclus	de 8 CV à 11 CV inclus	de 12 CV à 16 CV inclus	Egale ou supérieure à 17 CV
Véhicules dont l'âge n'excède pas 5 ans	100	150	400	700	1 000
Véhicules ayant entre 5 ans et 20 ans d'âge	50	75	200	350	500
Véhicules entre 20 et 25 ans d'âge	40	40	40	40	40

D'autre part, le Sénat a adopté le texte voté par l'Assemblée nationale en première lecture, et supprimant, à compter du 1er décembre 1977, la vignette spéciale des voitures particulières des sociétés et des collectivités publiques. Les sociétés et collectivités intéressées peuvent donc dès maintenant, signale le ministère de l'économie et des finances, *se procurer, pour les voitures particulières leur appartenant, des vignettes de la série normale : jusqu'au lundi 5 décembre inclus auprès des distributeurs auxiliaires, c'est-à-dire essentiellement les débitants de tabac ; jusqu'au lundi 12 décembre inclus dans les recettes des impôts.*

Le défaut d'apposition du timbre adhésif sur le parebrise ou la non présentation du reçu entraîne l'application d'une amende fiscale égale au double de la taxe. De plus, les vignettes achetées après le délai légal (c'est-à-dire, pour 1977, après le 1er décembre) supporteront une indemnité de retard égale à 3 % du montant de la taxe pour le premier mois, et à 1 % par mois supplémentaire avec un minimum de perception de 5 F.

MÉTÉOROLOGIE





Evolution probable du temps en France entre le lundi 28 novembre à 0 heure et le mardi 29 novembre à 24 heures :

Entre les hautes pressions des îles Britanniques et les basses pressions de Méditerranée, un flux froid, de secteur est, persistera sur la France.

Mardi 29 novembre, le temps sera assez froid sur l'ensemble de notre pays ; les gelées matinales seront généralement de —3 °C à —6 °C, et les températures maximales n'atteindront souvent que 2 °C à 5 °C dans les régions de l'intérieur.

Le ciel sera peu nuageux sur la majeure partie du pays avec, toutefois, des brouillards passagers dans le Nord. Les nuages seront, par contre, assez nombreux au voisinage de la Méditerranée ; ils pourront même donner quelques pluies passagères en Corse.

Les vents, modérés, viendront de l'est ou du nord-est.

Lundi 28 novembre, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris - Le Bourget, de 1 021,9 millibars, soit 766,5 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 27 novembre; le second, le minimum de la nuit du 27 au 28) : Ajaccio, 12 et 3 degrés ; Biarritz, 9 et —1 ; Bordeaux, 6 et —3; Brest, 7 et 1; Caen, 6 et —2; Cherbourg, 6 et 3; Clermont-Ferrand, 2 et —3 ; Dijon, 1 et —2 ; Grenoble, 5 et —2 ; Lille, 3 et —3 ; Lyon, 2 et —1 ; Marseille, 7 et —1 ; Nancy, 0 et —3 ; Nantes, 5 et —3 ; Nice, 13 et 5 ; Paris - Le Bourget, 2 et —3 ; Pau, 7 et —4 ; Perpignan, 8 et —3 ; Rennes, 7 et —2 ; Strasbourg, 2 et —1 ; Tours, 5 et —2 ; Toulouse, 6 et —5 ; Pointe-à-Pitre, 30 et 25.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 17 et 7 degrés ; Amsterdam, 2 et —3 ; Athènes, 17 et 11 ; Berlin, 4 et —3 ; Bonn, 1 et —2 ; Bruxelles, 2 et —1 ; Iles Canaries, 19 et 16 ; Copenhague, —1 et —2 ; Genève, 2 et —1 ; Lisbonne, 15 et 7 ; Londres, 6 et 1 ; Madrid, 6 et 4 ; Moscou, 1 et 0 ; New-York, 2 et —3 ; Palma-de-Majorque, 14 et 0 ; Rome, 13 et 5 ; Stockholm, —2 et —7.

Journal officiel

Sont publiés au *Journal officiel* du 28 novembre 1977 :

DEUX DECRETS

● Sur la protection de la nature et concernant la protection de la flore et de la faune sauvage du patrimoine naturel français (1) ;

● Relatif à la protection de la nature et concernant l'autorisation de certaines activités portant sur les animaux d'espèces non domestiques et les végétaux d'espèces non cultivées (1).

(1) Ces textes seront édités ultérieurement en fascicules séparés.

Vie pratique

● *Le Centre de logement des apprentis et jeunes travailleurs* de la région parisienne recherche des chambres, meublées ou non, pour des jeunes travailleurs. Le centre rappelle que « *le locataire ou l'occupant qui sous-loue un logement à un étudiant ou à un jeune travailleur peut être exonéré, dans certaines conditions, de la majoration de 50 % normalement applicable au loyer des locaux insuffisamment occupés ou faisant l'objet d'une sous-location* ».

★ C.L.J.T., 1, rue Royer-Collard, 75005 Paris, tél. 329-38-10.

Stages

● *Un stage de formation à la gestion des collectivités* est organisé du 1er au 21 janvier, à Brou (Eure-et-Loir), par la Fédération des centres de vacances familiaux. Participation aux frais : 800 F.

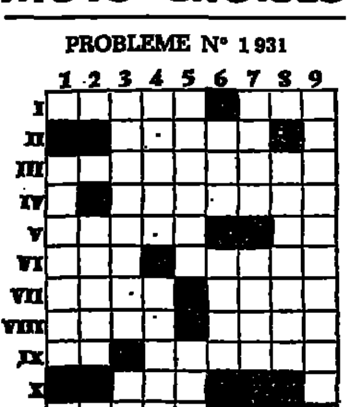
★ F.C.V.F., 20, rue Saint-Lazare, 75009 Paris, tél. 285-46-78.

● *Des stages de chants et danses folkloriques,* destinés aux enseignants, éducateurs et animateurs culturels, sont organisés au cours de l'année par l'association Chants et Danses de France. Le prochain stage aura lieu en décembre (danses basques).

★ Renseignements et inscriptions : Chants et Danses de France, 3, impasse Fontenoy, 14200 Hérouville-Saint-Clair, tél. 16 (31) 94-64-33.

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 1 931



HORIZONTALEMENT

I. Même si elle est boiteuse, cela ne l'empêche pas de très bien marcher ; Reine. — II. Une drôle de bobine. — III. Echantillon sans valeur. — IV. Pendent dans le dos. — V. Soumettre à un régime de haute surveillance ; Abréviation. — VI. Sans changement ; Prévint. — VII. Amplifie ; Ville du Yémen. — VIII. Nommée pour la forme ; N'est donc pas superflu. — IX. Symbole ; Figure mythologique. — X. A mauvaise réputation. — XI. Plus lourds avec du plomb dans l'aile.

VERTICALEMENT

1. Ne sauraient s'écouter parler. — 2. D'une certaine couleur. — 3. Que l'on peut négliger ; Quotient. — 4. Habiter ; En contact avec des milieux impurs. — 5. Fera un travail de caviste ; Invite une conquête à ne pas s'endormir. — 6. Chemins ; Asile de fleurs. — 7. Facteurs d'une addition ; Poissons. — 8. Ancien jeton de présence. — 9. Pas agréables du tout.

Solution du problème n° 1 930

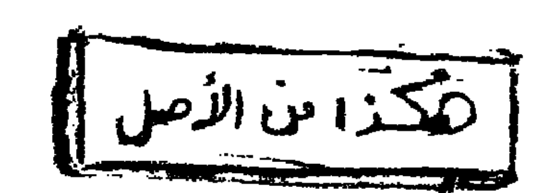
Horizontalement

I. Artères. — II. Meunières. — III. *Iso* ; SS ; Nô. — IV. Tonne ; Ici. — V. Ils ; Elias. — VI. En ; SS. — VII. Epicés. — VIII. Reine. — IX. Brouettes. — X. Eau ; OO. — XI. Lien ; Anne.

Verticalement

1. Amitié ; Abel. — 2. *Résolue*; Rai. — 3. *Tuons !* ; *Proue*. — 4. En ; Dieu. — 5. Risée ; Ciel. — 6. EES ; Lient. — 7. SR ; Ti ; Séton. — 8. Encas ; Eon. — 9. Soissons.

GUY BROUTY.





Le Monde de l'ÉCONOMIE

Le nucléaire bientôt aussi cher que le thermique au fuel ?

LA remise en cause du nucléaire n'est pas *seulement écologique*. Devant le glissement important et continu des coûts du nucléaire depuis 1974, de nombreux économistes se demandent si les sous-évaluations passées n'ont pas été volontaires et si elles n'avaient pas pour objet de faciliter l'adoption du programme Messmer. Lors du débat budgétaire, il y a une semaine, M. Monory, dans une réponse à un député, précisait que des motifs d'indépendance plus que de compétitivité économique justifiaient la poursuite du programme nucléaire. L'argument économique n'est donc plus mis en avant. Et c'est compréhensible, car à en croire tant le rapport de M. Schloesing, député (réf.) du Lot-et-Garonne, présenté il y a quelques jours à l'Assemblée, qu'un article d'un chercheur de l'Institut de Grenoble qui doit paraître dans le n° 2 de la *Revue d'économie industrielle*, la hausse des coûts du nucléaire n'est pas terminée.

La commission pour la production de l'électricité d'origine nucléaire (PEON) avait, dès le mois d'avril, chiffré à 29 % en francs courants et à 20 % en francs constants la dérive des coûts du nucléaire de 1976 à 1977. L'allongement de la durée de construction d'une centrale — de soixante à soixante-douze mois, — que l'on attribue un peu trop facilement à l'action des écologistes, entraîne déjà une augmentation importante des intérêts intercalaires et donc du poids des investissements. Mais ce n'est pas là la seule raison de hausse. En fait tous les postes se sont accrus : les frais d'entretien de 15 % en monnaie constante, les effectifs d'une centrale de 11 %, les investissements de 14 %. Les estimations du prix de l'uranium sont de 30-35 dollars pour une livre d'U 308, et le retraitement qui apparaissait pour 1 000 F le kilogramme en 1976 compte désormais pour 1 500 à 2 000 F.

Le prix du kilowatt-heur nucléaire de base est ainsi en 1977 de 9,7 à 10 centimes (investissements : 5, charges d'exploitation : 2, combustible : 2,7 à 3) contre 7,5 centimes en 1976, 4,87 centimes en 1974 et 3,82 centimes en 1970. Pour comparaison, il faut souligner que depuis le lancement du programme Messmer en 1974, alors que le nucléaire a plus que doublé, le thermique fuel n'a augmenté que de 61 %.

M. Schloesing, rapporteur de la commission des finances sur le budget du ministère de l'industrie, ne cachait pas qu'« *une telle majoration bouleverse les données du problème* ». D'autant que M. Monory a précisé : « *Les valeurs retenues en 1977, qui ont été estimées à partir du devis de la centrale de Paluel, anticipent certaines hausses prévisibles, mais on ne peut toutefois pas exclure une augmentation des coûts au fur et à mesure que se développent les études d'exécution, indépendamment de toute nouvelle réglementation de sûreté.* »

Rappelant que le prix du kWh nucléaire s'est sensiblement rapproché du kWh charbon (11,6 centimes) et que son écart avec le kWh fuel (13,3 centimes) s'est notablement amenuisé, M. Schloesing remarque qu'il n'est déjà plus question « *de substituer le nucléaire aux centrales thermiques existantes* ».

Le député du Lot-et-Garonne fait aussi quelques reproches au mode de calcul de la commission PEON, composée en trop grand nombre, souligne-t-il, de responsables d'E.D.F. et du C.E.A. : *On suppose*, écrit-il, *qu'au cours d'une année ces centrales fonctionneront au moins trois heures sur quatre. Or, ce taux de disponibilité n'a pas, jusqu'alors, été vérifié.* »

Ce taux de disponibilité de 75 % apparaît aussi particulièrement élevé à M. Finon, chercheur de l'Institut économique et juridique de l'énergie de Grenoble, dans une « Evolution comparée de la production d'électricité d'origine nucléaire aux Etats-Unis et en France », qui doit paraître dans le numéro 2 de la *Revue d'économie industrielle*. « *Le Rapport Comey conclut que le facteur de charge moyen ne dépasse guère 50 % sur la durée de vie (...). Westinghouse et l'Atomic Industrial Forum, dont les estimations font référence dans les milieux nucléaires, avancent de leur côté un facteur de charge moyen de 65 %.* »

La comparaison des coûts américains et français amène M. Finon à une estimation corrigée (tenant compte notamment d'un facteur de charge de 60 %) du kilowatt-heure d'origine nucléaire de 10,56 à 11,32 centimes. Et tant le chercheur de Grenoble que le rapporteur de la commission des finances rappellent que les calculs utilisés ne prennent en compte ni le démantèlement des centrales obsolètes ni le traitement des déchets. Sans parler des coûts sociaux non qualifiables et dont il faudrait sans doute tenir compte.

« *La réponse est aux politiques et non aux économistes, qui se sont généralement substitués à eux dans ce domaine* », conclut l'économiste de Grenoble. Et la commission des finances de l'Assemblée nationale lui répond presque lorsque « *elle s'inquiète du montant des ressources financières qui vont devoir être consacrées à ce programme* », et qu' « *elle demande qu'il soit mieux ajusté aux perspectives économiques des prochaines années* ».

Si la réduction de notre dépendance énergétique passe inévitablement par l'électricité d'origine nucléaire, cela peut-il être fait à n'importe quel prix ?

BRUNO DETHOMAS.

LE PROTECTIONNISME INTÉRIEUR

CE sont de fortes paroles que le premier ministre a prononcées devant la nouvelle commission de la concurrence qui vient d'être mise en place et dont le rôle sera, avec des pouvoirs d'intervention accrus, de lutter plus efficacement contre les ententes et les positions dominantes. M. Raymond Barre a retrouvé les accents de professeur qu'on lui connaît bien pour rappeler un certain nombre d'idées et de principes qu'on a effectivement tendance, comme il l'a dit, à ignorer en France, « pays de lointaine tradition colbertiste ».

Il est bien vrai que le « protectionnisme intérieur » exerce des méfaits dont on prend assez rarement conscience. Ceux qui en bénéficient connaissent bien les avantages dont ils profitent et sont prompts à se poser en victimes si d'aventure ils sont menacés de se les voir retirer. Mais comment le public, à moins d'en être averti, pourrait-il, sauf dans quelques cas particulièrement flagrants, se rendre compte du préjudice diffus qui lui est causé par l'existence des monopoles et des privilèges ? Il le peut d'autant plus difficilement que leurs titulaires sont pour la plupart en mesure d'invoquer en leur faveur une sorte de légitimité.

Le rapport Rueff-Armand avait, il y a une quinzaine d'années, entrepris de dresser la liste des multiples ententes et pratiques malthusiennes qui constituent autant d'obstacles à la satisfaction des besoins des consommateurs et, d'une façon plus générale, à l'efficacité de l'appareil de production et de distribution. Le gouvernement de l'époque a salué le courage des auteurs de ce document et la pertinence de leurs suggestions, mais ni lui ni ses successeurs n'ont beaucoup œuvré pour en faire passer ne serait-ce qu'une faible partie dans la réalité.

Qui s'est, par exemple, attaqué sérieusement au régime de la propriété commerciale et aux divers statuts sous lesquels elle se cache, tels les règlements qui, depuis la grande crise de 1930, limitent le nombre des taxis ? Leur levée se traduirait immédiatement par la création d'un certain nombre d'emplois et sans doute aussi par une amélioration progressive de la circulation dans les grandes villes. On peut être sûr que personne ne prendra le risque de la décider, par peur des réactions qu'il faudrait affronter.

Encore les chauffeurs de taxi font-ils figure en l'occurrence de lampistes. Le groupe de pression qu'ils forment est seulement un échantillon parmi les « corporatismes de toute nature » dont a parlé M. Barre et qui, de la fabrication des téléviseurs jusqu'à la distribution des cachets d'aspirine, contribuent à maintenir des prix élevés pour le plus grand profit d'un certain nombre d'intérêts particuliers.

On peut espérer que le nouveau dispositif permettra de combattre plus vigoureusement certains abus, mais sa tâche sera compliquée par les circonstances. Le protectionnisme intérieur fleurit tout naturellement à l'abri du protectionnisme extérieur. Dans la crise que nous traversons, les pouvoirs publics ont de plus en plus de mal à résister aux appels qui leur sont adressés par les secteurs les plus éprouvés pour refermer les frontières à la concurrence étrangère.

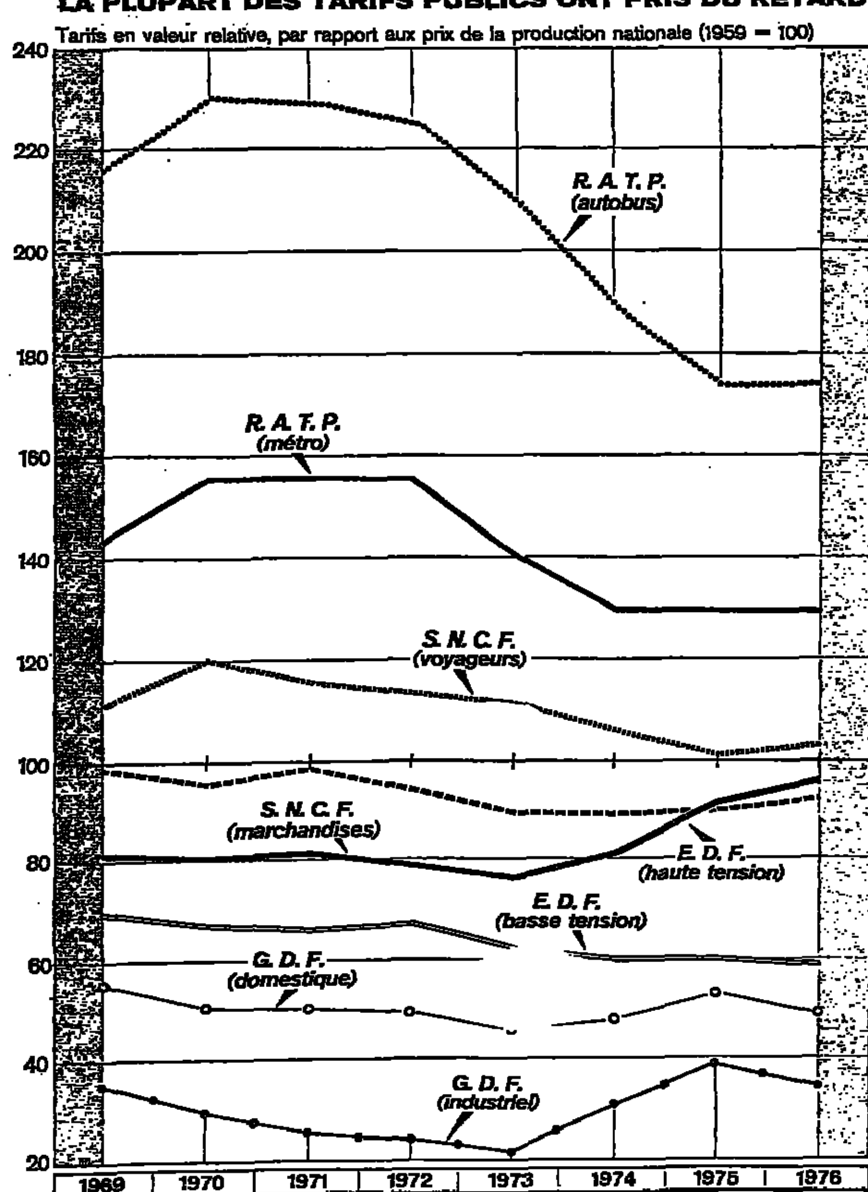
DIX ANS APRÈS LE RAPPORT NORA

Les entreprises publiques ont aggravé leur déficit

Il y a dix ans, M. Nora remettait au premier ministre, Georges Pompidou, un rapport sur les entreprises publiques. Ce document proposait un ensemble de mesures susceptibles de restaurer l'équilibre de leur financement, l'autonomie dans leurs rapports avec l'Etat et leur décentralisation interne. Au terme de cette expérience décennale, où en est le secteur public ?

LA PLUPART DES TARIFS PUBLICS ONT PRIS DU RETARD

Tarifs en valeur relative, par rapport aux prix de la production nationale (1959 = 100)



Ce graphique illustre le retard pris par la plupart des tarifs publics sur l'ensemble des coûts depuis le « rapport Nora ». La moyenne des coûts français, symbolisée par le prix de la production nationale, est représentée ici par la ligne horizontale 100. Les tarifs publics, qui avaient progressé plus vite que la moyenne entre 1959 et 1969 et se trouvaient donc au-dessus de cette ligne horizontale au début de la période ci-dessus (tarifs R.A.T.P et S.N.C.F.-voyageurs), n'ont cessé de s'en rapprocher depuis 1970, perdant tout ou partie de leur avance. Les autres tarifs, qui avaient déjà évolué moins vite que la moyenne avant le « rapport Nora » ont, depuis, continué à prendre du retard (à l'exception du prix de l'électricité haute tension).

Dans les deux séries de cas, cette détérioration relative a privé les entreprises publiques de recettes, entraînant la diminution de leur autofinancement. Le fait que des courbes se situent au-dessus de la ligne 100 ne signifie évidemment pas que les tarifs concernés assurent à l'entreprise qui les applique la rentabilité souhaitée. Paradoxalement, c'est même la R.A.T.P., dont les tarifs couvrent à peine la moitié du prix de revient, qui se situe en haut du graphique. Cela traduit seulement le fait qu'avant le « rapport Nora » les prix de la R.A.T.P. avaient pris le plus d'avance sur l'ensemble des coûts de la production française.

LE rapport Nora tentait de concilier trois impératifs concernant notamment :

● La restauration d'un *taux d'autofinancement* substantiel des entreprises publiques (de l'ordre de 60 à 70 % en moyenne) capable de les préserver du risque d'endettement cumulatif. Dans ce but était proposée une hausse des tarifs publics supérieure à celle de l'ensemble des prix, visant à rattraper le retard accumulé ;

● *Le retrait progressif du financement public* à mesure de la restauration de l'assainissement financier des entreprises publiques ;

● *La limitation de l'appel des entreprises nationales au marché financier*, pour à la fois faciliter celui du secteur privé et limiter les conséquences du taux d'intérêt sur leur rentabilité.

Le rapport fut partiellement appliqué de 1969 à 1972, dans des conditions d'ailleurs difficiles. Les tarifs publics connurent alors des taux d'augmentation nettement supérieurs à ceux des années précédentes, et même, en 1970, supérieurs à la hausse des prix.

Les taux d'autofinancement augmentèrent presque tous en 1969 et 1970, la part du financement public décroissant, ainsi que l'appel au marché financier jusqu'en 1970.

PHILIPPE BRACHET.

(Lire la suite page 22.)

Anthropomorphisme et politique économique

par MICHEL CICUREL (*)

LES civilisations primitives avaient une propension marquée à attribuer la forme humaine à des objets, des idées, des événements. L'Encyclopédie du dix-huitième siècle décrit l'anthropomorphisme comme « *la manière de s'exprimer par laquelle les écrivains sacrés attribuent à Dieu des parties, des actions ou des affections qui ne conviennent qu'aux hommes et cela pour l'accommoder et le proportionner à la faiblesse de notre intelligence...* ».

Aujourd'hui, on ne parle plus du doigt ou de la colère de Dieu que par une certaine inertie du langage par rapport à l'évolution des idées. Et pourtant le progrès des connaissances et des techniques n'a pas mis fin à cette tendance à l'anthropomorphisme. Il est même un domaine où, en France du moins, ce vice toujours latent de l'esprit humain resurgit avec force : c'est celui de la « science » économique.

Plusieurs facteurs expliquent cette résurgence. Le « star system » et la personnification du pouvoir affecte autant la sphère économique que le monde politique. Le délire de certaines théories psycho-sociologiques, par opposition aux analyses traditionnelles plus mécanistes, favorise l'illusion. Facilite aussi l'erreur, lorsqu'on n'y prend garde, le regain de faveur de la micro-économie, qui analyse le comportement d'un agent économique abstrait, par rapport à la macro-économie qui, pour être fondée sur l'observation des données économiques concrètes, n'en produit pas moins des « agrégats » qu'il est difficile de qualifier d'humains : il est faux, mais tentant, de donner un visage humain au « consommateur », à l'« entreprise » ou à l'« épargnant », fonctions micro-économiques. Il est moins facile d'en faire autant pour le produit national brut ou la formation brute de capital fixe.

Il y a, enfin, ce profond courant bonapartiste de l'opinion française qui investit de pouvoirs magiques, bénéfiques ou maléfiques, des hommes providentiels ou des boucs émissaires.

(*) Sous-directeur à la direction de la construction au ministère de l'équipement.

La Bourse croit naïvement que l'entreprise Jacques Borel se redressera dès lors que son patron se sera retiré. Le consommateur caresse le rêve que l'indice des prix se laissera intimider par l'autorité du « Joffre de l'économie », même si Raymond Barre rappelle encore une fois à l'opinion que les prix à la consommation sont l'affaire de cinquante millions de consommateurs.

Ainsi l'anthropomorphisme des croyances antiques s'est-il transposé dans cette nouvelle religion des temps modernes dont les idoles sont la consommation et la production.

Trois manifestations de cette tendance sont particulièrement frappantes ; la confusion entre un agent économique, l'entreprise et un homme, le patron; l'influence de la nature des fonctions économiques de l'Etat sur le portrait naïf que brosse l'opinion de ceux qui le dirigent ou qui l'administrent ; la caricature malveillante du travailleur immigré à qui les sans-emploi prêtent le visage hideux du chômage.

(Lire la suite page 22.)

Le déficit des entreprises publiques

(Suite de la page 21.)

Cependant, malgré la forte hausse des tarifs publics, la hausse moyenne des prix (elle-même plus élevée qu'avant 1968) ne permet de parler d'un rattrapage des tarifs sur les prix que pour 1970 ; il s'est agi ensuite d'un simple accompagnement.

Après le départ forcé de M. Chaban-Delmas (qui cesse d'assumer la fonction de premier ministre le 5 juillet 1972), la mise en œuvre de la politique définie Rue de Rivoli par M. Giscard d'Estaing se traduit pour les entreprises publiques par une dégradation rapide de leur situation financière. Contrairement à ceux des entreprises privées, les investissements des grandes entreprises publiques augmentent, de 1973 à 1976, de plus de 20 % par an. On peut donc parler (surtout en 1975 et 1976) d'un retour à leur utilisation anti-conjoncturelle.

L'autofinancement du secteur public continue de diminuer et les aides de l'État restent très insuffisantes pour compenser cette situation. C'est donc au marché financier que le secteur public doit recourir massivement ; sa part dans le total à financer passe de 20 à 40 %. de 1970 à 1974.

Les emprunts à l'étranger se gonflent brusquement, jusqu'à représenter la moitié de ce recours en 1974, alors qu'ils ne constituaient que 4 % des sommes à financer jusque-là.

Un signe de l'abandon de la politique contractuelle entre l'État et les firmes est donné par le refus de l'État de prendre à sa charge le risque de change que ces emprunts à l'étranger représentent pour les entreprises publiques.

Autofinancement : la moitié de l'objectif recommandé

Le rapport Nora avait été provoqué, au milieu des années 60, par l'inquiétude devant la croissance subite des concours budgétaires aux entreprises publiques. Dix ans après, ils représentent 24 milliards de francs en 1976 et 27 milliards de francs en 1977 ; soit 8 % du budget de l'État et 1,6 % du PIB. Moins du cinquième sert à combler le déficit d'exploitation dont les entreprises publiques sont responsables ; plus du quart sert à rembourser des pertes de recettes imposées par l'État et un peu plus compensant les charges sociales exceptionnelles (Charbonnages, S.N.C.F.).

Il ne reste donc plus qu'un cinquième des concours budgétaires à pouvoir être affecté au financement des investissements préparant l'avenir. Le reste représente, à des titres divers, le poids du passé, un gaspillage de ressources d'épargne longue dans des emplois à court terme subis.

Les chiffres moyens cités jusqu'ici recouvrent, bien entendu, des situations très disparates d'une entreprise à l'autre.

● E.D.F. voit son taux d'autofinancement presque doubler de 1965 à 1973, passant de 32 % à 58 %. Mais, loin d'être le signe d'une situation financière s'assainissant durablement, c'est la conséquence du retard dans le lancement du programme nucléaire, dont le coût sera d'autant plus élevé à partir de 1974 qu'il démarrera plus brutalement. Quand la croissance des investissements reprend à partir de 1974, l'autofinancement diminue jusqu'à n'être plus que de 32 % en 1977.

● La situation financière de Gaz de France est dominée par l'effet du partage du surplus de productivité de l'entreprise ; la part constamment excessive accordée à la clientèle accroît le retard des tarifs de G.D.F. sur les prix jusqu'en 1973. Comme la part du financement public, qui était passée par une pointe de 37 % en 1968, est redescendue à 2 % en 1973, la part des emprunts ne peut être qu'excessive (entre 50 % et 60 %). Elle entraîne bien sûr un accroissement cumulatif de la charge des remboursements d'emprunts : 25 % en 1974, contre 10 % en 1965. La part du financement public remonte certes en 1974 (34 %) et 1975 (40 %) ; mais c'est pour redescendre à 24 % en 1976 et 11 % en 1977. L'augmentation des dotations en capitaux depuis 1974 est trop tardive pour assurer la croissance régulière des investissements, qui doivent être amputés en 1974 et surtout en 1976.

● A la R.A.T.P., comme à l'E.D.F., après avoir augmenté assez rapidement jusqu'en 1969, les investissements étaient passés par un pallier jusqu'en 1972. Pourtant, pendant la même période, l'autofinancement a baissé fortement, tombant de 80 à 20 %, taux resté stable depuis. Dans ces conditions, la croissance très forte de l'appel au marché financier fait prévoir des charges excessives de remboursement d'emprunts dès que ceux-ci commenceront à venir à échéance.

● La S.N.C.F. connaît une situation analogue : les investissements y sont en très forte progression depuis 1973. Comme les tarifs ont pris continuellement du retard sur les prix depuis 1970, le taux d'autofinancement a chuté de 76 % en 1970 à 36 % en 1977. La progression de l'aide de l'État, partant de zéro en 1972, n'a pas atteint 10 % en 1975. Elle est même redescendue depuis. Dans ces conditions, la part des emprunts a plus que doublé, passant de 23 % du total en 1970 à 5,5 % en 1977. L'entreprise, qui se désendettait (avec une charge de remboursements d'emprunts de l'ordre de 20 %) jusqu'en 1973, connaît depuis une situation inverse; la diminution récente des remboursements d'emprunts n'est pas saine puisqu'elle laisse prévoir le contraire sous peu.

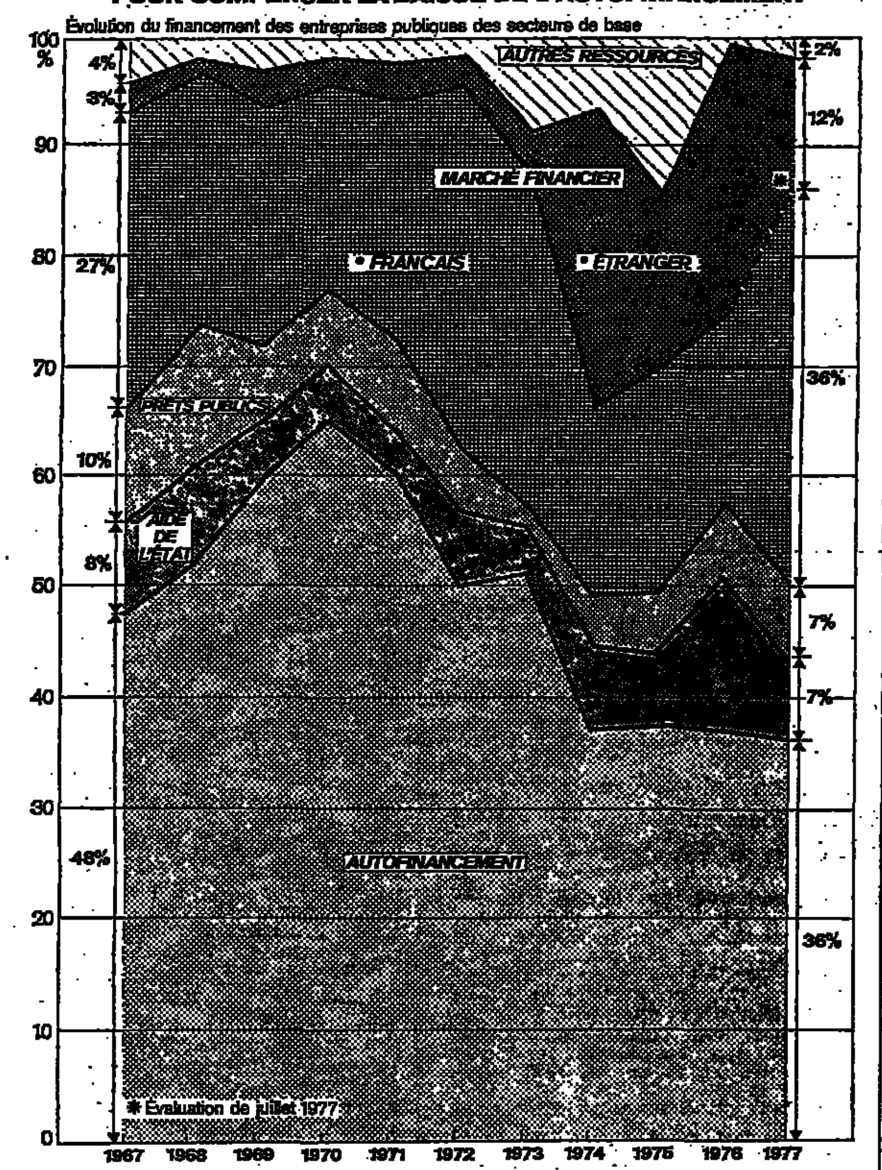
● Enfin la situation financière des *Charbonnages de France* porte à la caricature les critiques que l'on doit adresser au comportement de l'État en matière de financement des entreprises publiques. Réussir une reconversion de l'entreprise en améliorant sa productivité tout en tenant les engagements pris à l'égard du personnel n'est assurément pas chose aisée. Malgré des tarifs bas au point d'en apparaître des prix de dumping, les Charbonnages de France sont l'entreprise publique que l'État a le moins aidé financièrement, puisqu'elle n'a reçu aucune dotation en capital et que la part des prêts publics, qui y était de 53 % du financement total en 1965, a baissé depuis presque régulièrement pour s'annuler à partir de 1971.

Il n'est pas étonnant, dès lors, que le taux d'*autofinancement* des *houillères* connaisse une évolution en dents de scie, passant de — 5 % en 1966, à 86 % en 1970, pour redescendre à 36 % en 1972, remonter à 88 % en 1974 et retomber à 59 % en 1976 ! Les emprunts connaissent, bien entendu, des fluctuations de même ampleur mais en sens contraire : ils sont passés de 104 % en 1968, à 16 % en 1970, 39 % en 1973, 1 % en 1974, 92 % en 1976 et 117 % en 1977 ! Pas étonnant non plus que la charge des remboursements d'emprunt représente en moyenne près de la moitié des besoins de financement.

A l'expérience, il apparaît, au vu de ces dix années, que pour réussir à restaurer la santé financière des entreprises publiques des secteurs de base, deux conditions sont nécessaires : une volonté politique, qui considère ce redressement comme une priorité, et un affaiblissement des mécanismes inflationnistes, qui le favorise. Seule, la première condition a été partiellement remplie de 1969 à 1972. Depuis, elles manquent toutes deux. Les résultats n'ont dès lors rien de surprenant.

PHILIPPE BRACHET.
Maître-assistant à Paris-X (Nanterre).

RECOURS ACCRU AUX EMPRUNTS ÉTRANGERS POUR COMPENSER LA BAISSE DE L'AUTOFINANCEMENT



Anthropomorphisme et politique économique

(Suite de la page 21.)

L'incarnation de l'entreprise par le patron n'intéresse pas seulement l'imagerie populaire : elle entame l'opinion soi-disant bien informée. *L'Humanité* du 6 septembre dernier, évoquant le débat des partenaires de la gauche à propos du statut des entreprises, titrait : *« On ne changera rien si on ne s'attaque pas aux grands possédants. »* Et Philippe Herzog, l'économiste du P.C.F., ajoutait : *« Nationaliser, c'est mettre dehors le patron, sinon c'est encore le profit qui fera la loi. »*

D'ailleurs, le programme commun de gouvernement, même dans sa version de 1972, est, en ce qui concerne l'entreprise, un bel exemple d'anthropomorphisme. Il hésite, en effet, entre deux stratégies pour réduire les pouvoirs du patronat. L'une consiste à redistribuer les pouvoirs dans l'entreprise, soit au profit de ses travailleurs : c'est l'autogestion ; soit au profit des fonctionnaires : c'est la « planification démocratique ».

Aucune de ces deux formes de direction de l'entreprise ne garantit une efficacité suffisante, si l'on en croit les expériences étrangères. Mais, à condition de choisir nettement l'une ou l'autre, aucune n'est incohérente.

L'autre stratégie de limitation du pouvoir patronal est, au contraire, anthropomorphiste. Elle consiste à maltraiter l'entreprise pour punir la classe dirigeante. Accroître excessivement les salaires et les charges, augmenter le prélèvement fiscal, réduire l'autofinancement, interdire le licenciement sans reclassement préalable, c'est mutiler les entreprises autant que le pouvoir de leurs dirigeants. Aucune entreprise, ni yougoslave, ni soviétique, ni française, sur le mode capitaliste ou socialiste, ne peut se passer de faire des profits. Le patron n'y peut rien. René Victor Pilhes était bien meilleur économiste lorsqu'il montrait dans *L'Imprécateur*, que le véritable patron de l'entreprise est aujourd'hui le cash-flow, et qu'il sera peut-être demain l'équilibre des relations humaines au sein de l'entreprise : mais que cela demeure un rêve.

L'anthropomorphisme est d'autant plus flagrant que le programme commun s'en prend particulièrement aux grandes entreprises.

On peut, à la rigueur, confondre l'entreprise artisanale ou l'exploitation agricole de type familial avec son patron : bien souvent, comptes du ménage et comptabilité professionnelle sont confondus, et les salariés de ces entreprises sont les membres de la famille.

Au contraire, la grande entreprise est devenue une machine exceptionnellement complexe où les pouvoirs s'enchevêtrent selon des combinaisons innombrables. Le patron n'y existe même plus : l'entreprise est conduite par la « technostructure », c'est-à-dire, la collectivité des cadres dirigeants.

De même l'assimilation du patron et du « grand capital » est un contre-sens grossier dans les grandes entreprises, où le patron est un salarié, et le propriétaire une collectivité d'actionnaires, d'ailleurs souvent impuissante.

Dans les grandes firmes, en revanche, le pouvoir syndical constitue un élément autrement important que la personnalité du patron pour le bon fonctionnement de l'entreprise. Il fournit d'ailleurs l'occasion d'illustrations magnifiques de l'anthropomorphisme patronal (on peut être victime de l'anthropomorphisme et le cultiver soi-même). François Ceyrac raconte (1) que, ouvrier du S.T.O., il avait été désigné comme délégué syndical par ses camarades *« parce qu'il travaillait le plus mal et parlait le mieux »*. Toutefois, Ferdinand Beghin parlant des syndicats est sans doute moins anthropomorphiste, et moins éloigné de la vérité lorsqu'il accuse : *« c'est eux qui gouvernent »* (1). Il n'est qu'à voir les exemples allemands et japonais pour comprendre que l'efficacité d'une entreprise est largement celle de ses travailleurs. L'imagerie veut que ce soit le patron qui licencie ou refuse les hausses de salaires, alors que c'est la collectivité des salariés au sein de l'entreprise qui, par son comportement, face aux contraintes de la concurrence, influence le choix des dirigeants entre le niveau de l'emploi et celui des salaires.

De plus en plus, d'ailleurs, l'entreprise devient dépendante de forces extérieures anonymes, sur lesquelles le patron n'a pas prise. En France, le pouvoir des banques, par exemple, s'est accru de façon considérable, à tel point que la jurisprudence des tribunaux reconnaît désormais fréquemment la responsabilité des banquiers dans les difficultés de l'entreprise. Elle l'a fait avec quelque incohérence, accusant tour à tour le banquier de se retirer trop vite devant le risque menaçant ou de devenir au contraire commanditaire de sa cliente. L'essentiel demeure : la consécration de la notion de « gestion de fait » par les prêteurs.

Plongé dans cet environnement, face à ces diverses *forces économiques* et financières, plus ou moins occultes et anonymes, le patron est plus souvent un bouc émissaire qu'un *responsable* solitaire.

Le président et le taux de croissance

Les boucs émissaires ne manquent pas non plus lorsqu'il s'agit d'apprécier l'activité économique de l'État.

Et d'abord au plus haut niveau. On a prêté, et on prête encore, au président de la République la préférence pour une croissance économique lente. On l'explique volontiers par sa réserve à l'égard du monde des patrons et des ouvriers, c'est-à-dire des entreprises, et son inclination pour le cercle des hommes qui pensent, écrivains ou artistes, et ne fabriquent pas. Pourtant, lorsqu'il a fallu choisir, Valéry Giscard d'Estaing a choisi sans équivoque un taux de croissance élevé : c'est le cas notamment du VII[e] Plan, pour lequel une croissance rapide a été retenue à l'issue d'un conseil de planification, sous l'autorité du président.

C'est un fait, pourtant, que le rythme de la croissance française, comme de celle de tous ses partenaires industrialisés, s'est pratiquement réduit de moitié depuis trois ans, coïncidant avec la date de l'arrivée au pouvoir du président actuel. Les causes internationales de ce ralentissement sont bien connues. Que ce soit pour l'en féliciter ou pour le blâmer, attribuer aux convictions personnelles de M. Giscard d'Estaing la molesse de la croissance, c'est faire de l'anthropomorphisme. De même l'attitude qui prête à Ramond Barre des traits de caractère déduits de l'action qu'il est contraint de mener pour faire face à une situation économique donnée. Les réponses des personnes interrogées lors d'un récent sondage sur la personnalité du premier ministre dépeignaient celui-ci comme un homme austère, sévère, autoritaire, éloigné des préoccupations quotidiennes des Français. Sans aucun doute parce qu'il conduit un plan d'austérité, qui d'ailleurs, s'il était abandonné, nous serait vite imposé par le Fonds monétaire international auprès duquel nous aurions quémandé des crédits en devises. Mais Raymond Barre ne deviendrait-il pas, comme François Mitterrand aux yeux des mêmes Français, humain et chaleureux, s'il promettait le SMIC à 2 300 francs ?

Anthropomorphisme au sommet de l'État. Anthropomorphisme à la base. Depuis Courteline, le fonctionnaire est dépeint comme paresseux, parasite et adjudantesque. Trois millions de fonctionnaires auraient-ils aujourd'hui en France ce même fâcheux caractère ?

Il semble bien plutôt que ces traits prêtés au fonctionnaire traduisent en réalité les caractéristiques de la fonction économique de l'État. Le fonctionnaire est jugé paresseux parce qu'on ne sait pas mesurer la production de l'administration, qui est souvent gratuite.

Pourtant personne n'ignore qu'en France les salariés de la fonction publique sont sensiblement moins bien rémunérés que les autres. Ni que la gratuité est une illusion, et que, si l'usager ne paye pas le service administratif à son prix vrai, il faut faire payer le contribuable.

Les « voleurs d'emploi »

Il est, enfin, dans la nature même de la fonction économique de l'État d'être fondée sur l'autorité. Les économistes ont montré que certains biens et services, baptisés « biens collectifs », ne pouvant être financés au moyen du paiement d'un prix par le consommateur du bien, parce que sa consommation est indivisible, devaient par conséquent faire l'objet d'un financement autoritaire : impôt ou épargne forcée. C'est le cas par exemple de la défense nationale pour laquelle aucun usager n'accepterait spontanément de payer parce qu'aucun ne peut être exclu de sa protection, qu'il ait ou non supporté sa part de financement.

Il est évident cependant que la prise en charge d'un nombre croissant de services gratuits par l'État, l'extension du domaine de la prétendue gratuité et l'accroissement du poids des prélèvements obligatoires (impôts et cotisations sociales) qui en résulte entraîneront inévitablement des réactions de rejet de la part des contribuables.

Le paradoxe est que, d'une part, une majorité des Français s'apprêtent à porter au pouvoir une gauche qui, unie ou désunie, s'accorde au moins pour accroître la part des services collectifs et de la gratuité dans l'économie nationale, et que, d'autre part, ils redoublent de critiques et de quolibets à l'égard des « ronds-de-cuir ». Confusion entre les défauts réels de l'activité économique de l'État et les prétendus travers des fonctionnaires.

« Il mange le pain des Français. Sans lui, il n'y aurait plus de pain : il est boulanger. » Le travailleur immigré est ainsi l'enjeu d'un débat passionné entre anthropomorphistes des deux bords : pour les uns, responsable du chômage ; pour les autres, artisan de la richesse nationale.

La recrudescence du racisme « petit-blanc », notamment dans le monde ouvrier touché par la crise, est impressionnante. L'équation, trop simple, entre un million de chômeurs et deux millions cinq cent mille étrangers hante les esprits des sans-emploi. Chaque travailleur immigré paraît voler l'emploi d'un chômeur français.

Les explications fondamentales du phénomène fournissent des aliments nouveaux à cette hostilité sommaire. On accuse par exemple les immigrés de trouver des emplois *« sans même parler le français »*, alors qu'il va de soi que la sous-qualification et la sous-rémunération qui en résulte sont évidemment les arguments essentiels du recrutement des travailleurs étrangers. Pour la plupart, les Français ne voudraient pas des emplois occupés par les travailleurs immigrés, en tout cas dans les conditions de travail et de rémunération actuelle. Les chômeurs français sont donc plus responsables de leur propre chômage, par les emplois qu'ils refusent, que les travailleurs immigrés, par ceux qu'ils acceptent.

Mais ce qui est vrai n'est pas toujours vraisemblable. Et les travailleurs immigrés sont dépeints sous un sombre visage par les travailleurs privés d'emploi, ou menacés de l'être un jour, par leur famille, et ce qui est moins excusable, par ceux qui convoitent leurs suffrages, politiques ou professionnels, et exploitent trop facilement une inquiétude bien naturelle.

En sens inverse, il est tout aussi naïf de peindre le travailleur immigré, ou son frère resté au pays, sous un jour idyllique. Tentation à laquelle n'échappe pas l'intellectuel au cœur généreux, adepte à ses heures perdues du « stage ouvrier ».

La vérité n'est pas au milieu. Elle est ailleurs. La crise et le chômage ont un caractère international. Ils touchent aussi bien les pays qui n'ont pas de travailleurs immigrés (Suède, Japon) ou ceux qui les ont renvoyés (la R.F.A. a diminué de huit cent mille en trois ans le nombre de ses travailleurs étrangers), que les nations qui en gardent un nombre élevé (États-Unis). Les causes profondes de cette mutation sont la crise énergétique et la nouvelle division internationale du travail. Les remèdes sont, pour les pays industrialisés, un redéploiement industriel vigoureux, et étalé sur une dizaine d'années.

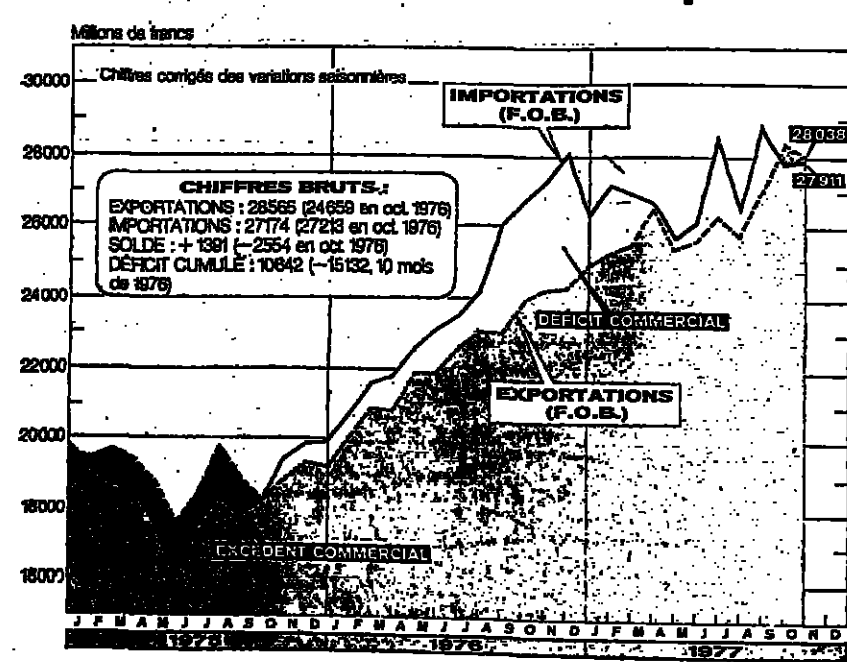
Si la France manque cette mutation, elle redeviendra ce qu'elle était naguère : un pays sous-développé. C'est le défi le plus important que notre pays doit relever depuis sa décolonisation.

Il n'est pas question, bien sûr, de nier l'influence économique de tel patron, tel fonctionnaire, tel homme d'État. Mais l'opinion, en France, pêche par l'excès inverse. L'anthropomorphisme des Français constitue présentement un obstacle essentiel à l'action de tout gouvernement, l'actuel ou un autre, pour combattre la crise économique. Tant que l'opinion attribuera naïvement à la personnalité de quelques hommes la responsabilité d'une crise qui est profonde, durable et généralisée, elle refusera les sacrifices qui s'imposent pour espérer la vaincre un jour.

MICHEL CICUREL.

(1) *Les Patrons*, André Harris et Alain Sédouy, Éd. du Seuil.

BALANCE COMMERCIALE : équilibre



Les résultats du commerce extérieur en octobre traduisent certes une stagnation des achats à l'étranger, liée à une retombée de la consommation, après la reprise de l'été. Ils s'expliquent aussi par une bonne tenue des exportations, même si les statistiques ont été gonflées par la vente aux Bermudes du pétrolier Nestor pour 580 millions de francs. Malgré une concurrence internationale de plus en plus vive, les entreprises françaises poursuivent, en fonction même de la faiblesse du marché national, leurs efforts à l'exportation.

Ainsi, pour les neuf premiers mois de 1977, d'assez bonnes performances, note le C.N.P.F., ont été enregistrées à l'égard de l'Espagne (+ 25 % contre 18 % pour la moyenne des exportations) et de la Grande-Bretagne (+ 26 %). Une forte progression a été notée vis-à-vis des États-Unis (+ 37 %) et de l'U.R.S.S. (+ 40 %). La balance commerciale s'est ainsi améliorée à l'égard de ces deux pays (respectivement de 11 et 35 points), ainsi que de plusieurs États européens. Elle s'est toutefois dégradée vis-à-vis d'autres pays industriels : Japon, Suède et surtout Espagne (— 7 points pour chacun de ces deux pays).

Un redressement a été observé à l'égard de la R.F.A., au point que le quotidien Frankfurter Allegemeine Zeitung *a parlé d'un « miracle de l'exportation française ». En effet, les ventes françaises ont, de janvier à septembre, progressé de 18 %, alors que les achats n'augmentaient que de 12 %. Le déficit commercial à l'égard de la République fédérale d'Allemagne a diminué, s'établissant à 8 milliards de francs pour les neuf premiers mois de 1977, contre 9 milliards durant la même période de 1976*

La compétitivité des produits allemands semble affectée par la revalorisation du deutschemark, du moins dans le domaine des biens de consommation. Si l'on en croit la chambre franco-allemande de commerce et d'industrie, les exportations françaises ont enregistré de bons résultats dans des secteurs considérés comme des « chasses gardées » de la R.F.A. : industries mécanique (+ 25 % au troisième trimestre par rapport à 1976) et électrique (+ 20 %), construction automobile (+ 25 %), papiers et cartons (+ 10 %).

ÉCHANGES INTERNATIONAUX

A la recherche d'une théorie du commerce extérieur

par CHRISTIAN SCHMIDT

L'ATTRIBUTION des prix Nobel de science économique à B. Olhin et à J. Meade, cette année, fournit une occasion de faire le point sur l'apport de la théorie économique à la compréhension des relations internationales. La publication du plus célèbre ouvrage de B. Olhin remonte à 1933, tandis que la série des grands livres de Meade sur ce sujet ont paru dans les années 50. Leurs œuvres cependant représentent encore aujourd'hui la base de ce que l'on pourrait appeler la théorie « conventionnelle » ou généralement admise des relations économiques internationales, et la plupart des travaux contemporains prolongent, affinent ou généralisent leurs problématiques. Il s'agit pour cette théorie :

1) De définir une allocation optimale des productions nationales considérée d'un point de vue mondial sur la base des dotations de facteurs dont dispose chaque pays ;

2) D'expliquer les mécanismes d'ajustement des économies nationales à l'environnement international, à travers le fonctionnement de la balance des paiements.

Ces deux questions sont parmi les plus vulnérables de l'économie politique. La première, à laquelle Olhin a proposé une solution, préoccupait déjà A. Smith (1776) et D. Ricardo (1821). La seconde, à laquelle s'est attaché Meade, avait déjà attiré l'attention du philosophe Hume (1752). Elles se trouvent reliées l'une à l'autre par une référence commune à une définition statique de l'équilibre des échanges internationaux. Cette représentation de l'économie mondiale et les solutions contemporaines données à ces questions sont-elles toutefois de nature à promouvoir la connaissance des phénomènes majeurs observés aujourd'hui : interdépendance des conjonctures nationales, transmission et génération de l'inflation mondiale, organisation multinationale de la production, accumulation de l'endettement international ?

D'innombrables petits modèles pédagogiques de type « deux produits de pays » ont été proposés dans ce cadre pour expliquer les échanges internationaux, soit par l'offre des facteurs de production, dans la direction explorée par Olhin, soit par la demande des biens finals, dans la voie choisie par Meade. Mais leur pouvoir explicatif reste limité. La distinction entre produits et facteurs de production permet mal de rendre compte des biens intermédiaires et d'intégrer la dimension d'information technologique qui régit le commerce international de nombreux produits. L'hypothèse d'une plus grande mobilité internationale des produits que des facteurs se trouve mise en question par l'ampleur et la rapidité des mouvements de capitaux qui s'observent d'un pays à l'autre. Dans certains pays comme les Etats-Unis, la dispersion internationale du capital s'est même accompagnée, au cours des quinze dernières années, d'une déspécialisation de la production nationale quelque peu paradoxale au regard de la théorie « conventionnelle ». De manière plus générale, l'imputation des produits aux seules entités nationales est contredite par le développement des circuits de production mondialement intégrés qui caractérisent un nombre croissant de branches industrielles, comme le textile, la confection et l'électronique. Enfin, l'idée d'un système de prix unique caractérisant le marché mondial qui résulterait de l'ouverture des frontières se trouve démentie, non seulement par la persistance d'une dualité entre les systèmes de prix nationaux et internationaux, mais encore par l'aggravation de la disparité entre les différences de systèmes de prix nationaux au cours des dix dernières années.

Une « théorie-prétexte »

Ces critiques bien connues ne tiennent pas compte des progrès récents et ne touchent du reste la théorie « conventionnelle » que de manière superficielle.

En premier lieu, l'analyse d'activités qui caractérise les biens produits au moyen de leurs processus de production rend bien compte de la technologie des marchandises échangées entre les pays. En second lieu, si l'allocation optimale de la production entre les nations se trouve définie dans un monde où les capitaux ne circulent pas dans l'espace international, cette définition demeure valable lorsque les capitaux circulent librement d'un pays à l'autre. Bien plus, on a pu démontrer qu'une telle définition s'appliquait encore dans un monde où les facteurs passent librement les frontières tandis que le commerce des marchandises rencontre des obstacles. Enfin, on a montré qu'une situation de concurrence imparfaite ou de monopole au niveau mondial ne rendait pas illusoire la référence à un équilibre international entre des pays disposant de dotations de facteurs comparables, comme c'est le cas des pays industriels de l'Europe occidentale. Dans cette hypothèse, en effet, une spécialisation internationale complète des pays est encore susceptible d'être déterminée.

Mais il ne s'agit là que d'aménagements techniques, et le problème de la pertinence d'une théorie des relations économiques internationales exclusivement conçue dans le dessein de déterminer une allocation optimale des productions nationales reste entier.

Or, il est troublant de constater que toute cette construction repose, en définitive, sur une analogie bien pauvre, qui assimile chaque pays à un agent individuel, sa dotation de facteurs à une richesse initiale et lui assigne tour à tour le rôle de producteur et de consommateur.

De Ricardo à Marshall en passant par Stuart Mill, le commerce extérieur n'a cessé de servir de prétexte aux théoriciens pour mettre en évidence quelques-unes des propriétés d'économie *pure*. L'économie internationale, tout au moins dans son acception conventionnelle, ne représente donc pas un champ original, mais seulement un prétexte théorique. Il n'est pas étonnant, dans ces conditions, que la vérification empirique de ces propositions n'ait guère été concluante, pour ne pas dire franchement paradoxale, comme l'atteste l'analyse de la structure du commerce extérieur des Etats-Unis.

Modèles contre théorie

Devant les résultats maigres et souvent décevants de la théorie conventionnelle, ce sont les modèles économétriques qui ont pris récemment la relève de la compréhension des phénomènes économiques internationaux. Les uns sont d'origine universitaire (Link, université de Wharton ; Inforum, université du Maryland et Mondeco, université de Paris-Dauphine) ; d'autres proviennent d'organismes internationaux (F.M.I., ONU) ; d'autres enfin ont été conçus par des organismes administratifs nationaux (Moïse, GEPI). Leur objectif n'est ni de décrire ni d'expliquer, mais de prévoir ou de simuler les évolutions du commerce mondial.

On peut les classer selon qu'ils fournissent des prévisions à horizon fixe (Moïse ou Leontief) ou présentent les cheminements pour les atteindre (Inforum), selon qu'ils visent le court terme (Link), le moyen terme (Moïse) ou le long terme (Leontief). Mais leur différence la plus importante réside dans leur représentation des relations commerciales entre les nations. Elles révèlent trois conceptions distinctes qui renvoient du reste à des approches théoriques très différentes des échanges internationaux centrées soit sur les produits, soit sur les pays. La première, que l'on pourrait appeler « mondialiste », adoptée par Leontief, consiste à considérer l'économie mondiale comme un bloc divisé en grandes régions et à traiter les flux d'importation et d'exportation de chaque bien par rapport à un pool international indivisible. La seconde, que l'on baptisera « internationaliste », choisie par Moïse, tend au contraire, à individualiser tous les flux commerciaux bilatéraux entre les pays. Entre ces deux extrêmes se situe la position de Link et d'Inforum, où seules les importations sont directement liées aux économies nationales, les exportations se trouvant déduites d'une hypothèse de division de l'économie mondiale en parts de marchés.

La relative pauvreté théorique des liaisons retenues dans ces modèles (fonctions d'importation ou fonctions de demande mondiale, équilibres des flux internationaux, etc.) ainsi que le nombre souvent très élevé des variables exogènes qu'ils contiennent (productions nationales, parts des marchés mondiaux, etc.) peuvent rendre sceptique sur leur apport à la connaissance des mécanismes de l'échange international. La plupart d'entre eux restent en particulier tributaires des tableaux et échanges industriels nationaux qui ne permettent pas de dégager la dynamique du commerce mondial. En outre, ils se réfèrent le plus fréquemment aux produits et aux branches, alors que c'est principalement au niveau des secteurs qu'interviennent les décisions. Ils s'attachent enfin aux relations commerciales, tandis que c'est l'organisation de la production qui façonne les échanges internationaux.

Cependant, en dépit de leurs limites et de leurs insuffisances, ces modèles fournissent aujourd'hui une grille d'organisation de l'information susceptible de mettre en évidence certains des traits spécifiques du commerce mondial. Ainsi, le repérage direct des flux d'importation et d'exportation sur la base des déterminants de la demande mondiale, qui caractérise le modèle Moïse, a permis à une équipe du GEPI de comparer récemment les processus de spécialisation en matière de produits manufacturés suivis par trois pays industriels : le Japon, l'Allemagne et la France (*le Monde* du 14 septembre 1976). Cette recherche a conduit ces auteurs à induire de l'analyse des deux grandes filières de production distinguées (la filière métallique et la filière agro-chimique) les premiers éléments d'une théorie de la stratégie dynamique de spécialisation internationale.

La modélisation peut également donner lieu à des usages différents. L'un des faits les plus troublants de l'environnement international réside, par exemple, dans la dispersion des prix de nombreux produits qui font l'objet du commerce international et dans l'extrême variabilité des rapports prix d'exportation/prix intérieurs qui ont pu être constatés dans la majorité des pays industriels. Ces observations conduisent à réviser certaines idées communément admises sur l'articulation mondiale entre les différents systèmes de prix dans une économie ouverte et suggère une reformulation des relations entre les pays et l'environnement commercial international — les ajustements s'effectuent autant et même pour certains produits davantage, à travers les quantités que par l'intermédiaire des prix. Cette idée formulée de manière intuitive devrait pouvoir être prolongée par l'élaboration d'un modèle dynamique des relations entre les prix nationaux et les prix internationaux. Un tel modèle est d'ores et déjà à l'étude dans certaines universités, comme celle de Californie. Sa mise au point permettrait d'étudier la formation des prix à l'échelle mondiale et devrait déboucher, dans une étape ultérieure, sur une nouvelle formulation théorique du problème, capable en particulier de mieux rendre compte des mécanismes de transmission internationale de l'inflation.

Ces deux exemples montrent que si les modèles économétriques ne peuvent ni ne doivent se substituer à la théorie du commerce extérieur, ils n'en offrent pas moins une chance de la renouveler profondément en captant certaines de ses caractéristiques originales. La conception d'une véritable théorie du commerce extérieur, qui n'en est encore qu'à ses premiers balbutiements, se trouve donc devant, et non pas derrière nous.

BIBLIOGRAPHIE

«Solutions pour demain»

de Christian Borromée

DANS ses « *Solutions pour demain* », Christian Borromée pose un problème majeur : celui des moyens propres à conduire nos sociétés vers les fins que, plus ou moins consciemment, nous leur assignons.

Pour lui, le premier vice, qui défait tout ce que nos systèmes économiques prétendent faire, est l'inflation.

Le second grand vice est : « *La tendance de l'Etat à vouloir réglementer, par le menu, la vie économique, tout en laissant se constituer des positions dominantes et des ententes, quelquefois sous son égide et sa direction, voire en son sein même.* » (Page 13.)

Son analyse le conduit à la conclusion que « *le capitalisme compris dans le sens de régime d'inflation et de positions dominantes n'a plus que l'apparence d'un régime de liberté et se rapproche insidieusement des régimes de monopole d'Etat...* » Pour briser ce cycle, déjà décrit par Platon, « *il faut rétablir la confiance en une monnaie saine et durable, la confiance économique dans l'avenir d'un développement libre et universel et la confiance politique en un Etat fort et indépendant* ».

Tel est le point de départ de la quête des « *remèdes évidents* », au premier rang desquels l'auteur place les lois anti-trusts.

Aux Etats-Unis, c'est le Sherman Act contre le malthusianisme et le Clayton Act contre les discriminations des prix et les monopoles qui sont le secret de la prospérité américaine.

L'auteur examine ensuite, en détail, les lois qui portent atteinte à la liberté économique et à la convertibilité monétaire. Il consacre tout un chapitre aux abus scandaleux qui affectent le domaine immobilier, aux imperfections de notre fiscalité et aux lacunes de notre politique familiale. Il marque enfin, avec force, les conséquences que ces constatations devraient entraîner dans le statut de l'entreprise.

Toutes les réflexions de l'auteur démontrent que, contrairement à la croyance commune, la liberté n'est jamais spontanée. Elle est une institution « *qui vit autant qu'existent les conditions propres à l'établir et à la protéger* ».

C'est donc à la glorification du « *marché institutionnel* » que conduit le beau livre de Christian Borromée. J'espère qu'il convaincra ses lecteurs que le marché, condition de la liberté économique, est une organisation complète qui devra être, demain, rétablie, entretenue et protégée.

JACQUES RUEFF.

★ Plan, collection « l'Appel », 38 F.

POLITIQUE FICTION

« Le Krach de 1979 »

de Paul Erdman

PAR chance, l'Arabie Saoudite ne produisait pas de pétrole en 1945 : pour un peu elle serait tombée dans la zone d'influence soviétique à Yalta. Mais le royaume wahabite est dans le camp américain — presque aussi bien gardé que Fort-Knox — et c'est en Californie qu'il va chercher un banquier désœuvré — Bill Hitchcok — pour gérer les 400 milliards de dollars de revenus de l'or noir.

Conte philosophique autant que roman de politique-fiction, *le Krach de 1979* (1) se veut illustration du glas du capitalisme. Ainsi en Grande-Bretagne : « *le gouvernement devait taxer de plus en plus lourdement les « riches » pour satisfaire aux revendications des « pauvres ». Une fois les vrais « riches » disparus — soit ruinés, soit en exil, — les « moyens » restèrent seuls à subir le poids de la fiscalité et furent en conséquence dépouillés de leur épargne et privés des moyens de la reconstituer. Du même coup, l'économie perdait sa principale source d'investissements privés et se condamnait à sa perte* ».

Pourtant, c'est avec jubilation qu'on perçoit la panique qui gagne les dirigeants des grandes banques occidentales lorsque les quittent ces pétrodollars baladeurs ou lorsque « *ces enfoirés d'Italiens* » sont incapables de rembourser leurs dettes.

C'est qu'il y a de la farce dans la nouvelle hiérarchie d'un monde traversé par les anciens « grands » mi-pantins mi-mendiants : Français « *qui ne peuvent jamais voir plus loin que leur nez* », Suisses « *à l'air lent mais capables d'additionner plus vite qu'un ordinateur si c'est de leur argent dont il s'agit* », Anglais dont la place à une table de conférence montre « *à quel point la Grande-Bretagne a dégringolé dans l'échelle des valeurs mondiales* » ou principaux dirigeants pétroliers qui ne sortent « *ni de Harvard ni de Princeton* » mais sont tous et sans la moindre exception des hommes de terrain qui ont « *fait leurs classes en Alaska dans le froid polaire ou au Venezuela dans la chaleur des tropiques* ». Comment le contraste entre « *ces durs* » et le cheikh Yamani, « *raffiné, courtois, immaculé dans son costume de Savile Row* » ne serait-il pas « *choquant* » ?

Mais le pouvoir des maîtres de Ryad peut-il durer ? Contraints d'accroître leur production pétrolière pour satisfaire les besoins occidentaux, ils risquent de déstabiliser le système au moindre mouvement de ces impressionnants surplus de pétrodollars (et la crise ne serait pas moindre s'ils limitaient leur production). Minés par les querelles intestines de la dynastie, ils sont en butte aux volontés d'hégémonie de leur plus proche voisin — autre grand ami des Américains, — cette « *espèce de cinglé irresponsable* » de chah d'Iran qui aime tant jouer avec des jouets grandeur nature qu'il finira par lancer sur le golfe arabo-persique des bombes atomiques au cobalt qui rendront inaccessibles pour un quart de siècle les champs pétrolifères.

Best-seller aux Etats-Unis, le livre goguenard de Paul Erdman, ancien banquier ayant écrit en prison son premier roman sur la crise du dollar après une faillite remarquable, est affadi par la liaison abracadabrante d'Hitchcok avec la fille du savant suisse qui met au point les bombes iraniennes par sympathie pour Israël.

Mais comme sa sœur la science-fiction, la politique-fiction prend ses racines dans le présent et rêve l'avenir pour mieux nous en préserver. Cet avenir-là, pour n'être pas rose, n'est pas le plus invraisemblable.

BRUNO DETHOMAS.

★ « Le Krach de 1979 », de Paul Erdman, traduit de l'anglais par Michel Ganstel. Editeur : Olivier Orban, 324 pages, 44 F.

Mort de Luigi Solari

Un grand économètre

UN des économistes d'expression française avec un rayonnement international propre, le doyen Luigi Solari, vient de mourir à Paris à l'âge de quarante-cinq ans. Luigi Solari était professeur aux universités de Genève (où il avait créé le département d'économétrie), de Lausanne et de Paris IX-Dauphine. Il était, depuis 1971, le président de l'ASEPELT (l'Association scientifique européenne d'économie appliquée).

Luigi Solari laisse une œuvre féconde dans le domaine de l'analyse de la consommation des ménages qu'il avait contribué à étendre aux consommations collectives. Il a démontré dans ses travaux qu'il est possible aujourd'hui de conjuguer la théorie économique (en l'occurrence la théorie des choix) et l'observation empirique des phénomènes de consommation dans une approche quantitative unifiée. Luigi Solari s'inscrit ainsi dans une nouvelle tradition scientifique de l'économie qui essaie de combler le fossé qui s'est creusé progressivement entre l'économie pure et l'économie appliquée.

Le dernier ouvrage de Luigi Solari (1), publié peu de temps avant sa mort, illustre cette démarche et constitue une référence de base pour l'étude scientifique des phénomènes économiques.

(1) « *De l'économie qualitative à l'économie quantitative. Pour une méthodologie de l'approche formalisée en science économique* », avec la collaboration d'Edouard Rossier, Paris, Masson, 1977.

MONNAIES

Une proposition dangereuse : réévaluer le franc C.F.A.

La question posée dans « le Monde de l'économie » du 27 septembre dernier par M. François Kouadio, « Doit-on redéfinir une nouvelle parité du franc C.F.A. ? », était d'apparence technique mais reflétait une interrogation de nature fondamentale sur le fonctionnement et l'avenir de la zone franc.

S'IL est vain de mesurer exactement les avantages que recueillent respectivement les différents partenaires de la zone franc parce qu'ils ressortissent à des domaines de natures différentes, il n'est pas contestable qu'elle est bénéfique aux uns et aux autres. Les pays africains qui y adhèrent profitent d'une monnaie convertible leur permettant d'utiliser le commerce international comme un moteur du développement économique ; la France, de son côté, par ce biais, réalise une extension de ses marchés et une économie de devises.

Néanmoins, ses bienfaits économiques étant rappelés, il convient de juger la zone franc sur pièces en mesurant, notamment, les contraintes auxquelles elle est soumise actuellement.

La thèse de M. Kouadio souligne, à juste titre, le caractère étrange de la stabilité de la parité du change — les parités actuelles ont été définies en 1948 — au sein de la zone franc, en dépit de l'évolution non synchrone des différentes notions qui la composent et, notamment, des progrès réalisés par certaines d'entre elles. Cette stabilité inflationniste qu'une mesure de réévaluation du franc C.F.A. permettrait d'atténuer. Reprenons cette analyse et évaluons la proposition qui en découle.

L'origine des pressions inflationnistes

Le système de la zone franc accorde à la France un rôle de premier plan en matière de ventes de produits manufacturés, qu'il s'agisse d'équipements ou de bien de consommation. Une partie non négligeable des importations des pays africains de l'union monétaire provenant de France, la hausse des prix français affecte donc directement les prix chez ses partenaires. D'où l'argument d'une inflation africaine qui serait importée de France.

Ce raisonnement, qui consiste à attribuer à la France la responsabilité de l'inflation en zone franc ne résiste pas à l'analyse pour quatre raisons complementaires :

● La progression des prix dans la plupart des pays d'Afrique noire d'expression française connaît un rythme nettement plus élevé que l'indice des prix français. Ce qui tendrait à prouver l'existence de pressions inflationnistes spécifiques.

● L'indice des prix de la consommation des familles africaines évolue plus vite que l'indice de la consommation des familles européennes installées en Afrique. Ce qui tendrait à indiquer que le prix des produits locaux (manioc, igname, bananes, plantain, viandes, etc.) augmente plus que le prix des biens importés. Ainsi, en prenant comme base 100 l'année 1970, fin 1976, les indices de prix à la consommation pour les ménages à mode de vie africain, d'une part, à mode de vie européen, d'autre part, étaient respectivement de 195,1 et 142 à Niamey, de 180,6 et 169,3 à Lomé et de 204,4 et 184,2 à Dakar (1).

● Si on met à part le Gabon et, dans une moindre mesure, la Côte-d'Ivoire, on constate que le poste des importations, le plus important concerne les produits pétroliers, dont nul n'ignore que le prix, malheureusement, n'est pas fixé à Paris.

● Le poids de la France dans les importations des pays de la zone franc décline régulièrement au profit d'autres pays européens et du Japon (notamment dans le secteur automobile). Ainsi la part de la France dans l'ensemble des importations de l'U M O A (2) est passée de 80 % en 1962 à 50 % en 1968 pour n'en représenter qu'à peine 40 % actuellement.

Si l'on conjugue toutes ces constatations, on observe que l'inflation qu'enregistrent maints pays africains est pour une part importante d'origine extérieure mais non française puisque due essentiellement au renchérissement du coût du pétrole et pour une part non négligeable (mais qui reste à mesurer) d'origine interne (hausse des produits vivriers provoquée d'ailleurs dans certains cas par une élévation du niveau de vie national).

Une réévaluation du franc C.F.A., qui se traduirait pour les pays partenaires de la France par une baisse automatique du prix des biens importés, et donc par une pression anti-inflationniste, constitue-t-elle le remède ?

Admettons-le un instant et imaginons, dans le cadre de l'UMOA, une réévaluation du franc C. F. A. Quelle serait son efficacité, eu égard à l'objectif considéré ?

Un remède inadéquat

Dans la meilleure des hypothèses, elle affecterait, dans le sens de la baisse, le prix des biens importés par les pays de l'UMOA. Ceci se traduirait par un avantage de prix pour les ménages à mode de consommation européen, c'est-à-dire pour les catégories sociales les plus aisées. Le budget des familles les plus démunies subirait par contre peu de modifications. A l'évidence, cette mesure accroîtrait à court terme les inégalités sociales.

Par ailleurs, le coût des investissements étrangers augmenterait — ce qui, à moyen terme, provoquerait une hausse spécifique de prix, d'autant moins négligeable que l'essentiel de la formation brute de capital des entreprises dans certains pays de l'UMOA provient de l'extérieur.

Plus vraisemblablement, la réévaluation ne se traduirait pas (ou peu) par une baisse du prix des importations, mais par une hausse des marges commerciales des importateurs. Il est, en effet, illusoire de penser que dans des pays à structures économiques embryonnaires, une baisse du coût des biens importés, consécutive à une réévaluation, pourrait être totalement répercutée au niveau des prix.

Mais il y a un autre aspect qu'il convient de considérer, sauf à négliger l'essentiel : il concerne les exportations.

Nombreux sont les produits exportés par les pays de l'UMOA dont les prix sont déterminés sur les marchés internationaux, en monnaie étrangère. C'est le cas du cacao et du café, qui sont vendus par les caisses de stabilisation africaines par l'intermédiaire des bourses de marchandises de Paris (en francs français) et de Londres (en livres sterling) mais aussi du bois, de l'arachide, du coton et du palmiste. S'il advenait que le franc C.F.A. soit réévalué, le cours de ces produits et denrées à Paris, Londres ou New-York n'en serait pas affecté. Simplement, une même quantité de marchandises exportée se traduirait par une recette en C.F.A. amoindrie. Ainsi la réévaluation du franc C.F.A. provoquerait, de manière certaine, une chute des recettes d'exportation des pays de l'UMOA. Dans un pays comme la Côte-d'Ivoire, pour lequel le café, le cacao et le bois représentent les trois quarts des exportations en valeurs, la réduction des recettes serait sévère. Ce pays ayant exporté pour 392 milliards de francs C.F.A de marchandises en 1976, une réévaluation du franc C.F.A. de 10 % se serait traduite par une diminution des recettes d'exportation d'un montant approximatif de 35 milliards. Ce qui, en valeur absolue, constitue déjà une somme importante, mais qui, en valeur relative, représente à peu près 15 % des recettes budgétaires ivoiriennes ! (3).

A l'évidence, la mesure proposée serait déflationniste mais certainement pas dans le sens souhaité par les problèmes d'une réévaluation. Comprimant les recettes d'exportation, elle contrarierait les projets d'investissements nationaux, se traduirait par une moindre progression des revenus et donc par une moindre pression de la demande sur les prix. Ce n'est manifestement pas une mesure appropriée à la situation des pays de l'UMOA, dont tous les efforts justement visent à provoquer un indispensable développement.

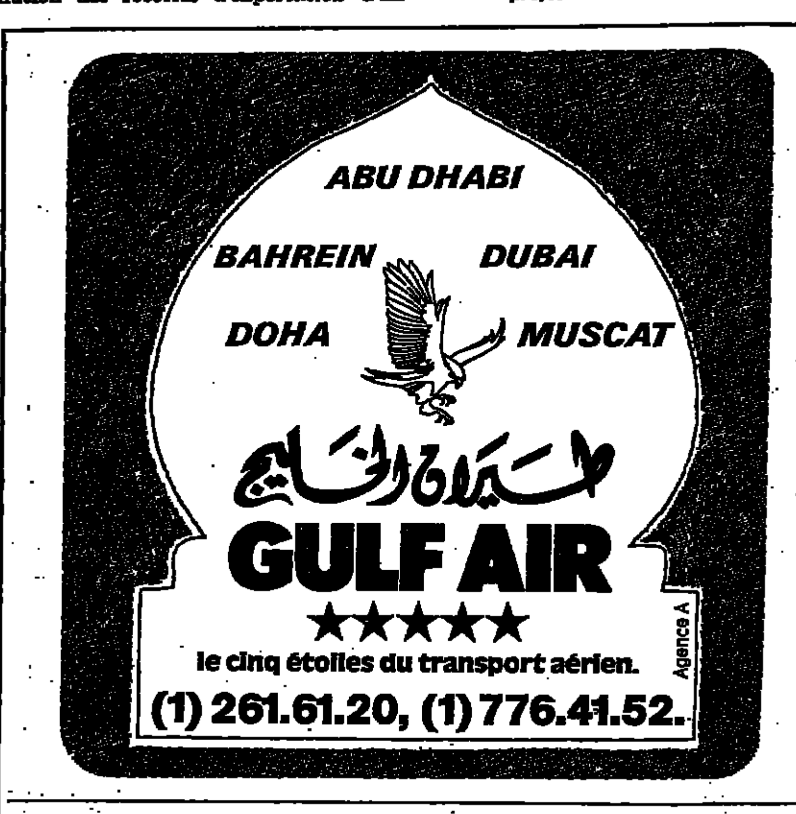
D'ailleurs certains experts se demandent si, tout au contraire, pour favoriser le décollage des pays de l'UMOA, il ne conviendrait pas d'envisager non pas une réévaluation mais une dévaluation du franc C.F.A.

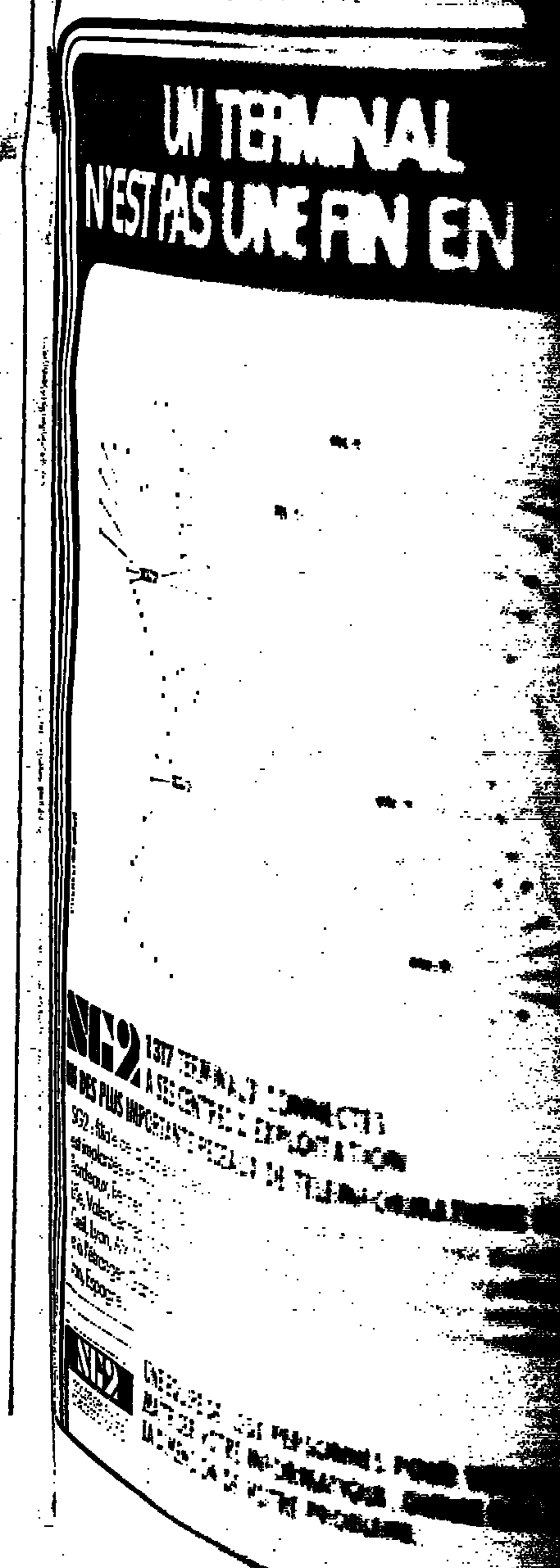
JOEL BOURDIN,
professeur à l'université de Caen.

(1) D'après les statistiques de la Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest.

(2) Union monétaire de l'Ouest africain qui regroupe la Côte-d'Ivoire, la Haute-Volta, le Niger, le Togo, le Sénégal et le Bénin.

(3) Ces estimations sont basées sur l'hypothèse d'une variation de la parité du franc C.F.A. de 0,02 franc français (cours actuel) à 0,022 franc français.







L'UNION SOVIÉTIQUE SOIXANTE ANS APRÈS

La seconde puissance industrielle du monde a-t-elle la structure d'un pays industrialisé ?

La notion de « structure » est une des clefs de la planification soviétique. C'est par de profondes transformations structurelles de l'économie, destinées à orienter la main-d'œuvre vers les secteurs à haute productivité, qu'elle entend conduire le développement assimilé au progrès. Cette politique n'a-t-elle pas réussi, puisque l'Union soviétique est devenue la deuxième puissance industrielle du monde? Pourtant, l'analyse des échanges avec l'extérieur — vente de produits primaires et achats de matériel très élaboré — ne reflète guère ces changements. Comment expliquer ce paradoxe ?

MEME sous sa définition la plus simple — une manière de considérer un ensemble concret dans ses éléments caractéristiques, — le terme de « structure » peut prêter à malentendu. *Un économiste ne pensera jamais* spontanément aux mêmes structures, suivant que les circonstances l'auront amené à analyser l'enchevêtrement des entreprises occidentales, à s'intéresser aux problèmes du tiers-monde ou à participer à la planification de la croissance soviétique. Dans le dernier cas, la notion de structure économique sera pratiquement assimilée à une dissociation de la production *par branches.*

Les succès historiques

En effet, la modification de la structure sectorielle du produit a été perçue, en U.R.S.S., comme un critère majeur de progrès économique et social.

Progrès, tout d'abord, grâce aux effets stimulants que les transferts de main-d'œuvre vers des branches à productivité plus haute exercent sur la croissance d'ensemble. C'est là un instrument que Staline a manié avec la plus grande rudesse dans sa campagne d'industrialisation. Ainsi, au cours de la seule période 1926-1939, la place des travailleurs agricoles chute des neuf dixièmes à la moitié seulement dans l'emploi total, le nombre absolu d'agriculteurs diminuant même de vingt-huit millions de personnes. Sur une plus longue période, l'industrie et le bâtiment, qui fournissaient légèrement plus du quart de la PIB (1) soviétique au milieu des années 20, contribuent aujourd'hui à sa formation pour près des deux tiers (la part de l'agriculture se trouvant réduite à 16 %). La structure de la production industrielle elle-même se transforme suivant un schéma analogue, pour faire toujours plus de place aux sous-secteurs réputés les plus modernes. A l'industrialisation en général répondent ainsi la célèbre « électrification », puis la « chimisation » chère à Khrouchtchev et, plus près de nous, la « motorisation ». Ces campagnes industrielles aboutissent à ce que, aujourd'hui, l'énergie, les produits chimiques et mécaniques représentent 35 % des productions industrielles offertes de l'U.R.S.S.

Véritable moteur du « modèle industriel soviétique », le changement structural est également associé à l'idée de progrès comme *objectif* des plans de développement économique et social : telles, encore une fois, l'industrialisation et ses compagnes de route naturelles — urbanisation, formation professionnelle, mise en valeur régionale, modernisation des techniques. On a même pu dire de la promotion de structures nouvelles qu'elle exprimait une certaine finalité du développement soviétique ; considérés du point de vue de leur utilisation finale, les nouveaux types de ressources produites permettent en effet de renforcer les potentiels d'investissement de défense de l'U.R.S.S., symboles d'indépendance économique et politique. A la mort de Lénine, investissements et charges de défense représentaient ensemble le septième de la PIB environ. Aujourd'hui, l'investissement en retient 30 % à lui seul, et la défense sans doute 13 % : soit trois septièmes de la PIB au total. Ainsi semblent s'être réalisées les espérances les plus audacieuses des « maximalistes » d'il y a cinquante ans, partisans d'une véritable révolution structurale de l'U.R.S.S.

Le verdict de l'extérieur

On sait pourtant que, depuis une quinzaine d'années déjà, la croissance soviétique donne des signes d'essoufflement, actuellement manifestes. Les ressources additionnelles en main-d'œuvre tendent à se raréfier rapidement. En outre, le coût en investissements de la création d'activités nouvelles s'élève, ce qui attire d'ailleurs l'attention sur deux contraintes importantes de la croissance : l'une de politique interne, car les autorités semblent ne pas vouloir d'une hausse du taux d'investissement qui comprime davantage la consommation ; l'autre de financement externe, car le mouvement d'investissement intérieur appelle des achats croissants de biens d'équipement payables en devises.

Or la machine se grippe à un moment où, de toute évidence, les progrès déjà réalisés sont en fait insuffisants. On s'en rend le plus nettement compte à l'examen de structures autres que celles, internes, évoquées jusque-là. L'analyse des échanges extérieurs de l'U.R.S.S. en devises convertibles *(voir tableau)* montre ainsi que les ventes soviétiques sont formées pour plus de 60 % par des matières premières énergétiques, ainsi que par du bois, du coton et des peaux. Les importations, en revanche, sont dominées, dans une proportion analogue, par les produits les plus « nobles » de l'industrie, associés à des denrées de première nécessité. Cette structure externe, assez typique d'un pays en voie de développement, semble constituer un véritable paradoxe. Car elle ne reflète guère les transformations de structure évoquées précédemment et qui ont contribué à faire de l'U.R.S.S. la seconde puissance industrielle mondiale.

L'heure des bilans

On ne manque pas, à dire vrai, d'explications diverses à cette situation paradoxale. Du côté soviétique, on s'indigne volontiers des multiples discriminations dont feraient l'objet, sur les marchés occidentaux, les offres d'exportation de produits manufacturés. Du côté occidental, on se plaît à émettre des doutes sur la qualité véritable des progrès soviétiques ; et on s'interroge sur les manipulations de prix relatifs et de nomenclature qui ont permis à la direction centrale de statistiques de parer l'U.R.S.S. des signes extérieurs d'une richesse que, en fait, elle n'aurait point.

Plus au fond des choses, on peut songer à deux ordres d'interprétation.

Tout d'abord, l'U.R.S.S. demeure sans doute ce qu'on appelait autrefois un « pays jeune ». Son développement est encore relativement récent. En outre, si le régime est vieux de soixante années, on ne rappellera jamais assez que vingt d'entre elles ont été passées à subir les effets d'une révolution et de deux guerres, puis à s'en remettre péniblement. Ainsi le produit brut par habitant (2 600 dollars environ en 1975) reste-t-il de 55 % inférieur à ce qu'il est en France, de 63 % à ce qu'il est aux Etats-Unis. Dans ces conditions, il est assez normal que l'U.R.S.S. rencontre de grosses difficultés sur le marché international, dont les exigences de compétitivité, particulièrement rigoureuses, suraccentuent toujours les écarts effectifs de niveau de développement entre partenaires commerciaux. Il est également normal, notons-le en passant, que l'U.R.S.S. doive s'endetter pour continuer de s'équiper. L'endettement net observé fin 1976 (environ 10 milliards et demi de dollars) est d'ailleurs nettement inférieur — et c'est plutôt bon signe — à la valeur cumulée des biens d'équipement achetés à l'Ouest depuis 1970.

Mais il faut également faire la part des erreurs de comportement et de conception commises par les architectes des structures économiques du pays. Les coups de boutoir donnés dans les structures anciennes ont laissé des trous béants ; ils ont parfois sapé certaines bases d'une activité économique saine. Bien sûr, il est question de l'agriculture, qu'il faut désormais sortir de l'ornière à fort grands frais. Il s'agit également du « groupe B » de l'industrie (l'ensemble des produits industriels de consommation). Ce groupe qui ne représente plus, fin 1976, que 26 % de toutes les productions industrielles offertes — contre 61 % lors du lancement du premier plan quinquennal — est véritablement malade. On a certes tenté de relancer sa croissance en y faisant figurer toujours plus de produits des industries lourdes, mécaniques et chimiques notamment. Et — fait assez mal connu à l'Ouest — l'offre du groupe B est aujourd'hui formée, pour 28 % du total, par de tels produits. Cependant, ceux-ci sont proposés au consommateur alors que sa demande en produits plus traditionnels (et en logements) est toujours mal satisfaite. En somme, pourquoi achèterait-il un réfrigérateur tant que sa cuisine est trop petite et que le marché reste encore mal approvisionné en viande, produits laitiers, fruits et légumes ?

Un point encore mérite l'attention. Dans les économies de marché qui ont servi de modèle structural à l'U.R.S.S., comme l'Allemagne et les Etats-Unis, le déploiement d'une vaste gamme d'activités avait en fait procédé de la mise en place progressive de circuits d'information et d'un « code » commun permettant un dialogue utile entre créateurs, producteurs et utilisateurs de produits nouveaux. Or, tout s'est passé comme si les autorités soviétiques, toujours aiguillonnées par l'urgence du « rattrapage » de l'Ouest, avaient voulu court-circuiter cette évolution. Elles ont monté, souvent par transferts de technologies occidentales, les structures de production ; elles ont orchestré d'en haut les échanges entre secteurs neufs et plus anciens ; et elles ont cru que cette construction artificielle progresserait ensuite d'elle-même. Le résultat est assez contraire à leur attente, comme le montrent bien les difficultés de communication « horizontale » entre recherche et production. Le secteur de la recherche a été vivement encouragé par les responsables du pays ; et selon les estimations officielles, trop basses en fait, 3 % de la PIB lui sont consacrés. Mais les mêmes responsables ont à se plaindre sans cesse de l'inefficacité du dialogue entre la recherche et la production. Sans doute cherchent-ils à l'« organiser », dans le cadre de nouvelles « unions » *ad hoc.* Le vrai problème réside cependant, certains analystes soviétiques s'en rendent compte, dans l'inexistence de liens « économiques » significatifs entre chercheurs et producteurs directs.

GEORGES SOKOLOFF
maître-assistant à l'université Paris-III.

(1) Production intérieure brute au sens de la comptabilité nationale française évaluée en ajoutant la dépréciation du capital fixe au « revenu national » soviétique (en fait, une production intérieure nette).

STRUCTURE DES ÉCHANGES en devises convertibles (1) 1975 (pourcentages)

EXPORTATION TOTALE	100,0
Pétrole et produits pétroliers	40,6
Houille et charbon à coke	5,0
Gaz naturel	2,7
Métaux	4,2
Bois et dérivés	9,0
Coton	3,7
Fourrures et peaux	0,8
Autres	21,1
Produits non identifiés (2)	12,9
IMPORTATION TOTALE	100,0
Machines et équipements	32,3
Tubes et laminés ferreux	17,7
Métaux non ferreux	0,7
Produits chimiques et caoutchoucs	6,7
Textiles	2,7
Denrées alimentaires	22,7
Biens de consommation manufacturés	3,0
Autres	8,0
Produits non identifiés	6,2

(1) Avec les pays de l'Ouest principalement et les pays du tiers-monde n'ayant pas d'accord de clearing avec l'U.R.S.S.

(2) Diamants, platine et nickel essentiellement.

Source : J. FARREL and P. ERICSON « Soviet trade and payments with the West » in « Soviet Economy in a New Perspective » Joint Economic Committee Congress of the United States, 14 october 1976, p. 738.

POINT DE VUE

De l'austérité prolongée aux nationalisations : faux débats et vrais problèmes

par NICOLAS STEINBERG (*)

LE premier ministre préconise une cure d'austérité prolongée pour rétablir l'autofinancement des entreprises en baissant le prix relatif du travail. La gauche plus réformatrice demande la nationalisation de la grande industrie et la mise en œuvre d'une politique forcée, volontaire, d'investissements.

Ces « vérités » de tribune sont-elles en rapport avec la crise économique et la situation politique du pays ? L'économie de marché pratiquée en France peut-elle ménager le retour de la croissance en France ? Le pays est-il en mesure d'éviter une économie administrée, sorte d'économie de guerre déguisée pour se dégager du marais dans lequel il stagne ?

En fait, l'économie de marché très administrée que nous vivons est à bout de souffle. Les perspectives sont peu encourageantes. La continuation du mode économique et financier actuel donne peu d'espoir. Les structures actuelles ne disposent plus des ressorts nécessaires pour une reprise durable. La crise marque la fin du grand cycle de prospérité. Le « Welfare State », qui a organisé le développement économique et social de l'Europe depuis la fin de la seconde guerre mondiale, est en panne.

Un nouveau développement économique demande des changements profonds de structure. Cette thèse découle de l'examen le plus élémentaire des perspectives sectorielles d'emploi nouveau dans les prochaines années.

La *demande étrangère*, environ 20 % du produit industriel brut (PIB), n'offre guère d'espoir. Le commerce international, stimulé depuis le printemps 1975 par la reprise américaine et l'équipement des pays de l'OPEP ralentit sa croissance. Chaque espace économique veut éviter l'importation du travail étranger. Dans ce contexte régressif, la position concurrentielle de la France est faible, surtout dans les activités industrielles de forte valeur ajoutée. L'industrie française ne dispose pas des assises commerciales ni de la réputation de l'industrie allemande, par exemple, dans les secteurs porteurs de la demande.

La *demande intérieure* représente environ 75 % du PIB, dont 60 % pour la demande des ménages et 15 % pour celle des administrations. Sa stimulation forcée par un prélèvement fiscal ou parafiscal accru se heurte à des résistances politiques sérieuses dans les classes moyennes salariées et non salariées. Une augmentation de la *demande des administrations*, c'est-à-dire des services non marchands, risque de conduire à une crise sur le mode anglais, soit à une économie administrative qui couvrira la plupart des activités.

La *demande des ménages* offre des perspectives très contrastées selon les fonctions de consommation. Dans le compartiment classique (alimentation, habillement), soit un tiers de la consommation, la demande n'est pas porteuse d'emplois nouveaux. D'une part, elle se développe très modestement depuis vingt ans, poussée par la démographie et la substitution des produits de demi-luxe aux produits populaires. D'autre part, la productivité industrielle et les importations, qui reflètent en partie le transfert continu de ces activités dans les pays sous-développés, réduisent les besoins d'emploi industriel.

Dans son *compartiment moderne*, la consommation connaît un développement spectaculaire. Elle se partage pour moitié en *biens durables* (automobiles, équipement ménager, électronique domestique...) et *services* (hygiène, santé, enseignement, communications...). La progression des premiers est liée à celle des taux d'équipement des ménages. Pour la majorité des produits une stabilisation est en vue (les catégories sociales supérieures sont déjà très équipées ; les catégories populaires le seront prochainement). La nouvelle génération de produits ménagers (télévision couleur, lave-vaisselle, congélateur) corrige toutefois légèrement en hausse cette perspective de saturation.

Encore faut-il observer la progression nette des importations (automobile exclue) et la productivité élevée du secteur. Restera-t-il créateur d'emplois nouveaux au sens large (matières premières et machines comprises) ? La question reste posée.

Les activités porteuses d'emplois

La progression des services, au contraire, continuera. Les services de santé, d'enseignement, de télécommunication se développeront, entraînant dans leur suite les produits associés : médicaments, livres. Ces activités sont très porteuses d'emploi. La productivité et les importations ne jouent ici qu'un rôle secondaire. De plus, ces offres d'emploi correspondent au profil plus qualifié des nouveaux entrants dans le marché du travail. Mais l'expansion de ces services est freinée dans les structures actuelles. Elle se heurte au mode de financement fiscal ou parafiscal en vigueur. Pour que leur expansion, porteuse d'emploi, n'entraîne pas le relèvement de la fiscalité, il faudrait désenclaver, dans la mesure du possible, ces activités du régime étatique qui les régit. Une telle réforme se justifie d'autant plus que les motivations sociales du financement public de l'enseignement et de la santé peuvent être exprimées aujourd'hui dans des termes plus marchands. En effet, la péréquation sociale entre les catégories socio-professionnelles est négligeable en matière de santé et inversée en matière d'enseignement supérieur : le peuple finance ici la bourgeoisie. Seul s'observe le transfert entre les actifs et les inactifs, c'est-à-dire principalement le transfert entre les générations. C'est pourquoi cette réforme suppose comme préalable que le revenu des personnes âgées, à la fin de leur vie active, soit maintenu en valeur réelle pendant leur retraite.

Le droit social doit aujourd'hui se coupler avec la responsabilité financière individuelle.

La *demande des investissements* représente environ 25 % du PIB. Elle est aujourd'hui stagnante.

Pour *les ménages*, la reprise immobilière est hypothéquée par l'inflation et les taux d'intérêt élevés qui pénalisent abusivement le financement personnel de longue durée. De plus, l'hyperinflation des prix du sol urbain freine le développement du logement populaire. Il conduit à l'hypertrophie des périphéries avec le coût considérable des équipements correspondants et l'engorgement des accès urbains. La rénovation urbaine est incontestablement plus économique et plus saine, pour autant que soit maîtrisé le marché spéculatif du sol urbain.

Seule la collectivisation progressive du sol urbain à rénover permettra de relancer le marché du logement neuf, en recourant à de nouvelles formules commerciales. Les appartements seraient achetés sur la base du coût de construction, le terrain serait loué. La collectivisation crée ainsi un marché du logement libéré de la charge foncière. Le rajustement en baisse des prix provoquera un développement considérable de la demande. Le sol urbain serait loué selon des modalités établies dans une perspective immobilière à long terme.

Pour les *entreprises*, les investissements se concentrent dans l'achat de machines, d'équipement de productivité et non dans l'extension des capacités. Ce trait caractéristique s'applique d'ailleurs à l'ensemble des pays capitalistes développés. De plus, leur volume total stagne, sinon décline. Cette situation se comprend aisément : les entreprises sont surendettées. Si on appliquait les niveaux relatifs d'endettements des années 1970 et 1971 en 1976, il faudrait apporter à l'industrie française au moins 150 milliards de francs (1976) de fonds propres, soit cinq fois le produit de l'impôt sur les bénéfices. De plus, les remboursements des emprunts privés absorbent près de la moitié de leur autofinancement. Le grand cycle du « Welfare State » s'est terminé en 1974 par l'épuisement financier des entreprises et l'étouffement du marché des capitaux propres. Les entreprises qui opèrent sur des marchés porteurs doivent aujourd'hui, faute de capitaux propres suffisants, limiter leurs ambitions et, de ce fait, l'emploi nouveau. Le marché du capital propre est exsangue, mais les banques sont hypertrophiées. Sans la revitalisation du marché du capital propre, l'économie de marché en France n'a aucune perspective. Déjà très administrée, elle cessera de fonctionner avec les conséquences politiques bien connues.

Les fonds propres doivent provenir non seulement de l'exploitation des entreprises par l'autofinancement devenu insuffisant, mais aussi par l'épargne collective du monde du travail, c'est-à-dire du personnel. L'investissement a depuis longtemps cessé d'être le fait d'une épargne individuelle libre qui se place éventuellement dans l'industrie (modèle du capitalisme classique). Seules les entreprises personnelles, où les revenus du capital et du travail sont confondus, fonctionnent encore sur le modèle classique du capitalisme : l'épargne individuelle de ces ménages est largement réinvestie dans leurs affaires. Le capitalisme collectif privé, celui de la société cotée en bourse, ne fonctionne plus depuis longtemps en France. Il convient de substituer à l'investissement financier dans l'industrie le placement d'une épargne collective longue qui se constitue régulièrement.

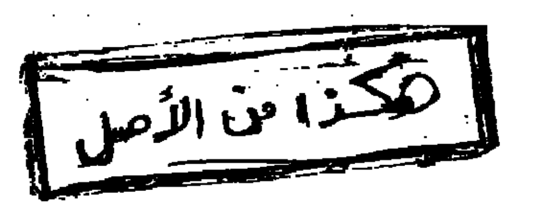
Cette épargne peut être aisément créée puisque la capacité totale d'épargne des ménages en France est très élevée (plus de 15 % du revenu disponible). Le bon moyen serait, pour y parvenir, d'abandonner le financement de la retraite par répartition au profit de celle par capitalisation. Ce capital nouveau — les réserves mathématiques des fonds de pension — se différencie du capital traditionnel. Il constitue un salaire différé. La politique des revenus prend une dimension nouvelle à mesure que les fonds de pension étendent leur contrôle sur le capital des grandes sociétés industrielles et commerciales. La stratégie économique devient la recherche collective et négociée d'un équilibre entre les salaires directs et les salaires différés. En effet, ce service des pensions procède des cotisations et du revenu des placements industriels. Si ceux-ci sont insuffisants, les cotisations doivent être relevées et inversement. La politique économique intéresse directement la majorité de la population. Le regard habituel sur les effets (chômage, inflation, change) se double d'une curiosité plus profonde sur la productivité, la rentabilité, le coût du travail et du capital, c'est-à-dire sur les causes. Cette réforme peut déboucher sur une refonte du domaine économique de l'Etat. Pourquoi ne pas envisager à terme la vente par l'Etat aux fonds de pensions des entreprises nationalisées ? Ces capitaux publics seront mieux employés dans la collectivisation du sol urbain à rénover que dans l'industrie où leur rendement est déplorable.

Enfin, le souci d'autogestion, de participation des salariés au pouvoir industriel pourra s'exercer finalement de façon responsable par la surveillance du capital des pensions.

La démocratie industrielle et pluraliste se construit par les fonds de retraite qui donnent au monde du travail un pouvoir économique plus direct, plus responsable. La démocratie totalitaire se construit par les nationalisations et le pouvoir économique d'Etat. La responsabilité sociale actuelle de l'Etat doit s'élargir, mais sur des bases différentes. Démocraties industrielle et politique sont liées : entre le libéralisme censitaire et historique du capitalisme triomphant et la dictature d'un appareil bureaucratique d'économie d'Etat, de nouvelles solutions s'imposent.

La crise de 1974 est structurelle ; la reprise demande des aménagements, des changements sociaux, financiers et politiques : le « welfare State » a vécu. Seul un nouveau système pourra relancer l'économie et la société pour de nouvelles décennies de progrès.

(*) Ingénieur conseil.



Le Monde

culture

LE JOUR DE LA MUSIQUE

Une pédagogie personnelle.

Musique d'abord, car avant de proposer une pédagogie il faut en définir l'objet : la musique telle qu'elle est en France en cette fin du vingtième siècle, ouverte comme jamais sur le passé et sur les autres civilisations ; ouverte, donc remise en question : définir la musique aujourd'hui revient à la redéfinir complètement... La première partie du livre de Guy Maneveau (chef d'orchestre, responsable de la section « musique et animation » à l'université de Pau), traitant du rythme de la mélodie, de l'harmonie, du discours musical, est donc pour le moins instructive. Le seconde partie cherche, sans rien imposer, une pédagogie en accord avec les conclusions des chapitres précédents et est fondée sur l'expérience personnelle de l'auteur.

C'est une nouvelle mise en question, non seulement de l'enseignement, mais parfois du lecteur qui, en même temps que certaines barrières, verra tomber bien des certitudes, ou, s'il est enseignants lui-même, constatera que ce qui semblait aller de soi va maintenant un peu de travers... Musique et Education *n'est pas un livre neutre : on le quitte et on y revient, car il touche les vrais problèmes actuels, s'adressant aux amateurs comme aux professionnels.*

★ Marrimpouey Jeune édit., 2, place de la Libération, 64000 Pau, 256 pages, 50 F.

A quoi rêvent les jeunes filles.

Dans la descendance directe des « délicieux pains d'épice de Bayreuth décorés aux principaux motifs de la *Tétralogie* et dont la boîte reproduit un portrait du Maître », *on trouve à présent de petits coffrets en bois naturel clair, où sont enfermés les mélodies du* Tierkreis, *de Stockhausen, dans leur forme originale pour boîte à musique, avec, sur le couvercle, une reproduction de la partition signée par l'auteur.*

Leur faible encombrement permet de les emporter en voyage, en pique-nique ou au bureau ; dans les moments difficiles, un simple tour de manivelle fera jaillir, réconfortante, la mélodie du Lion, du Capricorne, du Taureau... C'est selon.

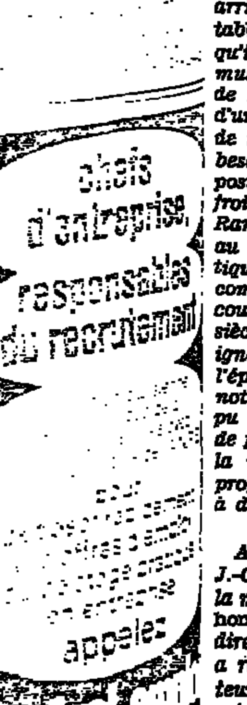
★ Boutique du Palais-Royal (voute 93), 9, rue de Beaujolais, 75001 Paris.

Lulli le mal aimé.

Un caractère difficile, un arrivisme d'autant plus redoutable pour ses contemporains qu'il était soutenu par un talent musical exceptionnel, ont laissé de Lulli l'image peu flatteuse d'un compositeur assez jété de son vivant pour n'avoir pas besoin de l'indulgence de la postérité. Bientôt oublié, jugé froid et ennuyeux à côté de Rameau, délaissés l'un et l'autre au profit de la vérité dramatique de Gluck et de l'opéra-comique, Lulli ne sera redécouvert qu'au dix-neuvième siècle. Forts de ces préjugés, ignorant les conventions de l'époque quant au style et à la notation, les musicologues n'ont pu que ratifier une réputation de froideur bien établie. Depuis, la musicologie ayant fait des progrès, l'œuvre de Lulli reste à découvrir.

Après Alceste, *révélé par J.-C. Malgloire, il y a deux ans, la musique du* Bourgeois gentilhomme, *enregistrée sous la direction de G. Léonhardt, qui a réuni un ensemble de chanteurs et d'instruments anciens, est un nouveau pas en avant ; elle apporte un démenti flagrant et l'espoir qu'on n'en restera pas là. C'est d'ailleurs moins la cocasserie de certains passages que la variété et la qualité d'inspiration de l'ensemble qui frappent : des airs vifs, des danses, une certaine tendresse parfois dans l'ironie... Pourquoi n'est-ce plus cette musique que l'on joue à la Comédie-Française ?*

★ Harmonia Mundi 20320-21 (deux disques), prix souscription : 71 F.



Musique

« INORI », de Stockhausen

(Suite de la première page.)

C'est une vision des choses, naïve par certains côtés, mais parce que critique, plus positive qu'une adhésion irréfléchie et inconditionnelle : « Inori », tout comme « Sirius », exige d'être vigilant. Si l'hypnose doit venir, qu'elle résulte d'un excès de concentration, non d'un engourdissement des sens.

Laissons là le malaise et la fascination. Sous un extérieur moins austère, la musique de Stockhausen demeure ce qu'elle a toujours été : didactique, moins dans le sens d'ailleurs d'un enseignement abstrait, magistral, que de la transmission à autrui de sa propre expérience. Parlant de la misère de l'après-guerre et de ses débuts de compositeur, Stockhausen a dit : « A cette époque-là, j'ai beaucoup prié. » « Inori », peut-être, n'exprime pas autre chose, mais avec un langage combien plus riche pour un compositeur : celui des sons.

Voyage à l'intérieur du son

Si l'on prête à « Inori » toute l'attention nécessaire, on comprend que cette attitude de prière pour Stockhausen n'est ni une pratique magique ni une démission devant la réalité, mais, en plus de la démarche spirituelle, un moyen de connaissance du monde et de soi, que c'est une écoute et non l'attente d'une révélation sans contrepartie : l'œuvre, par son écriture, par son hermétisme apparent, force à cette attitude active d'écoute, la seule qui permette de déjouer les pièges de la simple approche esthétique.

On comprend que, contrairement à l'impression superficielle, la pénétration de cette musique-prière soit moins affaire de mysticisme que de lucidité et de perspicacité.

Lors des premières exécutions, il y a trois ans, « Inori » était précédé d'une « Conférence sur HU » par une chanteuse qui, non seulement expliquait la signification du mot : « HU est le seul nom de l'innommable... le seul vrai nom pour Dieu », mais encore la construction formelle de la partition, s'aidant pour cela d'une longue baguette et d'un tableau noir. Le programme de Donaueschingen reproduisait non seulement la mélodie de base et l'analyse détaillée, mais encore tous les gestes du mime.

On y voyait clairement comment, à partir d'un seul son, se développaient successivement rythme, dynamique, mélodie, harmonie et polyphonie, comment l'œuvre entière n'était qu'une extension de la série de treize sons et évoluait selon la même courbe. Dans la plaquette de l'IRCAM, seul subsiste un petit texte du compositeur ; quant au principe de la conférence, il semble avoir été abandonné. Aussi ne reste-t-il pour l'auditeur qu'à imaginer une sorte de voyage à l'intérieur du son, comme si, placé sous la coupole d'une cloche frappée selon des rythmes variés, plus ou moins forts, avec différents objets, il écoutait la cohorte toujours changeante des harmoniques supérieurs ou inférieurs accompagnant la note fondamentale, l'écho, les silences...

Peu à peu il déduirait de cette succession d'accords toujours colorés autrement une mélodie d'abord vague, bientôt lancinante ; puis, allant plus avant, imaginerait d'autres lignes qui se croisent, tout un contrepoint où se mêlent aussi les éclairs du souvenir, les pressentiments. Ce qui, au début, n'est qu'observation extérieure devient, avec la complexité croissante, activité créatrice ; le temps alors s'écoule d'une manière instable, les événements saillants semblent se précipiter (à moins que l'attention soit devenue plus aiguë) jusqu'à un paroxysme au-delà duquel il faut retourner au silence. Il y a, dans l'écriture instrumentale d'« Inori » trop de raffinements passionnants pour que l'œuvre s'efface derrière la créativité de l'auditeur, mais l'établissement de frontières mouvantes entre les deux n'est pas l'élément le moins singulier de la composition.

Si paradoxal que cela puisse paraître, la présence des mimes n'est pas en contradiction avec ce genre d'approche essentiellement lucide et abstrait, à condition que, la notion d'orientalisme écartée — Stockhausen a tout simplement inventé un rituel imaginaire, — on écarte également celle de spectacle théâtral. Les mimes, par la maîtrise physique dont ils font preuve à tout instant, sont ici le symbole d'une attitude. En 1974, Alain Louafi était seul ; à présent, les légères différences qu'on perçoit entre l'homme et sa partenaire, excluant toute impression d'automatisme, mettent l'accent sur l'individualité de la démarche : une démarche volontaire.

GÉRARD CONDÉ.

Une option en litige

Parce que l'animation se voit enfin attribuer des subventions moins symboliques et que l'enseignement musical manque toujours cruellement de crédits, les directeurs de conservatoires et les représentants des professeurs, réunis en congrès le 14 novembre, se sont inquiétés d'une concurrence qu'ils jugent préoccupante. Ils y voient la menace d'un renversement des rôles. En fait l'animation n'est pas (ou ne devrait plus être) un enseignement au rabais confié à des amateurs de bonne volonté ; elle répond à d'autres besoins — éveil des enfants, information des adultes, organisation de manifestations — et exige une formation spéciale.

En ce domaine, l'université de Pau avait fait œuvre de pionnier. Depuis un an, l'université de Paris-Nord à Villetaneuse offrait, dans le cadre de la maîtrise des sciences et techniques des spécialistes socio-culturels de l'enfant et de l'adolescent, une option de créativité musicale destinée à former des animateurs spécialisés. Le principe en ayant été accepté par le président de l'université qui avait trouvé des crédits suffisants pour en assurer le fonctionnement immédiat, les étudiants qui, après le certificat préparatoire, abordaient la première année de maîtrise ont eu la surprise d'apprendre qu'après un an de silence le secrétariat aux universités avait enfin donné sa réponse : l'option n'existe pas...

Compte tenu de la nécessité d'un tel enseignement et de la compétence professionnelle de ceux qui l'assurent, il est difficile d'imaginer qu'il doive être définitivement abandonné. La formation répond, en effet, à des objectifs spécifiques, différents de ceux des conservatoires et de la préparation actuelle au CAPES ou à l'agrégation de musique. Outre l'organologie, l'analyse, l'histoire de la musique, l'accent est mis sur la pluridisciplinarité, la psychologie de l'enfant, la sociologie, les techniques de groupe, l'éveil de la créativité et l'ouverture sur toutes les formes de musique. D'ores et déjà, les étudiants ont fait des stages dans les municipalités qui ont accepté de les accueillir, et rencontrent régulièrement des animateurs expérimentés.

Cheville ouvrière de cette option en litige, Madeleine Gagnard vient de publier un ouvrage (1) où sont consignées et commentées toutes les expériences auxquelles elle a pu assister dans le domaine de l'animation musicale et de l'enseignement, citant en référence à ses conclusions de nombreux documents qui sont autant de prolongements possibles à la réflexion amorcée. Dans quelques années ce sera un bilan ; actuellement, c'est un livre d'information très complet, didactique sans être théorique. — G. C.

(1) *L'Eveil musical de l'enfant*, éditions E.S.F., 17, rue Viète, 75017 Paris, 160 pages, 46 F.

Théâtre

« LENZ » à la Comédie de Caen

L'histoire est celle du séjour du poète allemand Lenz à la campagne, dans la famille du pasteur Oberlin, dont un ami commun lui a vanté la générosité paisible.

L'histoire est vraie. Le pasteur Oberlin a pris des notes sur le comportement de Lenz. Büchner les a recueillies et en a fait une nouvelle qui a servi de base à l'Anglais Mike Scott pour un travail avec des comédiens sur improvisations. Le résultat est une pièce (adaptée par Jacqueline Barbé) longue, dense et même assez lourde, que la mise en scène de Michel Dubois enferme — spectateurs compris — dans un chalet de planches claires, un espace rectangulaire, prolongé par un plan incliné, ce qui permet des images rapprochées et des images en profondeur, comme si le champ de vision se développait. Quelques meubles de bois blanc, fonctionnels, si neufs qu'ils pourraient tout juste sortir d'un magasin, placent les personnages, habillés simplement en costumes d'époque, dans un temps imprécis, dans une atmosphère à la fois ambiguë et froide que les furieuses souffrances de Lenz ne parviennent pas à faire flamber.

Son intrusion trouble chaque membre de la communauté, manque de dégrader leurs rapports. Ils se défendent. Ils auraient voulu l'intégrer, ils lui demandent de devenir comme eux. Quand ils se rendent compte qu'il ne le peut pas et qu'il les met en danger, ils le renvoient, avec beaucoup de tristesse, mais tout reprendra comme avant, et ce sont les spectateurs qui ressentent un manque. La pièce ne prend pas position, elle utilise les délires de Lenz comme une boîte à trésors pour un comédien, ici Didier Sandre, qui est tout à fait extraordinaire. Trébuchant dans le vide, étouffé par ses cauchemars, agressif, puéril, abattu, lucide, affamé d'amour et desséché, torturé, cruel, il tisse la logique effroyable d'une folie sans jamais céder au numéro de virtuosité.

Tout le spectacle d'ailleurs tient sur les comédiens, sur la manière dont les « normaux » — Christine Gagnieux, Elisabeth Tamaris, Pierre Dios, Bruno Wacrener, François Chodat réagissent au désordre, se laissent atteindre par touches insidieuses, se rattrapent à la *force* des gestes banals, rassurants.

COLETTE GODARD.

★ Comédie de Caen, jusqu'au 30 novembre.

Notes

Théâtre

« La Vie singulière d'Albert Nobbs » de Georges Moore

Si la jeune bâtarde irlandaise prend des habits de garçon, ce n'est pas par goût du travestissement ni pour devenir l'« autre », mais tout simplement pour travailler plus facilement, pour être payée plus décemment : l'histoire se passe au dix-neuvième siècle. Lugubre est le sort de la pauvre fille, transformée en irréprochable garçon d'hôtel, « entre-deux » voué au genre neutre. Mais rencontrant une fille semblable à elle qui, pour les mêmes raisons, affiche un sexe qui n'est pas le sien et s'est mariée, elle se met à rêver, à faire entrer dans ses rêves de confort boutiquier le désir d'une présence chaleureuse. Et elle qui s'est mutilée pour vivre, mourut sans arriver à ouvrir les portes de sa solitude.

A la charnière du libertinage ironique et de la fable cruelle, cette histoire presque impossible — presque possible — où les ambiguïtés du sexe montrent celles de la condition féminine, de la condition sociale, est dite à plat plutôt que jouée par Juliet Berto (Albert Nobbs) Brigitte Castillon, Marie-Hélène Dasté, Sabine Haudepin. Les hommes ne sont pas visibles, seules leurs voix sont présentes. Les femmes, désincarnées, sont comme les signes abstraits d'une écriture élégante, sans fioriture.

COLETTE GODARD.

★ Petit Orsay, 20 h. 30.

Expositions

Jean Lamouroux à Marseille

En accueillant dans sa galerie, H. et Multiples, à Marseille, trente-deux toiles et dessins récents de Jean Lamouroux, Hervé Pouzet des Isles comble une lacune et prend en charge le retour de l'enfant prodigue, puisque ce Provençal bon teint — il est né en 1933 à Avignon et séjourne fréquemment à Sarrians, dans le Vaucluse, — dont le nom est familier aux amateurs de New-York ou de Montréal, de Turin ou de Londres, de Mexico ou de Yokohama, est encore méconnu ici.

Les académies de Provence ont au moins ce mérite : on y apprend à dessiner. Cela se sent dans les œuvres construites, bien charpentées de Lamouroux, même si la couleur, traitée de façon irréaliste, vient un peu adoucir la vigueur du trait, même si le peintre conjugue les contours tumultueux chers à l'expressionnisme, qui dilatent et brisent les formes et les à-plats, à des ombres bleues, rousses ou vertes, tentant ainsi d'apprivoiser une impression lumineuse, plutôt que de peindre la lumière elle-même — ce qui le rapproche parfois de Sisley, et de certains Cézanne. Dans les portraits nombreux d'amis, parents ou familiers, souvent en pied, de grands formats atteignent parfois la taille d'un triptyque géant et alternent avec les paysages et les vues de jardins qui permettent au coloriste de donner la pleine mesure de son talent.

JEAN CONTRUCCI.

★ Galerie H. et Multiples, 24, rue Sylvabelle, jusqu'au 17 décembre.

Danse

De Noureev à Pavlova

Le Royal Ballet a remis à son répertoire « la Belle au bois dormant », de Tchaïkovski, qui fit les beaux soirs de Covent Garden alors qu'au lendemain de la guerre, époque à laquelle j'en eus la révélation, Ninette de Valois régnait sur la première troupe dansante britannique dite Sadler's Wells Ballet. Cette version maison de Nicolas Sergueev, revue par Frederick Ashton, où Margot Fonteyn culmina pendant un quart de siècle, y trouvant son meilleur rôle, renvoie au magasin des accessoires la chorégraphie russifiante de Rudolf Noureev que la scène londonienne affichait encore récemment.

De toutes les chorégraphies de « la Belle au bois dormant », depuis celle originale que Marius Petipa, après quarante-trois ans au service des tsars, créa au Théâtre Marie en 1890 et dont le Kirov de Leningrad, ex-compagnie de Noureev, continue à suivre les moindres pas avec un succès inégalé, jusqu'à celle, assez pluvieuse, qu'Alicia Alonso a réglée il y a deux ans pour l'Opéra de Paris, et que ce dernier reprend pour les fêtes de fin d'année, c'est de loin à la première que vont mes préférences. Comment faire mieux que Petipa ? Modèle du genre dans le style 100 % classique, enchassant des mélodies ravissantes sur la plus belle musique jamais écrite pour le ballet, elle allie l'inspiration française du conte de Perrault à la grande tradition de l'Ecole impériale. Pas un cours de danse qui, aujourd'hui comme hier, faisant taire la querelle des anciens et des modernes, ne connaisse par cœur ses morceaux de bravoure, le célèbre adage à la rose, le grand pas de deux et la variation d'Aurore, ainsi que les intermèdes tout aussi connus dont « l'Oiseau bleu » est le joyau. Quand sous le titre « The Sleeping Princess », Diaghilev avait remonté le ballet de Petipa à l'Alhambra de Londres en 1921, le « tsar de la danse » s'était montré tellement fidèle à la tradition, en boyard de souche qu'il était, qu'André Levinson l'avait même traité de « restaurateur de la maison Romanov » !

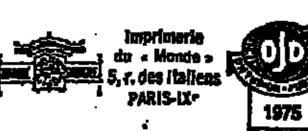
Il n'était pas question que l'Opéra royal de Covent Garden, le plus « formal » de l'Occident, ose renier Petipa, encore moins qu'au tableau de la vision, par exemple, Ashton, comme l'oserait Béjart, fasse descendre la « Belle » d'un Mystère-20. Trente ans après, la version anglaise reste résolument féerique et sylvestre avec un parfum de berquinade distinguée. En ce sens, le Noureev chorégraphe, toujours curieux de véracité historique, avait trouvé un éclairage plus intéressant en insistant sur le climat de majesté qui régnait à l'époque du Grand Siècle et sur le despotisme implacable dont étaient apanagés les monarques de contes de fées eux-mêmes : témoin son Florestan XXIV trônant sous une perruque sourcilleuse et vouant aux derniers supplices les tricoteuses désobéissantes de l'entourage de sa fille, portrait autrement saisissant que les rois de carreau aux sourires débonnaires qui nous sont habituellement présentés, la palme du ridicule revenant haut la main à celui du palais Garnier.

Mais ne boudons pas notre plaisir et partageons la joie de ces grands enfants qui composant le public anglais en applaudissant de bon cœur les interprètes de cette « Belle au bois dormant » doublement réveillée. Dans le rôle de la Princesse Aurore, où la reine Margot montrait une âme sentimentale irrésistible, Lynn Seymour témoigna le charme et la féminité qui, beaucoup plus que l'abattage technique, sont les qualités essentielles du personnage. A ses côtés, Rudolf Noureev, vedette de cette soirée exceptionnelle — il ne danse plus que rarement cette saison à Covent Garden, — interpréta le Prince Charmant avec la jeunesse allègre d'un « novillero », ayant retrouvé sa pleine forme pour s'être accordé de longues vacances au retour d'une tournée en Australie. L'originalité de la distribution n'en revenait pas moins à la fée Carabosse, incarnée pour une fois non plus par un monstre déguisé en sorcière, mais par une cruelle beauté, Monica Mason, qui nous faisait grâce des malédictions et contorsions accoutumées. Parfaite interprétation des danses de caractère par les solistes de la troupe et exécution impeccable des danses d'ensemble par le corps de ballet supérieurement dirigé de la coulisse — j'en étais témoin dans mon avant-scène — par Ninette de Valois elle-même... Décors et costumes dans le style pompeux d'Oliver Messel, signés David Walker, qui ne pouvaient atteindre la luxuriance de ceux que Bakst avait recréés pour Diaghilev et dont j'eus le privilège de découvrir les derniers vestiges au cours d'un récent pèlerinage au Musée du costume de Castle-Howard.

En fait de pèlerinage, c'est au musée Pavlova, juché sur une colline boisée au nord de Londres, que mes pas m'entraînèrent un soir que se levait la tempête qui allait causer tant de naufrages sur la Manche. La nuit tombait déjà en cette fin d'après-midi, les feuilles tourbillonnaient sous des rafales glaciales et cette maison déserte qu'encadraient des cottages morts paraissait le cadre cauchemardesque d'un roman de Conan Doyle. L'intérieur était plus sinistre encore. Des affiches délavées, des photographies jaunies, un chausson poussiéreux de la divine Anna, épuisaient leur solitude sous des appliques pâles. A la porte du musée, seule manifestation de présence humaine, une main fantomatique avait tracé à la craie sur une ardoise : « Je suis à la cave. Chris » (le « conservateur » sans doute). J'ai préféré m'enfuir...

OLIVIER MERLIN.

Edité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.



Commission paritaire des journaux et publications : no 57437.

MORT DE TRISTAN RÉMY HISTORIEN DU CIRQUE

L'écrivain et historien du cirque, Tristan Rémy (de son vrai nom Rémy Despré), est mort, le mercredi 23 novembre, à Mériel (Val-d'Oise). Il était âgé de quatre-vingt-un ans.

Né le 24 janvier 1897 Tristan court (Ile-de-France), Tristan Rémy a vécu son enfance dans les faubourgs de Paris. On lui commandait — les jours de fête — des petites chansons, des bouts rimés. Ainsi fit-il ses débuts. Et « la Vache enragée », dès 1918, publia ses poèmes en prose qui évoquaient la rue et la vie des gens. En 1924, il remit à Paul Vaillant-Couturier son premier conte et commença dès lors à travailler pour le journal l'Humanité *dont il était resté depuis un fidèle collaborateur.*

Après un premier roman paru en 1928, Porte de Clignancourt, *puis* Prolétariat *en 1932, il remporta le Prix populiste avec* Faubourg Saint-Antoine *en 1936. En 1937, il racontait dans* la Grande lutte *l'histoire d'une longue grève. Il fit paraître après la guerre* l'Homme du canal. *C'est Panaït Istrati, l'ami de Romain Rolland, qui avait fortement encouragé l'autodidacte Tristan Rémy à continuer à écrire. Son dernier livre,* le Temps des cerises, *a pour sujet la Commune de Paris qu'il avait déjà décrite dans* la Commune à Montmartre.

C'est cependant sa connaissance du monde des chapiteaux ambulants qui valut à Tristan Rémy sa réputation d'historien et de critique de cirque. Il publia, en 1945, une énorme somme consacrée aux clowns, puis un essai de classification de leurs numéros. Il les connaissait tous et eux l'aimaient bien. En 1970, Frederico Fellini fit appel à Tristan Rémy : il fut son conseiller lors de la réalisation du film les Clowns. *Dans d'autres ouvrages, Tristan Rémy a étudié les mimes, Jean-Gaspard Deburau et Georges Wague, le cirque Bonaventure, le cirque de Moscou et les étoiles du cirque.*

Il était vice-président de l'Association de la presse du music-hall et du cirque.

MERCREDI



COMPAGNIE RENAUD-BARRAULT

THEATRE D'ORSAY

décembre

			Grande Salle	Petit Orsay
jeu	1	20 h 30	HAROLD ET MAUDE	ALBERT NOBBS
ven	2	20 h 30	HAROLD ET MAUDE	ALBERT NOBBS
sam	3	20 h 30	L'EDEN-CINEMA	ALBERT NOBBS
dim	4	10 h 45	Concert Marion, Pfadermacher : Haydn, Beethoven, Bartok	
dim	4	15 h	L'EDEN-CINEMA	ALBERT NOBBS
dim	4	18 h 30	L'EDEN-CINEMA	ALBERT NOBBS
mar	6	20 h 30	LA VIE OFFERTE	ALBERT NOBBS
mer	7	20 h 30	HAROLD ET MAUDE	ALBERT NOBBS
jeu	8	20 h 30	L'EDEN-CINEMA	LA FONTAINE
ven	9	20 h 30	L'EDEN-CINEMA	ALBERT NOBBS
sam	10	20 h 30	L'EDEN-CINEMA	ALBERT NOBBS
dim	11	10 h 45	Concert Quatuor Bulgare : Schubert-Beethoven	
dim	11	15 h	L'EDEN-CINEMA	ALBERT NOBBS
dim	11	18 h 30	L'EDEN-CINEMA	ALBERT NOBBS
mar	13	20 h 30	LA VIE OFFERTE	ALBERT NOBBS
mer	14	20 h 30	L'EDEN-CINEMA	ALBERT NOBBS
jeu	15	20 h 30	HAROLD ET MAUDE	LA FONTAINE
ven	16	20 h 30	HAROLD ET MAUDE	ALBERT NOBBS
sam	17	20 h 30	L'EDEN-CINEMA	ALBERT NOBBS
dim	18	10 h 45	Trio à Cordes de Paris, Bourgue : Haydn, Mozart	
dim	18	15 h	L'EDEN-CINEMA	ALBERT NOBBS
dim	18	18 h 30	L'EDEN-CINEMA	ALBERT NOBBS
mar	20	18 h 30	Ballet, Moebius : Horizon	
mar	20	20 h 30	LA VIE OFFERTE	ALBERT NOBBS
mer	21	18 h 30	Ballet, Moebius : Horizon	
mer	21	20 h 30	L'EDEN-CINEMA	ALBERT NOBBS
jeu	22	18 h 30	Ballet, Moebius : Horizon	
jeu	22	20 h 30	L'EDEN-CINEMA	LA FONTAINE
ven	23	18 h 30	Ballet, Moebius : Résonances	
ven	23	20 h 30	L'EDEN-CINEMA	ALBERT NOBBS
sam	24	20 h 30	HAROLD ET MAUDE	ALBERT NOBBS
dim	25	18 h 30	HAROLD ET MAUDE	ALBERT NOBBS
lun	26	18 h 30	Ballet, Moebius : Résonances	
lun	26	20 h 30	L'EDEN-CINEMA	ALBERT NOBBS
mar	27	18 h 30	Ballet, Moebius : Résonances	
mar	27	20 h 30	LA VIE OFFERTE	ALBERT NOBBS
mer	28	20 h 30	L'EDEN-CINEMA	ALBERT NOBBS
jeu	29	20 h 30	HAROLD ET MAUDE	LA FONTAINE
ven	30	20 h 30	HAROLD ET MAUDE	ALBERT NOBBS
sam	31	20 h 30	L'EDEN-CINEMA	ALBERT NOBBS
dim	1	18 h 30	L'EDEN-CINEMA	ALBERT NOBBS

utilisez ce calendrier comme bon de location

soulignez pièces et dates de votre choix

prix Grande Salle 55 F 50 F 45 F 40 F 35 F 25 F 15 F

prix Petit Orsay 40 F 25 F

nom ____________

adresse ____________

nombre de places (Grande Salle) x F total F

nombre de places (Petit Orsay) x F total F

règlement bancaire ou postal 3 volets ou mandat-lettre à l'ordre de la Cie Renaud-Barrault adressé avec une enveloppe timbrée pour l'envoi des billets

Théâtre d'Orsay 7, quai Anatole-France 75007 Paris tél. 548.38.53

SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées

Opéra, 19 h. 30 : Giselle.
Opéra Studio, 20 h. 30 : The Rake's Progress ou la Carrière d'un libertin.
Comédie-Française, 20 h. 30 : L'Impromptu de Versailles, le Misanthrope.

Les salles municipales

Nouveau Carré, salle Papin, 20 h. 30 : Arts et techniques du cinéma et de la télévision. — Grande salle, 21 h. : Concert, Luth Aaron Skitri.
Théâtre de la Ville, 20 h. 30 : Orchestre philharmonique de Radio-France.

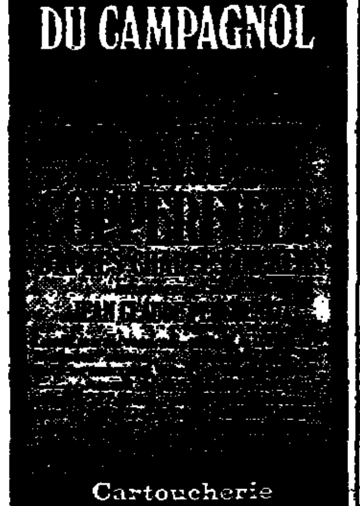
Les autres salles

Antoine, 20 h. 30 : Raymond Devos.
Arts-Hébertot, 20 h. 45 : Si t'es beau t'es con.
Cartoucherie, Théâtre de l'Aquarium, 20 h. 30 : Les belles histoires n'ont plus d'issues. — Théâtre du Soleil, 20 h. 30 : David Copperfield.
Comédie Caumartin, 21 h. 10 : Boeing-Boeing.
Daunou, 21 h. : Pepsie.
Fontaine, 21 h. : Rendez-vous à Hollywood.
Huchette, 20 h. 45 : la Cantatrice chauve; la Leçon.
Il Teatrino, 20 h. 30 : les Lettres de prison.
Madeleine, 21 h. : Peau de vache.
Nouveautés, 21 h. : Apprends-moi, Céline.
Palace, 18 h. 30 : Brenda Wootton.
Poche-Montparnasse, 21 h. : Sigismond.
Saint-Georges, 20 h. 30 : Topaze.
Le Ranelagh, 20 h. : Graziella Martinez.
Théâtre d'Edgar, 20 h. 30 : Sylvie Joly.
Théâtre du Marais, 20 h. 30 : Tueur sans gages.
Théâtre Marie-Stuart, 19 h. 30 : Mohamed Damroui ; 21 h. : Elle, elle et elle.
Théâtre Oblique, 18 h. 30 : la Ligne de partage.
Théâtre Présent, 20 h. 30 : les Derniers.

Les cafés-théâtres

Au Bec fin, 20 h. 45 : le Motif ; 22 h. : Youth; 23 h. : Seule dans la boîte; 24 h. 15 : Qui mâles y pensent.
Blancs-Manteaux, 20 h. 30 : Bruno Garcin; 21 h. 45 : Au niveau du chou ; 23 h. 15 : Pierre Triboulet.
Café d'Edgar, I, 20 h. 15 : Aubade à Lydie ; 21 h. 45 : Popeck. — II, 19 h. 15 : Machine à fous ; 22 h. 30 : Deux Suisses au-dessus de tout soupçon.
Coupe-Chou, 20 h. 30 : Néo-Cid 77 ; 22 h. : les Frères ennemis.
Connétable, 20 h. 30 : le Petit Prince.
Cour des Miracles, 20 h. 30 : Mireille; 21 h. 45 : Fromage ou dessert ; 23 h. 15 : le Pyromane.
Petit Bain-Novotel, 21 h. : Rectangle blanc ; 22 h. 30 : les Jumelles.
Le Plateau, 22 h. : Green et Lejeune.
Petit Casino, 21 h. 15 : Du dac au dac ; 22 h. 30 : Monteils.
Aux Quatre Cents Coups, 20 h. 30 : Clovis ; 21 h. 30 : l'Amour en visite ; 22 h. 30 : l'Autobus.
Le Sélénite, I, 20 h. : les Noces à l'envers ; 21 h. : Bernard Pisani. — II, 21 h. : les Bonnes ; 22 h. 30 : Megumi Satsu.
Théâtre de Dix-Heures, 20 h. : A nous deux, j'arriverai bien à être de gauche.





Lundi 28 novembre

Les théâtres de banlieue

Gennevilliers, Théâtre, 14 h. et 20 h. 45 : les Burgraves.

Festival d'automne

Théâtre des Champs-Elysées, 18 h.-23 h. 30 : Forum de la danse.

Les concerts

Salle Pleyel, 20 h. 30 : Pro, arte de Munich (Bach, Stolzel, Vivaldi, Marais, Mozart).
Salle Gaveau, 21 h. : Kazuko Nagatomi, piano (Bach, Schumann, Debussy).
Le Lucernaire-Forum, 19 h. : Manfred Stilz, flûte, luth (musique ancienne); 20 h. 30, Pierre Laniau (guitare).
Théâtre de l'Athénée - Louis-Jouvet, 21 h. : Garrick Ohlsson, piano (Brahms, Chopin, Scriabine, Liszt).
Centre Georges-Pompidou, 20 h. 30 : Extension du langage musical (Globokar, Kagel, Cage).
Maison de la radio, 20 h. 30 : Gary Steigerwalt, piano (Beethoven, Schumann, Bartok, Caplano).
Théâtre de la Plaine, 20 h. 30 : Consort Orpheus (Vivaldi).
Palais des Arts, 20 h. 30 : Orchestre du conservatoire de Paris (Berlioz, Voirpy, Beethoven, Ravel).
Théâtre de la Ville, 20 h. 30 : Nouvel Orchestre philharmonique de Radio-France (concert Xenakis).
Salle Rossini, 20 h. 45 : Ensemble moderne de Paris (Ancelin, Cotte, Cottret, Norbet).
Eglise Saint-Louis des Invalides, 20 h. 45 : Festival de musique sacré de Paris.

Les chansonniers

Caveau de la République, 21 h. : Ce soir on actualise.
Deux-Anes, 21 h. : Aux ânes citoyens.
Dix-Heures, 22 h. : le Maire est démonté.

Jazz, pop', rock et folk

Palais des Sports, 20 h. et 22 h. : Aretha Franklin.
Palace, 21 h. : Lluis Llach.
Théâtre Mouffetard, 23 h. 30 : Michel Portal.

cinémas

(*) Films interdits aux moins de treize ans.

(**) Films interdits aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

Chaillot, relâche.

Les exclusivités

ADOM OU LE SANG D'ABEL (Fr.) : La Pagode, 7e (705-12-15).
ALICE CONSTANT (Fr.) : La Clef, 5e (337-90-90), Mer., V., D., Mar.
L'AMI AMERICAIN (All., v.o.) (*) : Quintette, 3e (033-35-40) ; Galerie Point Show, 8e (225-67-29) ; Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42) (v.o./v.f.) : Les Templiers, 3e (272-94-56).
L'AMOUR EN HERBE (Fr.) : Haussmann, 9e (770-47-55).
L'ANIMAL (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Cluny-Palace, 5e (033-07-76) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; George-V, 8e (225-41-46) ; Diderot, 12e (343-19-29) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Cambronne, 15e (734-42-96). Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
ANNIE HALL (A., v.o.) : Studio Alpha, 5e (033-39-47) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; v.f. : Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17).
AU-DELA DU BIEN ET DU MAL (It., v.o.) (**) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).
AUDREY ROSE (A., v.o.) (**) : Boul'Mich, 5e (033-48-29) ; Mercury, 8e (225-75-90) ; v.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
AURAIS DU FAIRE GAFFE, LE CHOC EST TERRIBLE (Fr.) : La Clef, 5e (337-90-90)
LA BALLADE DE BRUNO (All., v.o.) (*) : Quintette, 5e (033-35-40) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; v.f. : Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43).
BOBBY DEERFIELD (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont-Rive-Gauche, 6e (548-26-36) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52) : Gaumont-Sud, 14e (331-51-16).
CET OBSCUR OBJET DU DESIR (Fr.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) : Bretagne, 6e (222-57-97) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) : Biarritz, 8e (723-69-23).
LES CHASSEURS (Grec, v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), h. sp
CHINOIS, ENCORE UN EFFORT POUR ETRE REVOLUTIONNAIRES (Fr.) : Studio Git-le-Cœur, 6e (326-80-25).
LE CRABE TAMBOUR (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Saint-Germain-Studio, 5e (033-42-72) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
CRASY HORSE DE PARIS (Fr.) (*) : U.G.C. - Opéra, 2e (261-50-32) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) : Monte-Carlo, 8e (225-09-83)
LA DENTELLIERE (Fr.) : Marbeuf, 8e (225-47-19)
DERSOU OUZALA (Sov., v.o.) : Mac-Mahon, 17e (380-24-81).
DES ENFANTS GATES (Fr.) : Studio de la Harpe, 5e (033-34-83).
DITES-LUI QUE JE L'AIME (Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Ternes, 17e (380-10-41).
DUELLISTES (A., v.o.) : Marbeuf, 8e (225-47-19).
LES ENFANTS DU PLACARD (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).
L'ESPION QUI M'AIMAIT (A., v.o.) : Publicis-Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Publicis-Champs-Elysées, 8e (720.76-23) ; v.f. : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; Publicis-Matignon, 8e (359-31-97) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
GLORIA (Fr.) : Le Paris, 8e (359-53-99).
LA GUERRE DES ETOILES (A., v.o.) : Quinquette, 5e (033-35-40) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Lumière, 9e (770-84-64) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Murat, 16e (288-99-75) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
HARLAN COUNTRY U.S.A. (A., v.o.) : Saint-Séverin, 5e (033-50-91) ; Action La Fayette, 9e (878-80-50).
L'ILE DES ADIEUX (A., v.o.) : Normandie, 8e (359-41-18). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93) : Rotonde, 6e (633-08-22).
LES INDIENS SONT ENCORE LOIN (Fr.) Saint-Germain-Huchette 5e (633-87-59) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Calypso, 17e (754-10-68).
J.-A. MARTIN, PHOTOGRAPHE (Can.) : Studio Logos, 5e (033-26-42).
MARCHE PAS SUR MES LACETS Fr.) (*) : Rio-Opéra, 2e (742-82-54); Richelieu, 2e (233-56-70) : Athéna, 12e (343-07-48) : Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Calypso, 17e (754-10-68) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LA MENACE (Fr.) : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; Balzac, 8e (359-52-70) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
LE MILLE PATTES FAIT DES CLAQUETTES (Fr.) : Omnia, 2e (233-39-36) : Ermitage, 8e (359-15-71) ; U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43).

Les films nouveaux

BRANCALEONE S'EN VA-T-AUX CROISADES, film italien de Mario Monicelli. V.o. : U.C.G. Odéon, 6e (325-71-08), Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93), Bretagne, 6e (222-57-97), Helder, 9e (770-11-24), Magic-Convention, 15e (828-20-64).
LE FOND DE L'AIR EST ROUGE, film français de Chris Marker. Quintette, 5e (033-35-40) (deux salles), Olympic, 14e (542-67-42).
QUITTER THIONVILLE, film français de Mohamed Alkama. V. f./v. arabe : Le Seine, 5e (325-95-99).
LA NUIT, TOUS LES CHATS SONT GRIS, film français de Gérard Zingg. Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12). Bonaparte, 6e (326-12-12), Biarritz, 8e (723-69-23), Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90), U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59), U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19), Mistral, 14e (539-52-43), Magic-Convention, 15e (828-20-64).
BIG GENERATION, film musical américain de Will Stolen. V.o. : Vidéostone, 6e (325-60-34).
LA NUIT DES VERS GEANTS, film américain de Jeff Lieberman. V.o. : Ermitage, 8e (359-15-71) : vers. fr. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32), Maxéville, 9e (770-72-86), U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59), U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19), Mistral, 14e (539-52-43), Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02), Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00), Images, 18e (522-47-94), Secrétan, 19e (206-71-33).
L'ENFER DES MANDINGOS, film américain de Steve Carver (**). V.o. : Balzac, 8e (359-52-70) : v.f. : ABC, 2e (236-55-54), Cluny-Palace, 5e (033-07-76), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Cambronne, 15e (734-42-96), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).

MOI, FLEUR BLEUE (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Ermitage, 8e (359-15-71).
NOUS IRONS TOUS AU PARADIS (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; St-Germain Village, 5e (633-87-59) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) : Colisée, 8e (359-29-46) ; Gaumont-Madeleine, 8e (073-56-03) ; Lord Byron, 8e (225-03-31) ; Le Paris, 8e (359-53-99) ; Français, 9e (770-33-83) : Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Victor Hugo, 16e (727-49-75) ; Wepler, 18e (387-50-70) : Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
NOUS SOMMES DES JUIFS ARABES EN ISRAEL (Suisse, V. arabe) : La Clef, 5e (337-90-90) ; Racine, 6e (633-43-71).

MERCREDI





هكذا من الأصل

SPECTACLES

LES ORPHELINS (Sov., v.o.) : Vendôme, 2e (073-97-52) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Marbeuf, 8e (225-47-19) ; Studio Raspail, 14e (326-38-98). — V.f. : U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Secrétan, 19e (206-71-33)

PADRE PADRONE (It., v.o.) : 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) — V.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Gaumont - Convention, 15e (828-42-27).

PARADIS D'ETE (Suéd., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (033-39-19).

LE PASSE SIMPLE (Fr.) : Madeleine, 8e (073-56-03).

LE POINT DE MIRE (Fr.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90) ; Caméo, 9e (770-20-89) ; Miramar, 14e (326-41-02).

POUR CLEMENCE (Fr.) : Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Marbeuf, 8e (225-47-19) ; Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42)

REPERAGES (Suisse) : Quartier Latin, 5e (326-84-65) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Olympic, 14e (542-67-42) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).

SALO (It., v.o.) (**) : Panthéon, 5e (033-15-04)

TCHAIKOVSKY (Sov., v.o.) : Kinopanorama, 15e (306-50-50).

LE TOBOGGAN DE LA MORT (A., v.o.) : Ambassade, 8e (359-19-08) ; v.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41)

UN AUTRE HOMME, UNE AUTRE CHANCE (Fr.-am.) : Colisée, 8e (359-29-46)

UNE JOURNEE PARTICULIERE (It., v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; Bienvenue - Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Grand Pavois, 15e (531-44-58) ; Murat, 16e (288-99-75).

UNE SALE HISTOIRE (Fr.) : 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-19). h. sp

VALENTINO (Ang., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90) ; Biarritz, 8e (723-69-23).

LA VIE DEVANT SOI (Fr.) : Capri, 2e (508-11-69) ; Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; Jean-Cocteau, 5e (033-47-62) ; Paramount-Odéon, 6e (235-59-83) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; Publicis-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03 ; Paramount - Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Murat, 16e (288-99-75) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Moulin-Rouge, 18e (606-34-25)

VOUS N'AUREZ PAS L'ALSACE ET LA LORRAINE (Fr.) : Montparnasse 83, 5e (544-14-27) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Français, 9e (770-33-88).

Les séances spéciales

LES APPRENTIS SORCIERS (Fr.) : Olympic, 14e (542-67-42), à 18 h. (sf S. et D.).

CHIENS DE PAILLE (A., v.o.) (**) : Luxembourg, 6e (633-97-77), à 10 h., 12 h. et 24 h.

CŒUR DE VERRE (All., v.o.) : Studio Galande, 5e (033-72-71), à 15 h. 30, 19 h. et 22 h. 15.

LES DIABLES (A., v.o.) (**) : Lucernaire, 6e (544-57-34), à 12 h. et 24 h.

L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), à 12 h. et 24 h.

EL CHERGUI (Maroc, v.o.) : Le Seine, 5e (325-95-99), à 20 h. 30.

HAROLD ET MAUDE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e, à 10 h., 12 h. et 24 h.

INDIA SONG (Fr.), : Le Seine, 5e, à 12 h. 30.

JE, TU, IL, ELLE (Fr.) : Le Seine, 5e, à 12 h. 15.

J'ME MARIE, J'ME MARIE PAS (Can.) : La Clef, 5e (337-90-90). J. S. L.

LENNY (A., v.o.) : La Clef, 5e, à 12 h. et 24 h.

LOVE STORY (A., v.f.) : Daumesnil, 12e (343-52-97), à 20 h., S. et D. à 18 h. et 20 h.

LE MANQUE (Fr.) : Le Seine, 5e, à 22 h. 30.

LE MECANO DE LA « GENERAL » (A.) : Studio Galande, 5e (033-72-71), à 12 h. 15.

MISSOURI BREAKS (A., v.o.) : La Clef, 5e, à 12 h. et 24 h.

NE LAISSONS PAS LES MORTS ENTERRER LES MORTS (Fr., v. yiddish) : La Clef, 5e, à 12 h. et 24 h.

NEWS FROM HOME (Fr.) : Le Seine, 5e, à 16 h. 30.

L'OPIUM ET LE BATON (Alg., v.o.) : Le Seine, 5e, à 20 h.

PANORAMA DU CINEMA UNDERGROUND (A., v.o.) : Olympic, 14e, à 18 h. (sf S. et D.).

PORTIER DE NUIT (It., v.o.) (**) : Lucernaire, 6e, à 12 h. et 24 h.

ROSEMARY'S BABY (A., v.f.) (*) : Daumesnil, 12e (343-52-97), à 22 h.

THX 1138 (A., v.o.) : Olympic, 14e, à 18 h. (sf S. et D.).

Les festivals

COMEDIES MUSICALES DE LA METRO GOLDWYN MAYER (v.o.) : Action La Fayette, 9e (878-80-50) : Words and Music.

CINEMA SUISSE, Action République, 11e (805-51-33) : l'Homme à tout faire, Confrontation.

WERNER HERZOG (v.o.) : Styx, 5e (633-08-40) : l'Enigme de Kaspar Hauser.

LE CINEMA SOVIETIQUE D'AUJOURD'HUI ET LA VIE QUOTIDIENNE EN U.R.S.S. (v.o.) : France-Elysées, 8e (723-71-11), en alternance : Je demande la parole, Afonia, Quand vient septembre, la Clef strictement personnelle, la parole est à la défense, l'Esclave de l'amour, la Couronne des sonnets, Piano mécanique, 20 jours sans guerre, l'Ascension.

FILMS SOVIETIQUES (v.o.) : Théâtre Présent, 19e (203-02-55), en alternance : Chtchors, Tchapaiev, la Fin de Saint-Petersbourg.

CINEMA SUISSE : Olympic, 14e (542-67-42) : Pas si méchant que ça.

SHAKESPEARE PAR LAURENCE OLIVIER (v.o.) : Le Ranelagh, 16e (288-64-44) : Hamlet.

FILMS MUSICAUX (v.o.) : Bilboquet, 6e (222-87-23) avec Bob Dylan, Joan Baez...

PEPLUM STORY (v.f.) : Jean Renoir, 9e (874-40-75) : les Légions de Cléopâtre.

CINEMA ITALIEN (v.o.) : Acacias, 17e (754-97-83), 14 h. : la Marche triomphale ; 16 h. : Mes chers amis ; 18 h. : Profession reporter ; 20 h. : Affreux, sales et méchants ; 23 h. : Portier de nuit.

CHATELET - VICTORIA, 1er (508-94-14) (v. o.), I, 11 h. 50 : Saloon Kitty ; 14 h. : Casanova, de Fellini ; 16 h. 40 : le Dernier Tango à Paris ; 18 h. 45 : Aguirre, la colère de Dieu ; 20 h. 30 : Cabaret ; 22 h. 35 : l'Honneur perdu de Katharina Blum. — II, 12 h. : Silence, on tourne ; 14 h. 30 : le Crépuscule des dieux ; 18 h. : Treize femmes pour Casanova ; 20 h. : Dersou Ouzala ; 22 h. 30 : Marathon Man.

BOITE A FILMS (v.o.), 17e (754-51-50). I : 13 h., Jonas ; 15 h., Nos plus belles années ; 17 h., Une étoile est née ; 19 h. 30, l'Important, c'est d'aimer ; 21 h. 30, Trois femmes. — II : 13 h., Jeremiah Johnson ; 14 h. 45, le Lauréat ; 16 h. 30, Providence ; 18 h. 30, Un tramway nommé désir ; 20 h. 30, Mort à Venise ; 22 h. 30, Phantom of the Paradise

C. CHAPLIN (v.o.), Nickel-Ecoles, 5e (325-72-07) : Charlot soldat; Jour de paie; le Pèlerin.

SYDNEY POLLACK (v.o.), Palais des Arts, 3e (272-62-98) : Nos plus belles années.

STUDIO 28, 18e (v.o.) (606-36-07). Chinois, encore un effort pour être révolutionnaires.

RADIO-TÉLÉVISION

— VU —

Bernard-Henri Lévy, intellectuel français

On ne voit pas qui pourrait être vraiment en désaccord avec le film présenté dimanche soir sur FR 3, par Bernard-Henri Lévy, au cours de l'émission « l'Homme en question ». Les atrocités du nazisme figurées par les images affreuses des camps de concentration, l'ignominie de l'intervention soviétique à Prague, les horreurs de la guerre du Bangla-Desh ou de la « libération » du Cambodge, les excès de la répression en France (à Creys-Malville, par exemple), en Italie ou en Allemagne fédérale, qui songerait à les nier ou même — exception faite, dans les premiers cas, de quelques attardés du totalitarisme et, dans les trois derniers, de ministres de l'intérieur en service commandé — à les justifier ?

« Vous enfoncez des portes ouvertes », a dit au chef de file des « nouveaux philosophes », M. Gaston Defferre, président du groupe socialiste de l'Assemblée nationale. Le fait est que Bernard-Henri Lévy, devenu moraliste pour avoir perdu la foi en la politique et en l'histoire, « récupère », plus qu'il n'inspire, les mouvements de contestation nés au cours des dernières années.

L'auteur de la Barbarie à visage humain *ressemble, le talent en plus, à ces nobles consciences, à ces chers professeurs, à ces vedettes de l'intelligentsia parisienne, qui signent avec constance pétitions, appels, manifestes en faveur d'opprimés de lointains pays, sans aller au-delà de ces engagements confortables, de ce rôle de « belle âme ». Mai 1968 ? « Vous n'y étiez pas », lui a objecté M. Jean Elleinstein, directeur adjoint du CERM (Centre d'études et de recherches marxistes). La gauche prolétarienne ? « Vous n'en avez pas fait partie. » Le Bangladesh ? Il y est allé comme journaliste, non comme acteur.*

Pourtant Bernard-Henri Lévy tranche avec autorité. Sa vocation est, pense-t-il, d'« interpellation ». Il est celui qui remet en mémoire le passé et qui perçoit dans le présent, où qu'ils soient, les germes de résistance. Telle est, selon la tradition, en France, la fonction de l'intellectuel.

Intellectuel de droite ? Bernard-Henri Lévy s'en défend, sous les attaques conjuguées de M. Gaston Defferre et de M. Jean Elleinstein. Il est vrai qu'il a eu l'imprudence de déclarer, dans un des entretiens de Jacques Paugam avec les « nouveaux philosophes » recueillis sous le titre Génération perdue *: « Mettons qu'il faille dire aujourd'hui* capitalisme ou barbarie. *» Il est vrai aussi qu'il se réclame d'une « certaine forme de libéralisme », même si, pressé par M. Louis Pauwels, directeur des services culturels du* Figaro, *il se reconnaît proche du courant « anarchiste » ou « libertaire ». Il est vrai, enfin, que la situation française, la crise économique, la politique giscardienne, sont étrangement absentes de son film.*

Il affirme cependant : « Jamais je ne pourrai voter à droite. » Il dit encore : « Si j'ai pris mes distances par rapport à l'union de la gauche et au programme commun, ce n'est pas pour devenir le chantre ou le héros des rois fainéants qui gouvernent à l'Elysée. » Pourquoi ne pas le croire ? Le pessimisme absolu autorise, « au plan de la politique provisoire », comme dit Bernard-Henri Lévy, les positions les plus diverses.

La question est plutôt de savoir s'il est capable de susciter une réflexion nouvelle chez ceux qui le lisent ou l'entendent, s'il peut être cet éveilleur d'esprits, cet initiateur, cet instigateur qui désigne avec lucidité le lieu des luttes à venir. Or Bernard-Henri Lévy — et ce fut le sens des observations de M. Michel de Certeau, historien, professeur à l'université de Paris-VII — se contente de dire, de montrer ce qui est, ce que d'autres ont fait, mais il ne parle pas au nom d'une expérience. « Vous exprimez, vous n'intervenez pas », lui a fait remarquer M. Michel de Certeau. L'image du monde lui sert d'abord à composer une image de lui-même. Bernard-Henri Lévy n'est pas — pas encore ? — porteur d'une aventure qui le dépasse, d'une passion qui lui donne son poids de vérité. A ce jeune homme en qui certains voient un Malraux en herbe, il manque sans doute une guerre d'Espagne.

THOMAS FERENCZI.

VIF INCIDENT ENTRE M. DEFFERRE ET UN JOURNALISTE D'ANTENNE 2

L'inauguration du métro marseillais a donné lieu, vendredi 25 novembre, sur Antenne 2, et au cours des journaux de samedi, à une polémique entre M. Gaston Defferre et M. Noël Mamère, membre de la rédaction. Dans « C'est la vie » de vendredi, M. Mamère, qui réalise actuellement pour cette émission une série sur l'insertion sociale des handicapés, a en effet contredit le maire de Marseille, qui, dans une interview accordée à FR 3 - Marseille et reprise par Antenne 2 (M. Defferre ayant refusé, par téléphone, de s'expliquer à nouveau pour la deuxième chaîne), affirmait qu'aucun métro au monde n'était adapté aux handicapés. M. Mamère s'est alors inscrit en faux, citant le cas de la Suède, du Canada et de la Tchécoslovaquie.

Invité, le lendemain, du magazine « Samedi et demi », M. Defferre, interrogé sur le même sujet, prit à parti le journaliste en le traitant de *« voyou, d'insolent et de menteur »*. Au cours du journal de 20 heures, Gérard Holz devait annoncer qu'une réponse serait fournie, ce lundi, au cours de « C'est la vie », à 19 h. 40. M. Mamère, qui estime avoir subi un préjudice moral, a décidé d'intenter un procès en diffamation contre le maire de Marseille.

Ancien producteur à FR 3, ancien assistant-associé à la faculté de Bordeaux-III, membre de la rédaction d'Antenne 2 depuis août dernier, M. Mamère nous a fait parvenir une déclaration dont nous citons un extrait.

« Cet incident ne doit pas être isolé. Il est révélateur d'un état d'esprit qui menace le service public de la radio-télévision et la liberté de ses journalistes. A la veille des élections, le souci d'information devient un enjeu encore plus important pour les hommes politiques. Plus les mois vont passer, et plus ils vont avoir tendance à considérer la télévision comme « leur » tribune. Le phénomène est bien connu. Et surtout de M. Defferre, qui n'est pas un nouveau-né en politique. Il devrait savoir que profiter du petit écran pour régler ses comptes, c'est la porte ouverte à la délation sous couvert d'information. C'est élever l'injure au rang d'institution (...).

» Ce genre d'intimidation, nous risquons, nous journalistes, d'y être soumis en bien des occasions. Que la classe politique ne se fasse pas d'illusions. Elle n'impressionne pas ceux qui ne lui doivent rien. Avec de tels procédés, elle ne fait que se déconsidérer un peu plus à nos yeux comme à ceux des Français. »

M. Defferre nous a déclaré lundi matin : *« M. Mamère déclare que la classe politique ne fait que se déconsidérer un peu plus. Selon lui, elle serait donc déjà déconsidérée. Curieux propos de la part d'un journaliste, et de plus d'un journaliste travaillant dans un service public. En ce qui me concerne, je n'ai en aucune façon utilisé la télévision. J'ai répondu à une agression dont j'avais été victime d'abord par téléphone, ensuite au cours d'une émission de télévision, le journaliste en question ayant fait suivre les propos que j'ai tenus de l'expression :* « C'est faux. » *Ce monsieur devrait savoir que la télévision ne lui appartient pas et qu'avant de traiter qui que ce soit de menteur, il vaut mieux tourner sa langue dans sa bouche plusieurs fois. »*

TRIBUNES ET DEBATS

LUNDI 28 NOVEMBRE

— *M. Valéry Giscard d'Estaing* est interviewé, au sujet de la formation professionnelle, sur TF 1, à 20 heures.

LUNDI 28 NOVEMBRE

CHAINE I : TF 1

18 h. 25, Pour les petits ; 18 h. 30, L'île aux enfants ; 18 h. 55, Feuilleton : Un mystère par jour (premier épisode, rediff.) ; 19 h. 10, Une minute pour les femmes (contre la délinquance juvénile) ; 19 h. 45, Eh bien ! raconte ; 20 h., Journal.

20 h. 30, FILM (L'Avenir du futur) : TRAITEMENT DE CHOC, d'A. Jessua (1972), avec A. Delon, A. Girardot, M. Duchaussoy, R. Hirsch, J.-F. Calvé.

Vers 22 h., Débat : Vivrons-nous plus longtemps demain ?

Avec MM. Bourlière, Junod, Paillat, Antonini, gérontologues et gériatres, et M. J. Guéhenno, de l'Académie française, dans le rôle du candide.

23 h., Journal.

CHAINE II : A 2

18 h. 25, Dorothée et ses amis ; 18 h. 40, C'est la vie ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Jeu : Ouvrez l'œil ; 20 h., Journal.

20 h. 30, Jeu : La tête et les jambes ; 21 h. 55, Personnages de la vie : Chow Ching Lee, par Cl. Nahon et M. Lefèvre.



Une petite fille, chinoise, que ses parents ont décidé de marier contre son gré. Permanence des blocages ancestraux dans la société chinoise d'aujourd'hui.

22 h. 45, Bande à part : Portrait de Colette Piat, réal. L. Deramond.

23 h. 15, Journal.

CHAINE III : FR 3

18 h. 45, Pour les jeunes ; 19 h. 5, Emissions régionales ; 19 h. 40, Tribune libre : René Etiemble ; 20 h., Les Jeux ;

20 h. 30, FILM (Cinéma public) : MADAME CROQUE-MARIS, de J. Lee Thompson (1964), avec Sh. Mac Laine, P. Newman, R. Mitchum, D. Martin, G. Kelly (rediffusion).

22 h. 15, Journal.

FRANCE - CULTURE

20 h., Dramatique : « C'est pas mon frère », de Pierre Louki, avec A. Thomas ; 21 h., Concert (Mozart, Corrette, Constant) ; 22 h. 30, Entretiens avec Olivier Costa de Beauregard ; 23 h., Rencontre au Festival international de danse.

FRANCE - MUSIQUE

18 h. 2, Musique magazine ; 19 h., Jazz time (jeu de plages) ; 19 h. 35, Kiosque ; 19 h. 45, Concours international de guitare ;

20 h., Repères : les Européens en Italie ; 20 h. 30, En direct du Théâtre de la Ville : Nouvel Orchestre philharmonique, direction G. Amy. Avec le pianiste K. Fujii : « Nouméa », « Synaphaï », « Aroura », « Empreintes » (Xénakis) ; 23 h., France-Musique la nuit... Passez donc au studio avec David Cairns, spécialiste de Berlioz ; 0 h. 5, Les doublons de la musique ancienne.

MARDI 29 NOVEMBRE

CHAINE I : TF 1

18 h. 25, Pour les petits ; 18 h. 30, L'île aux enfants ; 18 h. 55, Feuilleton : Un mystère par jour (rediff.) ; 19 h. 10, Une minute pour les femmes ; 19 h. 45, Eh bien ! raconte ; 20 h., Journal.

20 h. 30, Documentaire d'art : Journal d'un voyage (Promenades imaginaires en Hollande : Rembrandt), prod. J.-M. Drot ;

Suite de la série des « musées imaginaires », réalisée par Jean-Marie Drot, avec André Malraux, avant la mort de l'écrivain.

21 h. 30, Documentaire : Lettres d'un bout du monde (L'Espagne, deuxième partie : Divorce à l'espagnole), prod. J.-E. Jeannesson ; 22 h. 25, Littéraire : Le livre du mois, de J. Ferniot et Ch. Collange :

Avec Anne Loesch (les Gisants, *de Jeanne Champion*), *Françoise Xenakis* (la Storia, *d'Elsa Morante*), *Lucien Guissard* (John l'Enfer, *de Didier Decoin*), *Matthieu Galey* (les Archives du Nord, *de Marguerite Yourcenar*), *Lucien Bodard* (Tempo, *de Camille Bourniquel*, *Françoise Lefèvre* (le Parc des archers, *d'André Hardelet*), *le général Buis* (Lucien chez les sauvages, *de Claude Bonjean*), *et Jean-Edern Hallier* (l'Ordinaire Mésaventure du soldat Rapoport, *de Pierre Goldman*).

23 h. 40, Journal.

CHAINE II : A 2

15 h., Série : Le justicier ; 15 h. 55, Aujourd'hui magazine ; 17 h. 55, Fenêtre sur... Rhône aux cheveux de soie (la vie du ver à soie) ; 18 h. 25, Dorothée et ses amis ; 18 h. 40, C'est la vie ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Jeu : Ouvrez l'œil ; 20 h., Journal.

20 h. 30, FILM : LA MAIN AU COLLET, d'A. Hitchcock (1954), avec C. Grant, G. Kelly, Ch. Vanel, B. Auber (rediffusion).

22 h., Magazine médical.

23 h. 30, Journal.

CHAINE III : FR 3

18 h. 45, Pour les jeunes : Touche la tortue et la cuisine voyageuse ; 19 h. 5, Emissions régionales ; 19 h. 40, Tribune libre : le Mouvement écologique ; 20 h., Les jeux ;

20 h. 30, FILM (Westerns, Policiers, Aventures) : LE JUGEMENT DES FLECHES, de S. Fuller (1956), avec R. Steiger, S. Montiel, B. Keith, R. Meeker, Ch. Bronson (rediffusion).

22 h., Journal.

FRANCE - CULTURE

13 h. 30, Libre parcours variétés ; 14 h. 5, Un livre, des voix : « Père et Fils », de G. Guégan ; 14 h. 45, Après-midi de France-Culture... Géométrie variable ; à 16 h., Match : A. Boubill - M. Roy ; à 16 h. 25, En direct avec X. Luccioni ; 17 h. 32, Musiciens français : N. Zourabichvili ; 18 h. 10, Malraux et son double ; 19 h. 25, Sciences : l'inné et l'acquis ;

20 h., Dialogues : informatique et libertés, avec B. Tricot et J. Laot ; 21 h. 15, Musiques de notre temps ; 22 h. 30, Entretiens avec O. Costa de Beauregard ; 23 h., Musique.

FRANCE - MUSIQUE

13 h. 15, Stéréo postale ; 14 h. 15, Mélodies sans paroles... musique ancienne : Pleyel, Harst, de Brossart, Schonfeld, à 15 h., Concerto madrigal pour deux guitares et orchestre (J. Rodrigo) ; à 15 h. 32, Œuvres de Sibelius, Khrenikov, Roussel, Messiaen, Barboteu ; 17 h., Studio 107 (Beethoven, Schubert, Poulenc) ; 18 h. 2, Musiques magazine ; 19 h., Jazz time (les défricheurs) ; 19 h. 35, Kiosque ; 19 h. 45, Repères : les Européens en Italie ;

20 h. 30, Concert à la mémoire de Franck Martin : « Petite symphonie concertante pour harpe, clavecin, piano et deux orchestres à cordes », « Six monologues de Jedermann », « Fantaisie sur des rythmes flamenco », « Polyptyque... six images de la Passion du Christ pour violon solo, deux orchestres à cordes », avec l'orchestre de chambre de Zurich, dir. E. de Stoutz, Paul Badura-Skoda, piano, Yehudi Menuhin, violon, Christa Ludwig, alto ; 22 h. 30, France-Musique la nuit... Passez donc au studio avec David Cairns ; 0 h. 5, Le pianiste Tamas Vasary.



AUTOMOBILE

PRODUITE A POISSY DÈS LE 2 JANVIER 1978

La Simca «Horizon» est la première petite américaine de conception européenne

Dans dix jours, le 8 décembre à San-Diego, deux sœurs jumelles seront présentées à la presse. Aux États-Unis, l'événement est important : la Dodge Omni et la Plymouth Horizon sont les premières petites voitures américaines d'inspiration européenne (cinq portes, moteur transversal, traction avant et roues indépendantes). Mais il ne s'agit pas d'une simple date dans l'histoire de Detroit, où les trois plus grands constructeurs mondiaux recherchent désormais la compacité et la sobriété. En janvier sortiront des chaînes de Poissy les premières Simca Horizon. Identiques aux Chrysler américaines. Pour la première fois la production d'une firme américaine sera unifiée des deux côtés de l'Atlantique.

Il aura fallu le succès des 1307/1308 pour que Chrysler décide d'adopter les conceptions de sa filiale française pour son petit modèle américain. L'implantation mécanique a été conservée, de même que les suspensions et la structure, qui n'ont subi que des retouches légères. La Dodge et la Plymouth adoptent cependant un moteur 1 700 centimètres cubes Volkswagen et une boîte automatique (plus conformes aux habitudes américaines) alors que la Simca conserve les groupes 1 100 centimètres cubes (6 CV) et 1 300 centimètres cubes (7 CV) des 1100 LE, 1100 ES et 1307 GLS. Et les boîtes mécaniques sont celles des 1307-1308.

On voit mal comment — malgré les dénégations du constructeur — l'ancienne 1100 pourra survivre très longtemps. La Simca Horizon reprend ses cotes pour l'essentiel, mais elle a été élargie (+ 9 cm) et ses moteurs, bien que d'égales cylindrées, ont gagné des chevaux et surtout de la souplesse : le modèle LS notamment, qui utilise de l'essence ordinaire, aura un couple maximal supérieur à celui de la 1100 ES. La version GL (super) disposera de 59 ch DIN à 5 600 tours-minute et d'un excellent couple, 9,1 mkg à 3 000 tours-minute. Quant à la GLS (7 CV) elle conservera le groupe motopropulseur de la 1307 GLS sans modification. Innovation importante, un allumage transistorisé à effet Hall équipera les trois modèles. Cette évolution dans l'électronique permet des démarrages plus faciles grâce à une tension accrue de 40 % aux bas régimes (entre 500 et 1 500 tours-minute). Enfin, l'Horizon, plus élégante et mieux équipée, apparaît nettement plus confortable que la Simca 1100.

La fixation du moteur en trois points (sur la traverse de la caisse et sur celle de la suspension) est un montage souple qui devrait garantir l'habitacle des nuisances sonores. La visibilité est améliorée — mais elle n'atteint pas celle des 1307/1308 — ainsi que l'espace intérieur. Et l'équipement présente des particularités notables : témoins de niveau minimum d'huile, de niveau minimum de liquide de freins et d'usure des plaquettes avant, par exemple.

En fait l'Horizon est une « super Simca 1100 » revue et corrigée par Detroit afin qu'elle garde ses qualités routières et que son confort et sa facilité d'utilisation soient plus proches des critères américains. C'est pourquoi elle est déjà la première petite américaine à la conquête du marché européen (1).

La production en série commencera le 2 janvier à Poissy (après une pré-série de 360 véhicules) et passera rapidement de 40 unités par jour à 917 à la mi-mars. L'an prochain 208 000 Horizon devraient sortir des chaînes françaises (dont 55 % destinées à l'exportation). Mais que se passera-t-il lorsque Chrysler augmentera la productivité de ses chaînes américaines ?

MICHEL BERNARD.

(1) La commercialisation des Simca Horizon débutera, fin janvier, en France et quelques semaines plus tard en Europe. Les prix ne sont pas encore fixés, mais ils devraient s'établir entre 24 000 et 27 000 F pour les trois versions.

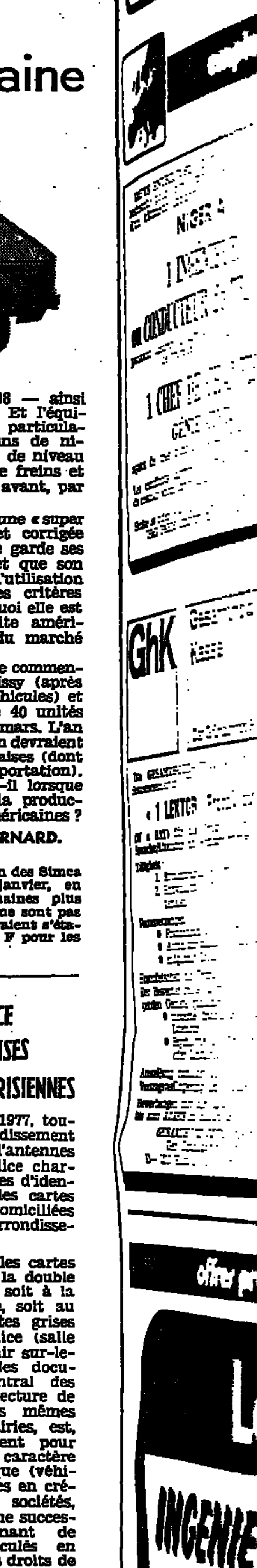
LA DÉLIVRANCE DES CARTES GRISES DANS LES MAIRIES PARISIENNES

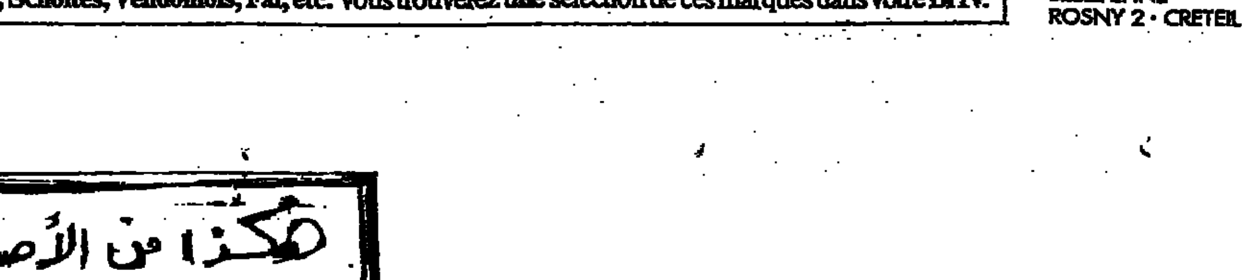
Depuis le 19 octobre 1977, toutes les mairies d'arrondissement de Paris sont dotées d'antennes de la préfecture de police chargées de délivrer les cartes d'identité, les passeports et les cartes grises aux personnes domiciliées dans le ressort de ces arrondissements.

Pour ce qui concerne les cartes grises, les Parisiens ont la double faculté de se présenter soit à la mairie de leur domicile, soit au service central des cartes grises de la préfecture de police (salle Marcel-Rey) pour obtenir sur-le-champ la délivrance des documents. Le service central des cartes grises de la préfecture de police, qui fournit les mêmes prestations que les mairies, est, en outre, seul compétent pour toutes les opérations à caractère particulièrement technique (véhicules utilitaires, véhicules en crédit-bail, véhicules de sociétés, véhicules dépendant d'une succession, véhicules provenant de l'étranger ou immatriculés en franchise temporaire des droits de douane).

● *17 292 voitures particulières neuves Ford* ont été immatriculées au cours du troisième trimestre en France, soit une progression de 13,4 % par rapport à la période correspondante de 1976. Dans le même temps, les immatriculations totales sur le marché français ont fléchi de 0,9 %. Pour les neuf premiers mois de l'année, l'accroissement des immatriculations Ford a atteint + 35,7 %. Elles ont porté sur 70 537 unités au lieu de 51 965 pendant la période janvier-septembre 1976.

D'autre part, l'usine de Bordeaux a produit, fin octobre, son 500 000e pont avant moteur de Fiesta. Depuis le 1er avril 1976, date de sortie du premier pont avant, Bordeaux a expédié aux trois chaînes d'assemblage de la Fiesta l'intégralité de sa production, soit 238 606 exemplaires à Sarrelouis (R.F.A.), 196 965 à Valence (Espagne) et 64 429 à Dagenham (Grande-Bretagne)





مكبرة من الأصل



JANVIER 1978

...re petite américain...
...péenne

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	43,00	49,19
DEMANDES D'EMPLOI	10,00	11,44
IMMOBILIER	30,00	34,32
AUTOMOBILES	30,00	34,32
AGENDA	30,00	34,32
PROP. COMM. CAPITAUX	80,00	91,52

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADREES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOIS	24,00	27,45
DEMANDES D'EMPLOIS	5,00	5,72
IMMOBILIER	20,00	22,88
AUTOMOBILES	20,00	22,88
AGENDA	20,00	22,88

emplois internationaux emplois internationaux emplois internationaux

IMPTE ENTREPRISE DE TRAVAUX PUBLICS recherche pour entrée immédiate pour l'exécution d'un bâtiment industriel tous corps d'état au

NIGÉRIA

1 INGÉNIEUR

ou CONDUCTEUR de TRAVAUX

pouvant assurer la direction et la coordination de travaux (150 ouvriers).

1 CHEF DE CHANTIER

GÉNIE CIVIL

ayant de très bonnes connaissances mécanique.

Les candidats devront obligatoirement posséder de connaissances approfondies de la langue anglaise.

Ecrire ss référ. 6.949 à : P. LICHAU S.A., B.P. 220, 75063 PARIS CEDEX 02, qui transmettra.

GhK Gesamthochschule Kassel

Der Gründungspräsident

Die GESAMTHOCHSCHULE KASSEL sucht ab Sommersemester 1978

« 1 LEKTOR (Französisch) »

(II a BAT) für die Organisationseinheit Sprache/Literatur ab Sommersemester 1978

Tätigkeit :
1. Sprachpraktische Veranstaltungen
2. Entwicklung von Lehr— und Lernmaterialen.

Voraussetzungen :
- Französisch als Muttersprache
- Abschlussqualifikation maîtrise
- möglichst Erfahrung im Unterricht des Französischen als Fremdsprache für Erwachsene.

Der Bewerber sollte ausserdem in einem der folgenden Gebiete qualifiziert sein :
- moderne französische Geschichte oder Literatur
- Psychologie des Zweitsprachnenerwerbs oder Linguistik.

Anstellung zunächst auf 2 Jahre, einmalige Vertragsverlängerung um 3 Jahre möglich.

Bewerbungen mit den üblichen Unterlagen sind bis zum 3.1.1978 zu richten an :

GESAMTHOCHSCHULE KASSEL
Der Gründungspräsident
D— 3500 Kassel, Mönchebergstrasse 19

INDUSTRIE PETROLIERE ET SIDERURGIQUE

Afin de renforcer notre expertise d'ingénieurs conseils en engineering nous cherchons pour nos équipes des spécialistes :

SENIOR COST AND SCHEDULING ENGINEERS

Ceux-ci travailleront en étroite collaboration et au plus haut niveau, avec les équipes planification de notre client. Ils auront à concevoir et à mettre en place des systèmes de contrôle de délais et de coûts pour les projets (cost and scheduling systems). Ces systèmes seront utilisés pour le suivi de la réalisation d'importants complexes industriels (plus de 250 millions de $).

Les candidats devront :
- avoir un diplôme de génie civil ou de mécanique
- avoir une expérience de chantier au sein de grandes sociétés internationales d'engineering et de construction
- être bilingue Français/Anglais
- vouloir accepter des responsabilités importantes, bien rémunérées mais dans un environnement parfois difficile.

Pour faire acte de candidature, prière d'adresser un C.V. détaillé à :
ANNE-MARIE CHOMTON
Directeur des Ressources Humaines

Booz. Allen & Hamilton
INTERNATIONAL

58, Avenue Kléber, 75784 Paris Cedex 16.

JEUNES INGÉNIEURS
débutants en électronique

Maintenance et Mise en Œuvre d'appareillages de Prospection Minière à l'Etranger

Groupe minier Français offre à des ingénieurs en électronique après période de formation la responsabilité de gestion et de mise en œuvre des moyens techniques :
— pour effectuer la détection des minerais en avion, au sol et en forages ;
— pour assurer le fonctionnement des réseaux internes de Télécommunications.

Ecrire n° 8 064 « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 Paris (9e).

BANQUE TUNISIENNE
à caractère international
recherche

DIRECTEUR FINANCIER

de nationalité tunisienne

Le poste conviendrait à un expert comptable ou formation similaire avec expérience.
Une expérience bancaire serait très appréciée.
Envoyer C.V. manuscrit et téléphoner pour r.-v., SEGOMI. - M. DROUDUN, 260-16-06, 1, rue Richepance. 75008 PARIS. 260-16-06.

SORGEM

recherche le

CONSEILLER-ORGANISATEUR

D'UN ETABLISSEMENT BANCAIRE PUBLIC
au BURUNDI

Il aura à :
— Assister le Directeur Général dans sa gestion courante.
— Mettre en place et contrôler les procédures administratives du siège et des agences.
— Superviser la comptabilité.
— Former l'équipe de direction et l'ensemble du personnel.

Ce poste à pourvoir rapidement nécessite :
— Une bonne connaissance des mécanismes bancaires.
— Une très bonne expérience de l'organisation du travail administratif et comptable.
— Un sens aigu des relations humaines.
— Une aptitude à la formation.

Le candidat retenu devra avoir :
— Au moins 35 ans.
— Une formation supérieure.
— Plus de 5 ans d'expérience professionnelle.

Envoyer C.V., photo et prétentions à : SORGEM, 152, bd Pereire, 75017 PARIS.



le centre d'études de prévention

recherche pour détachement à l'étranger (contrat français)

DES INGENIEURS DIPLOMES

HAUT NIVEAU

minimum 2 ans d'expérience dans les différents domaines de la construction : toutes spécialités de génie civil et lots techniques.

Envoyer C.V. en indiquant prétentions, importance de la famille à déplacer et date de disponibilité au :

Service du Personnel
C.E.P. - 34, rue Rennequin
75017 PARIS.

En Australie, Canada, Afrique du Sud, Afrique noire, Asie, Moyen-Orient, Amérique latine, Europe, des EMPLOIS vous attendent. Demandez le mensuel spécialisé MONDEMPLOIS (M3) B.P. 246-09 PARIS.

Importante Société d'ingenierie recherche pour ses activités en PAYS ANGLOPHONE

INGÉNIEUR ÉLECTROMÉCANICIEN

de formation supérieure, cet ingénieur a acquis pour partie à l'étranger une bonne expér. dans le domaine des ponts mobiles (mise en place du matér., contrôle d'exécution, fonctionn.). Veuillez prendre contact en écrivant (joindre C.V. + dernière rémunération annuelle sous référ. 14 888 CONTESSE Publ. 20, av. de l'Opéra, Paris-1er.

Société parapublique à vocation internationale rech.

JEUNE INGÉNIEUR

diplômé, ayt acquis une prem. expérience de quelques années en TRAVAUX ou CONTROLE

OUVRAGES D'ART

célibataire, le candidat retenu sera disponible pour travailler sur chantiers à l'étranger. Veuillez écrire (joindre C.V. et mention de votre dernière rémunération (sous référ. 10 902 CONTESSE Publicité, 20, av. de l'Opéra 75040 Paris Cedex 01.

Important bureau d'études à vocation internationale siège social à Paris recherche

INGÉNIEUR GÉNIE CIVIL

pour renforcer son service portuaire. Cet ingénieur diplômé d'une grande école, âgé de 30 ans minimum, a acquis une expérience en STRUCTURES PORTUAIRES. Sa connaissance des langues (anglais, espagnol) et sa disponibilité personnelle lui permettront d'effectuer des missions et de séjourner à l'étranger. Les candidats à ce poste voudront bien écrire en adr. leur C.V. (veuillez préciser le montant de votre rémunération actuelle) sous référ. 3 944 CONTESSE PUBLICITE, 20, av. de l'Opéra, Paris-1er.

Société d'ingenierie Paris rech. pour ses activités à l'étranger

INGÉNIEUR ROUTIER

diplômé d'une grande école, cet ingénieur est appelé à traiter des problèmes d'aménagement urbain dans d'importantes agglomérations, qui nécessitent d'avoir quelques années d'expérience en planification, programmation et projets dans ce domaine. Les candidats à ce poste, qui convient à un célibataire, voudront bien écrire (joindre C.V. et indiquer rémunération actuelle) sous réf. 10 916 CONTESSE PUBLICITE 20, av. de l'Opéra, Paris-1er.

STE D'INGENIEURS-CONSEILS recherche pour séjour en PAYS ANGLOPHONE

INGÉNIEUR

expérimenté en travaux et supervision TERRASSEMENT ainsi qu'en pose de canalisations ASSAINISSEMENT et petits ouvrages de génie civil.
Cet ingénieur diplômé, célibataire, s'exprimant couramment en anglais, aura de préférence une expérience des pays en voie de développement et sera libre sous peu. Les ingénieurs intéressés voudront bien adresser une lettre (joindre C.V. et indiquer dernière rémunération annuelle) sous référence 1 901, CONTESSE PUBLICITE, 20, av. de l'Opéra, Paris-1er.

OFFRES D'EMPLOIS outre-mer, étranger, par répertoire hebdomadaire. — Ecrire Outre-Mer Mutations, B.P. 141-09 PARIS.

Société d'ingenierie Paris recherche pr poste à l'étranger

GÉOLOGUE

spécialisé en mécanique des sols et fondations (en milieu urbain, lotissements, grands ensembles).
Ce poste convient à un jeune diplômé de l'enseignement supérieur, célibat., ayant déjà une première expérience de géologie appliquée dans le secteur construction.
Les candidats intéressés pourront écrire (joindre C.V. et préciser dernière rémunération) sous réf. 3 920 CONTESSE Pub. 20, av. de l'Opéra, Paris-1er.

Société d'ingénieurs conseils Paris recherche

INGÉNIEUR ÉTUDES VRD

diplômé d'une grande école ayt une expérience de quelques années en étude de réseaux d'eau et assainissement, cet ingénieur sera disponible sous peu pour trav. à l'étranger et en France. Veuillez écrire (joindre C.V. et indiq. rémunération actuelle) s/ réf. 10 918, CONTESSE Publ. 20, av. de l'Opéra, Paris-1er.

Entreprise de travaux publics recherche pour le NIGERIA

UN CHEF COMPTABLE

célibataire, rompu à l'exportat., parlant anglais.
Adress. C.V. dét., photo et prétentions sous référ. 1 078 M à SWEERTS BP 269, 75424 PARIS CEDEX 09, qui transmettra.

Importante société établie au Zaïre, possédant plusieurs sièges d'exploitation, rech. pour entrée immédiate :
1 CHEF COMPTABLE EXPERIMENTE
âge maximum 45 ans, ayant également des connaissances de travaux administratifs.
L'intéressé devra pouvoir se déplacer dans les différents sièges pour la vérification de la comptabilité et la confection des bilans, ainsi que pour l'établissement en fin d'année des inventaires et bilan consolidé.
Faire offre manuscr., avec C.V. et prétentions, en joignant deux photos, sous le n° 716 216 M à REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, 75002 PARIS, qui tr.

ECOLE POLYTEC. FEDERALE LAUSANNE-SUISSE
cherche pour son laboratoire de céramiques :
COLLABORATEUR SCIENTIF.
au bénéfice d'une formation dans le domaine des matériaux, de la physique appliquée ou de la chimie des solides, avec plusieurs années d'expérience dans un laboratoire de recherche. Une thèse de doctorat serait appréciée. Entrée en fonction : dès que possible ou à convenir. Offres avec pièces usuelles au : Service du personnel de l'E.P.F.L., 33, av. de Cour, 1007 Lausanne SUISSE.

Banque Suisse
Un siècle de succès, mais aussi 100 années d'un prudent scepticisme, souhaiterait confier le démarchage de ses produits financiers et immobiliers à un conseiller de très haut niveau pouvant également apporter les preuves de sa réussite et de son marché.
Lettre avec C.V. et photo à : Dr A. TONTCHEV, case postale CH-1961 LES COLLONS, VALAIS (SUISSE).

Offres d'emplois cadres, ingénieurs, techniciens pour l'Amérique latine (Venezuela, Argentine, Brésil, Colombie, etc.) dans la revue spécialisée. Doc. A.L.E. (E2) B.P. 422-09 PARIS.

offres premier emploi offres premier emploi

La Redoute

INGENIEURS GRANDE ECOLE débutants

marketing — informatique — études et organisation

Notre Groupe (8.000 personnes - 3 milliards de C.A. — 6 millions de clients - 80.000/colis/jour) a pour vocation la DISTRIBUTION. Nous sommes Leader de la Vente par Correspondance en France. Nous progressons d'environ 15% par an.

Les Ingénieurs représentent 15% de l'encadrement avec une moyenne d'âge de 32 ans. Depuis plusieurs années notre politique en matière de recrutement est résolument orientée vers la recherche de Cadres débutants à fort potentiel, auxquels nous apportons une formation complémentaire en fonction de leurs besoins pour leur confier rapidement des postes à hautes responsabilités.

Nos Techniques : à la pointe de l'informatique, nous utilisons également les techniques les plus avancées en matière d'organisation, d'automatisme, de manutention et de télédistribution. Dans le domaine marketing, les besoins de la clientèle sont approchés selon des méthodes statistiques nécessitant l'utilisation de l'informatique.

Aujourd'hui, nous préparons demain : nous recherchons des Hommes compétents qui développeront nos moyens actuels et mettront au point ceux qui les remplaceront, tout en ayant de réelles qualités d'animation d'équipe.

Pour cela, nous recrutons plusieurs Ingénieurs en vue d'un premier emploi pour nos Directions :

• INFORMATIQUE

Que ce soit au niveau des applications ou des études techniques, il nous faut des Ingénieurs capables de s'intéresser à l'informatique comme à un moyen qui doit faire évoluer notre système de distribution.

• ETUDES et ORGANISATION

Nous recherchons des ingénieurs qui assisteront divers services (notamment la Direction Industrielle) dans le but d'améliorer l'outil de travail dans ses différents aspects techniques et humains et qui affineront la gestion de cet outil.

• MARKETING

Cet ingénieur aura pour mission d'assurer les études mathématiques et statistiques de la Direction Marketing pour le traitement de l'information continue dans nos fichiers.

Nous vous parlerons plus en détail de notre Société et de nos politiques ainsi que de chacun de ces postes qui impliquent la prise en charge globale d'un ou plusieurs projets.

Pour un premier contact, adresser C.V. + photo + prétentions en précisant le secteur qui vous intéresse à LA REDOUTE — Division Cadres - 57 rue de Blanchemaille - 59100 ROUBAIX.

---

camping gaz

CAMPING GAZ INTERNATIONAL DÉPARTEMENT MARKETING

offre dans le cadre de la loi du 5 juillet 1977 UN STAGE PRATIQUE (6 à 8 mois)

ASSISTANT CHEF DE PRODUITS

à JNE HME ou JNE FME de moins de 25 ans formation commerciale (bac + 2 ans)
Indemnité mensuelle égale à 90 % du Smig versée par l'Etat.
FORMATION pluridisciplinaire de 200 heures, organisée par l'entreprise.

DÉBUT DE STAGE DÉCEMBRE 1977

Lieu de travail : CHAMPS-ELYSEES

Téléphoner pour rendez-vous Service Relations du Travail

359-72-02

---

offres premier emploi

Le Monde met chaque jour à la disposition de ses lecteurs cette rubrique dans les pages d'Annonces classées :

OFFRES PREMIER EMPLOI

afin de regrouper les propositions uniquement destinées aux jeunes à la recherche d'un premier emploi.

ANNONCES CLASSÉES TÉLÉPHONÉES

296-15-01

En 8 jours plus un bruit chez vous





emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux

CHEF DE REGION

Partir en Province avec l'assurance d'une carrière nationale

La présence industrielle de Ford Europe justifie les possibilités et les promesses d'évolution de carrière.
Avec une implantation dans 15 pays, 22 unités de production, 135.000 personnes, le C.A. est aujourd'hui de 25 milliards de francs.

Le Directeur de Région que nous souhaitons intégrer à la Division **"Machinisme Agricole"** aura, pendant 2 à 3 ans, la responsabilité et le contrôle des objectifs commerciaux : il interviendra pour conseiller le réseau de concessionnaires dans sa stratégie de vente, son organisation, sa gestion et sa politique de recrutement.

La solution optimale serait un candidat, de 28 ans minimum, rapidement opérationnel grâce à sa connaissance des matériels agricoles (ou du milieu agricole) et des circuits de distribution. La nature et la qualité de son expérience commerciale nous intéressent autant que sa formation supérieure technique ou commerciale.

Le style de management de Ford prévoit des orientations et des mutations valorisant les potentialités de chacun : du poste de Directeur Régional, vous pourrez envisager une évolution au Siège (à un poste d'encadrement, de Promotion des Ventes...) ou même une carrière internationale.
La pratique de l'Anglais est fortement souhaitée.

Adr. C.V. à FORD FRANCE S.A.
Direction du Personnel,
344 Av. N. Bonaparte
92504 RUEIL-MALMAISON

Ford

Bureau d'études de l'administration recherche un ingénieur confirmé pour prendre la direction d'une section béton.
Formation : école d'ingénieurs spécialisée, éventuellement complétée par un stage au CHEBAP
Expérience professionnelle dans la spécialité très souhaitée en laboratoire et sur chantier.
Bonne aptitude à la gestion du personnel.
Le lieu de travail se situe dans la banlieue lilloise, mais le poste implique de fréquents déplacements dans la région Nord-Pas-de-Calais.
Faire demande manuscrite avec C.V. détaillé et références professionnelles à : Agence HAVAS, 59023 LILLE CEDEX, sous référence AT 118/685, qui transmettra.

Pour renforcer son service

OUVRAGES D'ART

situé dans le LANGUEDOC-ROUSSILLON, Bureau d'études à vocation internationale rech.

INGÉNIEUR

Ayant une expérience d'une dizaine d'années en étude de structures et ouvrages d'art, acquise pour partie à l'étranger, cet ingénieur, diplômé d'une grande école, résidera en France et sera néanmoins disponible pr travailler à l'étrang.
Les ingénieurs intéressés sont priés d'écrire (joindre C.V. et ind. rémunération actuelle) en spécifiant sur l'enveloppe REF. 7929, Contesse Publicité, 20, av. Opéra, Paris-1er, q. tr.

ORGANISME PUBLIC recherche

INGÉNIEURS INFORMATICIENS

Expérience 5 ans minimum sur IBM, DOS-VS, bonne pratique CJ, CS.
Aptes à réaliser, avec une équipe, des projets importants de gestion.
Disponibles rapidement.
Lieu de travail BORDEAUX.
Adr. C.V., lettre manuscrite, photo et prétentions à G 9993 Havas Bordeaux.

SOCIETE DE FABRICATION ET VENTE D'ARTICLES DE MENAGE
recherche
pour assurer la fonction de

DIRECTEUR D'USINE

— Ingénieur (Arts et Métiers ou équivalent), de préférence avec expérience de service méthode.
— Age 35 ans minimum.
— *Aptitude et goût du commandement et de l'organisation.*

Ayant sous ses ordres l'ensemble d'un établissement de 500 personnes, il assurera la gestion du personnel, la responsabilité de la production, des services techniques de l'ordonnancement des magasins et services d'expédition.

Poste à pourvoir Région EST.

Logement et voiture de fonction assurés.

Adresser lettre manuscrite motivée avec C.V. dét. et rémunération actuelle à :

Numéro T. 001347 M.REGIE-PRESSE,
85 bis, rue Réaumur - 75002 PARIS.

RECHERCHONS

UN ANALYSTE
en Informatique

chargé de conduire les études liées à la mise en place d'un ordinateur Honeywell-Bull 64/20.

Adr. candidature et C.V., avant le 15 décembre 1977, à la Fédération de la Mutuelle Agricole de l'EURE, 16, rue de la Petite-Cité, 27004 EVREUX CEDEX.

MARKETING - 100.000 +

- Groupe en fort développement, 2e sur son marché (Composant industrialisé du bâtiment gros œuvre) recherche son RESPONSABLE DEVELOPPEMENT COMMERCIAL.
- La Société souhaite confier ce poste à un homme de Marketing de formation ESSEC, ESC, Dauphine, ayant quelques années d'expérience, si possible dans le milieu bâtiment. Le siège de la Société est dans une importante ville de province, à 200 km Ouest de Paris.

Ecrire avec curr. vitae, phot, salaire actuel, sous n° 7.114, à CINOREN, 104, r. La Fayette, 75010 Paris.

DANS LE CADRE DE SON EXPANSION
GRANDE MARQUE
PRODUITS GRANDE CONSOMMATION
LEADER SUR SON MARCHE

recherche

DIRECTEUR DES VENTES EXPORTATION EUROPE

capable définir et réaliser objectifs de développement par pays, tant par l'animation et le management de réseaux de représentants que par le suivi de la gestion des outils de services déjà implantés dans les pays.

Ce poste, à pourvoir à Troyes (10), conviendrait à cadre 30 ans minimum, ayant déjà exercé avec succès des responsabilités similaires, connaissant parfaitement l'allemand et l'anglais et capable s'intégrer dans équipe dynamique.

Fréquents déplacements.

Envoyer curriculum vitae manuscrit détaillé (+ photo), salaire actuel et souhaité à :
M. BOYER, 77, Ile de Migneaux, 78300 POISSY.

Totale discrétion assurée.

Importante Entreprise de TRAVAUX PUBLICS (construction de réseaux électriques de toutes natures, installations électriques industrielles, génie civil) recherche pour étoffer l'encadrement de ses DIRECTIONS RÉGIONALES des

ingénieurs débutants

auxquels il sera confié des responsabilités progressives sur ses chantiers (conduite de travaux, gestion financière, relations clientèle...).
Les postes à pourvoir, situés sur l'ensemble du territoire français conviendraient à des diplômés d'Écoles telles que CENTRALE, T.P., A.M., ENSI ou équivalent.
Envoyer C.V. détaillé, photo et prétentions sous référence 359 M au :

Cabinet Jean-Claude MAURICE
Conseil en Gestion du Personnel
42, rue Legendre - 75017 PARIS

IMPORTANTE SOCIÉTÉ ITALIENNE PRODUCTRICE DE LINGE DE MAISON AVEC FILIALE A PARIS
recherche

ATTACHÉ COMMERCIAL

Pour SUD, SUD-EST, SUD-OUEST

Le candidat idéal est un homme d'environ 35 ans, porté à la vente (détaillants).

Nous offrons :
— un encadrement dans le plus haut niveau de la catégorie ;
— un fixe + intéressement, frais de route forfaitaires + kilométrage.

Réponse avec curriculum vitae et photo à :
DIRECTION EXPORT
Via Visconti-di-Modrone, 15 - 20122 Milano (Italie).

SOCIETE DE PARFUMERIE
située à GRASSE recherche pour son DEPARTEMENT COMMERCIAL

un Responsable des Ventes Europe de l'Ouest

- *de formation supérieure commerciale ou technique, il devra justifier d'une bonne expérience des ventes et du marketing des produits de toilette et cosmétiques.*
- *le poste implique des déplacements fréquents en France, Allemagne, Angleterre, Benelux, Italie...*

La connaissance de l'anglais est indispensable, celle de l'allemand souhaitable.

Ecrire avec C.V. et prétentions à No 37103 CONTESSE PUBLICITE, 20, avenue de l'Opéra 75040 Paris Cedex 01 qui transmettra.

GROUPE INTERNATIONAL

TRANSFORMATION DES MATIERES PLASTIQUES recherche pour sa filiale française implantée dans la région de MONTARGIS (45) (120 km Sud Paris)

RESPONSABLE DES SERVICES COMPTABLE ET ADMINISTRATIF

Dépendant directement du Directeur Administratif et Financier, il aura la responsabilité complète des services :
— Comptabilité générale et analytique ;
— Trésorerie ;
— Administration générale.
Il doit de préférence :
— Etre diplômé de l'enseignement supérieur (H.E.C., E.S.S.E.C., SCIENCES PO, etc., ou D.E.C.S.) ;
— Avoir une expérience d'au moins 4 ans dans les domaines mentionnés ;
— Avoir de bonnes connaissances en anglais et en informatique.

Compte tenu des perspectives d'expansion du groupe, ce poste comporte de réelles possibilités d'avenir.

La rémunération sera fonction des compétences du candidat retenu.

Ecrire avec C.V. et photo, n° 38.263, CONTESSE Publ., 20, avenue de l'Opéra, Paris (1er), qui tr.

CRÉDIT COMMERCIAL

Importante Société
Leader mondial dans sa branche
recherche

Jeunes Diplômés de l'Enseignement Supérieur

Pour postes à pourvoir en province, exigeant :
- des qualités de contact, de dynamisme et de bon sens ;
- le goût des responsabilités que comportent l'appréciation des risques de crédits commerciaux et l'étude de la solvabilité des entreprises.

Adress. lettre manuscrite, C.V. détaillé, prétent. et photo récente n° 38.390 CONTESSE Publicité 20, Av. de l'Opéra — 75040 Paris Cedex 01.

GROUPE MÉTALLURGIQUE INTERNATIONAL
recherche
POUR UNE DE SES FILIALES IMPLANTÉE
DANS L'EST DE LA FRANCE

UN ANALYSTE PROGRAMMEUR (D.U.T.)

avec un ou 2 ans expérience et capable de s'intégrer à une équipe assurant la mise en place d'applications sur machine conversationnelle.
— REGION AGREABLE.
— EMPLOI STABLE.
— REMUNERATION 45.000 F ANNUELLE.
— AVANTAGES SOCIAUX.

Adresser lettre manuscrite, C.V., photo et date de disponibilité à : SIGMA CONSEIL S.A., 28, rue de Naples - 75008 PARIS.

ETABLISSEMENTS ANDRE GILLIER
recherchent
POUR LEUR DIVISION

SOUS-VÊTEMENTS JIL

CHEF DE VENTES
POUR SECTEURS FRANCE ET EUROPE

LE CANDIDAT DEVRA :
— PARLER ET ECRIRE COURAMMENT L'ALLEMAND ET L'ANGLAIS.
— AVOIR UNE BONNE CONNAISSANCE DES PROBLEMES DE L'EXPORTATION.
— VENIR HABITER TROYES.

AGE MINIMUM : 35 ANS.
Déplacements fréquents en France et en Europe.

Adresser curriculum vitae manuscrit et photo, sous la référence 71.132 EXPORT, à :
ETABLISSEMENTS ANDRE GILLIER,
503 X - 10089 TROYES CEDEX.
Réponse à toute candidature. Discrétion assurée.

CADRE de DIRECTION

Responsabilité Administrative du Personnel
EQUIPE 30 PERSONNES

justifiant une compétence en COMPTABILITÉ FISCALITÉ, SOCIÉTÉS, BRANCHE AGRICOLE
PROVINCE Sud-Paris - Ville Universitaire.

Adr. C.V., photo et prétent. n° 38.238 CONTESSE Publicité, 20, avenue de l'Opéra, PARIS-1er.

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE
recherche pour
ROANNE

EXPERT COMPTABLE DIPLOMÉ

pour la responsabilité d'un bureau de 20 personnes, comprenant 5 chefs de groupe.
Rémunération élevée.

Adresser C.V., photo, prétentions et délais de disponibilité au n° 8.054, « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 PARIS (9e).

SECRETAIRE GENERAL

La Société (1100 p. 100 M de C.A.) située dans la région de Belfort, fabrique des accessoires pour l'industrie automobile.
Le cadre recruté dépendra directement du Directeur Général et dirigera les services administratifs et financiers.
Le poste convient à un cadre de plus de 30 ans, de formation supérieure, présentant une bonne expérience de gestion administrative et financière.
La rémunération ne sera pas inférieure à 110.000F.
Ne pas adresser de curriculum vitae.

France Cadres — 26 rue Marbeuf 75008 Paris vous adressera note d'information et dossier de candidature sur demande. Référence 722 M.

SOCIETE EUROPEENNE DE PROPULSION
recherche pour son établissement de
BORDEAUX

UN INGÉNIEUR

ayant obligatoirement plusieurs années d'expérience dans la caractérisation des fibres pour recherches en laboratoire dans le domaine des matériaux composites plastiques.

Adresser C.V. détaillé avec photo à
S.E.P. (Service du personnel),
B.P. 37, 33160 SAINT-MEDARD-EN-JALLES.

CEM - Lyon
production électronique industrielle, recherche :

ACHETEUR

Matériels électroniques. BTS ou équival. Possib. évolution vers animation groupe achats, approvision. magasin.
Expérience 3 ans dans achat ou vente composants électroniques. Env. C.V., prét. à : CEM - DEI Service du personnel, rue du Bel-Air, 69100 Villeurbanne.

La Maison de quartier de Port-Neuf à LA ROCHELLE recrute 1 ANIMAT. POLYVAL., plus de 25 ans, ayant reçu la formation d'une école d'animateurs ou titulaire du B.A.S.E et C.A.P.A.S.E. ou D.A.P.A.S.E.

Candidatures 15 décembre, prise du poste 2 janvier 1978.

Office public d'HLM de Nantes,
54, r. Félix-Faure, 44037 Nantes, recrute conseillères sociales, logement assuré.

---

offres d'emploi

Laboratoires Searle
recrutent
dans le cadre du développement de leur Service des
RELATIONS MEDICALES

1) MEDECIN
(Réf. M 23)

Chargé de l'INFORMATION ECRITE
— COURRIER MEDICAL
— Rédaction des éléments médicaux et scientifiques des brochures et documents d'information.

2) MEDECIN
(Réf. M 24)

Chargé de l'ASSISTANCE AU RESEAU
— Fonction Médicale des Délégués
— Participation aux Réunions d'information.

Ce poste suppose de fréquents déplacements.

Pour ces deux postes, la connaissance de l'Anglais est souhaitable.
Une expérience préalable de l'information médicale serait appréciée.

Adresser C.V. et prétentions
SERVICE DU PERSONNEL
7, bd Romain-Rolland
92120 MONTROUGE

SEARLE

MATRA INFORMATIQUE
GROUPE MATRA

qui commercialise avec succès une gamme de mini-ordinateurs dont 20 000 unités sont déjà installées dans le Monde,
développe ses forces commerciales de PARIS et recherche des

INGÉNIEURS COMMERCIAUX
de formation supérieure

et disposant d'au moins 2 années d'expérience réussie dans la vente de systèmes informatiques. La rémunération élevée saura intéresser des candidats dynamiques. La connaissance de l'anglais est appréciée.

Adresser C.V. à Monsieur J.-L. DUHAMEAU
MATRA INFORMATIQUE
18, rue de Chatillon - 75014 PARIS

JEUNES INGENIEURS POUR LA FRANCE et L'ETRANGER

Notre activité : C.A. 1,8 milliards de Francs, 4000 personnes, négoce de combustible, exploitation de chauffage, maintenance d'équipements, installation dans le second-œuvre technique aussi bien en France que dans 10 pays étrangers (Moyen-Orient, Amérique, Europe).

Notre développement à l'exportation nous amène à recruter de jeunes ingénieurs généralistes, mécaniciens, électrotechniciens etc., pour les former durant 1 à 2 ans à notre technicité.

Ils seront ensuite affectés à des postes de responsabilités soit en France soit à l'étranger dans des fonctions techniques opérationnelles ou commerciales.

Une bonne connaissance de l'anglais ou du portugais est impérative.

Envoyer C.V. + photo sous référence 1076 à SWEERTS B.P. 269, 75424 Paris Cedex 09 qui transmettra

ou téléphoner au 260.30.30, Mme ZAHOUAL

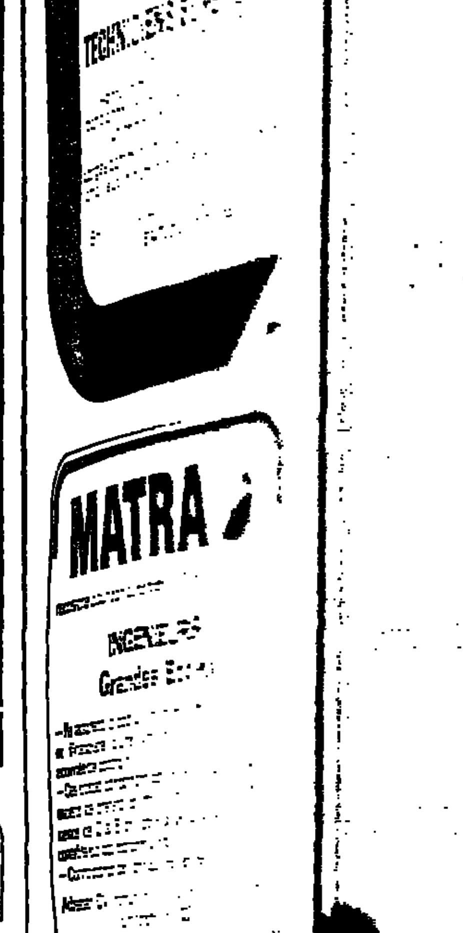
---

informaticien

L'UNION DES CAISSES CENTRALES DE LA MUTUALITÉ AGRICOLE recherche un informaticien âgé de 30 ans minimum, diplômé de l'enseignement supérieur ou de niveau équivalent. Il aura l'expérience des démarrages de SYSTÈMES MOYENS faisant appel au TÉLÉTRAITEMENT. Son rôle sera de CONSEILLER sur le plan des méthodes et des outils les équipes chargées de la mise en place de ces systèmes. Ce poste nécessite une expérience de 5 ans minimum et suppose de fréquents déplacements en province. (Réf. 8963/M)

Adresser votre CV, avec une courte lettre manuscrite + photo et prétentions, à Sema-Sélection :
92126 MONTROUGE - Centre Metra, 16-18, rue Barbès.

sema selection



هكذا من الأصل

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	43,00	49,19
DEMANDES D'EMPLOI	10,00	11,44
IMMOBILIER	30,00	34,32
AUTOMOBILES	30,00	34,32
AGENDA	30,00	34,32
PROP. COMM. CAPITAUX	80,00	91,52

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADREES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOIS	24,00	27,45
DEMANDES D'EMPLOIS	5,00	5,72
IMMOBILIER	20,00	22,88
AUTOMOBILES	20,00	22,88
AGENDA	20,00	22,88

offres d'emploi

SOCIÉTÉ MULTINATIONALE renommée dans l'équipement mécanique de précision, recherche pour renforcer son équipe de vente

1) JEUNES DIPLÔMÉS
écoles commerciales ou écoles d'ingenieurs.

2) JEUNES TECHNICIENS SUPÉRIEURS
attirés par la fonction commerciale.

Après formation au siège social (région parisienne) les candidats se verront confier un secteur géographique d'activités.

Larges perspectives d'avenir pour candidats ambitieux, dynamiques, aptes à la négociation commerciale.

Envoyer lettre manuscrite et CV à n° 11252
EMPLOIS ET ENTREPRISES
18, rue Volney, 75002 PARIS

MATRA

recherche pour son département Contrôle

INGENIEURS
Grandes Écoles

— Ils assurent la coordination et la gestion technique et financière d'une affaire pour l'ensemble des activités de contrôle.
— Ces postes concernent des ingénieurs électromécaniciens de préférence, mais surtout ayant une expérience de 2 à 5 ans acquise en production ou en contrôle sur des marchés d'état.
— Connaissance de l'anglais indispensable.

Adresser CV, rémunération souhaitée en indiquant la référence NK 226

MATRA à Monsieur KORFAN
BP N° 1 - 78140 VELIZY

PHILIPS **Data Systems**

Vous avez : – soit un DIPLOME ESC ou une formation supérieure comparable,
– soit une formation supérieure SCIENTIFIQUE que vous envisagez de compléter par une expérience au contact des réalités commerciales et des responsabilités de gestion.

PHILIPS Data Systems

vous propose de participer, dans le cadre d'une carrière d'

ingénieur commercial

à la diffusion de sa gamme de produits
- Ordinateurs de gestion
- Systèmes de saisie de données
- Systèmes de terminaux
- Mini-ordinateurs

Dans cette fonction vous devrez :
- analyser les besoins et les préoccupations de vos interlocuteurs et mettre en évidence l'intérêt d'une utilisation de l'informatique
- guider les utilisateurs vers les solutions les plus efficaces
- conseiller les responsables lors des décisions qui jalonnent la mise en place de tout processus informatique
- coordonner les interventions de spécialistes au cours de ces différentes étapes.

Vous pourrez acquérir les bases nécessaires à l'exercice de ces responsabilités par une formation de 9 mois au moyen de cours et de stages pratiques sur :
- le marché de l'informatique
- les produits PHILIPS DATA SYSTEMS
- les applications.

Durant cette période votre rémunération sera fonction de votre niveau de formation et tiendra compte de votre expérience éventuelle.

A l'issue de la formation, plusieurs postes seront offerts à Paris et dans les Métropoles régionales.

Adressez votre candidature à :
Direction du Personnel, PHILIPS DATA SYSTEMS,
5, Square Max Hymans, 75015 PARIS.

MOYENNE ENTREPRISE MATÉRIELS T.P. ET INDUSTRIELS - FILIALE PUISSANT GROUPE RECHERCHE POUR PARIS

JEUNE INGÉNIEUR AM-IDN OU TP

débutant ou quelques années d'expérience pour assumer des responsabilités polyvalentes, techniques et commerciales en France et dans les filiales étrangères.

Larges perspectives de développement de carrière pour candidat dynamique.

Connaissances de l'anglais nécessaires.

Ecrire sous référence LV 243 CM.

4, rue Massenet, 75016 Paris - discrétion absolue
efap

Importante Sté textile Multinationale spécialisée dans la CHEMISE et le SPORTSWEAR
(C.A. 60 Millions)
recherche pour son siège à Paris

ADJOINT
à son **DIRECTEUR COMMERCIAL**

- 28 ans minimum,
- capable de travailler en liaison étroite avec la Direction, pour définir la politique de vente qui tiendrait compte de l'évolution du marché, d'établir les plans de collections et d'animer le réseau de ventes,
- pour réussir, il faut des qualités de goût et de jugement, ainsi qu'une certaine expérience d'animation acquise dans l'habillement,
- anglais indispensable,
- voyages fréquents à l'étranger.

Envoyer lettre manuscrite, C.V., photo (récente) sous n° 18409 B à Bleu Publicité
41, av. du Château - 94300 Vincennes
Le secret absolu des candidatures est garanti

Clark Crédit
Analyste Financier/Crédit

La Société agit comme service de financement et de factoring des ventes à crédit pour ses concessionnaires et ses clients (Europe, Afrique, Moyen-Orient).
Elle souhaite s'attacher deux nouveaux collaborateurs qui dans un premier temps se verraient confier des mission d'analyses financières, de réexamen des procédures et des action d'Audit... auprès des concessionnaires avant de prendre dans un deuxième temps des responsabilités plus formelles au sein du groupe.
Cette éventualité demande de bonnes connaissances en comptabilité et analyses financières (DECS, ESC, Sc. Eco.,). Elle suppose une première expérience même brève dans ces domaines. L'usage courant de l'Anglais est indispensable (les entretiens se dérouleront dans cette langue).
Les missions confiées demandent une réelle disponibilité (déplacements, même lointains, à quart de temps).
La rémunération de départ se situerait aux environs de 70 000 F par an.

Les personnes intéressées sont invitées à adresser leur dossier sous référence CF 1181/M à SEFOP qui les en remercie.

SEFOP 7 rue Lincoln 75008 PARIS

speraf

IMPORTANTE ENTREPRISE DE BONNETERIE
Filiale d'un Groupe de dimension internationale recherche.

modéliste - metteur au point

- Il supervisera la réalisation du produit initial, des gradations, têtes de série et l'emploi des matières premières,
- participera à l'industrialisation des articles.
- collaborera avec les chefs de produits
- sera responsable d'une équipe de modélistes d'exécution de modèles -patronières gradeuses - échantillonneuses.

techniciens confirmés
(CONFECTION)

- Expérience de l'atelier
- Formation méthodes appréciée
- bon contact - esprit d'analyse
- capables initiatives - disponibilité pour fréquents déplacements en France et à l'Etranger - Anglais indispensable.

Poste correspondant à :
«Chef de fabrication»

Adresser dossiers de candidature avec *C.V. précis et indication rémunération souhaitée s/réf.6940 à :*
P. LICHAU S.A. B.P. 220 - 75063 Paris Cedex 02 - qui transmettra

---

IBM
recherche pour son usine de
CORBEIL-ESSONNES
des

ingénieurs grandes écoles
(Supélec, Télécom ou équivalent)

débutants ou ayant 1 à 2 ans d'expérience, pour étudier les performances fonctionnelles des circuits LSI.

Utilisation de programmes de simulation et aide à la conception. Anglais nécessaire.

Envoyer curriculum vitae à Monsieur Jarrié,
Service du Personnel — IBM France
224, Boulevard John Kennedy
91100 CORBEIL-ESSONNES

TRES IMPORTANTE SOCIETE de CONSEIL et SERVICES EN INFORMATIQUE NOUS DIFFUSONS, PAR UN SERVICE DE TEMPS PARTAGE A.P.L., DES APPLICATIONS SOPHISTIQUEES DE GESTION CONVERSATIONNELLE, NOUS RECHERCHONS DES

Jeunes Ingénieurs
GRANDES ECOLES

Intéressés par l'informatique, ayant si possible 2 à 3 ans d'expérience d'entreprise, pour prendre en charge, en liaison avec les utilisateurs, des projets spécifiques depuis leur conception jusqu'à leur mise en place et à leur suivi. Formation complémentaire assurée.

Lieu de travail : Puteaux.

sélé CEGOS — Adresser lettre man., C.V. détaillé, photo, rémunération souhaitée, sous réf. 73414/M à Mme CLERE, à Sélé-CEGOS, 33 quai Galliéni 92152 SURESNES.

Lorsqu'il s'agit de transmettre l'information, la fin en soi n'est pas la machine, mais le service qu'elle devra fournir. Nos

ATTACHÉS COMMERCIAUX

commencent par l'étude approfondie des problèmes réels de l'entreprise, définissent les solutions adaptées à leurs exigences propres, ce n'est qu'après qu'ils parlent matériel.

Un diplôme d'études supérieures (de préférence commerciales) ou une première expérience de vente, complété par la formation que nous assurons au cours des premiers mois sont les éléments de base d'une réussite commerciale.

La structure de rémunération que nous avons étudiée pour eux est motivante dès le départ (fixe + variable de l'ordre de 65 à 70.000 F/annuel, compte tenu des résultats, bien entendu) et participation aux fruits de l'expansion.

Postes à pourvoir à PARIS et sa banlieue et dans les départements suivants : Gironde, Isère, Loire-Atlantique, Marne et Haute-Savoie.

Écrivez sous réf. V 81 à :
RANK XEROX Service Recrutement B.P. 63
93602 AULNAY-SOUS-BOIS

Plein Champs

---

5 ans de vente dans la chimie

Ingénieur de formation vous vendez dans la chimie ou la pharmacie depuis 5-6 ans des matériels de haute technicité. Vos résultats sont vos meilleures références.

Tout en poursuivant une activité commerciale personnelle, vous êtes capable d'animer une petite équipe compétente (plan de travail, programmes, budgets, liaison (en anglais) avec vos partenaires dans le Groupe).

Ecrivez sous référence 77448M au cabinet SIRCA que nous avons chargé du recrutement en précisant vos ambitions en matière de rémunération et votre conception de la diffusion de matériel dans l'industrie chimique et pharmaceutique en 1978.



Sirca
64, rue La Boétie 75008 Paris

---

cadre exportation 100 000 F

Diplômé d'une ESC, vous avez acquis trois ans d'expérience de la vente à l'exportation. Vous souhaitez aujourd'hui la confirmer et l'affermir dans une entreprise performante.
Nous sommes, à Paris, un fabricant de produits industriels de réputation internationale ; nous cherchons un cadre exportation capable de développer notre CA en Europe en introduisant nos produits chez des constructeurs. Pour ce faire, vous choisissez les cibles, négociez les contrats, suivez les ventes. A 28 ans minimum, parlant parfaitement l'anglais et si possible l'allemand, vous pouvez trouver dans ce poste une réelle occasion de vous affirmer.
Écrire à Mme J. MAXENCE, à Paris, ss réf. 3199 LM.

ingénieur de vente - Lyon
bilingue français-allemand

Le Directeur Commercial d'**une société filiale d'un grand groupe métallurgique français**, fabriquant et distribuant dans le monde entier des biens d'équipement industriel, cherche un ingénieur de vente pour négocier de nouveaux marchés en France et à l'export, assister les bureaux de vente à l'étranger et animer les agents multicartes.
Ce poste convient de préférence à un ingénieur, ayant une expérience confirmée de la vente de biens d'équipement. Il a une pratique excellente de l'allemand et si possible de l'anglais.
La taille du groupe assure, à celui qui y réussit, des possibilités d'évolution de carrière.
Écrire à Mme G. DILL, à Lyon, ss réf. 430 LM.



ALEXANDRE TIC S.A.
10, RUE ROYALE - 75008 PARIS
10, RUE DE LA REPUBLIQUE - 69001 LYON

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	43,00	49,19
DEMANDES D'EMPLOI	10,00	11,44
IMMOBILIER	30,00	34,32
AUTOMOBILES	30,00	34,32
AGENDA	30,00	34,32
PROP. COMM. CAPITAUX	80,00	91,52

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADREES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOIS	24,00	27,45
DEMANDES D'EMPLOIS	5,00	5,72
IMMOBILIER	20,00	22,88
AUTOMOBILES	20,00	22,88
AGENDA	20,00	22,88

offres d'emploi

EUROPEAN CREDIT MANAGER
ASSISTANT TO FINANCIAL DIRECTOR

La Société
- Filiale européenne important groupe américain
- Secteur manutention stockage pour l'industrie
- Siège européen à Dieppe

Le Poste 120.000 +
- Second du Directeur Financier
- Gestion du crédit et conseil financier aux concessionnaires à l'échelon européen
- Evaluation financière des agents et clients
- Conception et gestion de plans de financement
- Gestion comptes clients et contentieux
- Liaison avec Etat Major Américain.

Le Candidat idéal :
- 3 à 5 ans d'expérience
- Analyse financière, gestion crédit
- Société commercialisant biens d'équipement par agents ou organismes de crédit spécialisés (Matériel TP, véhicules industriels, etc...)
- Pratique langue anglaise
- Notions d'allemand.

Envoyer C.V. et prétentions à S.E.H.S.I., 3, rue Troyon, 75017 PARIS Réf. A 913.

CENTRE NATIONAL DE L'EQUIPEMENT HOSPITALIER
5 bis, rue Perignon (15e)

recherche

UN INGÉNIEUR

Expérience minimale 5 ans laboratoire instrumentation de mesure pour préparation et suivi d'essais comparatifs de matériel de technique médicale. Résidence Paris - Anglais indispensable.

Courts et fréquents déplacements province.

UN TECHNICIEN

I.U.T. Sciences Physiques. B.T.S. ou équivalent. Libéré O.M. Assistance à ingénieur dans l'étude des dossiers équipement. Anglais indispensable.

Connaissance des marchés public. Résidence Paris.

IMPORTANTE SOCIETE SPECIALISEE EN ELECTRONIQUE DE POINTE
recherche pour son CENTRE D'ETUDES situé en Banlieue Sud

un ingénieur d'etudes

TELEPHONIE / MICROPROCESSEUR

ayant une première expérience
Formation ESE - SUP TELECOM

Envoyer C.V. détaillé sous No 38.131 Contesse Publicité 20, av. Opéra 75040 Paris Cedex 01 qui transmettra

---

CAISSE DE RETRAITE, PARIS (8e)

recherche

CADRE ADMINISTRATIF

pour section liquidation de prestations
— Le candidat devra être titulaire d'une licence en droit.
— Avoir le sens de l'organisation et des rapports humains.
Justifier d'une expérience professionnelle.

Env. C.V. détaillé, photo et prétentions n° 49 356, P.A. SVP, 37, rue du Général-Foy, 75008 Paris.

LE MINISTERE DE LA DEFENSE
DIRECTION TECHNIQUE DES ARMEMENTS TERRESTRES
recherche pour ses SERVICES INDUSTRIELS

TECHNICIEN

Titulaire B.T.S. en

INSTRUMENTS D'OPTIQUE ET DE PRÉCISION

pour fonctions dans un laboratoire d'optique
Age maximum 35 ans - *Dégagé des O.M.* (Référence T.O.)

Adresser les candidatures sous la référence correspondante à :

ETABLISSEMENT D'ARMEMENT AMX-APX
Route de la Minière - SATORY
78013 VERSAILLES ou tél. : 951-85-00 poste 3083

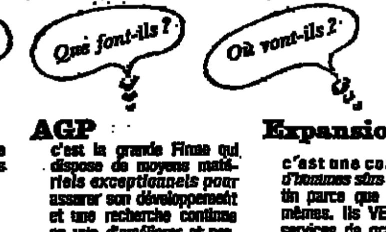
ACUTRONIC

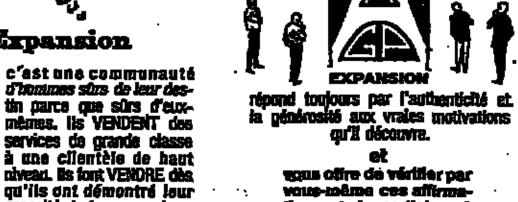
Représentant exclusif de NICOLET Corporation
recherche

2 INGÉNIEURS TECHNICO-COMMERCIAUX

Pour la vente de ses matériels d'analyse :
— vibration, bruit, acoustique... ;
— signaux bio-médicaux (E.E.G., E.M.G., E.C.G.).
- Formation ingénieur ou équivalent.
- Anglais exigé.
- 2 ans d'expérience minimum dans la vente d'instruments de mesure ou systèmes de traitement du signal.

Adresser C.V. et prétentions à B.P. 535 VERSAILLES 78005 CEDEX.





AGP est le sigle d'un Groupe de Sociétés d'Assurances leader de son secteur.

Expansion est le nom du Département choisi pour assurer la distribution des produits financiers du Groupe.

AGP c'est la grande Firme qui dispose de moyens matériels *exceptionnels* pour assurer son développement et une recherche continue en vue d'améliorer et perfectionner l'adéquation de ses produits aux motivations d'un public de qualité.
C'EST LE SERIEUX SANS LA POUSSIERE

Expansion c'est une communauté *d'hommes sûrs de leur destin* parce que sûrs d'eux-mêmes. Ils VENDENT des services de grande classe à une clientèle de haut niveau. Ils font VENDRE dès qu'ils ont démontré leur capacité à former, animer et diriger d'autres vendeurs.

EXPANSION répond toujours par l'authenticité et la générosité aux vraies motivations qu'il découvre.
et
vous offre de vérifier par vous-même ces affirmations et de participer à une création originale.

Si vous avez 21 ans au moins, une bonne formation générale, si vous vous croyez réellement
GAI, CRÉATIF, RESPONSABLE *et* **TRAVAILLEUR**, *envoyez*

1re lettre manuscrite à A.B. PUBLICITÉ, réf. BE 118, 13 bd des Italiens - 75002 PARIS, qui transmettra *(rappeler la référence)*

MERCK SHARP et DOHME CHIBRET

FILIALE D'UN DES TOUT PREMIERS LABORATOIRES PHARMACEUTIQUES MONDIAUX

recherche

concepteur-rédacteur
chargé des publications de la société

Homme de caractère, il sera responsable de la création, de la conception et de la rédaction de l'ensemble des communications destinées notamment au personnel de l'entreprise.

Excellent rédacteur, il aura un sens aigu des contacts humains et possédera une bonne pratique de l'anglais.

Doté d'un bon sens de l'organisation et de capacités d'initiative, il bénéficiera d'une large autonomie pour proposer et mettre en place une politique de communications dans l'entreprise.

La poste est à Paris. Possibilités de développement assurées dans le cadre du Groupe pour un candidat de grande valeur.

MSD
MERCK SHARP & DOHME CHIBRET

Adresser C.V. et photo à J. LHUILLIER
Directeur des Affaires Sociales
MERCK SHARP & DOHME-CHIBRET
3, avenue Hoche - 75008 PARIS

G.I.E. Agences de voyages et sociétés de transports voyageurs rég. Centre-Ouest recherche

DIRECTEUR

35 ans min., forte personnalité et compétences affirmées en matière de gestion et de tourisme.
Env. C.V. manuscrit, photo et prétentions J.-L. GUICHARD, 15 bis, bd Vauban 87000 Limoges

---

Ch. couple retr. pr gardiennage ppté Sologne, logé mais. indép., avant. et rémunérat., 870-49-98.

Sté GROUPE P.U.K. demi-produits aluminium, recherche

AGENT COMMERCIAL

25 ans minimum.
Itinérant, résidant région parisienne, formation technico-commerciale, de préférence bien introduit milieu bâtiment, voiture obligatoire.
Adr. C.V. et photo à Direction du personnel CUIVRE et ALLIAGES, 19, rue Victor-Hugo, 93170 BAGNOLET.

Entreprise ELECTRICITE INDUSTRIELLE recherche son responsable

COMPTABLE

Il aura :
— Un BTS (compt. et gest. d'entrep.).
— 4 à 5 ans d'exp. et une connaiss. de l'informatique.

Il sera ds une ville universit., agréable et proche de Paris.

Env. lettre + C.V. + prét. N° T 001256 M, Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

GROUPE INDUSTRIEL DE TAILLE INTERNATIONALE
6 usines - 10.000 personnes en FRANCE
offre un poste de :

RESPONSABLE RECRUTEMENT CADRES

(HOMME ou FEMME)
Lieu de travail : PARIS

FONCTIONS :
- *Conseil des divers établissements du groupe en matière de recrutement ;*
- *rédaction des annonces;*
- *définition des postes à pourvoir ;*
- *réception et tri des candidatures,*
- *diagnostic des candidats;*
- *aide au niveau du choix final;*
- *mise au point d'outils de recrutement.*

Ce poste conviendrait à candidat de formation supérieure (28 ans min.) ayant au moins 5 années d'expérience dans une entreprise industrielle ou un cabinet conseil.

De plus, le candidat devra être en mesure de faire évoluer son poste.

Env. C.V., photo et salaire actuel s/réf S.M.11/77 à:



CABINET H-A-BOTH S-C-P-
3bis r. des Écoles, 78400 Chatou

discrétion assurée

LE CARBONE-LORRAINE

GROUPE INDUSTRIEL FRANCAIS A VOCATION MULTINATIONALE

spécialisé dans la fabrication de produits industriels aux applications très diversifiées (industrie électrique, chimique, mécanique)

PARIS

recherche

INGENIEUR DEBUTANT ELECTROMECANICIEN

BREGUET, VIOLET, ESME, CHARLIAT ou équivalent

pour seconder l'ingénieur produit BALAIS *INDUSTRIELS dont la mission est d'assurer le* bon emploi des produits et procédés existants, compte-tenu des besoins de la clientèle et d'orienter les développements en fonction des perspectives d'évolution du marché.

connaissances ALLEMAND et ANGLAIS souhaitées

Réf. 423

Adresser CV détaillé, photo et prétentions à Direction du *Personnel* et des *Relations Sociales* 45 rue des Acacias 75017 PARIS

Entière discrétion assurée

spérar

SPÉCIALISTE DANS LA TECHNIQUE DU SCELLEMENT, FIXATION ET PERCEMENT

VENDEUR PREMIER ORDRE TECHNICO-COMMERCIAL 50 ans, chevronné, ayant déjà dirigé équipe de vente dans sté spécialisée matériaux bâtiment, second-œuvre, 25 ans référ. dans la branche, cherche emploi similaire. Ecr. n° 6098 à P. LICHAU S.A., B.P. 220, 75063 Paris Cedex 02 q. transm.

SIGMA FORMATION

recherche

1) Responsable information relations publiques. Adjoint au secrétaire général.

2) Responsables de formation dans les domaines suivants :
— Gestion, administration, vente et gestion municipale.

3) Animateurs vacataires dans les mêmes domaines les fonctions 1 et 2 du statut cadre exigent :
— Très bon niv. de formation.
— Expér. confirmée.
— Goût pour les responsabilités.
— Capacités d'initiative.
Rémunération en rapport.
Lettre + C.V. avec dernier sal. à SIGMA FORMATION, 22, rue d'Aumale, 75009 Paris.

TRADUCTEUR

français, anglais, spécialiste en aéronautique, pour Toulouse. Téléph. à M. SERLINGER, au : (1) 780-73-73 - Poste 35-31.

Services de gestion informatisée

Un HEC pour diriger notre commercial

Groupe indépendant de matière grise, nous créons pour notre branche Services le poste de Directeur Commercial.

Cela ne veut pas dire que nous ne vendions pas déjà. Nous existons depuis de nombreuses années et des clients - ils se trouvent aussi bien dans les secteurs de la mécanique, de la chimie que de la distribution - apprécient les services que nous apportons à leur gestion, que se soit en direct ou en télé-traitement.

Venez gérer et développer ce portefeuille, animer nos ingénieurs commerciaux. Prenez contact avec les consultants du cabinet de recrutement SIRCA aussi confidentiellement que vous le souhaitez, sous référence 77155 M.

Sirca
64, rue La Boétie 75008 Paris

SOCIÉTÉ DOUWE EGBERTS FRANCE
LA MAISON DU CAFE
recrute

pour **Bagnolet-Galliéni - 93**

UN RESPONSABLE
COMPTABILITÉ GÉNÉRALE ET AUXILIAIRE

ET

UN RESPONSABLE
BUDGET ET PRÉVISION

Rattachés au directeur financier
HEC - ESSEC - SUP. de CO.
Anglais courant.
2 à 3 années d'expérience.

recrute

pour **Villeneuve-la-Garenne - 92**

UN RESPONSABLE
DISTRIBUTION PHYSIQUE

Rattaché à la direction générale
Formation supérieure et plusieurs années d'expérience dans ce domaine.

Adresser C.V. et prétentions à :
DOUWE EGBERTS FRANCE
TOUR GALLIENI 2 - 36, avenue Galliéni, 93170 BAGNOLET.

AUTOMOBILES PEUGEOT
18, rue des Fauvelles - 92250 La Garenne-Colombes

recherchent

POUR SERVICE COMMERCIAL DE LA DIRECTION DES PIECES DE RECHANGE

2 TECHNICO-COMMERCIAUX

DE HAUT NIVEAU
— Expérience exigée dans le domaine automobiles et souhaitée en pièces de rechange.
— Anglais souhaité.

CONDITION INDISPENSABLE :
Arabe (Libyen) parlé couramment
Possibilité séjour étranger
— Les candidats devront être libérés des obligations militaires.
Horaire variable 42 h. 50. Restaurant libre-service.
Coopérative. Avantages sociaux.

Ecrire avec C.V. (joindre photo d'identité) au Service du Personnel pour rendez-vous.

IMPORTANTE SOCIETE

PRODUITS DE BEAUTÉ

recherche

DIRECTEUR EXPORT

Mission :
- animation et contrôle des agents étrangers ;
- animation et contrôle des agents étrangers ;
- recherche de nouveaux marchés ;
- suivi des plans d'action commerciaux mis en place ;
- voyages fréquents.

Profil :
- Cadre minimum 35 ans, plusieurs années d'expérience dans un poste similaire.
- Pratique courante de langues étrangères (anglais, allemand, espagnol).
- Sens prononcé des contacts humains.
- Préférence donnée aux candidats déjà très bien introduits dans la branche des cosmétiques et parfums.
- Formation supérieure.

Envoyer C.V., photo récente et rémunération actuelle sous référence T/01412 M. Régie Presse, 85 bis, rue Réaumur, Paris (2e)

INSTITUT DE RECHERCHES

Banlieue Sud de Paris, recrute

UN INGÉNIEUR - PHYSICIEN

Pour assurer la responsabilité de mesures fines et d'études dans le domaine des explosions

Une préférence sera donnée aux candidats ayant une connaissance pratique en mesures.

Ecrire avec curr. vitae et prétentions à n° 38.072, CONTESSE Publicité, 20, avenue de l'Opéra, 75040 *PARIS CEDEX 01.*

Importante Société Industrielle région parisienne

recherche

INGÉNIEUR
MÉCANICIEN - ÉLECTROMÉCANICIEN

Si possible quelques années d'expérience pour étude vérins mécaniques et électriques et servo-actionneurs. Anglais lu souhaité.

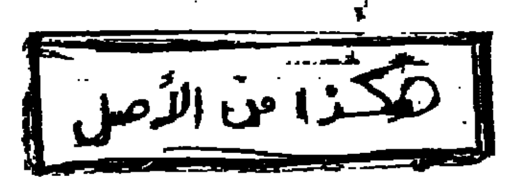
Ecrire avec C.V., photo, prétentions, à n° 37.868, CONTESSE Publicité, 20, av. Opéra, Paris-1er, q. tr.

DELTA NEU
Société Ventilation Dépoussiérage
Agence de l'Oise - Résidence Chemin-du-Roi, 60300 SENLIS
recherche d'urgence

DÉLÉGUÉ TECHNICO-COMMERCIAL

Libéré O.M.
Après une période de formation, il sera en contact avec la clientèle industrielle.
Appelé à étudier les problèmes et vendre les ensembles correspondants.
Niveau études souhaité :
— B.T.S., D.U.T., formation technique.
Formation assurée.
Résidence Senlis ou environ.
Fixe + intéressement + remboursement frais professionnels.

Adresser curriculum vitae manuscrit + photo.



هكذا من الأصل

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	43,00	49,19
DEMANDES D'EMPLOI	10,00	11,44
IMMOBILIER	30,00	34,32
AUTOMOBILES	30,00	34,32
AGENDA	30,00	34,32
PROP. COMM. CAPITAUX	80,00	91,52

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADREES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOIS	24,00	27,45
DEMANDES D'EMPLOIS	5,00	5,72
IMMOBILIER	20,00	22,88
AUTOMOBILES	20,00	22,88
AGENDA	20,00	22,88

offres d'emploi

UNITEC WEMCO EUROPE
Société filiale
du groupe international
ENVIROTECH U.S.A.

DIRECTEUR DU DEPARTEMENT

ENSEMBLES INDUSTRIELS
TRAITEMENT DES MINERAIS

Agé de 35 ans au moins, ingénieur diplômé de grande école (X, MINES, CENTRALE, CHIMIE...) et parlant Anglais, il aura la responsabilité du développement et de la gestion de son département sur une zone comprenant l'Europe, le Proche Orient et le continent Africain.
Expérience technique et commerciale indispensable en matière d'ingénierie internationale lourde.

Toutes informations sur cette offre seront données confidentiellement au téléphone du lundi au vendredi aux heures de bureau par Information-Carrière SVP. 11. 11 qui fixera un rendez-vous aux candidats concernés.

Information Carrière SVP.11.11 — Référence 250

On peut aussi adresser son dossier à : SVP RESSOURCES HUMAINES, 65 av. de Wagram 75017 Paris.

GROUPE ETABLISSEMENTS FINANCIERS PARIS (9e)
recherche pour ses services Juridiques et Contentieux

1) PRATICIENS DU DROIT
(Clercs d'huissiers ou Clercs d'avocats ou d'agréés)
très au fait des problèmes de recouvrement de créances

2) JEUNES DIPLOMÉS
faculté de droit, ayant une 1re expér. professionnelle si possible. Ecr. avec C.V. et photo sous nº 18.911 B
BLEU 17, rue Lebel 94300 Vincennes.

Importante Société Paris rech.
PAYSAGISTE DIPLOME
Pouvant faire état de quelques années de pratique en étude et réalisation d'aménagements urbains et régionaux, le candidat retenu sera disponible rapidement pour travailler à l'étranger et en France. Veuillez écrire (joindre C.V. + dernière rémunération) sous REF. 5.921,
CONTESSE Publicité
20, av. de l'Opéra, Paris-1er.

Pour emplois immédiats
ANALYSTES et PROGRAMMEURS
Fortran - ANS · GAP - PL. 1 sur IBM, CII, BURROUGH'S et LOGABAX
BETINA 26, rue L.-Bellan - 2e 233-51-41

Informaticien senior

Venez diriger notre service informatique : une cinquantaine de personnes, des I.B.M., un début de mini... et de très gros projets.

Nous sommes un groupe industriel diversifié qui attend beaucoup de son informatique, toujours plus. Aujourd'hui nous sommes sur le point de démarrer de nouveaux projets. Nous repensons nos systèmes de saisie pour mieux assister le commercial, la production, la finance. Nous n'hésitons pas à faire appel à des conseils et à du personnel extérieurs.

Les hommes, les matériels viennent s'ajouter aux études lorsque l'on se trouve à la tête d'un service informatique, vous le savez car vous l'avez déjà été ; écrivez alors rapidement sous référence 77153 M aux consultants du cabinet de recrutement SIRCA. Vous pouvez compter sur leur discrétion, ils ne nous parleront de vous que si vous en êtes d'accord.



Sirca
64, rue La Boétie 75008 Paris

CAP SOGETI — Notre client, un important groupe dont les services informatiques (plusieurs IBM 370 dont un 158) sont implantés en proche banlieue sud, recherche son

ADMINISTRATEUR DES BASES DE DONNÉES

Le candidat retenu sera :
- issu de l'enseignement supérieur et muni de solides connaissances système (DOS/VS),
- expérimenté en matière de D.B. et en particulier parfaitement rodé aux techniques de mise en oeuvre DL 1,
- particulièrement sensibilisé aux problèmes de productivité, transportabilité et de sécurité.

Sa fonction lui permettra de :
- suivre QUOTIDIENNEMENT l'organisation physique et l'implantation des différentes D.B.,
- veiller en permanence à la sécurité de mise en oeuvre des D.B.,
- jouer, en temps qu'exploitant, un rôle de conseil auprès des équipes système et études,
- perfectionner et faire évoluer sa compétence d'informaticien spécialisé.

Nous étudierons avec la plus grande attention votre C.V. et vos prétentions que vous voudrez bien adresser, sous la référence L112, à : CAP SOGETI Formation - 5, rue des Morillons - 75015 Paris.

CHEF DE PRODUITS

Nous sommes leader dans l'industrie de fabrication de produits pour Second-Œuvre Bâtiment.

400 millions de C.A. - 1.200 personnes.

Dynamisme, recherche et rigueur gestion sont nos trois atouts.

- *Vous êtes un :*

CHEF DE PRODUITS CONFIRMÉ

formé par une société connue pour ses performances et pratiquant un marketing sophistiqué.

- *Vous avez :*
  - *environ 30 ans ;*
  - *vous êtes bilingue français-anglais.*
- *Vous désirez :*
  - *vous intégrer dans une équipe chargée de mettre en place une gestion évoluée par produits ;*
  - *apporter à un milieu industriel vos connaissances, vos méthodes et vos techniques.*

Nous vous offrons de sérieuses possibilités de carrière au sein d'un Groupe international

Lieu de travail proche banlieue Paris.
Merci d'envoyer C.V. et prétentions à : nº 2.762,

COFAP 40, rue de Chabrol 75010 Paris q. tr.

P.M.E. SOCIÉTÉ COMMERCIALE D'IMPORTATION DE COMPOSANTS ELECTROTECHNIQUES
recherche son

Chef des Ventes

ADJOINT DU DIRECTEUR COMMERCIAL

Sa mission :
- optimiser et développer les ventes,
- animer, entraîner l'équipe de vente composée de 9 ingénieurs commerciaux,
- suivre et contrôler l'administration des ventes.

Son profil :
- il est de préférence ingénieur en électrotechnique
- il peut justifier de sa réussite dans un poste similaire.

C.V + photo + prétentions s/réf. 079 à SWEERTS B.P. 289, 75424 PARIS CEDEX 09

IMPTE SOCIÉTÉ COMMERCIALE
PARIS-16e recherche

JEUNE COLLABORATEUR

pour service export,
matériaux et matériels pour construction
B.T.S., D.U.T. ou équivalent

Quelques années d'expérience dans la fonction. Anglais indispensable.

Adr. C.V. et prét. à nº 37.341 CONTESSE PUBL., 20, av. de l'Opéra, PARIS (1er), qui transmettra.

DATA 100 S.A.

SPECIALISTE TERMINAUX LOURDS ET SYSTEMES DE SAISIE
recherche
pour son équipe support clients

INGÉNIEURS LOGICIELS

Ces postes intéressent des hommes « système » (quelques années d'expérience. IBM apprécié) ayant acquis une bonne connaissance du logiciel et désirant orienter leur activité vers l'assistance tant avant, qu'après-vente auprès de notre clientèle.

De bonnes connaissances en anglais seront appréciées.

Nous offrons une carrière motivante au sein d'une société en expansion rapide.

Postes à pourvoir sur PARIS et STRASBOURG.

Envoyer curriculum vitae, photo et prétentions à :
DATA 100 S.A.
La Boursidière, R.N. 186, 92350 Le Plessis-Robinson.
A L'ATTENTION DE M. GUILLEMOT.

F.I. FURNINSHINGS INTERNATIONAL
recherche

CHEF de PROJETS

- 30 ans environ.
- Ingénieur A.M. + I.A.E. ou équivalent av. 2 ou 3 ans d'expérience dans Société d'Etudes.
- Langue anglaise exigée.

Ecrire avec C.V. + photo + prétentions à F.I. FURNINSHINGS INTERNATIONAL 38, rue de Lisbonne, 75008 PARIS.

Banque Privée
recherche

JURISTE DE BANQUE

LE CANDIDAT DEVRA AVOIR :
- Une solide formation juridique
- Une expérience de quelques années dans le service juridique d'une banque
- Des références morales et professionnelles

SES FONCTIONS CONSISTERONT :
- Etude juridique des dossiers de crédit
- Préparation des actes d'engagements, cautions et autres
- Gestion des dossiers de recouvrement

Le poste est placé sous l'autorité directe de la Direction Générale.

Envoyer C.V. manuscrit, prétentions et photo sous Nº 3755 à PARFRANCE P.A. 4, rue Robert Estienne 75008 Paris qui transmettra

Burroughs

DEPARTEMENT EDUCATION
pour assurer nos actions de formation dans les domaines : équipement, systèmes, logiciel,
Nous recrutons

Un instructeur

de formation supérieure
(informatique de gestion)

Expérience pédagogique souhaitée mais débutant accepté si motivé.

Lieu de travail : PONTOISE (près gare).

Envoyer CV détaillé et prétentions à M. G. GILLET S.A. BURROUGHS, 230, av. Laurent-Cely 92230 GENNEVILLIERS Cedex.

Importante société électronique professionnelle banlieue ouest
recherche

INGÉNIEUR

Pour action technico-commerciale, responsable d'une zone géographique à l'exportation.
- Diplômé grande école d'ingénieur ;
- Anglais parlé et écrit indispensable ;
- Expérience industrielle et/ou commerciale d'au moins 3 ans ;
- Connaissances en hyperfréquence appréciées ;
- Déplacements fréquents à l'étranger.

Envoyer curr. vitae, photo (retournée), nº 38.078 CONTESSE Publ., 20, av. Opéra, PARIS-1er, q. tr.

Le Monde
INFORMATION-PROFESSIONS

Chaque semaine, "Le Monde information-professions" dresse le tableau récapitulatif des offres d'emploi encadrées parues dans "Le Monde".

Outre ceux qui, sans emploi, recherchent une situation, ce service est aussi destiné aux lecteurs qui pensent en termes d'avenir.

Nos synthèses leur permettent en effet de se situer, d'évaluer l'importance de l'offre dans leur branche, dans leur spécialité, l'évolution des qualifications. Analyser, une fois par semaine, et d'un seul coup d'oeil, l'ensemble des annonces parues dans "Le Monde", c'est le moyen, pour ceux qui ont une responsabilité dans l'entreprise, comme pour ceux qui exercent ces fonctions, de suivre les fluctuations du marché de l'emploi.

bon de commande à découper
Le Monde INFORMATION-PROFESSIONS

Je désire m'abonner à la synthèse hebdomadaire de la ou des fonctions suivantes :

1) *Mettre une croix dans les cases correspondant aux fonctions retenues :*

- ☐ Direction générale, fonctions multipostes.
- ☐ Marketing relations publiques publicité.
- ☐ Informatique.
- ☐ Production entretien.
- ☐ Ingénieurs.
- ☐ Etudes organisation et recherche.
- ☐ Direction financière et administrative.
- ☐ Comptabilité.
- ☐ Personnel formation relations humaines et sociales.
- ☐ Direction commerciale vente.
- ☐ Ingénieurs commerciaux et technico-commerciaux.
- ☐ Banques - Assurances.
- ☐ Professions médicales et paramédicales.
- ☐ Secrétariat de direction, traductions, documentation.
- ☐ Cadres débutants.

2) Entourer, dans le tableau ci-dessous, le nombre de semaines retenu :

TARIF DES ABONNEMENTS (en Francs)

Nombre de fonctions	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
13 semaines	39	77	112	145	177	206	234	259	283	304	324	339	355	369	380

Le tarif de l'abonnement est la correspondance entre le nombre de fonctions et le nombre de semaines demandés.

INFORMATION-PROFESSIONS est adressé sous pli fermé soit au domicile soit au Siège de la Société de l'abonné.
(Le premier envoi sera assuré dès la semaine suivant celle de la réception du bon de commande.)

Pour tous renseignements complémentaires, téléphoner au 874.72.05, ou écrire :
"LE MONDE" INFORMATION-PROFESSIONS - 5, rue des Italiens, 75009 PARIS

NOM : ______________ ou SOCIETE : ______________

ADRESSE : ______________ TEL : ______________

Joindre le règlement par chèque bancaire à l'ordre du "Monde" ou chèque postal (CCP 4207-23 Paris) - ETRANGER envoi aérien : + 1 F par fonction et par semaine.

29 NOVEMBRE 1977

IMPORTANTE SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE OUEST DE PARIS
recherche pour son
SERVICE TRADUCTION

traducteur technique
d'allemand confirmé

connaissance d'une deuxième langue (notamment l'anglais) serait souhaitable *bonne formation scientifique* et technique.
Adresser curriculum vitae détaillé et prétentions sous référence ANCEL (à mentionner sur l'enveloppe) à

Publicis Conseil
EMPLOIS et CARRIÈRES
30, rue Vernet, 75008 PARIS

CONSTRUCTEUR D'ORDINATEURS
Haut de gamme
recherche

INGÉNIEURS TECHNICO-COMMERCIAUX

pour prendre en charge les responsabilités suivantes :
- présentations techniques, élaboration de propositions techniques, démonstrations et Benchmarks, support technique avant et après-vente auprès de la clientèle.

Les candidats, parlant couramment l'anglais, devront posséder une forte expérience du système OS/MVS ainsi que des produits IMS, CICS, TSO... Cette fonction de « systèmes support » auprès d'une clientèle de grandes entreprises sur la région parisienne est assortie d'une rémunération qui ne sera pas inférieure à 120.000 F.

Faire acte de candidature sous la référence 4.761 M à Jean PORRACCHIA.



CENTRE DE FORMATION
(VAL-D'OISE)
PROPOSE 3 STAGES :
- bois - agencement d'intérieur ;
- décoration d'intérieur - revêtement sols et murs ;
- cuisine - restauration en 30 semaines de 40 h.

à

JEUNES GENS - JEUNES FILLES

de 18 ans à 25 ans
motivés par le travail manuel.
STAGES rémunérés par l'ETAT.

UNIVERSITÉ OUVRIÈRE
Téléphone : 227-93-73.
92, avenue de Villiers, 75017 PARIS.

P.M.E. INDUSTRIELLE ORGEVAL
recherche

CADRE COMPTABLE ET ADMINISTRATIF

Capable de prendre les responsabilités suivantes :
- Comptabilité générale.
- Trésorerie.
- Prix de revient.
- Problèmes administratifs et de gestion générale.

Niveau D.E.C.S. + plusieurs années d'expérience P.M.E. exigée.
Situation intéressante.
Evolution possible vers poste de niveau supérieur.
Adresser C.V., prétentions à :
COMPAGNIE MARCEL CHARRAN
27, rue Marbeuf, 75008 PARIS.

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	43,00	49,19
DEMANDES D'EMPLOI	10,00	11,44
IMMOBILIER	30,00	34,32
AUTOMOBILES	30,00	34,32
AGENDA	30,00	34,32
PROP. COMM. CAPITAUX	80,00	91,52

ANNONCES ENCADREES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOIS	24,00	27,45
DEMANDES D'EMPLOIS	5,00	5,72
IMMOBILIER	20,00	22,88
AUTOMOBILES	20,00	22,88
AGENDA	20,00	22,88

offres d'emploi

Pour groupe métallurgique

DIRECTEUR
référence 1077
Ingénieur grande école, minimum 40 ans, anglais indispensable, expérience industrielle au titre de P.D.G.-D.G. d'une filiale de grande société ou directeur de division, connaissance matériel de transport et métaux légers souhaitable : 200.000 à 250.000 francs par an.

CHEF DE BUREAU D'ÉTUDES
référence 1080
Minimum 35 ans, ingénieur ou assimilé, anglais indispensable, connaissance matériel routier et technologie métaux légers, bureau d'études, analyse de la valeur, 100.000 à 130.000 francs par an.

Ecrire avec C.V. et photo en rappelant la référence à : SWEERTS, B. P. 269, 75424 PARIS - CEDEX 09, qui transmettra.

KENWOOD FRANCE
14-16 avenue de Stalingrad, 94260 FRESNES
recherche
ANALYSTE PROGRAMMEUR
pr développ. applicat. sur IBM Terminal en liaison av. l'Angleterre où se trouve un ordinat. IBM 370/138 avec DOS/VS CICS/VS DL/I et AMS COBOL. Les applications seront pour le Terminal pour la 1re partie (IBM 3770 programmab.). Après, le programmeur développer les applications COBOL av. DL/I et CICS/VS pour l'ordinat. 370/138. Connaissances de l'angl. requis. Ecrire avec C.V. et prétentions.

ACE INTERNATIONAL ASSOCIATED CONSULTING ENGINEERS
offre immédiatement les postes suivants :
— Ingénieurs civils qualifiés, 4 à 7 ans d'expérience dans les domaines de la supervision des bâtiments et l'établissement des cahiers des charges ;
— Architecte qualifié, 4 à 5 ans d'expérience dans le domaine ci-haut mentionné ;
— Ingénieur de structure, 4 à 6 ans d'expérience.
Carrières solides, postes d'avenir et conditions intéressantes. Les candidats intéressés doivent envoyer lettres et curriculum vitae avec photo à l'adresse suivante :
ACE INTERNATIONAL POB 69 KALLITHEA, ATHENS, Greece ATTN. Directeur du Personnel. Contacter le directeur du personnel du lundi au vendredi, 8 à 15 heures. Tél. : 9347711/14.

Entreprise industrielle de 50 personnes recherche
COMPTABLE
capable tenir comptabilité mécanisée et arrêter bilan. Ecrire au Directeur Général - 38, rue Anatole-France - 94800 Villejuif (indiquer prétentions) ou se présenter.

Urgent, groupe international crée laboratoire pharmaceutique en France, qui diffusera ses produits à usage unique, recherche
JEUNE PHARMACIEN (NE)
— Libre immédiatement.
— 2 à 3 ans d'expérience.
— Anglais indispensable.
— Il (elle) sera co-gérant (e) de la S.A.R.L.
Envoyer C.V. détaillé et prét. PHARMA-PLAST, 106, rue La Jarry, 94300 VINCENNES.

INSTITUT DE RECHERCHE DES TRANSPORTS recherche :
INGÉNIEUR GDE ÉCOLE ou UNIVERSITAIRE (DOCTORAT D'ÉTAT)
Pour applications des techniques d'analyse des comportements et des motivations à l'étude des problèmes de transports urbains. Intérêt pour les sciences sociales indispensables. Connaissance allemand appréciée. - Adresser C.V. et prétentions à : M. AZEMA - B. P. 28, 94114 ARCUEIL - CEDEX.

Dans le cadre de ses activités systèmes - mini-ordinateurs et micro-processeurs - importante société recherche des
INFORMATICIENS
attirés par les applications d'automatisation industrielle, de mini-gestion, de télécommunications.
- Une formation supérieure Ecoles d'ingénieurs de préférence est indispensable.
- Une expérience de la conception et/ou de réalisation sur mini-ordinateurs et micro-processeurs 8080 ou 6800 sera très appréciée.
- Certains postes nécessitent une expérience HARDWARE.

Adresser C.V., prétentions et photo sous référ. MS/11 à
I.C.A. PETITES ANNONCES 3, RUE D'HAUTEVILLE, PARIS 10e

OCEANIC
recherche
PRÉPARATEUR
Familier du langage J.C.L. Il sera capable de concevoir et de réaliser les procédures de lancement et jobs.
- Il participera à la mise en exploitation d'une application nouvelle.
- Il préparera les travaux à confier aux opérateurs et s'assurera de leur bon achèvement.

Le titulaire aura l'aptitude éprouvée à l'encadrement d'une équipe de travail.
Il dépendra du chef d'exploitation et aura le statut CADRE.
La connaissance du matériel de la gamme 64 de CII - HB est nécessaire.
Tél. ou écrire à Mme LE MAY, service Recrutement 87, avenue de Verdun, 93230 ROMAINVILLE Tél. 843-43-43

---

banque

BANQUE INTERNATIONALE recherche pour son Département Gestion un
JEUNE UNIVERSITAIRE
titulaire d'une maîtrise de gestion (Dauphine ou équivalent).
Il sera chargé de travaux concrets et réalisera des études appliquant un sens d'analyse et de synthèse.
Adresser C.V. sous réf. 1911-M à I.C.A. qui transmettra.
I.C.A. International Classified Advertising 3, RUE D'HAUTEVILLE - 75010 - PARIS

GROUPE DU CRÉDIT COOPÉRATIF
recherche
CADRE
pour renforcer serv. Contrôle Budgétaire qui conçoit méthodes, élabore et suit budgets prévisionnels.
LE CANDIDAT DOIT AVOIR :
— formation supérieure ;
— 2 ans expérience contrôle interne ou de gestion dans secteur bancaire.
Env. lettre manuscrite, C.V., photo et prétentions, à DIRECTION DU PERSONNEL : C.C.C.C., 18 bis, avenue Hoche - 75008 PARIS.

Animateur de formation

Etroitement lié à un groupe multinational produisant des véhicules industriels, notre centre a la responsabilité de la formation et du perfectionnement de l'ensemble du personnel de ce groupe.
L'extension rapide de nos activités nous amène à élargir nos structures.
Le titulaire, après avoir été formé par nos soins, interviendra plus particulièrement dans l'animation des stages destinés aux commerciaux.
Il sera à participer à la définition des besoins de formation, à l'élaboration et à la mise au point des moyens et programmes dont il aura à assurer l'animation.
Une très bonne formation générale est indispensable (formation commerciale supérieure ou psycho). Une première expérience dans la fonction ou dans une fonction commerciale sera appréciée.
Il sera intégré dans une équipe performante, bénéficiera d'un bon salaire de départ et des avantages d'un puissant groupe.
Lieu de travail à Trappes [78].
DOCUMENTATION SUR POSTE AUX CANDIDATS PRESELECTIONNES
FRANCE MARKETING Adresser lettre manuscrite, C.V. détaillé, Salaire actuel et photo (ret.) ss réf. 3011 54, r. des Petites Écuries, 75010 PARIS
APPRECIATION PROFESSIONNELLE REMISE AUX CANDIDATS

LE PAIN JACQUET à Bezons (95)
étoffe son DEPARTEMENT MARKETING et recherche
chef de produits
Ayant 2 à 3 ans d'expérience Marketing comme assistant, de préférence dans la Branche Alimentaire.
A court terme, il aura la responsabilité d'une gamme de produits, leader sur le marché français.
Ecrire avec CV détaillé en précisant le salaire actuel, sous référence 12.901 M à PLEIN EMPLOI - 10, rue du Mail, 75002 Paris.

Société Internationale recherche pour PARIS
INGÉNIEURS PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
Toutes disciplines. Collaborateurs et consultants.
Ecrire S.I.T., 41, rue Du Four, PARIS (6e).

CHEF DES VENTES
FRANCE
La Société (128 p. 14 M de CA) fabrique des pièces métalliques découpées et embouties.
Le poste convient à un cadre de plus de 28 ans, de formation supérieure, possédant une expérience de la vente de biens industriels.
Base Paris. Rémunération 60 000 F +.
Ne pas envoyer de C.V.
France Cadres 28 rue Marbeuf 75008 Paris vous adressera note d'information et dossier de candidature sur demande. Référence 715 M2.

IMPORTANTE SOCIETE FRANÇAISE PARIS (12e), recherche pour SON USINE à EVRY (Essonne)
INGÉNIEURS-ÉLECTRONICIENS
Débutants ou quelques années expérience en LOGIQUE T.T.L., C.M.O.S., Microprocesseur (Logiciel et matériel).
Ayant le goût de la programmation, de l'installation et de la mise en exploitation de systèmes de télécontrôle.
Ecrire avec C.V. et prét. sous référence IND. à : AOIP - B.P. 301, 75624 PARIS CEDEX 13.

Recherchons
UN RESPONSABLE
Dynam., excel. prés. pour dével. notre réseau ccial. Quelques années d'expér. dans la vente indispens. Anglais souhaité. Poste stable à pourvoir début janv. 78. Adr. C.V., photo, prét. No T 001394 M, Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

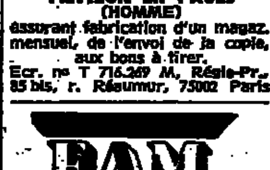
SCOT
recherche
- **INGÉNIEURS** Logiciel - Mitra.
- **INGÉNIEURS**
- **ANALYSTES-PROGRAMMEURS**
- **PROGRAMMEURS** Assembleur, tps réel, contrôle de processus industriel (Matériel type NOVA, Solar, Mitra, etc.).
- **PROGRAMMEURS** Assembleur Cobol, PL 1, Fortran (Niveau DUT) Matériel IBM 370 et HB 66/64 pour Paris et Toulon.

Téléphoner pour rendez-vous au 344-61-65 - 345-88-25

STEIN SURFACE
Société d'ingénierie de fours de sidérurgie ayant à réaliser nombreux contrats à l'exportation recherche
TRADUCTRICE TRILINGUE
FRANÇAIS - ALLEMAND ANGLAIS
Sachant dactylographier et ayant expér. termes techniques.
— PRIME
— RETRAITE
— CANTINE
— AVANTAGES SOCIAUX
Ecrire en indiquant C.V., référ. et prétentions à SERVICE DU PERSONNEL Z.A.I. du Bois de l'Epine, Courrier d'Entreprise 1107 (91015) EVRY CEDEX

URGENT RECHERCHE
METTEUR EN PAGES (HOMME)
assurant fabrication d'un magaz. mensuel, de l'envoi de la copie, aux bons à tirer.
Ecr. no T 716.269 M, Régie-Pr., 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris

---



Société à structure légère Leader sur marché haute technicité, offre poste
DIRECTEUR COMMERCIAL
à diplômé enseignement commercial supérieur, expérience marketing et vente PRODUITS INDUSTRIELS à poste de responsabilités. Langue anglaise nécess. Qualités : dynamisme, imagination, diplomatie, sens des contacts humains.
Rémunération : 110.000 F +.
Adress. C.V. manuscrit et photo s/réf. 711 à Mlle de Clinchamps, E.A.M. Recrutement, 14, rue Gabriel-Péri, 92120 Montrouge. Réponse et discrétion assurées.

EAM
Importante Société informatique dans le cadre de son développement, recherche
INFORMATICIENS
- De formation supérieure ;
- Connaissant COBOL ou PL 1 ou ASS ou GAP et/ou CICS ou IMS ou DL 1 ou IDS ;
- Bonne expérience souhaitée ;
- Lieu de travail : proche banlieue ou ALGER.

Adresse. C.V., prétentions et photo et délai de disponibilité sous réf. 1935/M à
I.C.A. PETITES ANNONCES 3, RUE D'HAUTEVILLE, PARIS 10e
Discrétion assurée.

POUR **RÉGION PARISIENNE**
Une importante entreprise assurant la protection des Biens et sécurité industrielle recherche
1° UN MONTEUR-CABLEUR P3
Pour NOUVELLES INSTALLATIONS
2° UN I.A.T. 2 ÉLECTRONICIEN
pour INSTALLATIONS MAINTENANCE DEPANNAGE
Age minimum 25 ans B.T.S. ou D.U.T. ELECTRONICIEN
Les candidats ont au moins 3 ans d'expérience dans L'INSTRUMENTATION, L'ENREGISTREMENT et TRANSMISSION
Ecrire à no 39.221 PUBLIALE B.P. 153-02, 75082 PARIS CEDEX 02, qui transmettra.

GESTION 2000
Déplacements étranger
INGÉNIEURS
Electricité M.T.B.T. Distri-Poste E.D.F.
INGÉNIEURS
Chef de zone unité raffinerie, grande expérience.
B.E.T. 102, rue La Fayette, PARIS 10e

AMERICAN EXPRESS I. B. C.
division carte
RUEIL-MALMAISON 92
recherche
UN ASSISTANT ÉTUDES FINANCIÈRES
Il doit :
— avoir 2 à 3 années d'expérience ds un poste similaire,
— parler anglais couramment,
— avoir le D.E.C.S. ou équiv.,
— de préfér. avoir l'expérience des institutions financières.
Le statut dans la compagnie sera cadre et le salaire entre 60 et 70.000 francs annuel.
Envoyer C.V. référence 01 à A.E.I.B.C. Service du Personnel 1, avenue de Chatou 92500 RUEIL-MALMAISON

PUTEAUX
ANALYSTE-PROGRAMMEUR FORTRAN
EXPERIMENTE
CII Honeywell Bull, Bac DUT ou maîtrise informatique
Se présenter
SRS 66, rue de Provence (9e) 285-43-37

CHEF DE DEPARTEMENT
VENTE DE MACHINES OFFSET
Base : PARIS EST
Pour l'une des plus importantes sociétés de commercialisation d'équipements industriels pour l'IMPRIMERIE.
Sous l'autorité du Directeur commercial et en étroite relation avec la Direction technique, il sera responsable du Département OFFSET. Sa fonction sera double : promouvoir les ventes et assurer l'administration de son département.
Il est requis :
- Une fonction commerciale supérieure ;
- Une expérience de quelques années dans la vente d'équipements industriels ;
- Un tempérament de commercial complet, homme de terrain et bon gestionnaire ;
- La pratique de l'allemand.

Adresser C.V. détaillé et une lettre manuscrite ss réf. 2591/M à ORES - GROUPE BOSSARD 105, bd Haussmann, 75008 Paris.

TRINDEL
5.700 personnes
recherche pour ses services « EXPORTATIONS » du siège social
CADRE ADMINISTRATIF
pour assurer la gestion administrative et financière de contrats (notamment opérations de crédits et assurances à l'exportation).
- Expérience souhaitée dans une fonction similaire.
- Bonnes connaissances bancaires appréciées.
- Anglais indispensable, seconde langue si possible.

Ecrire lettre manuscrite avec C.V., photo et prétentions, sous référence A 27 à : Société TRINDEL DP/PS 44, r. de Lisbonne, 75008 Paris.

Laboratoire Pharmaceutique très proche Banl. Sud-Est recherche
CONTROLEUR DE GESTION
Poste en cours de création.
— 2 ans expérience minim.
— formation maîtrise de gestion ou équivalent.
Ecr. HAVAS CONTACT, 156, bd Haussmann, 75008, Paris no 12 896 M qui transmettra.

La Ville de NANTERRE 100.000 habitants recrute : Une Puéricultrice D.E. pour crèche familiale. Logement assuré à titre onéreux. Adresser candidature et curriculum vitae à M. le Maire de NANTERRE

Sté d'Etudes et Réalisations Industrielles à LEVALLOIS recherche
CHEF COMPTABLE
niveau BP ou DECS. Allemand souhaité.
Env. C.V. manuscrit avec photo à PANERGON S.A. 41, bd Malesherbes, 75008 PARIS

Importante association médico-sociale privée cherche pour son Centre chirurgical Porte de Pantin INFIRMIÈRE D.E. pour service de nuit, emploi stable, bon salaire, avantages socx. - Tél. pour R.V. 202-22-26

Organisme rech. aide-comptable qualifiée pratiquant la dactylo. Libre au 1er janv. 78. Env. C.V. manuscrit et prétentions à E.I.C. 15, r. de Bruxelles, 75009 PARIS

Société d'Expertise Comptable recherche
COLLABORATEURS
Titulaire du D.E.C.S. et ayant au moins 2 ans d'expérience dans un cabinet. Ecrire S.F.E.C.F., 2, av. Hoche Paris-8e

---

BONNEUIL-SUR-MARNE 94 ville de 10 à 20.000 h. C.E.S. recrute 1 adjoint technique polyvalent ayant pratique surveillance et direction du personnel dans les secteurs voirie et bâtiment, avantages statutaires. Logement assuré à titre onéreux. Renseignements et dépôt candidature avec curricul. vit. à M. le Maire 94380 Bonneuil-sur-Marne

---

Sté expertise comptable cherche ASSISTANTS début. ou confirmés. Niv. D.E.C.S. Ecr. avec C.V. et prétentions : SODIP, 50, r. Justice, 20e

---

EDITEUR FISCAL recherche RETRAITES DES FINANCES souhaitant collabor. commerciale souple toutes régions et Paris. Ecrire no 733, MURATET, 15, r. Taitbout, 9e qui transmett.

Ville de Saint-Ouen recherche pour bureau hygiène DOCTEUR EN MEDECINE titulaire du C.E.S. médecine préventive, hygiène. Santé publique (70 h. par mois). Candidatures avec C.V. au MAIRE de Saint-Ouen 93406

IMPTE ENTREPRISE recherche pour son Siège social près Saint-Lazare (service formation)
JEUNE FEMME
Ayant de bonnes notions comptables, une expérience en gestion administrative et possédant de bonnes notions de dactylographie.
Ecr. avec C.V., prét. et photo M. BOUSSIN-SADE, 28, rue de la Baume, PARIS-8e

---

Société d'Expertise Comptable recherche pour mission de conception et d'organisation en France et à l'étranger
UN INGENIEUR EN ORGANISATION
(gestion automatisée) niveau ingénieur principal, libre rapidement, diplômé Grande Ecole, et titulaire du D.E.C.S., désireux de s'orienter vers l'expertise comptable. Env. C.V. et prétentions à S.F.E.D.F. 2, avenue Hoche, Paris-8e

secrétaires

Secrétaires de direction

A.C. NIELSEN COMPANY
Marketing et Etudes de Marché
28, boulevard de Grenelle, 75015 PARIS
recherche une
SECRÉTAIRE DE DIRECTION
parfaitement bilingue (français-anglais) appelée à jouer un rôle d'assistante pour la création de nouvelles activités.
Le poste réclame des qualités d'initiative et d'organisation.
Avantages sociaux - 13e mois - Vacances au choix Cantine - Horaire 5 X 8.
Ecrire avec photo, C.V. et prét. à Mlle THORBAHN.

Secrétaire

CABINET DE CONSEILS
près SAINT-LAZARE rech.
SECRÉTAIRE 1er ordre
lisant anglais et/ou allemand et sténodactylo. Poste intéressant et bien rémunéré. Ecr. no 8.065 « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e qui transmettra.

Dactylos

LABORATOIRE PHARMACEUTIQUE
Filiale d'un groupe international, recherche pour son département de RECHERCHES
DACTYLO CONFIRMEE
5 x 8. Avantages sociaux. Restaurant d'entreprise.
Ecr. avec C.V., réf., photo et prétentions à : Laboratoires DACOUR, B.P. 66 92404 COURBEVOIE Cedex.

représentation offres

RICHARDS-ZEGER MONTRES
recherche
2 REPRÉSENTANTS EXCLUSIFS PROVINCE
Richards-Zeger - 52, rue Lafayette 75 009 - Paris - Tél. : 770.51.11

Sté de Transports recherche
AGENT CCIAL
pour développement clientèle, activités transport, manutention, levage. Fixe + % + frais. 252-15-50 pour rendez-vous.

formation profession.

FORMATION REMUNEREE PAR L'ETAT
Cours intensifs de RUSSE, durée 12 semaines à temps complet du 9 janvier au 7 avril 1978. Concerne demandeurs d'emploi techniciens et cadres n'ayant jamais appris le RUSSE, ayant moins de 40 ans et plus de 3 ans d'expérience professionnelle, et intéressés par possibilités de travail en U.R.S.S. Frais de formation à la charge des stagiaires.
Nombres de places limité.
Inscriptions immédiates :
C.A.R.E.L., 48, boulevard Frank-Lamy, 17025 ROYAN. Tél. (46) 05-31-08.

représent. demande

MUNICH R.F.A.
J.H., 30 a., rés. à Munich RFA I.E.P. bilingue, sérieux, b. prés. tr. b. conn. du marché all., marketing, étudie tt prop. représent. étude de marché, branches. Ecr. à AA100, R. Pf 400971 8 München 40 RFA ou tél. au 19-49-8051-35-45 après 20 heures.

travaux à façon

ENTREPRISE ARTISANALE
Peinture-Electricité-Plomberie
Appts, Bureaux, entretien d'usines - Devis gratuit
TEL. : 844-54-60

capitaux ou proposit. comm.

HONG-KONG
Groupe de sociétés ayant des intérêts financiers chez ses fournisseurs cherche importateur distributeur d'articles fabriqués à Hong-Kong, en Corée et à Taïwan.
Nos spécialités : alimentation, articles divers, jouets, nouveautés, marchandises variées, quincaillerie et textiles de base.
Nous sommes intéressés en retour par la représentation en Asie de l'Est de marques connues.
Nous pouvons reproduire vos échantillons.
Catalogues sur demande.
A. Bond Global Ltd, room 301, 11 po chun chambers, 185-195, des voeux road, central. Hong-Kong.

Société Spectacles et Cinéma ch. ASSOCIE avec CAPITAUX. Tél. : 607-49-93.

Vous cherchez un correspondant Cadre financier, 40 ans, bien implanté dans TOULON et sa rég. Etudier. ttes propositions. Ecr. : HAVAS TOULON 54076

DOMICILIATION AVEC TEL. Secrétariat, rédaction statuts, démarches - Téléph. : 780-48-66

cours et leçons

MATH. Rattrapage par Professeur expérimenté. Tél. 278-77-71

L'ANGLAIS POUR CADRES Séjours linguistiques. CONSEILS. TELEPH. 528-52-6[illegible]

information divers

POUR **TROUVER UN EMPLOI**
Le CIDEM (Centre d'information sur l'emploi, association sans but lucratif) vous propose GUIDE COMPLET (230 pages)
Extraits du sommaire :
- Les 3 types de C.V. : rédaction, exemples, erreurs à éviter.
- La graphologie et ses pièges.
- 12 méthodes pour trouver l'emploi désiré : avec plans d'action détaillés.
- Réussir entretiens, interviews.
- Les bonnes réponses aux tests.
- Emplois les plus demandés.
- Vos droits, lois et accords.

Pour information, écr. CIDEM, 6, sq. Monsigny, 78-Le Chesnay.

travail à domicile

Demande

Secrétaire cherche manuscrits à dactylographier. Tél. : 004-25-92.

SECRETAIRE CHERCHE TOUS TRAVAUX DACTYLO Téléph. : 366-80-72

bateaux

VENDS PENICHE HOLL 31 m X 5 m, 1973, acier, 2 volvo diesel 90 CV. GR. électr. 12 KVA 20 V, Air conditionné, entièr. aménag. gde salle 10 X 5 conv. club, cabar., etc. Antony, 33, r. Cartault, Puteaux 92800

autos-vente

– de 5 C.V.

DYANE 6 Très bon état Moteur 1969 Prix à débattre. Tel. 337-48-[illegible]

5 à 7 C.V.

Urgent vd Cooper 1300 Innocenti verte, toit noir, 38.000 km., jantes alu. fév. 75, 11 000 F 886-76-02 [illegible]

Particulier vend VW GOLF L 6 CV, an. 1976, état impeccable Prix Argus. Téléph. 848-89-65.

Particul. à particul., A 112, [illegible] 62.000 km., bleu marine, très bon état, révisée. Tél. 580-72-[illegible]

R 12 TL, 3.500 km., person. Renault. Px 21.000. Mme Colsoul[illegible] 19, r. Jonquoy, 75014, 18 à 19 h.

FIAT 128 blanche, 4 portes année 1974, bon état. — Téléph. 936-54-37, après 19 heures.

divers

LANCIA AUTOBIANCHI
Garantie 1 an usine
11, rue Mirbel - Paris 5e
336.38.35 +

caravanes

Part. vend Caravane DIGUE juin 1977, 4 places, 14.000 F. Crédit possible. Tél. hres bur. : 655-21-49. Domicile : 735-64-68.

---

les annonces classées du **Monde**
sont reçues par téléphone
du lundi au vendredi
de 9 heures à 12 h. 30 - de 13 h. 30 à 18 heures
au 296-15-01
Une annonce communiquée avant 15 heures peut paraître dès le lendemain.

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

demandes d'emploi — demandes d'emploi

J'ai 34 ans, exc. Sec. Hte Dir., plus une expér. de vente matér. informatiq. Familiarisée avec budgets, compta., anal., rel. hum., rel. Ccìales, trav. admin., rédact. courante, not. compt., bil. Fr./Angl. - Réf. P.M.E. et industrie. T.B. prés. - Voit. dépl. poss. Fr./Etranger.
Goût de l'initiative et des responsabilités.

recherche poste :

ASSISTANTE DE DIRECTION

Pour Patron dynamique, exigeant et débordé, sachant déléguer.

Ecrire sous le numéro 1990 « le Monde » Publ., 5, rue des Italiens - 75427 PARIS-9e.

CHEF DES VENTES
29 ans - Performant
EXPÉRIENCE DIRECTION REGIONALE

Recrutement, animation, formation, contrôle équipe de vendeurs, produits grande diffusion.
ELABORATION : Promotions régionales de ventes.
NEGOCIATION : Avec les clients les plus importants et centrales d'achats.

RECHERCHE

DIRECTION DES VENTES

Région Parisienne ou Rhône-Alpes de préférence.
Salaire actuel : 130.000 francs

Ecrire à Robert VIOLLET, 113, r. de la République, 69220 Belleville-sur-Saône.

Vous êtes situé en province

INGÉNIEUR - 31 ANS

Exp. biens intermédiaires, biens d'équipements production puis commercial.

Actuellement Chef de Produits

Je recherche un poste d'importantes responsabilités commerciales.

Ecrire N° 8052 « Le Monde » Publicité 5, rue des Italiens - 75427 Paris-9e

---

CADRE SUPERIEUR 44 ANS

EXPERT COMPTABLE

diplômé, expérience approfondie des problèmes comptables, fiscaux, financiers, droit des sociétés acquise dans différents secteurs, dont immobilier.
recherche poste de confiance
soit DIRECTION COMPTABLE ou FINANCIÈRE,
soit
ASSISTANCE DIRECTE chef d'entreprise P.M.E.
J. VAUX, 19 ter, rue de Seine - 78110 LE VESINET.

---

26 ans, 7 ans expér. banque et représentation tous produits,
niveau B.T.S. gestion, anglais courant.

TRÈS BIEN INTRODUIT AUPRES DES MILIEUX

VINICOLES, BOURGUIGNONS et BEAUJOLAIS

cherche situation à responsabilité
Maison de vin de préférence ou fabricant.
Libre de suite.

Ecrire n° T. 001.388 M., REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, PARIS-2e, qui transmettra.

CADRE COMPTABLE
FRANÇAIS - 52 ANS

5 ans expérience fiscalité algérienne

cherche poste expatrié ALGERIE

Libre sous trois mois.

Ecrire N° 2000 « le Monde » Publicité 5, rue des Italiens 75427 PARIS-9e.

J.F. 24 a., 1er emploi, dynamiq.
MAITRISE SCIENCES de
L'INFORMATION
MAITRISE
ITALIEN + espagnol anglais
cherche poste
ATTACHEE DE PRESSE
CHARGEE D'INFORMATION
... RELATIONS PUBLIQUES.
Paris ou région parisienne
Ecr. : RAUSCHE, 40, rue de la Justice, 75020 PARIS.

... Hme, CADRE, 26 a., format. supérieure, expér. distribution ...relat. extérieures, ch. emploi
MARKETING
... RECHERCHES CCIALES
PARIS - LIBRE FIN JANV.
Ecr. n° T 78.592 M Régie-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

... Femme, 35 ans, rech. petit emploi bureau ou manutention.
Ecr. BINET, 45, r. Ernest-Fabre, 93380 PIERREFITTE.

RESPONSABLE COMMERCIAL
...dj. dir. génér. entrepr. spéc. de exportat. biens équipem., ... a., ing., INSA (méca)+Sc. éco ...ngl., esp., 10 a. exp. prospect. ...hoix agents, négoc. contrats, ...nimat. équipes sur marchés ...terat. (ex. O. USA, A.L. ...UR. EST), EXCELL. RÉFER., ...ech.
DIRECTION COMMERC.
...xport ou France-Export Paris, ...entre, S.E. ou direction filiale.
Ecr. à T.78.447 M Régie-Presse, 5 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

... F., 33 a., excell. prés., expér. ...tandard, télex, accueil, secré...riat, compt., ch. poste à Alger.
Ecr. no 1.997, « le Monde » Pub., ... r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

...NCIEN CADRE, études littér., ...uridiq., économiq., comptables, ...otions allem., ital., esprit ana...se, organ., méth., ch. n'importe ...el empl. rémun. Ecr. Martin, Hôtel du Centre, Paris-10e.

... H., 27 ans, DEA 3e cycle, Sc. ...co. (étude de la production), ...ertificat de maths appliqué à Eco., certificat informatique de ...estion, cherche poste bureau ...tud. éco. ou gest. Ecr. Didier ...BANES, Les Petites Fontaines, ...ât. A no 5, 61700 DOMFRONT.

..., 26 a., Bac + 2, 3 a. expér. ...mm., Univeler Londres, excell. ...ngl., bon sens négoc., diplômé ...C.I., capable lire plans et des...iner, ch. sit. Paris ou étranger ...près quelq. form. techniq bâti...ent, comm. extér., etc. Ecr. ..., Leqeoy, 43, bd Exelmans-16e.

PUBLICITAIRE
...esponsable agence intégrée de ...té industr. internationale 32 a., ...ormat. sup., 8 a. expér. agence ...t annonceur, ch. job équival., ...isponible janvier 1978. Ecrire ...° T 001266 M REGIE-PRESSE, ...5 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

AGRÉGÉE ANGLAIS
ch. poste Formation continue.
Ecr. n° T 01351 M Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, Paris 2e.

DISQUAIRE
...onne présentat., 10 ans d'exp., ...h. emploi. T. 605-29-06, h. repas.

CADRE DE BANQUE

33 ans, responsable service ETRANGER, 10 ans expérience.
Parfaite connaissance toutes opérations internationales.
recherche
emploi similaire ou autre.
Ecr. n° 78.590 M, Regie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, PARIS-2e.

CADRE HOMME
Chef administration commerciale et des ventes, grande expérience, cherche emploi similaire Paris ou rég. Paris. Ecr. M. Vielle, 18, rue d'Alembert, 75014 Paris.

J. H., 24 a., dég. O.M., MAITRISE AMENAG. GEOGRAPH., spéc. eco. urbaine et industr., agrégatif, prép. 3e cycle, expér. tourisme et enseignem., bon cartographe, angl. cour., étud. ttes propositions Paris et région. Ecr. no 8.035, « le Monde » Publicité, 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Mons., 49 a., seul suite grave probl. famil. et prof., ch., urg., place bur., aide-compt., accept. tt aut. trav. (p. manut., plonge, etc.), t. rég., si pos. logt. Boquet comm. d'Emmaüs-Taille-Ville, 14440 Douvres-la-Délivrande.

Cadre, déclarant en douane et responsable transit, expérience, sérieux, recherche un emploi en France ou à l'étranger. Ecrire, no 2.014, « le Monde » Publicité, 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

J. H., Africain, étud. sup., ch. empl. ou stage, étud. tt. propos. Ecr. no 2.013, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Cadre imm., 42 a., form. jurid., exp. cont., assur., étud. tt. prop. Ecr. no 2.015, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

CADRE SUPERIEUR, 58 ANS, ayant dirigé magasin, chaîne nationale, recherche poste simil. Ecr. M. FELIX, 10, r. St-Paul, 92370 CHAVILLE.

DIRECTEUR DES VENTES

NEGOCIATEUR - ANIMATEUR
HOMME D'ACTION
ET DE TERRAIN
applique votre politique cciale, organise et dynamise réseaux V.R.P. et exclusifs.
12 ans expér. vente au détail, gde distribution et exportation.

Ecrire D. E. S., référ. 211-41, 12, rue Bardinet, 75014 PARIS.

J. FEMME 32 ANS CADRE, DIPLOMES SUPERIEURES : ANGLAIS ALLEMAND SUEDOIS - FINNOIS, RECHERCHE SOCIETE DYNAMIQUE POUR SECONDER DIRECTION DANS LE DOMAINE DES RELATIONS PUBLIQUES, RELATIONS DE LA PRESSE, CONTACTS COMMERCIAUX, EXPORTATION. — ECRIRE, N° T 001.389 M, A : REGIS - PRESSE, 85 BIS, RUE REAUMUR — PARIS (2e).

U.S.A. - CANADA
French lawyer 30 Bachelor, actually working in a Paris law office, interested by every Kind of position.
Ecrire n° T 001401 M, REGIE-PRESSE 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

Jeune Homme 25 ans
DUT GESTION
(finance - comptabilité), rech. poste comptabilité, gestion, administration et finance. Ecrire V. ARCILE, 24, r. de la Montagne-Ste-Geneviève, 75005 Paris.

Suite licenciement économique
CHEF DE VENTES
40 ans, exp. pièces détachées auto France et export cherche situat. FRESLON, 7, r. St-Exupéry, 95250 Beauchamp.

CADRE EXPORT
31 ans, célibat., diplômé E.S.C., recherche
entreprise pour marchés du Moy.-Orient et Asie du Sud-Est, poss. temps partiel pour P.M.E. Anglais - Arabe - Espagnol
Ecr. n° T 1.440 M, Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, PARIS-2e.

J.F. 27 ans, connaiss. parfaite
JAPONAIS et ANGLAIS
diplôme langues O., 2 a. Tokyo, licence anglais, dactylo, rech. poste collaborat. ou traduction. Ecr. n° T 001451 M Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, Paris 2e.

27 ans, math. sup., math. spéc. gestion, anglais courant, espagnol, allemand, cherche emploi cadre administratif, proche banlieue Sud. Ecrire à : HAVAS-CONTACT, 156, boulevard Haussmann, 75008 PARIS, sous la référence n° 60.007.

H., 28 ans, format. publicitaire, BTS + 3 ans agence, étudie toute proposition
MEME HORS DOMAINE.
Ecr. D. de BUEIL, 2, rue de Civry, Paris-16e, ou tél. 797-71-91

Fils d'agriculteurs
DEA économie sociologie rurale, prépare doctorat, recherche travail à mi-temps à PARIS, dans milieu agricole.
Téléphone : 325-29-22.

J.F. 24 ans, Dactylo-Correspond. frappe de textes franç. et allem. Pas de chiffres, cherche poste stable, 40 × 13. Intérim s'abst. Ecr. no 78.534 M, Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, 75002 Paris

URGENT
Ingénieur ENSG, 30 ans, 7 ans expér. bureau d'études Géologie - Hydrogéologie - Géotechnique, étranger (3 a.), France (4 a.). Anglais, espagnol, Fortran, ch. poste fixe France, même technico-commercial. - Ecrire : JAGERSCHMIDT, 1 lot l'Amandier, 84600 VALREAS

Homme 32 ans, habitué
CONTACT ET NEGOCIATION
à tous nivx, ch. situat. stable offrant REELLES POSSIBILIT. M. JARDIN, 10, rue Voltaire, Paris-11e - Téléph. : 374-58-01

INSPECTEUR GENERAL
ASSURANCES ENTREPRISES
Expér. relations humaines, rech. poste Direction de Personnel. Ecr. no 1.993, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

JEUNE FEMME
30 ans, diplôme Institut hautes études d'interprétariat de Florence, bilingue parfaite allemand ; italien, anglais excellent, bon niveau français, cherche emploi PARIS, même mi-temps.

TRADUCTRICE-INTERPR.
Anglais - Allemand - Italien
4 ans expérience interprétariat.
Ecrire Mlle ZOELLMER, 58, rue Notre-Dame-des-Champs, PARIS (6e).

DOCTEUR EN DROIT
H. 33 a., 5 a. collaborateur dans cab. cons. juridiq. en droit des stés, connaiss. angl., esp., ital., formation compl. comptabilité, gestion, ch. emploi dans service juridique entrepr., organisation professionn., centre de consult. Ecr. n° 8.063, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Désirant changer orientation professionnelle
Cadre femme, 45 a., expérience rédaction et relations publiques haut niveau, sens responsabilités, grande facilité adaptation, excellente présentation, anglais, étud. tte proposit. collaboratrice mi-temps.
Ecr. no 2.003, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

SECRÉTAIRE COMPTABLE
15 a. expér. commerce et industrie, niv. DECS, not. informatiq., angl., IAE gest., CFPA comptable, ch. POSTE A RESPONSAB. PARIS ou PROVINCE, de préf. second. direction PME. Ecr. no 2.012, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

INFORMATICIEN
33 ans, formation supérieure, espagnol, anglais, 8 ans expérience diversifiée exploitation. Chef de projets : commercial, comptabilité analytique, ordonnancement, rech. responsabilités
INFORMATIQUE
ORGANISATION
CONTROLE DE GESTION
France, étranger. Lib. rapidem. Ecr. no 78.584 M, Régie-Presse, 85 bis, r. Réaumur, PARIS-2e

ÉTUDES ÉCONOMIQUES ET STATISTIQUES
J.H., 26 a., 1 a. exp., dég. O.M., lic. et DES, Sc. Eco + lic. Socio rech. p. ét. économ. et/ou statist. Ecr. no 2010, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

DIRECTEUR COMMERCIAL
40 a., spécialiste éditions grand public (10 ans) vente directe V.P.C. coupons-réponses et publicité, a créé, recruté, formé, animé, géré, force de vente 7 direction régionales France, de 100 à 300 V.R.P. et Cadres, ch. Sté française ou étrangère en création ou à remonter.
Etudie toutes propositions, tout produit. Dern. sal. 200.000 F/an. Ecrire à no 5.814, PUBLIFOP, 100, r. de Richelieu, 75002 Paris, qui transmettra.

INGÉNIEUR SYSTÈME
Informaticien depuis 15 ans, conseil pendant 7 ans, je recherche un poste technique et commercial auprès d'un constructeur d'ordinateurs, mini-ordinateurs ou équivalent.
Ecr. no 1988, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

DIRECTEUR ADJ P.M.E.
53 ans, 10 ans dir. ach./approv., 4 a. dir usine, gde expér. gest., budget, prod., organis., inform., ch. place équival. PME prov Ecr. no 8.041, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

ANNONCES CLASSÉES TÉLÉPHONÉES
296-15-01

L'immobilier

appartements vente

Paris Rive droite

MARAIS 2 pièces formant vaste studio tt cft, CHARME. - ODE. 03-56.

16e PRES PLACE V.-HUGO
TRES GRAND STANDING
APPT 7-8 P. 290 m2 imm. p. de t.
JOUBERT et ANDRE - 266-67-66

3e HALLES Affaire de qualité. Ds très bel imm. XVIIIe, parf. état, très b. studio de caract. av. mezzanine, vraie cuis., salle de bains, wc, rénové, 108.000 F. - Tél. 924-86-78.

XVIe MUETTE
IMM. PIERRE DE TAILLE
3 ETAGE. ASC. VOTE, PAYE
6 P. 200 m2 tt confort sur verdure + chbre de service
A RENOVER
PROF. LIBERALE AUTORISEE
PRIX 975.000 F
LUNDI, MARDI de 14 à 17 h 30,
28, RUE DE LA POMPE ou 723-96-05

VICTOR-HUGO - ETOILE
Part. à Part de préférence, très bel appartement 130 m². Tél. pour rendez-vous 727-71-03.

24, CITE TREVISE (9e)
grand living + chbre, entrée, cuis., s. de bains, wc, balcon, cave, clair, calme, 182.000 F. LUNDI/MARDI, de 13 à 18 h.

Mo NATION. Près av. St-Mandé, imm. récent, 6e étg., asc., balc., plein soleil, splendide 4 pièces, hall d'entrée, cuisine équipée, wc, s. de bs, ch. cent., box ss-sol. Prix 530.000 F. 345-82-72.

BOUL. BEAUMARCHAIS. Imm. pierre de T., stdg, asc., 140 m². A rénover. Possibilité profession. 565.000 F + gar. - 387-20-03.

NATION, BOULEVARD PICPUS beau 2 P., entr., cuis. équipée, wc, s. bs, ch. centr., ét. élevé, calme, 198.000 F - 346-63-85.

BD VOLTAIRE. Très spécial, appt caractère en duplex, 2 p., cuis., tt cft, 265.000. 345-82-72.

PLACE DU TERTRE, ds imm. XVIe rénové sur jardin privé, 200 m², gd séj. + 3 chb. + 2 s. bs, 2 wc, cuis. aménagée. CALME TOTAL et 1 STUDIO indépendant. Prix élevé justifié. MARDI, de 14 h. 30 à 17 h., 4, RUE CORTOT.

18e. R. RAMEY. 90 m², 6 p., cuis., bs, 2 wc, ch. central, 4e étg. imm. ravalé - 567-22-88.

48, RUE DE VERNEUIL
2 P., LUXE RAFFINE, ascens., calme. S/cour 18e siècle, mardi, 14 heures à 16 heures.

TERNES - 28, rue des Acacias, 4 pièces, 120 m², grand stdg, 5e étage, balcon, 735.000 F. Lundi, mardi, 14 h. à 19 heures.

AUTEUIL, Dans immeuble 1952, r.-de-ch., 67 m², GD LIV., chb., cuis., bs+cour privative, 25 m². SEGECO, 522-43-20.

16e BELLE ÉPOQUE
VILLAGE D'AUTEUIL
Façade 1900,
classée historique.
ATELIERS D'ARTISTE EN DUPLEX
ET STUDIOS
Imm. entièrement rénové.
LES COLONNES GUIMARD, 7-9, av. de la Frillière, 16e (angle rue Claude-Lorrain)
SOFER, 705-91-00.

13, PLACE DES VOSGES
IMMEUBLE RESTAURE
APPTS DE 100 m2 A 235 m2
Sur place tous les jours, sauf dimanche, de 14 h à 18 h ou 227-91-45 et 755-98-57

BUTTES-CHAUMONT
Près parc, part. vend original 2 pces en duplex 40 m² + terrasse, conf. 215.000 F. Tél. : 322-49-64.

MARCHÉ DES NOTAIRES
AV. VICTOR-HUGO
3 pièces 106 m² + garage.
Crédit possible par C.F.F.
Tél. 747-11-02, Mme Germain.

PLACE DES VOSGES
(prox.) IMM. NEUF, STYLE MARAIS. Appt. jamais habité, 6 P. duplex. 870.000. Finitions compris. 14 h. 30-18 h. 278-46-43.

PROCHE PARC MONCEAU
IMM. PIERRE DE T. STAND.
Ascenseur sans vis-à-vis, grand 2 P. tt cft. 85 M2. 540.000 F. 704-78-83, de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 17 h. 30.

ÉGLISE D'AUTEUIL
Imm. pierre de T., gd 4 P. tt cft., chbre service. MARTIN, Dr. Droit. 742-99-09.

Paris Rive gauche

L'ORDINATEUR de la MAISON de L'IMMOBILIER sélectionne gratuitement l'aff. que vous recherchez parmi celles de 1000 professionnels **F.N.A.I.M.** agréés
PARIS et 120 KM AUTOUR
Consultation sur place ou tél.
Par correspondance : questionnaire sur envoi de votre carte de visite.
LA MAISON DE L'IMMOBILIER
27 bis, av. de Villiers, 75017 PARIS. 757-62-02.

BD RASPAIL - Vds 6 P.
(155 m2 envir.), tt cft, ch. serv. Possib. ccial. Prix intéressant. MARTIN Dr Droit - 742-99-09

PART. à PART. vd PARIS-14e
6 - 8 - 10, BD JOURDAN
ENTREE
RUE D'ARCUEIL, appt : A-21
5 PCES 2 s. bns, balcons, gar. Téléph., DISPONIBLE.
Vis. s/place du 26-11 au 1er-12 de 10 à 13 h. et de 16 à 19 h. Prix 630.000 F. - T. 589-79-39

PASTEUR 3 PIECES, STAND., 85 m2, téléphone,
PROF. LIBERALE POSSIBLE
Prix 240.000 F pour 12 ans (crédit propriétaire possible) ou LOCATION 2.500 F par mois. 197, rue Vaugirard 1er étage. Pptaire, mardi, mercr., 13-16 h.

PL. D'ITALIE (près) - Imm. récent. Agréable 3 p., ét. élevé, vue dégagée. - 266-92-15.

MONTPARNASSE
3 P., tt cft., balc. + terrasse. 360.000 F. Tél. 322-22-47.

GLACIERE. Gd séjour, 2 chb., TERRASSE, ASCENSEUR. Etage élevé. ODE. 42-70. Soleil.

MONGE. Campagne à Paris, séjour, 7 fenêtres sur verdure, 4 chambres, 4 s. de bs, 210 m². TERRASSE - ODE. 95-10.

76, RUE VANEAU
Immeuble neuf, 1er étage.

GRAND 4 PIECES, 110 M2
Belle réception 43 m² + 2 chb. sur jardin intérieur, salle de bains et salle d'eau marbre, nombreux placards.

Visite sur rendez-vous : 266-36-36.

MONTPARNASSE - Propriétaire vd 2 P., 46 m², prix 230.000 F. ; 3 P., 60 m², prix 300.000 F, à rénover. - Tél. 566-65-09.

CARDINAL-LEMOINE, ét. élevé, imm. 16e s. DUPLEX 55 m², tout cft. Pptaire 325-66-72, 14-18 h.

DUROC
30 m², 2 p., cuis., bains, 2e étg., à refaire, 120.000 F. 567-22-88.

GOBELINS. BEAU 3-4 P. 80 m², imm. récent, tt cft, cuis. équ.,

TEL., BOX 2 voitures, 560.000 F - 325-89-90.

Vendons cause réemploi studio conft, 95.000 F. Grosse plus-value - 531-85-56.

MONTPARNASSE
Dans rue calme, petit imm. neuf grand luxe.

Beau studio 25 m² + parking + tél. 218.000 F.
Vis. s/pl. 6, rue Fermat, sauf mercredi, de 14 à 19 h. 30.

Ou tél. pr R.-VS 766-13-14

43, RUE DE BABYLONE
Beau STUDIO moderne.
Voir mardi de 15 à 19 h.

14e Mo PTE-ORLEANS
Bel imm., asc., 6e étage, studio tout confort, état neuf. Idéal placement. - 033-03-56.

Exceptionnel, directement sur CHAMP-DE-MARS - somptueux 400 m2, 2 portes palières. Prix élevé justifié. Exclusivité « TAC » - 329-33-30.

Région parisienne

APPT **NEUF** SAINT-GRATIEN
4e et dernier étage, 106 m2 + 16 m2 balcon, 2 parkings, cave. 550.000 F T.T.C. - 989-31-74.

NEUILLY MADRID
Gd 4/5 pces, 140 m2, 4e ét., tt confort, calme, soleil. Prix 750.000 F. Poss. parking. MICHEL & REYL - 265-90-05.

Dans bel immeuble
ELEGANT DUPLEX
6 PCES, 150 m², r.-de-ch. avec JDIN PRIVATIF 100 m², profession libérale possib. BOX, TEL. 600.000 F - 704-88-18.

MARCHE DES NOTAIRES
SOISY-SUR-ECOLE (91)
90 m² + 40 m² balcon.
Crédit possible par C. F. F.

Téléphone 742-63-80, Me Galand.

MARCHE DES NOTAIRES
BOULOGNE 90 m²
5 pièces + balcon.
Crédit possible par C. F. F.
Téléph. : 604-30-00, Me Scholer.

BOIS-COLOMBES
Dans bel immeuble neuf, magnifique appartement de 5 p., 107 m² + 67 m² terrasse au 7e et dernier étage. Px en rapport. Téléph. 242-44-14.

ÉPINAY-SUR-SEINE
Propriétaire vend libre 5 pièces tout confort avec grand balcon, cave, parking poss. 200.000 F, téléphone, bon état, calme. Tél. : 705-16-02, semaine seulem.

MEUDON-LA-FORÊT
Bon placement, étage élevé Studio tout confort. MARTIN, Dr Droit, 742-99-09

Province

HABITER NICE - CIMIEZ
Juste devant le Musée Matisse aux Arènes romaines se termine la construction d'un petit imm. de très haut stand. comprenant 22 appts au milieu d'un vaste parc de 3.000 m2, piscine. S/pl. Le Séréna, 146, av. des Arènes, 06000 NICE - Tél. : (93) 81-37-37

appartem. achat

Jean FEUILLADE, 54, av. de La Motte-Picquet-15e, 566-00-75, rech. Paris 15e et 7e, pour bons clients, appts toutes surfaces et imm. PAIEMENT COMPTANT.

DISPOSE PAIEMENT COMPT. chez notaire, achète direct., urgent, 1 à 2 p. préf. 5e, 6e, 7e, 14e, 15e, 16e, 4e, 12e, 13e. Téléphonez 873-23-55.

FRANK ARTHUR
766-01-69
134, bd Haussmann, Paris-8e, recherche urgent 3, 4, 5 et 6 P. Neuilly, 8e, 16e, 17e même à rénover. Vente rapide.

appartements occupés

12e - VUE S/SEINE
Dans imm. rénové avec asc. 3 P. occupées + 1 ensemble de 102 m² au 7e étage. 387-57-84.

12e PETITS 2 P., cuis., w.-c., loués à personnes âgées loi 1948. Immeub. pierre ravalé. Prix intér. Pptaire : 325-66-72.

Immobilier (information)

LOCATIONS SANS AGENCE
OFFICE DES LOCATAIRES
18, r. la Michodière. Mo Opéra. 84, rue d'Alésia. Métro Alésia. Frais abonn. 310 F. 266-52-04.

hôtels-partic.

MARCHE DES NOTAIRES
NEUILLY, Sur 1.580 m²
Terrain constructible.
Crédit possible par C. F. F
Tél. : 260-31-27, Me BARON

VOIE PRIVEE NEUILLY
Vue agréable hôtel particulier, réception 6 chbres, jardin, gar., service. 577-60-10 matin.

propositions diverses

A VENDRE OU GÉRANCE LIBRE :

A DJIBOUTI : Affaire très saine.

Dépannage - Vente - Entretien - Appareils électroniques professionnels - Possib. adjoindre Rad.-Télé-Mén. - Spécialisé mat. maritime : Radio em. sec., SSB, CB, VHF, Radars, Echo-sondeurs, Gyro-compas.

Bénéfice net annuel prouvé : 400.000 F.F.
Ecrire : RADAR-SERVICE - B.P. 446 DJIBOUTI.

locations non meublées Offre

Paris

RUE GRENELLE 5 PIECES, cuis., salle de bains, cab. toil., tél., balc. 3.500 F. Repr. justifiée. 325-77-34.

CHARLES-MICHELS. - Récent, studio tt cft, balcon, tél. 1.200 F ch. comprises. Mardi 13 h. 30 à 14 h. 30, rue Saint-Charles n° 81 (4e étage face).

Région parisienne

Dans résidence 25.000 m² imm. de grand standing
Le Parc au bord de l'eau
Il reste quelques 2 ou 3 pièces à partir 1.260 F + charges. Visite s/pl. 23, r. Delizy, Pantin ou tél. 845-18-35 et 636-91-47.

locations non meublées Demande

Paris

J.H. ch. chambre indépendante (chauffée), loyer modéré, tout arrondissement. Tél. : 484-22-94, après 18 heures.

Région parisienne

Etude cherche pour CADRES villas, pavillons ttes banl. Loy. garanti 4.000 F maxi. 283-57-02.

locations meublées Offre

Paris

SEMAINE - QUINZAINE OU MOIS - MACSON
loue studio au 5 P. standing. 43, r. St-Charles, 75015 Paris. Tél. 577-54-04.

locations meublées Demande

Paris

INGENIEUR CONSEIL rech. pour membres de famille
2 OU 3 PCES BIEN MEUBLE TT CONFORT
pr janvier et février seulement.
NEUILLY - 8e - 16e - 17e
BUR. 733-87-84, DOM. 722-76-37

INTERNATIONAL HOUSE rech. STUDIO à 6 PIECES **556-17-49** pour DIPLOMATES et CADRES ETRANGERS BANQUE

Part. ch. 1 chbre meublée (ou non meublée).
Ecr. à 6.619, « le Monde » P., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

locaux commerciaux

5e BAIL 3-6-9 Bur. ou Boutiq. 4 m vitrine
46 M² s/2 nivx, loyer 13.500 F annuel - Tél. 233-67-08.

PALAIS-ROYAL. Angle rue Ste-Anne et rue Thérèse, r.-de-ch. + 2 sous-sol, 315 m², Poss. divis. En 2 lots, 1.000.000. 292-28-51.

LAFAYETTE - POISSONNIERE 300 m² au sol, 500 m² utiles, bureaux, tél., ch. cent. + entrepôts ou petites industries, 400.000 F les murs libres. TEL. : 878-97-52.

93-ST-DENIS. DIRECT PROPR., FACE MARCHE, r.-de-ch. 815 m² CCIAL+ss-sol. Parkg à vendre. 822-30-09, matin.

fonds de commerce

SANS INTERMEDIAIRE
A vdre fonds de comm. prêt-à-porter, ou pas-de-porte situés province et banlieue PARIS. EMPLACEMENTS 1er ORDRE Surf. au sol entre 180 et 270 m² + réserves, grandes façades. Ecr. à T 001452 M Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

Part. achète fonds de commerce ADMINISTRATEUR de BIENS Paris, particip. avec promesse de vente ou totalité.
Ecr. à M. Michel, 176, rue Cardinet, PARIS-17e.

URGENT
PHILDAR
Centre commercial régional.
Prix à débattre, nécessaire disposer 300.000 F, possibilité crédit pour stock.

Ecrire PHILDAR, 16 - 18, rue de Joinville, 75019 PARIS, sous référence CM, qui transmettra, ou renseignements sur rendez-vous à prendre au 203 - 05 - 82.

Boutiques

Boutique quart. St-Honoré, 50 m2 prêt-à-port. cession de bail 3.000 mens. + charges. Reprise à déb. Tél. : 261-33-67 (11 h. à 19 h.)

bureaux

DOMICILIATION. TEL. SECR.
TELEX Frais 100 F par mois
APEPAL - 228-56-50

ST-AUGUSTIN, 220 m². BURX. Très bon standg. En cession de bail : 70.000 F. SEGECO, 522-43-20.

DOMICILIATION AVEC TEL. Secrétariat, rédaction statuts, démarches - Tél. : 780-48-66.

1 à 20 BURX. Tous quartiers. Locations sans pas-de-porte - AGENCE MAILLOT - 293-45-55.

METRO PALAIS-ROYAL
SALLE DE RÉUNION
10 à 20 pers. Tél. Télex.
1/2 J. : 120 F. 1 J. : 200 F HT.
Ec. ou tél. Mme BOS, Organisation et Publicité, 2, r. Marengo, 75001 Paris. 260-37-17.

pavillons

RUEIL EXCEPTIONNEL. Liv. dble, 3 ch., cuis., conft, terr. 480 m2. 490.000 F. 027-57-40.

PALAISEAU - Beau pavillon, 5 p., tt cft, gar., jard. 550 m², 540.000. PESCHARD, 666-00-27.

LE PERREUX
Bordure MARNE, site verdure. Résident. Maison ancienne, sél., 2 chbres, cuisine, bains, confort, jardin. Prix : 450.000 F.
AG. REGNIER
254, av. Pierre-Brossolette, 94-LE PERREUX. Tél. 324-17-63

VILLEMOMBLE
résid. tr. beau pav. récent, hall vaste sél., 3 chbres, bur., cuis., bains, w.-c., ch. cent., ss-sol gd gar., buand., chauf., s/jard clos Px. - 530.000 avec 106.000 cpt.
ACB 60, rue J.-Guesde, BONDY 847-28-09/11-20

maisons de campagne

15 km de MONTARGIS
RAVISSANTE MAISON de 1974 AV. POUTRES et CHEMINEE GD SEJOUR avec TERRASSE cuis., 3 chambres, w.-c., bains, CHAUFFAGE INTEGRE gar., terrain boisé 2.200 m². ABSOLUMENT IMPECCABLE. PRIX : 305.000 F.
Me voir s/place : 6, r. du Prés-des-Regains, Bois de Romaison, CHAILLY-EN-GATINAIS. TEL. : (38) 30-16-72.

MAISONS DE FRANCE
propose chaque mois
2000 maisons à vendre
directement
par les notaires
Dans tous les kiosques 10 F.
Les 3 prochains numéros pour 25 F.
Ecrire à :
MAISONS DE FRANCE
... rue Cassette 75006 Paris
Tél. : ...

MARCHE DES NOTAIRES
BOUGLINY (près Nemours 77)
5 pièces sur 4.804 m2.
Crédit possible par C.F.F.
Tél. : 260-31-27, Me Baron.

EXCEPTIONNEL
120 km Autor. dans charmant bourg av. commerces s/terrain clos et planté 1.200 m. Vue imprenable, pré-fabriqué excellente qualité 4/5 P., s. de bns, w.-c., chauf. Px tot. 140.000 F. Crédit 90 %. (15-37) 22-05-60.

Vends maison p. de taille et grosse charpente, const. 1950, tr. bon état, ayt servi usage ferme, grange 100 m², 10 pces (toutes avec eau cour.), cour, bourg. d'Apinac, alt. 950 m., région boisée, limite Hte-Loire. A déb. 30. U. Propr. J. Gagnaire, 76, av. Albert-Raimond, Saint-Priest-en-Jarez. T. (77) 74-63-24.

Près SOISSONS (Aisne), à vdre maison de campagne, 3 grandes pièces, gdes dépendances sur 3.000 m². Prix : 180.000 F. Ecr. M. TRUFFIER, 89, rue Rebeval, Paris-19e.

propriétés

EN PROVENCE
ds village médiéval, 7 km Avignon, mais. neuve, 7 p. + dép. Grand confort. Jardin clos.
PRIX : 420.000 F
CABINET IMMOBILIER MORO 23, bd Victor-Hugo, St-Rémy-de-Provence. Téléph. : (90) 92-14-75

SOLOGNE. Centre ville, maison bourg. sur 6.000 m², N 20 SNCF, conv. à part., collectiv., promot. Ecr. à 2.008, « le Monde » P., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Ppté Hte-Saône, terr. 2.800 m², 750m² bât., tr. b. ét., en 2 corps: 1e Bât. 20×20×10 m. avec cave 18×3,5 m., grange, etc : 2e Habit., 7 p. + chb. froide + caves + atelier, etc., 250.000 F. M. Comparen-Vivey - 52160 Auberive - (Tél. 3).

villas

L'ORDINATEUR de la MAISON de L'IMMOBILIER sélectionne gratuitement l'aff. que vous recherchez parmi celles de 1000 professionnels **F.N.A.I.M.** agréés
PARIS et 120 KM AUTOUR
Consultation sur place ou tél.
Par correspondance : questionnaire sur envoi de votre carte de visite.
LA MAISON DE L'IMMOBILIER
27 bis, av. de Villiers, 75017 PARIS. 757-62-02.

VESINET Près R.E.R.
Magnifique villa sur terrain d'angle 1.000 m2. — 567-22-88.

viagers

Pptaire, réalisez mieux votre viager, indexation, garanties
F. CRUZ 8, rue La Boëtie 266-19-00
Estimation gratuite, discrète

LIBRE, près République, Appt 5 p., 2 bns + ch. service 165 m2, ensoleillé, 175.000 + 2.250 rente 89 ans, + 1.800 rente 69 ans. LODEL - 355-61-58

Vendez rapidement viager Conseil, Expertise, Indexation gratuit. Discrét. Etude LODEL, 35, bd Voltaire - 700-00-99

LIBRE, Le Perreux, bord Marne Appt neuf, 3 p., cuis. équipée, gar., balc., ensoleillé. 70.000 + 1.450 rente. LODEL, 700-00-99.

chalets

Queyras, part. vd chalet en cours reconstr. 18 000 F. Plathey 22 bis, rue PETRARQUE (16e).

immeubles

SORAIPA, 60, r. des Morillons, Paris (15e) - 531-85-56 ach. pour elle : imm. libre ou occupé de bonne présentat. Paris et proche banlieue Sud. Même avec gros travaux. Intermédiaire accepté.

fermettes

MONTARGIS
118 KM AUTOROUTE SUD en bordure directe canal
Sur terrain **12.000 m2**
Très belle fermette gâtinaise, parfait état, habitable de suite, accès route et gros bourg tous commerces à 1 km, vue et site imprenables, construite toute en pierres pays, comprenant sél. rustique 40 m², cheminée, cuis., chbres, s. d'eau + 6 P. + possibilité aménager grenier. Le tout 350 m² au sol, eau, électricité, force branchés. Affaire recommandée par son état : site et environnement.
Prix total 318.000 F. Traite avec 60.000 cpt. Long crédit. LES PEUPLIERS, Relais mial, 5 km Sud N. 7 MONTARGIS. TEL. 15 (38) 85-22-92 et après 19 h. : 15 (38) 92-32-33 24 HEURES SUR 24.

FERMETTE 180 km Paris YONNE
3 P., grenier, cave, gdes dép., 1.200 m2 env. terrain. 175.000 F. 16 (86) 52-76-15 et 52-30-19.

140 km Sud Paris. Magnifique
CORPS DE FERME
200 m2 au sol, 4 pces, s. d'eau, wc, 2 granges atten., beau grenier aménag s/terras., 5.000 m2. 250.000 F CAB. BOUVRET, 27, av. GAMBETTA, JOIGNY. T. (86) 62-19-44 ou (86) 62-16-73.

domaines

SOLOGNE des ETANGS
Propriété 70 ha dont 2/3 bois, 2 étangs + marais. - Possib. construire. - Ppoté 80 ha, dont 3 étangs, fermette. - Propriété 52 hectares bois, terres, étang. CAB. LA SOLOGNE S.A. 41200 ROMORANTIN. T. (54) 76-02-92+

terrains — terrains

L.O.P.H.L.M. DE ROMAINVILLE
9, allée des Fontaines, 93230 ROMAINVILLE
Tél. : 843-55-55

APPEL D'OFFRES A CANDIDATURES concernant la cession d'un bail à construction d'une durée encore indéterminée sur un terrain de 2.500 m2 environ, avenue Lénine à Romainville.

Le terrain est situé dans un îlot rénovation de 1.000 logements terminés et occupés (5.000 logements environ dans un rayon de 1.000 mètres).
Il peut être destiné à l'activité commerciale, tertiaire. Le promoteur devra en outre assurer 160 places de parking à l'opération.
Un pré-dossier technique peut être consulté sur rendez-vous auprès de Mme BOUGEMONT.
Le délai des dépôts des candidatures est fixé au 20 DECEMBRE 1977 à 17 HEURES.

1.600 ha, coton de première qualité ou brut. Terres arables situées dans le Kern County, California. Bonnes conditions pour l'irrigation. Le vendeur est éventuellement prêt à louer ou à gérer. 1.500 dollars par 0,4 hectare.

RITCHIE Realty, 1603 California Avenue, Bakersfield, California 93304 U.S.A. Téléph. : 1-805-337-5793

CERNAY Vallée de CHEVREUSE
A bâtir 1.200 - 1.500 - 2.000 m2 (150 F le m2) - 575-23-75.

2 km DEAUVILLE, bonne situat. TERRAIN A BATIR
1 ha 35 a, possib. 3 lots. M. Losseau, Ferme de Balme, Touques, 14800 Deauville - Tél. : 88-13-20

MARCHE DES NOTAIRES
BOUGLIGNY (près Nemours 77)
1.315 m2 et 660 m2.
Tél. : 260-31-27, Me Baron.

SAINT-GRATIEN, 1.327 M2
Près centre, 14 m façade.
330.000 F - 589-31-74

Le Monde

régions

EN ILE-DE-FRANCE

LES PARCS DE STATIONNEMENT PARISIENS EN DIFFICULTÉ

Service public et sociétés privées

Paradoxe. Les parcs « publics » de la Ville de Paris sont construits et gérés par des sociétés privées. Selon une tactique éprouvée, les pouvoirs publics ont en effet concédé pour trente ans à des entreprises privées ce qui demeure néanmoins un « service public ». Cette double caractéristique crée, semble-t-il, un certain nombre de difficultés.

En 1955, le premier parc public était mis en service, rue Saint-Honoré. Afin de répondre plus rapidement aux nouveaux besoins en stationnement de la capitale et de mener à bien un ambitieux programme, les autorités parisiennes ont décidé de faire appel aux fonds privés en concédant ces ouvrages pour trente ans. A l'issue de cette période les parcs reviennent à la Ville. Aujourd'hui 43 parcs sont ouverts, 41 600 places de stationnement sont ainsi offertes aux Parisiens mais les sociétés concessionnaires rencontrent deux difficultés : la rentabilité financière et la sécurité.

Tout le monde le sait. Il existe de « bons » et de « mauvais » parcs. Les bons sont situés au centre de Paris (à Notre-Dame, par exemple, la recette annuelle atteint 3 700 000 francs) alors que la construction du parc a coûté à peine le double. Les mauvais sont situés à la périphérie de l'agglomération. *« Je fermerais volontiers trois de mes parcs : ceux de la porte des Lilas, de la porte de Saint-Ouen et de la porte d'Italie : les entrées ne couvrent même pas le salaire des caissiers. Il serait plus économique de laisser entrer gratuitement les automobilistes »*, affirme M. Jean Péhuet, président de l'Association des promoteurs et exploitants du parc parisien et responsable de la Société des Grands Travaux de Marseille (G.T.M.).

Or, si les sociétés de parc peuvent affronter la mauvaise situation financière de certains de leurs établissements c'est parce qu'une péréquation s'instaure entre les différents parcs : trois concessionnaires seulement exploitent 34 des 43 parkings que compte la capitale : *« Notre budget est équilibré,* reconnaît M. Péhuet, *car nos 8 parcs centraux bénéficiaires financent le déficit de nos 7 parcs périphériques déficitaires. »*

La construction d'une place de stationnement coûte de 30 000 à 50 000 F. Leur prix de location varie selon les arrondissements de 855 F par trimestre à la Madeleine à 680 F porte de Saint-Cloud. Mais ce ne sont pas ces locations (40 % des places dans un parc central, à Saint-Sulpice par exemple) qui permettent aux gérants de faire des bénéfices. Ils préfèrent pratiquer ce qu'ils appellent le stationnement rotatif. Or, depuis que la Ville de Paris a découvert les vertus des parcomètres, les parcs de stationnement ont enregistré une baisse de leur clientèle. C'est ainsi que plusieurs sociétés (G.T.M. et Sogéparc notamment) ont entrepris des actions judiciaires contre la Ville. *« L'apparition des parcomètres entraîne un certain manque à gagner dans notre budget*, affirme M. Gilles Dambrière, de Sogéparc. *Nous demandons à la Ville de nous reverser une partie des bénéfices qu'elle réalise depuis l'instauration du stationnement payant. D'autre part, les autorités parisiennes ne font pas respecter la réglementation du stationnement : ainsi le parc des Ternes est loin d'être plein alors que les véhicules se rangent à l'extérieur en double file. »*

Est-ce la fin des parcs concédés ? A Sogéparc, on reconnaît que l'affaire est moins rentable que prévu. *« Si nous ne sommes plus très loin d'équilibrer notre budget,* reconnaît M. Dambrière, *notre déficit annuel atteint toujours 10 millions de francs. Nous avons donc refusé de construire de nouveaux parcs. »*

Il existe une soixantaine de projets de parkings pour la capitale : leur réalisation sera confiée à une société d'économie mixte. *« Ces opérations sont moins rentables que les premiers parcs mis en service,* dit-on à la Ville de Paris. *D'autre part, la part des places vendues va augmenter au cours des années à venir pour dépasser 50 à 60 %. Le risque financier moins grand pourra être assumé par les pouvoirs publics. »*

MARIE-CHRISTINE ROBERT.

Moins dangereux que la rue

Les statistiques le démontrent : *les parcs sont moins dangereux* que la rue. Une récente étude a permis de dénombrer au cours du premier trimestre de 1977 quatre agressions, quatre vols de véhicule, cent vols à la roulotte.

« Si l'on compare cette situation à ce qui se passe sur la voie publique, on constate que, pour un nombre de places de stationnement dix fois supérieur (trois cent cinquante mille places environ), on a déploré dans le même temps vingt fois plus de vols et d'agressions », précise-t-on à la Ville de Paris.

« Nous avons surtout affaire à des bandes de jeunes qui viennent « faire » un parc le samedi soir, dit un responsable de parking, *puis ils disparaissent et nous ne les revoyons plus jamais. »*

Depuis le mois d'août, la sécurité des parcs fait l'objet d'une mesure particulière : la Ville de Paris et les sociétés se cotisent pour financer une société de surveillance qui fait des rondes dans les établissements. *« Nous avons immédiatement constaté une diminution des vols et des agressions »*, affirme M. Pehuet.

TROIS OUVRAGES SUR LA CAPITALE

Du Paris des fouilles à celui des utopies

En mars dernier, tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de Paris apprenaient qu'on venait de découvrir, à la faveur des travaux entrepris dans la cour d'un hôtel particulier construit en 1796 rue de la Chaussée-d'Antin, des sculptures provenant de la façade de Notre-Dame de Paris dévastée sous la Révolution et en particulier les têtes des rois de Juda qu'on pensait à jamais disparues. Cette découverte suscita un immense intérêt, et la Banque du commerce extérieur, propriétaire de l'hôtel de la Chaussée-d'Antin, décidait de présenter l'ensemble de ces sculptures au musée de Cluny.

M. François Giscard d'Estaing, à qui on doit la découverte de ce trésor, M. Michel Fleury, directeur des Antiquités historiques de Paris, et M. Erlande Brandenburg, conservateur du musée de Cluny, viennent de faire paraître un très précieux et très bel ouvrage, où de remarquables photos permettent de retrouver l'ensemble de ces sculptures. Trois textes abondamment illustrés accompagnent les reproductions. M. Giscard d'Estaing, pour sa part, relate l'histoire des statues royales, tandis que M. Fleury, dans une étude qu'il a intitulée Histoire d'un crime, *analyse la destruction systématique de toute la statuaire de Notre-Dame ordonnée par les autorités révolutionnaires. Enfin, M. Erlande Brandenburg fixe la place de ces découvertes dans l'histoire de la sculpture du treizième siècle.*

M. Yvan Christ avait publié, en 1970, Paris des utopies, *où étaient évoquées des images de la capitale* « telle qu'elle aurait pu être », *inventaire de projets restés à l'état de rêves ou d'illusions. C'est une nouvelle édition de cet ouvrage, mais considérablement augmentée, qu'il vient de faire paraître, où on trouvera, non sans surprise, des projets aussi extravagants que l'éléphant de la place de la Bastille, dont la maquette de plâtre et de toile servit de refuge aux deux enfants des* Misérables *de Hugo, ou bien la verrière qui aurait pu recouvrir, à l'exemple de la Galleria de Milan, le boulevard des Capucines, sans oublier la rotonde qu'on avait envisagé de construire au carrefour Richelieu-Drouot, ce qui poserait de sérieux problèmes, actuellement, à la circulation.*

Faudra-t-il en conclure, comme le dit Yvan Christ, dans sa préface, que « toutes les chimères d'hier et d'aujourd'hui sont théoriquement valables, seule l'habitude nous faisant accepter, puis célébrer celles qui ne se sont pas, avant de naître, évanouies... ».

Enfin, Mlle Sylvie Legaret, conservateur au Centre archéologique de la Ville de Paris, et M. Philippe Courtines, à qui on doit de nombreuses réalisations audiovisuelles, viennent de publier, sous le titre un peu inattendu Paris Story, *une histoire de la capitale, vivante évocation puisée aux meilleures sources. Enrichi de nombreuses illustrations, de reproductions et de photos, cet ouvrage ravira grands et petits et permettra à tous de faire une longue promenade dans Paris à travers les siècles, de la fondation de Lutèce à l'aménagement du quartier de la Défense, en passant par le dix-septième siècle, époque faste du Marais, ou le dix-huitième siècle, qui vit la vogue du faubourg Saint-Germain. Mais ce qui fait le prix de cet agréable volume, ce sont les petites notes qui, placées à la fin de chaque chapitre, en apprendront plus que beaucoup d'œuvres importantes sur le développement et la vie quotidienne de Paris, des origines à nos jours.*

ANDRÉE JACOB.

★ « Les Rois retrouvés, Notre-Dame de Paris », éditions Joël Cuenot, Weber diffusion, 120 F.

★ Yvan Christ, « Paris des utopies, Paris tel qu'il aurait pu être », Balland éd., 119 F.

★ Sylvie Legaret, Philippe Courtines : « Paris Story », Denoël, 160 F.

DÉBAT

Pas assez d'« ouverture » dans le quartier Guilleminot

La rénovation du quartier Guilleminot dans le quatorzième arrondissement entre la gare Montparnasse et la porte de Vanves suscite remous, controverses et parfois affrontements violents. Le nouveau projet de la municipalité (« le Monde » du 22 novembre) est critiqué par les associations locales et des architectes. Les récents incidents provoqués par l'expulsion de squatters, rue de l'Ouest et rue Vercingétorix, ont encore alourdi le climat du quartier.

La plate-forme des comités parisiens et de participation à la vie de la cité et M. Ionel Schein, architecte urbaniste, nous font connaître leur point de vue.

La commission extra-municipale de l'environnement a discuté le projet d'aménagement du quartier à la demande des associations. Le rapport établi conjointement par S.O.S.-Paris et notre plate-forme, après une consultation approfondie des habitants et des associations locales, a proposé à ladite commission les principes d'aménagement suivants :

— Un réexamen du projet de ZAC (Zone d'aménagement concerté) combiné avec celui des terrains de l'ex-radiale, l'aménagement de ce secteur devant évidemment être conçu globalement et non morceau par morceau ;

— Une étude d'ensemble des possibilités de réhabilitation les plus complètes, cette étude étant réalisée avec l'aide d'organismes reconnus compétents en cette matière ;

— Un aménagement qui soit orienté vers le maintien des artistes et artisans auxquels la Ville de Paris doit procurer les moyens financiers (prêts à long terme et à bas taux d'intérêt) de rester dans le quartier s'ils le souhaitent.

Ce nouveau projet de PAZ (Plan d'aménagement de zone) devrait être présenté au public du 14e arrondissement avant sa discussion au Conseil, avec les études qui auront été réalisées.

D'ici là, un moratoire complet, public et officiel, serait établi pour empêcher toute destruction nouvelle ou expulsion. »

JACQUES REMOND, président de la plate-forme des associations.

Quels architectes ?

Quand les associations d'un côté, les architectes de l'autre auront compris que la seule façon de désarmer l'administration est de faire ce que elle ne fait pas : avoir de l'imagination et mettre cette imagination en forme pour pouvoir aussi l'expliquer et la débattre avec la population. Quand cela sera bien compris et admis et que cela passera dans la réalité quotidienne du « fait » et non pas seulement du « dit », alors on pourra commencer à parler de « démocratie urbaine » !

Mais dans l'immédiat, en ce moment de crise aiguë de la commande publique, voilà que seront construits dans le quartier Guilleminot quatre mille quarante logements, une école maternelle, trois crèches, deux foyers, 1 300 mètres carrés de commerces, 2 000 mètres carrés d'espaces verts, un hôpital...

A qui iront ces commandes ? Selon quels critères et quels choix les répartira-t-on ? Se laissera-t-on une fois de plus « piéger » par le... concours, l'ingénierie et autres alibis ? Il faut que tout cela soit mis sur la place publique...

La bataille de la radiale a été gagnée à la fois pour des raisons d'opportunisme politique (élections) et de bon sens. Reste à gagner la bataille urbanistique et architecturale.

IONEL SCHEIN, urbaniste architecte.

TÉMOIGNAGE

Où est passé le 7 h. 35 ?

Une usagère qui emprunte les lignes de banlieue nous fait part de son désarroi :

7 h. 30, mardi 15 novembre, gare de Maisons-Laffitte, dans les Yvelines. Encore un peu endormis, les voyageurs commencent à se masser sur le quai où doit s'arrêter le train de 7 h. 35, qui, normalement, doit les conduire en dix-sept minutes à Paris-Saint-Lazare. Les minutes passent dans le froid, les voyageurs, de plus en plus nombreux, s'interrogent du regard. Panneaux d'information et haut-parleurs restent muets.

7 h. 40, toujours pas de nouvelles. Et personne n'en aura jamais, car, derrière le guichet, le chef de gare — ou le fonctionnaire qui est supposé l'être — a installé un paravent de bois pour se mettre à l'abri des voyageurs qui ont le toupet de se renseigner.

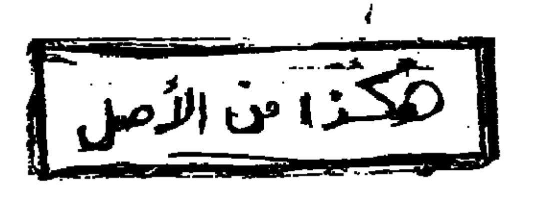
Agacé par l'impatience légitime des usagers qui devront rendre compte de leur retard à leur employeur, le préposé à la vente des billets, seul employé visible, se met en colère : « Je n'y suis pour rien », *clame-t-il à plusieurs reprises.*

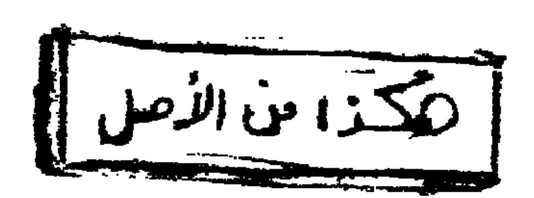
Soudain, une voix résonne dans le haut-parleur : « Le prochain train pour Paris partira du quai B. » *C'est un omnibus, le semi-direct de 7 h. 35 a été purement et simplement supprimé. Pour changer de quai, il faut* « emprunter la passerelle », *c'est-à-dire monter un étage, faire quelques mètres et descendre sur l'autre quai. A peine la foule s'est-elle mise en mouvement que le sifflet du départ retentit. On se presse, on se bouscule, on s'entasse. Il est plus de 8 h. 10 lors de l'arrivée en gare Saint-Lazare. Nouvel embouteillage sur le quai : des contrôleurs, dignes et arrogants sous leurs casquettes, attendent impatients devant les voyageurs qui ne retrouvent pas assez vite leur ticket dans leur poche.*

Cette aventure pourrait n'être qu'une simple anecdote si les retards et suppressions inopinées de trains n'étaient de plus en plus fréquents.

[La S.N.C.F. explique ces perturbations par les travaux en cours entre Houilles-Carrières et Maisons-Laffitte pour élargir la plate-forme et construire deux voies nouvelles qui serviront à la desserte de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise. Ces aménagements ferroviaires provoquent des ralentissements de trains et ont, aux heures de pointe, un effet de boule de neige qui oblige à supprimer, de temps à autre, quelques rames. Une autre série de ralentissements étaient prévus le 27 novembre jusqu'au 10 décembre.

L'explication de la S.N.C.F. est claire et convaincante. Ce qui l'est moins, ce sont les raisons pour lesquelles aucune annonce par haut-parleur ni aucun panneau dans les gares concernées ne signalent aux voyageurs ces incidents de parcours. Le service public, c'est aussi l'information des usagers.]





Corse

Les radicaux de gauche proposent un exécutif régional élu

De notre correspondant

Ajaccio. — La fédération de la Corse-du-Sud du Mouvement des radicaux de gauche vient de rendre public un projet de statut particulier pour l'île qui prévoit une assemblée régionale élue au suffrage universel et à la proportionnelle et un exécutif régional. Il est précisé que les autres régions françaises pourront avoir un statut identique dès lors qu'elles possèdent « une forte et réelle particularité au plan de la tradition et de la culture » et que leurs conseils généraux en auront décidé à la majorité des deux tiers.

Le préambule du projet que les radicaux de gauche ont mis au point déclare notamment : « *Longtemps notre système centralisateur a raboté les diversités et culture régionales. Il a interdit, à l'intérieur du corps social, l'autonomie des volontés et des institutions ne relevant pas de l'État.* »

Il s'agit donc de créer « *une nouvelle collectivité territoriale capable aux plans juridique, politique et financier d'assumer de larges responsabilités dans tous les secteurs de la vie sociale (...) de vivre mieux notre destin collectifs loin de l'uniformité centralisatrice, dans l'épanouissement des réalités régionales* ».

La « *région spéciale* » que propose le projet, répartit les crédits d'État destinés aux investissements d'intérêt régional, et coordonne l'engagement et la réalisation. Elle est administrée par une assemblée régionale de 49 membres (27 représentants de la Haute-Corse, 22 de la Corse du Sud) élus au suffrage universel à la proportionnelle dans le cadre de chaque département. L'exécutif régional a autorité sur tous les services régionaux, le préfet devenant commissaire régional. « *L'assemblée reçoit communication des projets et propositions de loi concernant la Corse* », et fait connaître son avis. A ses côtés siège, à titre consultatif, un conseil économique et sociale, et un comité de développement culturel et du cadre de vie.

Il est précisé que les crédits budgétaires affectés à la Corse sont augmentés chaque année du même pourcentage que le budget de l'État. Pour contrôler le développement de l'île ,sept établissements publics régionaux sont crées sous le contrôle de l'assemblée : une agence de l'emploi, une agence foncière, une caisse de crédit, une société de développement industriel, un office des transports terrestres e taériens.

La Fédération de la Corse du Sud a, d'autre part, examiné la situation électorale. Le Mouvement des radicaux de gauche présentera un candidat dans les quatre circonscriptions de la Corse : les deux députés sortants, MM. Nicolas Alfonsi à Ajaccio, et Jean Zuccarelli à Bastia (tous deux avec le soutien du P.S.), M. Toussaint Luciani, conseiller général à Sartène, et M. François Giacobbi, sénateur, président du conseil régional à Corte-Calvi. Dans ces deux circonscriptions, le P.S. a annoncé les candidatures respectives de M. Paul Ettori et de M. Vincent Carlotti, conseiller général. Toutefois, pour ce qui concerne Corte-Calvi, des négociations sont en cours en vue d'une candidature unique de M. Giacobbi.

PAUL SILVANI.

Centre

UNE RUINE NOMMÉE AÉROTRAIN

(*De notre correspondant.*)

Orléans. — *L'Aérotrain est mort et bien mort. Le conseil général du Loiret, qui s'est réuni le 25 novembre à Orléans, a dressé son constat de décès. Le projet a été officiellement abandonné il y a quelques mois, après une étude de la S.N.C.F. établie avec le concours de la DATAR et de la société de l'Aérotrain.*

Une ligne expérimentale d'une vingtaine de kilomètres, prélude à une éventuelle liaison Paris-Orléans, avait été construite au nord d'Orléans et déroulait son viaduc de béton dans la campagne beauceronne, tout au long de la ligne de chemin de fer. Aucun visiteur de marque ne quittait Orléans sans qu'on lui ait proposé un petit tour d'Aérotrain.

Le ministère de l'équipement et de l'aménagement du territoire vient de faire savoir qu'en accord avec la société de l'Aérotrain, il a été décidé de ne plus faire de démonstrations à partir de 1978. Les conseillers généraux du Loiret n'ont pu que prendre acte de cette décision tout en la regrettant et en s'interrogeant sur le sort qu'il convenait de réserver à l'ouvrage lui-même.

« Que peut-on faire d'autre que ce qui a été prévu ? a déclaré *M. Max Nublat, conseiller communiste*, on attendra que la ligne pourrisse dans la terre beauceronne. C'est une question de siècles, voilà tout. »

RÉGIS GUYOTAT.

● *Molène, site pittoresque.* — L'archipel de Molène, situé à mi-chemin entre le Conquet et l'île d'Ouessant, vient d'être classé parmi les sites pittoresques du Finistère (*J.O.* du 26 novembre). Dans le Morbihan, ce sont les dunes et les étangs littoraux de Gâvres et de Plouhinec qui font désormais partie des sites pittoresques (*J.O.* du 27 novembre).

● *Larzac, Naussac, Villerest : front commun.* — Les comités de défense du Larzac (Aveyron), de Naussac (Lozère) et de Villerest (Loire) ont décidé, au cours d'une réunion à Naussac, le 13 novembre, de coordonner leurs actions avec les groupes qui s'opposent à d'autres projets de barrage dans l'Ardèche, les Vosges et le Val de Loire.

Provence-Alpes-Côte-d'Azur

L'INAUGURATION DU MÉTRO DE MARSEILLE

L'État nous a mal aidé

déclare M. Gaston Defferre

De notre correspondant

Marseille. — D'accord, il était gratuit, mais tout de même ! Qui aurait pu prévoir ce raz de marée, cette ruée joyeuse et colorée, cette prise de possession qui ressemblait à une gigantesque entrée en mêlée ? Les Marseillais se sont jetés sur leur métro comme s'ils voulaient s'assurer qu'ils ne rêvaient pas. On a estimé — pour la seule journée de samedi — à quelque cent mille le nombre de ceux qui ont voulu essayer jusqu'à satiété ce beau jouet tout neuf, et autant pour la journée de dimanche.

C'était la fête et on s'est bien amusé. Une fête de famille puisque le maire de Marseille n'avait pas lancé d'invitations officielles en dehors de celles qui ont été adressées à M. Lucien Vochel, le nouveau préfet de région, et à des amis socialistes : MM. Charles Hernu, maire de Villeurbanne, et Arthur Notebart, président de la communauté urbaine de Lille. « *S'il n'y a pas de ministres, c'est parce que je ne les ai pas invités*, a précisé M. Defferre. *S'ils étaient venus, j'aurais dû me montrer désagréable.* »

Le sujet de cette mauvaise humeur, le maire de Marseille l'a donné lors de son discours inaugural : « *Le gouvernement avait promis à Lyon et à Marseille une subvention de 50 % ; elle n'a été finalement que de 25 % hors taxes. Les ministres parlent souvent de privilégier les transports en commun. Il y a loin des paroles aux actes... Il a fallu plus de temps pour les démarches entre le moment où le conseil municipal a voté à l'unanimité, en 1964, le principe de la construction du métro, et le moment où les travaux ont pu commencer en août 1973, que pour faire construire le métro lui-même. Neuf ans d'un côté, quatre ans de l'autre.* »

Autre botte placée par le maire de Marseille, cette fois à l'adresse des sidérurgistes : « *Le métro aurait coûté moins cher si nous n'avions pas dû payer les rails à un prix anormalement élevé. Nous nous sommes heurtés à une coalition des fournisseurs. Nous avons saisi les instances qualifiées du ministère des finances. On nous a promis une enquête, des sanctions, un rabais. Nous attendons toujours.* »

TRANSPORTS

● *New-York : plaintes contre Concorde.* Dix-neuf personnes par jour en moyenne appellent l'administration fédérale de l'aviation américaine (F.A.A.) pour se plaindre du bruit causé par Concorde qui vient d'entrer en service à Kennedy Airport. La F.A.A. a, en effet, réservé un numéro de téléphone spécial pour recevoir, 24 heures sur 24, les plaintes des résidents proches de l'aéroport. — (*A.F.P.*)

ENVIRONNEMENT

La protection des animaux et des plantes en voie de disparition est renforcée

La loi de protection de la nature, votée au mois de juillet 1976, entre progressivement dans les faits. Sept nouveaux décrets d'application ont été publiés au « Journal officiel » du dimanche 27 novembre.

Ils organisent la protection de la faune et de la flore et, en premier lieu, celle des espèces sauvages dont certaines sont gravement menacées.

Font désormais l'objet de mesures de sauvegarde spéciales dix espèces de mammifères (dont l'ours, le lynx et le bouquetin), trente espèces d'oiseaux (dont l'ours, le lynx et le bouquetin), trente espèces d'oiseaux (dont la cigogne et le cygne) autant d'espèces d'insectes et trois cents espèces de plantes.

Pour les animaux « étrangers », en voie d'extinction, les décrets prévoient des restrictions et même des interdictions. Il est désormais interdit aux fourreurs de vendre des peaux de félins tachetés et d'importer des peaux de bébés phoques. L'importation des serpents eux-mêmes est contingentée. Quant aux taxidermistes — les empailleurs d'antan, — ils devront pour exercer leur métier, présenter un certificat de capacité et tenir registre des animaux qu'ils traitent. Il en va de même des directeurs de zoo dont les établissements (cent cinquante actuellement en France) sont soumis à une réglementation qui devrait assurer leur bonne tenue.

Aux termes des nouveaux textes, il sera possible de classer des sites pour leur seul intérêt géologique ou fossilifère. De même, les particuliers ont désormais la possibilité de créer sur leurs terres des « réserves naturelles volontaires ».

Pour mettre en œuvre ces diverses mesures les décrets prévoient le renforcement de deux organismes existants. C'est ainsi que la commission départementale des sites, où entreront deux représentants supplémentaires d'associations, aura à donner son avis sur les projets de réserves. Le Conseil national de protection de la nature, qui comprend vingt-huit membres et dont l'action a été jusqu'ici très effacée, va être réorganisé. Désormais, dix représentants d'associations y siégeront. Le conseil pourra être consulté sur toutes les questions touchant à la protection des espèces. Il aura même à connaître des études préalables d'impact sur l'environnement auxquels sont soumis tous les grands projets d'aménagement. S'il est doté des moyens de fonctionner, ce conseil pourrait donc devenir un rouage important de la politique écologique.

M. Michel d'Ornano, ministre de la culture et de l'environnement, qui présentait à la presse les sept nouveaux décrets, a estimé que, grâce à eux, le rythme de création des réserves naturelles allait s'accélérer. Sur les cent prévues, une quarantaine seulement existent. « *Nous arriverons aux cent réserves promises en 1980* » a assuré le ministre. M. d'Ornano a également indiqué que, lors du vote de la loi de finances, son budget bénéficierait « *d'une rallonge de 5 à 10 millions de francs* ».

RÉGIONS

Lorraine

AUX PORTES DE NANCY

Le centre scientifique et technique de Brabois pourrait apporter 12 000 emplois de haut niveau

Présentant le 23 novembre les décisions du gouvernement relatives à la régionalisation de la politique scientifique et technologique, *M. Fernand Icart, ministre* de l'équipement et de l'aménagement du territoire, a fait savoir que, en liaison avec l'école des industries agro-alimentaires, l'Institut français des boissons, de la brasserie et de la malterie construirait sur le plateau de Brabois, près de Nancy, un centre d'essai pour le matériel d'embouteillage. La région lorraine veut faire de ce parc d'activité de Nancy-*Brabois, où est déjà installé* le centre hospitalier universitaire, un pôle de développement scientifique, technique et de recherche exemplaire, à l'image de celui de Valbonne - Sophia - Antipolis, près de Nice.

(De notre correspondant.)

Nancy. — « *Pôle d'excellence nationale en matière médicale, pharmaceutique et agro-alimentaire* », selon les termes mêmes du comité économique et social de Lorraine, le plateau de Nancy-Brabois vient de voir se confirmer sa triple vocation de centre hospitalo-universitaire, de zone d'habitations et de pôle scientifique et technique. Tant du côté des élus que des pouvoirs publics, des instances privées que de la population, les réserves exprimées en 1976 semblent maintenant dépassées. La volonté de développer le projet se concrétisera début 1978 par la mise en chantier de l'hôpital d'enfants (332 lits, 10 milliards de centimes).

Encore à moitié rural en 1974, le plateau de Brabois, situé à 6 kilomètres de la place Stanislas, changea définitivement de vocation lorsque furent ouvertes en cet endroit, deux facultés de médecine, en face du centre hospitalier régional et lorsque furent mis en chantier 1 200 logements sur des zones boisées.

Quelques points noirs toutefois. Le premier concerne les communications. Le centre de santé n'est desservi que par Santé et Recherches, la RN 74 Nancy-Neufchâteau élargie jusqu'à la bretelle toute proche de l'autoroute de contournement de Nancy (A 33) vers Strasbourg ou Paris.

Autre obstacle qui apparut en juin 1976 avec la protestation de l'Association de défense du plateau de Brabois, soutenue peu après par les militants communistes des communes de banlieue concernées (Vandœuvre et Villers). Les immeubles et pavillons d'habitation prévus dans le projet initial menaçaient la forêt qui embellissait encore le plateau. Pas plus de six étages et douze à quinze logements par hectare au maximum sur les secteurs boisés furent les moyens termes retenus.

Trente disciplines médicales et chirurgicales

Pourtant, remarquait le 7 juillet 1976 le docteur Sadoul, président de Biolor (Association de promotion de la recherche dans les secteurs bio-médical, pharmacie, nutrition et santé) « *l'ensemble du plateau de Brabois, constitué par le centre hospitalier régional et ses annexes les deux facultés de médecine, les unités de recherches, l'Institut national de recherches pour la sécurité, le centre de médecine préventive, le centre de géologie, et, dans un avenir proche, l'école d'infirmières, l'hôpital d'enfants et l'Institut national polytechnique, représente un complexe remarquable que beaucoup de villes pourraient envier à l'agglomération nancéienne* ». « *On ne peut méconnaître,* continuait le docteur Sadoul, *l'intérêt que représente ce plateau pour l'implantation de laboratoires ou d'industries du tertiaire créatrices d'emplois.* »

Vint ensuite le projet d'adjoindre au centre hospitalo-universitaire du plateau un pôle scientifique et technique. Le 20 septembre 1977 fut créée l'association « Nancy - Brabois, innovation pour la recherche et l'industrie », dont M. Claude Coulais, secrétaire d'État à la recherche et à l'industrie, maire de Nancy, devint le président. Les personnalités groupées dans l'association se sont donné pour mission de contacter les entrepreneurs ou les institutions intéressés par le site de Brabois et de favoriser la commercialisation des terrains disponibles à l'achat ou à la location (1).

Cette association de la recherche publique et de l'industrie permettrait de faire du plateau de Brabois un « pôle de recherche », comparable à ceux de Valbonne près de Nice et de Grenoble. La première des activités de pointe attendues sur le parc d'activité est le bureau de recherches géologiques et minières (B.R.G.M.) qui y installera son siège régional, récemment transféré de Metz à Nancy. De son côté, l'Institut des boissons, organisme de recherches de haut niveau, logé à l'étroit à Nancy, a choisi lui aussi le Brabois.

Enfin, l'information récente selon laquelle l'hôpital d'enfants sera mis en chantier au début de 1978 a encouragé ceux qui croient à la vocation polyvalente de Brabois. Le projet de l'hôpital d'enfants avait été plusieurs fois remis en cause parce que le ministère de la santé est aujourd'hui plus favorable aux petites unités. Or, M. Coulais, farouche défenseur depuis 1968 de la création d'un hôpital d'enfants, a tout de même obtenu l'agrément du ministère. L'État financera 20 % des 100 millions de francs du devis total. Plus de trente disciplines médicales et chirurgicales différentes se trouveront alors représentées sur le plateau de Brabois sur lequel on prévoit à terme la création de douze mille emplois.

CAMILLE FRADET.

(1) Devant le conseil régional de Lorraine, qu'il préside, M. Jean-Jacques Servan-Schreiber a indiqué, le 24 octobre, que le développement de la Lorraine technologique serait — après l'autoroute Lorraine-Bourgogne — la prochaine priorité de la région. Mais la création de ce pôle technologique, de recherche et d'innovation, donnera lieu, selon M. Servan-Schreiber, à une rude bataille.

A PROPOS DE...

Une tour hertzienne dans la vallée de l'Ozerain

Les P.T.T. et « leur » paysage

Le préfet de la région Bourgogne, préfet de la Côte-d'Or, a reçu une délégation de l'Association pour la sauvegarde de la vallée de l'Ozerain venue lui remettre une pétition signée par plus de cinq cents personnes hostiles à la construction d'une tour hertzienne de télécommunications, haute de 117 mètres, entre la commune de Jailly-lès-Moulins et celle de Boux-sous-Salmaise.

Cette association vient de marquer ainsi un nouveau point dans la dispute qui l'oppose aux P.T.T. M. Michel d'Ornano, ministre de la culture et de l'environnement, avait auparavant pris fait et cause pour sa thèse. « Le projet actuel *(des P.T.T.)* ne me semble pas satisfaisant », *lui écrivait-il le 5 octobre.*

L'acheminement des communications téléphoniques entre les centres urbains peut être assuré soit par câbles coaxiaux enterrés, soit par faisceaux hertziens.

La première technique a l'avantage d'une certaine souplesse, puisque le câble peut être tiré de villes en villes, au fur et à mesure que les crédits sont disponibles. En contrepartie, elle est assez fragile et les entreprises de génie civil sectionnent en moyenne deux câbles coaxiaux par jour ouvrable. De son côté, le faisceau hertzien est techniquement plus contraignant, mais il coûte 20 à 30 % moins cher que le câble, et sa sécurité, sauf attentat, est absolue.

La France a surtout misé sur le câble coaxial. En 1969, 89 % du réseau de télécommunications à grande distance utilisaient cette technique. Par souci de sécurité et de redondance, les télécommunications ont décidé de rééquilibrer progressivement leur réseau. En 1976, 66 % du trafic étaient acheminés par câble. L'objectif fixé pour 1982 est de partager également la capacité des voies de transmission entre les deux procédés. Aujourd'hui, la France compte quatre cent cinquante tours ou pylônes hertziens, hauts de quelques dizaines de mètres à 123 mètres (tour de Chennevières-sur-Marne).

« Nous nous sommes dotés d'équipements hertziens compétitifs, *note M. du Mesnil, directeur des télécommunications du réseau national.* Les différents ministres des P.T.T. ont obtenu une augmentation des crédits d'investissements des télécommunications, au point que, en 1976, la part du réseau interurbain s'est élevée à 4,15 milliards de francs. Nous parvenons à doubler notre capacité tous les deux ans et demi. Parallèlement, nous avons développé une politique d'information sur les tours hertziennes à l'aide de plaquettes, de lettres aux préfets, de contacts avec les architectes des bâtiments de France, avec les services de l'environnement et *avec la presse.* Au sein du comité de répartition des stations radio-électriques (CORESTA), des commissions des sites et des commissions des opérations immobilières et de l'architecture, nous avons joué la concertation. »

Ce souci s'est traduit par une multiplication des modèles de tours : en jouant sur l'acier et le béton, sur les formes (cannelée, cylindrique ou conique), sur le nombre des plates-formes, les télécommunications ont essayé de mieux intégrer leurs énormes fûts, peints en blanc et rouge en raison des contraintes aéronautiques.

« Nous avons accepté plusieurs fois des suppléments de prix, parce qu'on nous demandait de déplacer une tour de 300 mètres (Rouen), ou de la changer de montagne (Clermont-Ferrand), ou de la peindre en jaune au lieu du rouge. Nous sommes prêts aux mêmes efforts dans la vallée de l'Ozerain, mais les contraintes techniques sont très fortes. » *En effet, les tours doivent être « en vue directe », c'est-à-dire sur des éminences. La distance idéale entre chacune d'elles est de 50 kilomètres ;*

Pour la liaison hertzienne Lille-Reims-Dijon, qui desservira, à Troyes, une station de télécommunications par satellite à partir de 1979, « il n'y avait donc pas trente-six tracés possibles » : *les 500 mètres de la butte Champeron qui dominent la vallée de l'Ozerain s'imposaient.*

Attendre dix ans

C'est à une autre logique qu'obéit l'association pour la sauvegarde de la valée de l'Ozerain, présidée par Mᵉ R.-F. Rosey. Quatre vallées ont, de tout temps, servi de passages entre les bassins de la Seine et de la Saône : celle de l'Armançon, où ont été construits le canal de Bourgogne et l'autoroute, celle de la Brenne où passe la route nationale 5, celle de l'Oze où a été construite la voie de chemin de fer Paris-Dijon et celle de l'Ozerain restée intacte depuis qu'une voie gallo-romaine empruntait ses coteaux.

« La tour hertzienne de 117 mètres qu'on nous promet est inacceptable, qu'elle soit belle ou pas, *déclarent les membres de l'association.* On la verrait de partout,

» Nous disons qu'elle ne cadre pas avec le lieu. Notre pays est tout de modestie et d'équilibre. Il n'existe aucun château d'eau, aucun accent vertical. Les coteaux et les éperons basculent en douceur dans la vallée. C'est un site vierge

Puisque l'administration des télécommunications déclare ne rencontrer aucune opposition en France — hormis celle de la vallée de l'Ozerain — à la construction de ses tours, pourquoi n'accepterait-elle pas d'affecter une infime partie de ses crédits à la recherche d'une solution plus élégante ?

ALAIN FAUJAS.



Le Monde

économie

LA POLITIQUE DE L'EMPLOI

Le plan du P.S. prévoit notamment la création de trois cent mille embauches dans le secteur public

M. Jean-Paul Bachy, délégué national du P.S. au travail et à l'emploi, devait présenter, ce lundi après-midi 28 novembre, devant la presse, le plan du parti socialiste pour l'emploi. Le document très dense, d'une vingtaine de pages, qui a été remis aux journalistes et qui sera ultérieurement complété par des notes techniques, « s'il a valeur de référence et de synthèse, se veut surtout un instrument de réflexion et d'action au service des militants ».

« Le parti socialiste, écrit M. Bachy dans la présentation de ce plan, refuse l'éclatement actuel de la politique de l'emploi en deux branches distinctes, dont l'une à dominante économique serait dévolue au ministère des finances et dont l'autre, à dominante sociale, subordonnée à la première, relèverait du ministère du travail. (...) Pour le parti socialiste, la politique de l'emploi doit être globale et intégrer étroitement les aspects qualitatifs et quantitatifs. »

Ce plan, qui est le plus complet jamais présenté par le P.S. sur le problème de l'emploi, va plus loin, dans plusieurs de ses propositions — dont nous publions le résumé ci-dessous — que le programme de redressement économique présenté il y a trois semaines par M. François Mitterrand devant l'Association des journalistes économiques (« le Monde » du 9 novembre). En particulier, il prévoit l'indemnisation minimum de tous les chômeurs à 90 % du SMIC (au lieu de 50 % à 66 % selon les cas) et la création de 300 000 emplois publics (au lieu de 210 000, dont 60 000 à titre temporaire).

1) DÉVELOPPER UN GRAND SERVICE PUBLIC DE L'EMPLOI

Réorganisation de l'administration du travail et de l'A.N.P.E., donnant plus d'importance à l'échelon régional, et renforcement des effectifs et des moyens de l'A.N.P.E. et de l'inspection du travail ; coordination, simplification et développement des pouvoirs des instances paritaires consultatives, compétentes en matière d'emploi et de formation professionnelle, ouvertes aux organisations syndicales, à tous les échelons, nationaux et régionaux.

Application effective du principe du monopole public du placement, au profit de l'A.N.P.E. ; contrôle de l'A.N.P.E. sur le travail temporaire ; coordination des ASSEDIC et de l'aide publique pour l'indemnisation des chômeurs ; extension du bénéfice des allocations familiales aux jeunes à la recherche d'un premier emploi et aux femmes qui sont à la recherche d'un nouvel emploi, après un long arrêt de travail, consacré notamment à élever leurs enfants.

Garantie de ressources minimales à tous les chômeurs égales à 90 % du SMIC.

Généralisation à toutes les professions de l'indemnisation du chômage partiel ; création d'un conseil en formation dans chaque agence locale pour l'emploi ; redéfinition du rôle, des moyens et de l'organiation de l'AFPA.

2) FAVORISER LES CRÉATIONS D'EMPLOIS ET LES CRÉATIONS D'ENTREPRISES :

Mise en œuvre d'un plan de création de trois cent mille emplois publics dans les secteurs déficitaires : éducation, P.T.T., santé, administration du travail, etc. ; modification du financement des charges sociales. Mise en place d'un système fondé non plus sur les salaires, mais sur les résultats économiques réels des entreprises.

Aides sélectives aux investissements, dans le cadre de conventions liant systématiquement l'octroi de fonds publics aux créations d'emploi ; mise en œuvre d'un programme d'investissements publics dans les équipements collectifs (construction, logement, transports, etc.) ; définition, dans le cadre du plan, de priorité en faveur des secteurs d'activités créateurs d'emplois nombreux et qualifiés : machines - outils, équipements électriques, etc. ; droit de regard de l'État sur l'utilisation des fonds publics versés aux entreprises privées.

Refonte du système d'aides directes à la création d'emplois ; simplification des procédures administratives autorisant les créations d'entreprises ; octroi de prêts spéciaux, à taux d'intérêt préférentiel pour les créations d'entreprises, pour l'artisanat et les P.M.E. utilisant une main-d'œuvre nombreuse ; possibilité pour les communes, départements et régions de créer leurs propres entreprises ou de prendre des participations dans les firmes industrielles ou commerciales.

3) DIMINUER ET MIEUX RÉPARTIR LE TEMPS DE TRAVAIL

Abaissement de l'âge de la retraite à soixante ans ; lutte sévère contre les « cumuls » par l'interdiction pure et simple des cumuls abusifs, la taxation des entreprises embauchant des « cumulards » ou continuant à faire travailler leurs salariés après l'âge de la retraite, et par la revalorisation des pensions de retraite les plus basses.

Réduction programmée et par branches de la durée du travail jusqu'au seuil moyen de trente-cinq heures hebdomadaires ; limitation rigoureuse du travail posté et du travail de nuit. Création obligatoire d'une cinquième équipe dans les secteurs où le travail en continu est rendu obligatoire par des impératifs techniques ; réglementation du travail à temps partiel et des horaires « à la carte » ; extension du droite au congé-formation et des congés-éducation ouvrière (stages syndicaux et stages réservés aux représentants élus du personnel) ; heure d'information syndicales mensuelle rémunérée prise sur le temps de travail.

4) PROTÉGER LES TRAVAILLEURS CONTRE LES LICENCIEMENTS

Réforme et limitation du droit de licenciement ; mise en œuvre d'une politique de reclassement des travailleurs et d'aide aux entreprises en difficulté par la reconnaissance d'un droit d'appel des représentants du personnel sur les projets de licenciements collectifs auprès des conseils régionaux ; la mise en place, dossier par dossier, de commissions ad hoc chargées, en liaison avec les banques publiques régionales d'investissement et les administrations compétentes (A.N.P.E. notamment), d'assurer la relance des entreprises en difficulté ou le reclassement des travailleurs.

Réforme du droit de la faillite supprimant les privilèges exhorbitants des syndics et des tribunaux de commerce au profit des travailleurs.

5) DÉVELOPPER LES DROITS DES SALARIÉS DANS L'ENTREPRISE

Renforcement des prérogatives des représentants du personnel en matière d'information sur la situation économique des entreprises ; affichage des salaires et des postes à pourvoir dans l'entreprise.

Détermination paritaire des règles de promotion, d'avancement, de mutation, etc ; contrôle du comité d'entreprise sur le contenu, le montant et l'affectation du budget de formation ; contrôle du comité d'entreprise sur les investissements (achats de machines, équipements, etc.) dont les conséquences sur l'emploi sont évidentes.

6) CHANGER LE CONTENU DU TRAVAIL, AMÉLIORER LA SÉCURITÉ :

Développement sélectif des expériences d'enrichissement des tâches, d'équipes autonomes, etc., dans la mesure où elles sont négociées avec les organisations syndicales et où elles débouchent sur des améliorations concrètes (élévation du niveau des qualifications et des salaires, diminution de la charge et du temps de travail).

Détermination paritaire des cadences de production et de l'organisation de travail ; développement des compétences des comités d'hygiène et de sécurité en matière de prévention ; droit reconnu aux comités d'hygiène et de sécurité de suspendre la production, en cas de risque immédiat d'accident, avec possibilité de recours devant l'inspection du travail ; harmonisation des statuts dans l'entreprise par la mise en place négociée de grilles uniques de classification.

7) AMÉNAGER LE TERRITOIRE, SOUS LE CONTRÔLE DES COLLECTIVITÉS :

Transfert du tiers des ressources fiscales aux collectivités, afin qu'elles aient les moyens d'intervenir dans la vie économique de leur région ; création de banques publiques régionales d'investissements ; mise en œuvre d'une politique d'aménagement fondée sur la polyvalence et la diversification des activités industrielles et de service, à l'échelon régional, afin de faciliter les reconversions et les changements d'emploi sur place, sans déracinement géographique.

Lancement d'un programme de développement rural par la création d'équipements sociaux (foyers ruraux, services de remplacement pour les agriculteurs, services d'aide à domicile, etc.), et le redéploiement de l'artisanat ; élaboration de plans régionaux pour l'emploi permettant une répartition des crédits et des investissements fondée sur des critères objectifs et contrôlés par les élus ; mise en place d'une planification nationale démocratique, associant à tous les échelons les représentants des élus, les organisations professionnelles et les confédérations syndicales représentatives.

MOT D'ORDRE DE GRÈVE DU LIVRE C.G.T. POUR LE 1er DÉCEMBRE

La Fédération française des travailleurs du Livre C.G.T. appelle les travailleurs de la profession à un arrêt de vingt-quatre heures le jeudi 1er décembre et les invite *à participer massivement aux manifestations locales et régionales*, précise un communiqué qui poursuit :

« Face à la situation des travailleurs, qui ne cesse de se détériorer, contre la politique d'austérité mise en œuvre par le gouvernement et le patronat, nous exigeons : le droit au travail, l'arrêt des licenciements, un emploi pour chacun, le retour des travaux confectionnés à l'étranger, l'amélioration du pouvoir d'achat et le relèvement substantiel des bas salaires, avec un minimum mensuel de 2 200 francs, l'amélioration des conditions de travail, l'abaissement des horaires hebdomadaires et l'avancement de l'âge de la retraite, le respect et l'extension des libertés syndicales et une véritable formation professionnelle pour tous.

» Le comité exécutif appelle l'ensemble des travailleurs du Livre (employés, ouvriers, cadres) à faire du jeudi 1er décembre 1977 une grande journée de grève et de manifestation pour montrer clairement au gouvernement et au patronat le refus de l'austérité et pour exiger l'ouverture de véritables négociations sur leurs revendications. »

● *Le Syndicat des journalistes français C.F.D.T.*, dont le conseil national s'est réuni samedi 26 novembre, *« confirme l'appel à tous les journalistes pour que la journée du 1er décembre soit marquée dans toutes les entreprises, si possible, par des arrêts de travail de vingt-quatre heures, des assemblées générales de journalistes ou inter-catégorielles, des délégations et dépôts de pétitions auprès des directions d'entreprise, la participation aux manifestations. Mais cette forme d'action* — la grève de vingt-quatre heures — *n'a de sens que si elle marque le début d'un processus d'actions qui doit se poursuivre »*, souligne le conseil.

● *En Grande-Bretagne*, les prix à la consommation n'ont augmenté que de 0,4 % en octobre, contre 0,5 % en septembre. Le taux annuel de hausse a été ramené à 14,1 %, contre 15,6 %, soit le taux le plus faible enregistré depuis août 1976 (13,8 %). Ce taux était monté jusqu'à 17,7 % en juin dernier, pour ensuite s'infléchir. Depuis le début de l'année, l'indice a augmenté de 11 %. — *(Agefi.)*

LA FIN DU CONGRÈS C.F.T.C.

« Il faut que les salariés prennent leurs affaires en main »

déclare M. Bornard, secrétaire général

Sans imprévu, le trente-neuvième congrès de la C.F.T.C., réuni à Versailles, s'est achevé, le dimanche 27 novembre, par l'adoption, à l'unanimité moins vingt voix, du rapport-programme présenté par M. Jean Bornard, secrétaire général. Il actualise les objectifs de l'organisation chrétienne, en accord avec les principes d'apolitisme et de réformisme traditionnels. La confédération précise ses conceptions sur la place du syndicalisme dans la réforme de l'entreprise, dans la cité, dans la vie régionale et dans l'économie du pays.

Selon elle, il convient moins d'innover que de mettre réellement en œuvre ou de renforcer les procédures et les structures déjà existantes, qu'il s'agisse de la médiation pour résoudre les conflits du travail ou des institutions régionales pour vaincre le chômage. Une constatation « dominante » a été faite par M. Bornard : « Tout le monde proteste, mais il n'y a que 20 à 25 % de syndiqués parmi les travailleurs. Il faut que les salariés prennent leurs affaires en main. La revendication principale, c'est le renforcement du syndicalisme pour ne pas laisser démolir ce qui a été acquis. »

La résolution générale se donne pour objectif numéro un « du travail pour tous », *ce qui implique notamment la relance de l'activité orientée vers des secteurs d'intérêt économique et social (bâtiment, équipements régionaux, services sociaux), l'amélioration des postes de travail, l'encouragement aux métiers d'entretien et de réparation, l'amélioration de l'environnement, une meilleure adaptation des offres à la demande, le fonctionnement effectif des diverses commissions paritaires (interprofessionnelles, régionales, etc.). La C.F.T.C. réclame aussi la réduction des horaires effectifs de travail à quarante heures et la mise en place dans un délai de deux ans d'une réforme donnant la possibilité pour tous de partir en retraite à soixante ans. Les autres points essentiels portent sur la participation des travailleurs au progrès, la restauration des solidarités, en particulier en faveur de la famille (avec un statut social de la mère de famille).*

Mettant l'accent sur l'instauration d'une démocratie économique, les congressistes demandent le rétablissement d'une responsabilité effective des organismes de sécurité sociale, le contrôle plus étroit par les représentants syndicaux de la gestion des fonds, y compris des réserves, de tous les organismes paritaires et la réforme de la composition du Conseil économique et social afin de donner un tiers des sièges aux salariés. Enfin, l'accent est mis avec insistance sur les libertés : celle des syndicats dans l'entreprise, celle de l'enseignement et la liberté d'expression et d'information « donnant à la C.F.T.C. une place équitable sur les chaînes de télévision ».

Une dizaine de nouveaux militants ont fait leur entrée au conseil confédéral. La moyenne d'âge de cet organisme de quarante-quatre membres est ainsi abaissée de cinquane ans à quarante-sept et demi. Cette promotion s'est répercutée dans le bureau confédéral, le rajeunissement n'impliquant aucune modification dans son orientation générale. La représentation féminine dans les organismes confédéraux reste limitée à quelques unités, en total divorce avec la participation des sydiquées, qui représentent environ 40 % des effectifs, et avec l'actualisation du programme, qui reflète une meilleure acceptation de la présence des femmes dans le monde du travail.

Parmi la centaine de délégués qui se sont succédé à la tribune du congrès de Versailles, M. Jacques Tessier, président de la C.F.T.C., a pratiquement été le seul à évoquer la consultation électorale de mars prochain. Encore le fit-il allusivement, en disant que notre pays étant sans doute celui *« où sévit le plus gravement la grande peste contemporaine qui s'appelle la démagogie »*.

Nul non plus ne parla de la grève nationale lancée pour le 1er décembre par la C.G.T., la C.F.D.T. et la F.E.N. Personne ne fit davantage référence à la lettre que M. Barre vient d'adresser aux interlocuteurs sociaux.

La mise à jour du programme revendicatif à moyen terme focalisait-elle l'attention des militants au point de les rendre imperméables aux échéances immédiates ? Tant s'en faut, mais, en mettant entre parenthèses ces problèmes d'une brûlante actualité, les congressistes ont voulu montrer une fois de plus qu'ils entendaient, en toutes circonstances, se tenir en dehors de tout débat politique.

Les mots en « isme » ici n'ont pas cours. Si quelqu'un, par exemple a prononcé celui de marxisme, ce fut uniquement pour imputer à la doctrine de la lutte des classes le refus opposé par la C.G.T. et la C.F.D.T. à la signature des récents accords dans le secteur public, que le syndicalisme chrétien porte à son actif.

L'attrait de l'apolitisme

Les jeunes qui entrent à la C.F.T.C. l'affirment nettement : ils y viennent non seulement en raison de la référence à la doctrine sociale chrétienne, mais aussi parce qu'ils se sentent dégagés de toutes les idéologies politiques. Parce que, comme l'ont dit MM. Michel Covet ou Serge Couasnon, ces jeunes sont las des théories qui subordonnent tout progrès social à l'engagement dans le camp du capitalisme ou dans celui du marxisme.

Si ces militants de vingt ou trente ans réclament avec une insistance croissante leur part dans les postes de responsabilité, ce n'est pas pour changer de cap, mais pour agir et secouer la sclérose qui menace les aînés (1). Ces aînés dont les sépare une génération et qui, par définition, restent attachés au *statut quo* se méfient de tout ce qui pourrait être une forme d'« entrisme » et tiennent aux leviers de commande dont ils furent écartés lorsqu'ils étaient minoritaires dans l'ancienne C.F.T.C., avant la scission de 1964.

Cet attrait de l'apolitisme a pu se constater aussi au SNEC (Syndicat national de l'enseignement chrétien), qui est en passe de devenir le plus grand syndicat national de la C.F.T.C. Ses militants sont fréquemment intervenus dans le débat. Leur objectif n'était pas de satisfaire les revendications des enseignants, mais d'adapter l'enseignement aux aspirations des jeunes, de *« le libérer de l'endoctrinement politique »* et surtout de défendre l'école libre.

Néanmoins, dans les couloirs, certains militants ne cachaient pas des opinions politiques ou philosophiques offrant l'éventail de tous les partis. Il y a même des communistes parmi les adhérents, affirmait un dirigeant, tandis que d'autres se flattaient d'être anticléricaux.

En tout cas, plusieurs militants responsables vont être candidats aux élections législatives, quitte à abandonner leurs fonctions pour faire campagne (2).

Quant à l'absence de la C.F.T.C. dans la grève du 1er décembre, elle s'explique aussi par son refus de mêler l'action politique et le syndicalisme. L'analyse des militants chrétiens, dès avant le congrès, avait été unanime (à une voix près, celle de M. Guyomard au conseil confédéral) : la crise économique, ont-ils estimé, est générale et profonde. Un arrêt de travail de vingt-quatre heures est sans effet.

M. Jacques Tessier, pour sa part, voit un signe *« d'excellente santé »* dans le silence observé par les militants au sujet du scrutin de 1978, car, nous a-t-il dit, quelle que soit la couleur du gouvernement qui sera en place après les élections, la situation ne sera pas facile. *« On peut tabler sur les engagements pris devant l'opinion publique en matière de respect des libertés syndicales*, estime le président de l'organisation chrétienne. *« Il n'est pas imaginable que soit remis en cause le droit d'existence de la C.F.T.C. Dans l'hypothèse d'une majorité de gauche, la C.F.T.C. connaîtrait un afflux d'adhésions comme ce fut le cas en 1936 ou en 1945, alors qu'après 1968 notre organisation s'est consolidée. Il ne serait pas exclu qu'un certain nombre de nos idées soient reprises parce que nos dossiers sont immédiatement applicables dans l'entreprise ou dans l'économie.*

LE NOUVEAU BUREAU

Présidente d'honneur : Mlle Madeleine Tribolati (employés).
Président : M. Jacques Tessier (employés).
Vice-présidents : MM. Charles Bahurel (E.G.F., Ile-de-France) ; Pierre Boisard (éducation nationale, Ile-de-France) ; François Castelli (banque, Provence - Côte d'Azur) (1) ; Emile Cambier (métallurgie, Ile-de-France) ; Robert Gandonnière (Sécurité sociale, Basse-Normandie).
Secrétaire général : M. Jean Bornard (mineurs).
Secrétaires généraux adjoints : MM. Jean-Pierre Bergamelli (mineurs, Ile-de-France) ; Jean Gruat (employés, Ile-de-France) ; Johannès Page (presse, Ile-de-France).
Trésorier : M. Jean Thuillier (crédit, Ile-de-France).
Trésorier adjoint : M. Edmond Szymanski (mineurs, Pas-de-Calais).
Membres du bureau : M. Guy Drilleaud (1) (employés, Ile-de-France) ; Etienne Gerold bâtiment, Lorraine) (1) ; Jacques Gorremans (aviation civile, Ile-de-France) ; Mlle Roberte Le Dantec (finances, Ile-de-France) ; MM. Ernest Marquant (P.T.T., Nord-Pas-de-Calais) ; Jacques Veyssière (fonctionnaires, Ile-de-France) ; Charles Walter (mineurs, Alsace) (1).
Membre d'honneur du bureau : M. Claude Perrault (fonctionnaire, Ile-de-France).

(1) Les quatre nouveaux membres.

« Face à la montée des matérialismes »

» Dans le cas inverse, nous avons peut-être des raisons d'espérer que nos propositions de réforme aient de meilleures chances d'aboutir avec la majorité reconduite qui aurait senti passer de près le vent du boulet. »

Le président de la C.F.T.C. dans son discours de clôture, quelque peu moralisateur comme à l'accoutumée, a déclaré ne pouvoir se taire devant la trop évidente *« baisse d'influence sinon le désarroi apparent dans certains cas des forces spirituelles et morales »*. *« Certains mauvais bergers ont tout simplement changé d'Evangile*, a-t-il dit. *Face à la périlleuse montée des matérialismes, nous continuerons de veiller à ce que les travailleurs ne prennent pas la proie pour l'ombre. »*

JOANINE ROY.

(1) Il faut avoir exercé pendant cinq ans des responsabilités dans une fédération ou une union pour présenter sa candidature au conseil confédéral.

(2) Pour ne pas l'avoir encore fait, M. Lessart, vice-président de l'union régionale de Normandie, qui se présente dans le Calvados au titre du Mouvement régional normand contre M. d'Ornano, va être traduit devant le conseil de discipline, ce qui soulève les vives protestations de M. René Guyomard, le bouillant président de la même union régionale normande, à qui la C.F.T.C. doit le développement de son implantation dans ce secteur.

SOCIAL

LES ENTREPRENEURS INDIVIDUELS DISPOSENT EN MOYENNE DE REVENUS SUPÉRIEURS A CEUX DES SALARIÉS

mais leur travail est souvent familial

Les récentes mesures de taxation prises par M. Barre à l'encontre d'un certain nombre de produits alimentaires s'expliquent par le fait qu'en gonflant ses marges bénéficiaires depuis la fin de 1976, la distribution de gros et de détail s'est arrogé une part croissante du revenu national au moment même où les salariés voyaient leur pouvoir d'achat stagner ou n'augmenter que très faiblement. L'opposition salariés-non salariés pour le partage du revenu national n'est pas nouvelle. Mais dans la mesure où la tentative actuelle du commerce d'arrondir ses marges est en contradiction avec les recommandations du plan Barre, on doit se demander si ce comportement s'explique par un retard des revenus non salariaux sur les revenus salariaux. L'étude que vient de publier le CERC (Centre d'études des revenus et des coûts) et dont nous avons déjà rendu compte (1) apporte quelques lumières sur la question.

Le CERC indique d'abord les niveaux *moyens des salaires individuels* des principales catégories de salariés en 1976 pour des temps de travail réels, c'est-à-dire variables selon les individus, les professions, etc. :

- Cadres supérieurs .. 85 100 F
- Cadres moyens .... 44 300 F
- Employés .... 28.100 F
- Ouvriers .... 25 800 F
- Salariés agricoles.... 23 200 F

Pour la même année, les *bénéfices moyens* ont été — après amortissement — les suivants, pour les principales catégories de non-salariés :

- Industriels .... 240 000 F
- Gros commerçants .. 169 000 F
- Artisans .... 83 000 F
- Petits commerçants . 78 000 F
- Professions libérales. 206 000 F
- Exploitants agricoles 48 700 F

A l'évidence les revenus non salariaux ne peuvent être comparés tels quels aux revenus salariaux (2), puisque les premiers rémunèrent non seulement l'entrepreneur et, le cas échéant, les membres non-salariés de son entreprise, mais aussi le capital mis en œuvre : les machines, les investissements... On doit tenir compte du fait que le capital de l'entrepreneur individuel, s'il n'était pas investi en machines, par exemple, serait placé en actions ou en obligations et rapporterait des intérêts.

Le CERC a pu estimer cette part de bénéfice rémunérant le capital pour cent deux professions étudiées. Sa conclusion est que les *« bénéfices des entrepreneurs individuels sont dans une forte proportion — surtout pour les professions libérales — des revenus du travail »*.

Ayant pu isoler ce qui, dans le bénéfice, revient au capital, le CERC fournit pour la rémunération du seul travail des non-salariés les chiffres moyens suivants :

— Industriels : entre 195 000 F et 215 000 F ;

— Gros commerçants : entre 140 000 F et 150 000 F ;

— Artisans : entre 70 000 F et 75 000 F ;

— Petits commerçants : entre 65 000 F et 70 000 F ;

— Professions libérales : entre 190 000 F et 195 000 F ;

— Exploitants agricoles : 40 000 francs environ.

Ce sont ces chiffres qui peuvent être rapprochés des salaires individuels cités au début de cet article. On voit, par exemple, que même le salaire moyen du cadre moyen (44 300 francs) est très inférieur à la rémunération moyenne du travail des artisans (entre 70 000 F et 75 000 F) et des petits commerçants (65 000 F à 70 000 F).

Des comparaisons difficiles

Ces chiffres doivent pourtant être rapprochés avec prudence pour trois raisons :

1) Il existe de très fortes « dispersions » dans les professions non salariées, beaucoup plus fortes que celles qui existent parmi les salariés (nous avons publié dans *le Monde* du 25 novembre un graphique à ce sujet). En fait, la notion de revenus moyens est trop abstraite pour qu'on puisse en tirer des conclusions simples.

2) Dans l'état actuel des statistiques, il est impossible de savoir combien de personnes ayant travaillé dans l'entreprise se partagent le bénéfice. Nous ne parlons pas des salariés puisque le bénéfice a été établi après paiement du personnel de l'entreprise. Il s'agit de prendre en compte tous les travailleurs non-salariés de l'entreprise : le crémier, par exemple, qui travaille avec son épouse (le bénéfice est alors à partager en deux), l'agriculteur qui travaille avec sa femme et son fils (bénéfice à diviser en trois), etc.

Le CERC admet qu'on sait très peu de choses sur le sujet. L'enquête « emploi » de 1974 indique tout de même qu'il faut compter quarante-quatre « aides familiaux » — c'est la terminologie — pour cent entreprises individuelles et membres de professions libérales. Outre que les proportions sont très variables d'une profession à l'autre (le boucher est souvent aidé par son épouse mais pas le menuisier), certains aides familiaux ne travaillent pas à temps plein, notamment dans l'agriculture, ce qui complique encore les données du problème.

Abandonnant à ce stade du raisonnement les moyennes, le CERC suggère quelques cas-types : « *Soit un boulanger assisté toute l'année par sa femme et dont le revenu du travail est le revenu moyen calculé pour les artisans (entre 70 000 et 75 000 francs). Cela correspond après division par deux à un revenu par tête de l'ordre de 36 000 francs.* » Pour le crémier assisté à mi-temps par sa fille, le revenu moyen « petit commerçant » sera divisé par 1,5 ; il correspondra donc à un revenu par personne d'environ 45 000 francs.

3) Il est très difficile de comparer les temps de travail des salariés et des non-salariés. On a vu que les revenus individuels du boulanger et du crémier pouvaient être dans certains cas de 36 000 et 45 000 francs par an, c'est-à-dire tous deux supérieurs au revenu du cadre moyen (44 300 francs) et à plus forte raison à ceux des employés (28 100 francs) et des ouvriers (28 100 francs). Mais boulanger et crémier ne travaillent-ils pas plus longtemps, ne partent-ils pas moins en vacances ? Globalement et en s'appuyant sur certaines statistiques, le CERC émet l'hypothèse que si la durée du travail des non-salariés est en moyenne 20 % plus longue que celle des salariés, il faut diminuer de 15,5 % les revenus individuels des non-salariés pour faire une bonne comparaison. Mais ce n'est qu'une approximation et le CERC ne pousse pas plus loin le raisonnement.

Une chose apparaît sûre pourtant : la bonne connaissance des revenus salariaux comparée à la mauvaise connaissance des revenus non salariaux entraîne une inégalité fiscale importante. Les différences les plus criantes entre catégories socio-professionnelles proviennent probablement surtout de là.

ALAIN VERNHOLES.

(1) Voir *le Monde* des 23, 24 et 25 novembre. L'étude du CERC est publiée aux Éditions Albatros, 14, rue de l'Armorique, 75015 Paris.

(2) Cependant, tous les chiffres cités ci-dessus (salaires et bénéfices), sont donnés après déduction des cotisations sociales.

Chômage partiel et licenciements

Chaque jour, bon nombre de salariés se font voler comme dans un bois... par des employeurs dont la bonne foi est totale : situation paradoxale et cependant extrêmement fréquente lorsque des licenciements liés aux difficultés traversées par l'entreprise se greffent sur un contexte de chômage partiel.

On sait qu'un salarié licencié a droit, sauf faute grave, à un préavis suivi d'un « délai-congé » — un mois, deux mois, plusieurs mois... — pendant lequel le contrat de travail continue normalement d'être exécuté. Toutefois, l'intéressé peut être dispensé « d'exécuter son préavis », auquel cas la loi lui ouvre tout naturellement droit à une indemnité compensatrice d'un montant égal, précise-t-elle, aux salaires et autres avantages qu'il aurait perçus au cas d'exécution effective du contrat pendant la période de délai-congé. Mais comment calculer cette indemnité si l'entreprise subit une baisse de régime génératrice de chômage partiel ?

***

Premier cas de figure, la baisse de régime survient après le ou les licenciements, pendant la période correspondant au délai-congé non exécuté : les uns sont renvoyés, les autres mis en chômage partiel, invités par exemple à travailler trente heures hebdomadaires au lieu de quarante. Raisonnement immédiat : si ceux qui partent avaient exécuté leur préavis, ils auraient partagé le sort de ceux qui restent et n'auraient donc perçu, du fait de ce chômage partiel, que des salaires réduits... Il convient donc d'attendre la fin de la période de délai-congé pour calculer le montant de l'indemnité compensatrice qui leur est due en tenant compte de cette réduction.

Malheureusement, il ne s'agit là que d'un sophisme — disons même une puérilité — qu'aucun juriste ne saurait avaliser. La raison en est simple : certes l'intéressé doit bénéficier d'une indemnité compensatrice d'un montant égal aux salaires qu'il aurait perçus si le délai-congé avait été exécuté ; mais encore faut-il ne pas oublier, d'un autre côté, que si ce délai-congé avait été exécuté, il aurait dû l'être dans des conditions conformes aux dispositions contractuelles... Règle de base que la cour suprême ne cesse de rappeler ; fort justement. Or, en principe, les difficultés économiques ou financières que peut rencontrer une entreprise ne constituent pas, d'un point de vue juridique, un cas de force majeure susceptible de libérer son chef de ses engagements et notamment de son obligation première : fournir à chacun le volume de travail prévu, expressément ou tacitement, par son contrat (une autre analyse conduirait rapidement à des résultats aberrants : priver les salariés pour cause économique de tout droit à un préavis, etc.). Aussi bien, la notion de force majeure devant être écartée, sauf circonstances tout à fait exceptionnelles, il faut se référer aux dispositions contractuelles, tant en ce qui concerne l'exécution du délai-congé qu'en ce qui concerne le calcul de l'indemnité compensatrice au cas d'inexécution. L'employeur ne saurait évidemment être autorisé à innover la violation de ses engagements vis-à-vis de ceux qui restent pour justifier une réduction de sa dette à l'endroit de ceux qui sont partis !

Mais alors, diront les profanes, pour la période de temps correspondant au délai-congé, on va traiter le salarié licencié plus favorablement que ceux qui continuent de travailler avec des horaires et des gains réduits ? Nouveau sophisme ! Une telle réduction des horaires et des gains constitue une modification « substantielle » des contrats de ces derniers. S'ils la refusent, cette modification sera assimilée à un licenciement, et ils auront eux-mêmes vocation à un délai-congé qui devra être exécuté dans des conditions conformes aux dispositions de leurs contrats... En revanche, s'ils optent pour l'acceptation et pour la prolongation des relations contractuelles sur des bases nouvelles, cette décision positive ne saurait avoir un quelconque effet sur l'étendue des indemnités dues à ceux auxquels ce choix n'a pas été offert.

Ce qui nous conduit tout naturellement à l'autre hypothèse : baisse de régime et chômage partiel ont commencé avant les licenciements. Le calcul de l'indemnité compensatrice ne doit-il pas, cette fois, tenir compte d'une réduction des salaires qui se situe « en amont » ? La réponse est simple, au moins dans son principe, car c'est toujours le même problème : il s'agit de savoir si les intéressés avaient ou non accepté cette modification substantielle de leurs contrats, et si de nouvelles dispositions contractuelles ont été substituées aux anciennes : pure question de fait. Si le licenciement est consécutif à un refus des nouvelles conditions de travail, il ne fait alors aucun doute que l'indemnité compensatrice doit être calculée sur la base des engagements contractuels dont la modification unilatérale a été repoussée par les intéressés, et donc sur la base des salaires nationaux ; il en ira de même dans le cas où la baisse de régime a été présentée par la direction comme une parenthèse très provisoire, une mauvaise passe à franchir, etc. Si à l'inverse la modification de leurs contrats avait, faute de mieux, reçu l'accord prolongé, certain, des futurs licenciés, c'est sur la base de ces dispositions contractuelles nouvelles *(travail et salaires réduits) que le délai-congé sera exécuté ou l'indemnité compensatrice calculée. Acceptation, refus... il n'est pas toujours commode d'opérer ces distinctions subtiles ! Mais le moyen de les éviter ?*

Il serait, en tous cas, particulièrement opportun que le ministère du travail ou les organisations patronales diffusent sur ces problèmes quotidiens toutes précisions aidant les uns et les autres à s'y retrouver.

JEAN-JACQUES DUPEYROUX.



هكذا من الأصل

SOCIAL

DU 29 NOVEMBRE AU 3 DÉCEMBRE

Les pilotes d'U.T.A. se mettent de nouveau en grève

La grève des navigants d'Air France, qui a commencé le dimanche 27 novembre et se termine le lundi soir 28 novembre, a presque totalement paralysé le trafic de la compagnie nationale au départ des aéroports parisiens. Les vols Concorde n'ont pas eu à souffrir de cet arrêt de travail. *« Ce résultat très encourageant conforte notre position et notre détermination à négocier des modalités d'application des lois de finances respectant nos contrats collectifs »*, indique dans un communiqué le Syndicat national des pilotes de ligne (S.N.P.L.)

Pour des motifs quasiment identiques, les navigants d'U.T.A. viennent de lancer un ordre de grève de cinq jours, du mardi 29 novembre à 0 heure au samedi 3 décembre à minuit. Cet arrêt de travail touche tous les vols commerciaux ou cargo, à l'exclusion de la ligne Los Angeles-Papeete.

Avant celles d'Air Inter et d'Air France, l'activité de la compagnie privée U.T.A. avait déjà été paralysée par quatre jours de grève, du mercredi 19 au samedi 22 octobre. Il s'agissait de protester contre les effets du plan Barre qui vise à bloquer ou à freiner les rémunérations les plus élevées. La direction avait alors *« dénoncé avec vigueur le caractère abusif de cet arrêt de travail »*.

Entre 2 et 2,5 millions de francs par jour

L'entrevue du 25 novembre entre la direction d'U.T.A. et les navigants ayant abouti à un échec, ceux-ci ont décidé une nouvelle action pour *« protester contre l'absence de concertation en matière de salaire et contre le refus de la direction de mettre fin à son attitude discriminatoire en matière de congés »*.

Pour sa part, M. Antoine Veil, directeur général d'U.T.A., s'estime *« toujours le dos au mur en matière salariale, compte tenu de la loi »*. Il note l'apparition d'une nouvelle revendication : l'obtention de cinq jours de congés additionnels par an pour compenser les fêtes légales. Cette demande ne lui paraît pas justifiée. *« Les navigants travaillent cent quatre-vingts jours par an, alors qu'un salarié normal travaille environ deux cent trente jours »*, précise-t-il.

Chaque jour de grève coûte à la compagnie privée entre 2 et 2,5 millions de francs, ce qui équivaut à une perte de recettes globales d'environ 20 millions pour les neuf jours d'arrêt de travail. L'an dernier, U.T.A. avait dégagé un profit net de 12,8 millions.

● *Cent six licenciements dans une fonderie des Ardennes.* — Le syndic de la fonderie Cochaux à Laifour, près de Revin (Ardennes), a annoncé, samedi 26 novembre, le licenciement de cent six de ses deux cent trente-sept salariés, parmi lesquels quatre-vingts environ devront être expulsés de leur logement, dont l'entreprise est propriétaire. Le bilan de la fonderie, qui travaille en sous-traitance pour Simca, Renault et Peugeot, avait été déposé le 4 novembre dernier. Le syndic a précisé d'autre part que les activités de l'entreprise pourraient être, à terme, regroupées dans l'usine qu'elle possède à Deville, à quelques kilomètres de là.

● *L'Association des jeunes pour le premier emploi* (créé avec le soutien du mouvement des jeunes giscardiens) *se propose d'aider les jeunes à la recherche d'un travail.* Ses dirigeants ont indiqué que l'association avait été contactée par trois mille demandeurs d'emplois et qu'elle s'était elle-même adressée à six cents chefs d'entreprise. Sept cent cinquante jeunes auraient trouvé un emploi grâce à elle. Un recueil de *« conseils pour la recherche d'un emploi »* a été publié.

★ Association des jeunes pour le premier emploi, 41, rue du Général-Foy, 75008 Paris, tél. 522-93-94.

● *La Fédération des transports et de l'équipement C.F.D.T.* quitte la Fédération internationale de ce secteur industriel affilié à la C.M.T. L'organisation cédétiste va demander son affiliation au Secrétariat professionnel international des transports (non affilié à une confédération internationale, et bien implanté dans les pays industrialisés). M. Edmond Maire, lors du congrès de la C.M.T., en octobre dernier, avait laissé prévoir cette attitude, de même que le retrait de la C.F.D.T., qui est en désaccord avec l'orientation de l'internationale ex-chrétienne.

ÉTRANGER

EN IRLANDE DU NORD

Malgré une amélioration de la conjoncture le chômage reste le plus important de la C.E.E.

De notre correspondant

Dublin. — Les pourparlers entre le patronat et les syndicats en vue d'un nouvel accord salarial, qui ont commencé la semaine dernière, vont constituer la première véritable épreuve pour le gouvernement de M. Jack Lynch (Fianna Fail), élu au mois de juin. Depuis 1970, ce type d'accord a été négocié chaque année et, en dépit de difficultés sporadiques, il a sans doute contribué à stabiliser les relations sociales. Cependant, les syndicats, dont une minorité a toujours été opposée à ce genre de « marchandage », ne sont plus convaincus de leur utilité.

Cette année, les discussions, qui risquent d'être longues et dures, ne se termineront probablement qu'après le vote du budget en janvier. Le premier ministre, le ministre des finances, M. Colley, et un nouveau venu dans le cabinet, le ministre de la planification et du développement de l'économie, M. Martin O'Donahue, ont, à plusieurs reprises, les semaines passées insisté sur la nécessité de limiter les augmentations de salaires à 5 % en 1978.

Les concessions qui ont été accordées à la population, à la suite de la victoire électorale écrasante du Fianna Fail (84 sièges sur 148 au Parlement), telles que la suppression de la vignette pour les voitures d'une puissance inférieure à 16 CV (la vignette, par exemple, pour une Renault 16 était de l'ordre de 75 livres par an, soit environ 650 francs), l'abolition de la taxe locale d'habitation (une maison de cinq pièces, cuisine, salle de bains, dans la capitale, était imposée de 150 livres) et la subvention de 1 000 livres sterling offerte à ceux qui font construire ou qui achètent une maison neuve, ont surtout profité aux classes moyennes, éprouvées, il est vrai, par la récession des dernières années. Selon M. O'Donahue, ces concessions contribueront à la limitation de la hausse des prix qui est actuellement de 15 % et en même temps stimuleront la croissance.

La politique de M. O'Donahue semble pouvoir s'appuyer sur des prévisions économiques très optimistes pour 1978. Le rapport le plus récent prévoit un taux de croissance du P.N.B. de 6,75 %; le plus élevé depuis 1968. En admettant que le gouvernement et les syndicats arrivent à un accord, le rapport envisage une augmentation du volume des exportations de 12,5 %. La réalisation de ces objectifs dépend évidemment de la reprise économiques mondiale.

Vingt-cinq mille emplois par an

Le gouvernement actuel, comme son prédécesseur, le gouvernement de coalition de M. Cosgrave, poursuit énergiquement sa politique d'exportation. Quarante pour cent de la production industrielle sont actuellement exportés. Presque la moitié du commerce se fait toujours avec la Grande-Bretagne dont la reprise économique est aussi de bon augure pour l'économie irlandaise. Un bon point supplémentaire pour le gouvernement de M. Lynch : la semaine dernière, la compagnie multinationale Alcan, dont le siège est à Montréal, a annoncé son intention d'installer dans l'ouest de la République, l'une des régions sous-développée, une usine de traitement de bauxite. Cet investissement est de l'ordre de 280 millions de livres sterling, le plus important qui ait jamais été fait par une entreprise étrangère. La firme japonaise Asahi commence à produire dans le comté de Mayo, également dans l'ouest du pays. Le parti Fianna Fail reprend donc le pouvoir avec d'importants atouts qui ont manqué à son prédécesseur dont la politique a cependant contribué à cette reprise.

Le chômage demeure toutefois la bête noire du gouvernement. Malgré la croissance, le taux de chômage de 11 % (qui ne tient pas compte de tous les jeunes sans emploi) — le plus élevé de la C.E.E. — ne montre aucun signe d'amélioration. En admettant que la population du pays pourrait passer de 3 millions à 3,8 millions dans dix ans, que presque la moitié de la population a actuellement moins de vingt-cinq ans et que l'émigration a pratiquement cessé, le nombre d'emplois nouveaux nécessaires, si le pays veut arriver à avoir un taux de chômage inférieur à 4 %, se situe aux environs de vingt-cinq mille par an. C'est une tâche monumentale pour le gouvernement de Dublin.

JOE MULHOLLAND.

Le bilan international des grèves en 1976

LE CANADA EN TÊTE DEVANT L'ITALIE

Selon les statistiques du Bureau international du travail (B.I.T.), qui portent sur cinquante-cinq pays industrialisés, ce sont le Canada et l'Italie qui ont, en 1976, le plus souffert des conflits sociaux (grèves et lock-out), avec, respectivement, 2,27 et 2,2 journées perdues par travailleur. L'Australie occupe la troisième place avec 1,5 jour. Viennent ensuite, avec environ un jour perdu par travailleur, la Finlande, l'Irlande, la Nouvelle-Zélande et les Etats-Unis.

Contrairement à certaines idées reçues, la France est loin derrière, avec moins d'une demi-journée de travail perdue, comme le Danemark, le Japon et le Royaume-Uni. Enfin, la R.F.A., les Pays-Bas, la Norvège, la Suède et la Suisse arrivent en fin de peloton avec moins d'une heure de travail perdue.

Le B.I.T., qui précise qu'il s'agit des conflits sociaux comptabilisés dans les transports et communications, les mines, les industries manufacturières et la construction, indique que, au total, 28 500 grèves et lock-out, représentant 109 millions de journées de travail perdues, ont eu lieu, en 1976, dans ces cinquante-cinq pays industrialisés, contre 29 000 en 1975, soit une diminution de 1,73 %.

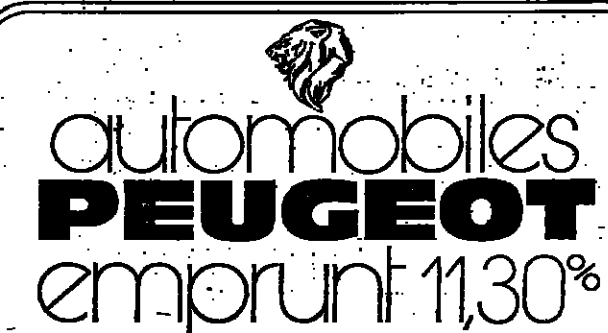
LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		TROIS MOIS		SIX MOIS	
	+ Bas	+ Haut	Rep + ou Dép −		Rep + ou Dép −		Rep + ou Dép −	
$ E.-U.	4,8490	4,8510	+ 70	+ 85	+ 210	+ 245	+ 650	+ 690
$ can.	4,3730	4,3770	+ 100	+ 150	+ 150	+ 200	+ 480	+ 560
Yen (100)	2,0170	2,0195	+ 125	+ 170	+ 250	+ 310	+ 680	+ 720
D.M.	2,1835	2,1880	+ 90	+ 110	+ 190	+ 220	+ 630	+ 670
Florin	2,0200	2,0230	+ 50	+ 70	+ 110	+ 130	+ 350	+ 390
F.B. (100)	13,8600	13,8800	+ 190	+ 295	+ 480	+ 590	+1 270	+1 590
F.S.	2,2495	2,2530	+ 130	+ 150	+ 250	+ 270	+ 820	+ 880
L. (1 000)	5,5220	5,5320	− 150	− 50	− 400	− 200	−1 000	− 800
£	8,8170	8,8240	+ 300	+ 375	+ 400	+ 450	+1 000	+1 060

TAUX DES EURO-MONNAIES

D.M.	3 1/2	4	3 1/2	4	4	4 1/2	4	4 1/2
$ U.S.	6 3/8	6 5/8	7	7 1/2	6 3/4	7 1/4	7	7 1/2
Florin	5	5 1/2	5 1/2	6	6	6 1/2	6 1/4	6 3/4
F.B.	4 1/4	5 1/4	6	6 1/2	7	7 1/2	7 3/4	8 1/4
F.S.	1/4	3/4	1 1/4	1 3/4	2 1/2	3	2 1/2	3
L. (1 000)	10	13	11	13	12	15	12	15
£	5	7	6 3/4	7 1/4	6 3/4	7 1/4	7 3/4	8 1/4
Fr. franc	12	13	11 3/4	12 1/4	12 3/4	13 1/4	13	14

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS



emprunt 11,30%

novembre 1977

de F 500 MILLIONS

représenté par 500 000 obligations de F 1000 nominal

- Prix d'émission : 98,10 % soit F 981 par obligation.
- Jouissance : 28 novembre 1977.
- Intérêt annuel : F 113 par obligation payable le 28 novembre de chaque année.
- Amortissement : en 12 ans au maximum à partir du 28 novembre 1977 sur la base d'une annuité constante :
  - soit par remboursement au pair par voie de tirages au sort annuels,
  - soit par rachats en Bourse,
  en utilisant, chaque année, la totalité de la somme qu'exigerait le remboursement au pair, pour la période considérée, du nombre de titres indiqué au tableau d'amortissement.
- Premier amortissement : 28 novembre 1978.
- Durée totale de l'emprunt : 12 ans.
- Amortissement anticipé : possible à toute époque par rachats en Bourse seulement.
- Cotation : Ces obligations ont fait l'objet d'une demande d'admission à la Cote Officielle.
- Taux de rendement actuariel brut à l'émission : 11,66%

B.A.L.O. du 28.11.1977

Une note d'information, qui a reçu le visa C.O.B. n° 77-148 en date du 3 novembre 1977, est tenue à la disposition du public.



L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires réunie le 25 novembre 1977 a approuvé la suppression, dans les statuts, des dispositions des articles 26 et 32 relatives :

— à la limitation du droit de vote à 8 000 voix par actionnaire ;

— au droit de vote double accordé aux actionnaires possédant des actions nominatives inscrites à leur nom depuis deux ans au moins.

Ces modifications des statuts sont liées à l'entrée imminente d'Ato Chimie dans le capital de Rousselot, conformément à un accord récemment intervenu entre certains actionnaires de Rousselot et Ato Chimie sur la cession à 540 F de 205 000 actions, soit environ 34 % du capital.

Dans son allocution à l'assemblée, M. Guy Callou, président-directeur général, a souligné que Rousselot trouvera dans cette alliance avec Ato Chimie, filiale commune d'Elf Aquitaine et de Total, l'appui industriel et financier nécessaire à son développement. En effet, Ato Chimie, déjà présente dans le domaine des produits chimiques de spécialité qui est celui de Rousselot, est par ailleurs un des très grands producteurs européens de bases pétrochimiques ; elle dispose de produits intermédiaires que Rousselot utilise déjà ou pourra utiliser pour élargir ses gammes de fabrication. Ato Chimie consacre une part importante de son effort de recherche à la synthèse des macromolécules, travaux susceptibles d'application dans le domaine des colles et adhésifs où Rousselot détient une place de premier plan. Enfin, Ato Chimie bénéficie de l'implantation mondiale de ses groupes actionnaires.

M. Callou a également confirmé que, en accord avec Ato Chimie, il conserverait la présidence et continuerait à animer l'équipe de direction de Rousselot.

Il a enfin affirmé qu'il s'était assuré du souci d'Ato Chimie de voir se maintenir un marché sur les actions Rousselot et de son intention de poursuivre la politique de distribution favorable aux actionnaires adoptée au cours des derniers exercices, afin que les investisseurs désireux de rester associés au développement de la société aient intérêt à conserver leurs actions.

A l'issue de l'assemblée, le conseil d'administration s'est réuni ; compte tenu du bénéfice consolidé de 42 MF attendu pour l'exercice 1977 (contre 30 MF, en 1976, Peter Cooper non comprise), il a décidé la mise en paiement, au titre de cet exercice, le 9 janvier 1978, d'un dividende intérimaire (représenté par le coupon numéro 3) d'un montant de 17 F, assorti d'un avoir fiscal de 8,50 F ; au titre de l'exercice précédent, le dividende intérimaire avait été de 14 F.

SILIC

Le conseil d'administration de la société s'est réuni le 16 novembre 1977 sous la présidence de M. Jean Lorenceau.

Il a examiné les dispositions à prendre pour renforcer la structure du financement de la société. Connaissance prise des positions des principaux groupes d'actionnaires, qui représentent ensemble plus de 50 % du capital social, il a décidé, sous réserve de la délivrance du visa de la Commission des opérations de Bourse, de procéder dès avant la fin de l'année à une augmentation de capital social dans des conditions qui permettent, sur le capital augmenté, de maintenir l'an prochain un dividende au moins égal à celui qui est distribué en 1977. Cette mesure, qui substituera des fonds propres à des fonds empruntés à court terme, doit, compte tenu de la bonne activité commerciale de la société, amorcer la reprise de la progression du résultat par action.

GÉNÉRALE OCCIDENTALE

L'assemblée générale ordinaire de la Générale occidentale s'est tenue, le 25 novembre 1977, pour examiner les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1977.

Au cours des derniers mois, la Générale occidentale qui a procédé en deux étapes à la prise de contrôle intégrale de Cavenham Limited, a affirmé ainsi sa position de groupe français aux activités internationales axées sur la production et la distribution alimentaire.

L'exercice a été dans son ensemble satisfaisant. Le chiffre d'affaires consolidé du groupe s'est élevé à 14 675 879 000 F contre 14 495 290 000 F pour l'exercice précédent, réparti entre les Etats-Unis (55 %) et les principaux pays d'Europe (45 %). Les résultats d'exploitation consolidés atteignent 280 291 000 F contre 272 788 000 F pour l'exercice précédent. Le bénéfice net consolidé, après impôt, passe de 158 807 000 F à 166 555 000 F dont 80 086 000 F pour les intérêts minoritaires et 86 469 000 F pour la Générale occi dentale contre 61 213 000 F pou l'exercice précédent, soit une au mentation de plus de 40 %.

Les comptes non consolidés fon apparaître un profit net pour Générale occidentale de 21 521 871,69 contre 16 949 673,71 F pour l'exercic précédent. L'assemblée a approuv la décision du conseil de distribue un dividende net de 5,50 F p action, assorti d'un avoir fiscal d 2,75 F, soit un revenu global d 8,25 F.

L'assemblée générale extraordinair qui s'est tenue le même jour qu l'assemblée générale ordinaire, ratifié l'abandon par la Généra occidentale du statut d'établissemen financier ; cette modification d statut, justifiée par la part prédo minante des activités alimentair qui représentent 92 % des acti bruts consolidés, à été acceptée p les autorités de tutelle. Elle perme à la Générale occidentale d'être in crite désormais à la rubrique « al mentation » de la cote officielle.

LES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT DE LA BANQUE DE L'INDOCHINE ET DE SUEZ

— Une gestion de patrimoine personnalisée

— Des solutions originales et variées

Le montant global des programmes souscrits auprès de la Banque de l'Indochine et de Suez, au titre des seules valeurs mobilières, par les particuliers désireux de bénéficier de la gestion de cette banque d'affaires du groupe Suez, s'élevait, au 30 septembre 1977, à 1 325 000 000 F.

Les avoirs de chaque titulaire sont répartis, après une analyse de patrimoine personnalisée, entre les secteurs suivants :

Investissements en valeurs garanties par l'Etat

Conçus pour permettre une croissance régulière grâce à un revenu garanti important (valorisations globales : + 16,50 % en 1975, + 7,48 % en 1976, comprenant les dividendes bruts dans les deux cas).

Investissements internationaux à caractère immobilier

Bénéficiant des avantages d'un « placement pierre » en vue d'obtenir une croissance progressive grâce à des plus-values exonérées d'impôt et des revenus équilibrés (valorisations globales : + 18 % en 1975, + 7,61 % en 1976, comprenant les dividendes bruts dans les deux cas).

Investissements industriels français

Dans des entreprises de moyenne importance choisies pour leurs fortes perspectives de plus-values (valorisations globales : + 19,67 % en 1975, + 1,42 % en 1976, comprenant les dividendes bruts dans les deux cas).

Investissements industriels internationaux

Axés sur la recherche de plus-values importantes à long terme par la gestion diversifiée de grandes valeurs internationales sans exclure l'éventualité de fluctuations sensibles à court terme (valorisations globales : + 30,19 % en 1975, 16,97 % en 1976, comprenant les dividendes bruts dans les deux cas).

Investissements industriels américains

Axés principalement sur la recherche à long terme de la croissance en capital grâce à une sélection de grands titres américains (formule nouvelle lancée en mars 1977).

Eventuellement assortis de garanties d'assurance, de déductibilité et d'exonérations fiscales, ces programmes permettent désormais d'offrir des solutions « sur mesure » adaptées à tous les problèmes d'épargne et de placement.

Des informations détaillées peuvent être obtenues sur ces programmes, ainsi que sur toute autre forme de placement, sur rendez-vous ou par correspondance, auprès du Groupe Diffusion mobilière, programme d'investissement de la Banque de l'Indochine et de Suez, à Paris (8e), 5, rue de Tilsitt, tél. : 924-49-64, ou dans l'une de ses délégations régionales.

legrand

Premier Fabricant Européen d'Appareillage électrique d'installations

(Interrupteurs – Prises de courant – Fusibles – Petits Disjoncteurs...)

• Un chiffre d'affaires de plus d'un milliard de Francs.

En 1977, les ventes consolidées dépasseront le milliard de Francs, les effectifs 8 000 personnes, le nombre d'appareils fabriqués 400 millions. En France, deux prises de courant sur trois sont signées Legrand.

• Une nouvelle génération d'installations électriques.

Plus de commodité, de sécurité, de rendement. L'augmentation des besoins exige des installations toujours plus performantes. Legrand vend près de la moitié de sa production pour la rénovation des bâtiments, un tiers à l'industrie, le reste pour la construction neuve.

• Un même métier dans un secteur spécialisé.

Legrand fabrique exclusivement du matériel électrique d'installations mais sa gamme s'élargit chaque année : son catalogue propose plus de 70 familles de produits réparties en 4 000 références.

• Un débouché sur cinq continents.

Ses implantations commerciales et industrielles marquent sa vocation internationale : Legrand dispose de nombreuses filiales de vente et produit désormais en Autriche, en Espagne, en Suisse, au Brésil, en Iran.

• Une expansion de 20 % par an.

Depuis 30 ans Legrand maintient un taux de croissance moyen des ventes et des résultats de 20 %.

Pour assurer la poursuite de son développement en France et à l'étranger, Legrand émet

UN EMPRUNT CONVERTIBLE DE 159.120.000 FRANCS

Prix d'émission : F.1800

Jouissance : 24 novembre 1977

Taux d'intérêt : 8 %

Taux de rendement actuariel brut : (en cas de non conversion) 10,50 %

Durée : 12 ans, 38 jours

Souscription : 24 novembre 1977

Balo du 21 novembre 1977 – La note d'information diffusée à l'occasion de cette émission (visa COB n° 77-159, du 16 novembre 1977) peut être obtenue, sans frais, au siège de la Société, 128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 87000 Limoges, et aux guichets des établissements chargés de la souscription.

LES MARCHÉS FINANCIERS

MATIÈRES PREMIÈRES

Cours des principaux marchés

du 25 novembre 1977

(Les cours entre parenthèses sont ceux de la semaine précédente.)

METAUX. — Londres (en sterling par tonne) : cuivre (wirebars), comptant 658,50 (657) à trois mois 672,50 (668) ; étain, comptant 7 200 (6825), à trois mois 6 900 (6 715) ; plomb, 350 (347,50) ; zinc, 289,50 (300).

— New-York (en cents par livre) : cuivre (premier terme), 55,25 (55,80) ; aluminium (lingots), 53 (inch.) ; ferraille, cours moyen (en dollars par tonne), 51 (48,50) ; mercure (par bouteille de 76 lbs), 132 (inch.).

— Penang (en dollars des Détroits par picul de 22 lbs) : 1 777 (1 787).

TEXTILES. — New-York (en cents par livre) : coton, déc. 51 (51,95) ; mars, 51,55 (52,50).

— *Londres* (en nouveaux pence par kilo) : laine (peignée à sec), déc. 243 (242) ; jute (en dollars par tonne), Pakistan, White grade C, 433 (inch.).

— Roubaix (en francs par kilo) : laine, 23,85 (23,60).

— Calcutta (en roupies par maund de 82 lbs) : jute, 580 (590).

CAOUTCHOUC. — Londres (en nouveaux pence par kilo) : R.S.S. comptant 51-52,50 (50,50-52).

— Penang (en cents des Détroits par kilo) : 203,75-204,75 (204,75-205,75).

DENREES. — New-York (en cents par lb) : cacao, déc. 176 (180,50) ; mars : 152,35 (155,50) ; mai : 139,85 (140,50) ; sucre, mars : 9,12 (8,90) ; mai : 9,59 (9,32) ; café, déc. : 212 (211,10) ; mars : 168 (171,10) ; mai : 154 (155,25).

— Londres (en livres par tonne) : sucre, mars : 122,60 (119,10) ; mai : 128,70 (124,10) ; café, janv. 1 805 (inch.) ; mars : 1 702 (1 705) ; cacao, déc. : 2 140 (2 275) ; mars : 1 980 (2 000) ; mai : 1 828 (1 803).

— Paris (en francs par quintal) : cacao, déc. : 1 825 (2 066) ; mars : 1 758 (1 840) ; mai : 1 700 (1 750) ; café, janv. : 1 505 (1 545) ; mars : 1 420 (1 485) ; sucre (en francs par tonne), janv. : 980 (970) ; mars : 987,87 (981) ; mai : 1 030 (990).

CEREALES. — Chicago (en cents par boisseau) : blé, déc. : 273 (280 3/4) ; mars : 283 1/2 (290 1/4) ; maïs, déc. : 223 1/4 (226) ; mars : 229 1/2 (223 1/2).

LONDRES

Calme et irrégulier

Le marché est calme et irrégulier en début de semaine. Les industrielles s'effritent très légèrement. Aux pétroles, recul de B P et de Shell. Progrès des fonds d'Etat. Les mines d'or sont mieux orientées.

OR (ouverture) (dollars) 160 50 contre 158 ..

VALEURS	CLOTURE 25 11	COURS 28/11
Beecham	622 .	610 ...
British Petroleum	898 ..	896 ...
Courtaulds	113 ...	109 ...
De Beers	292 ...	294 ...
Imperial Chemical	348 ...	345 ...
Rio Tinto Zinc Corp.	180 ...	181 ...
Shell	558 ...	557 ...
Vickers	173 ..	173 ...
War Loan 3 1/2 %	34 1/4	34 1/4
*West Driefontein	24 1/2	25 1/4
*Western Holdings	18 ...	18 3/8

(*) En dollars U. S., net de prime sur le dollar investissement.

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	25/11	28/11
1 dollar (en yens) ...	240 025	240 ..

CALME SUR LES CHANGES

Contrastant avec la forte agitation de la fin de semaine, le calme régnait lundi matin sur les marchés des changes. Le dollar maintenait sa position après la chute de ces derniers jours, s'établissant à 2,2165 deutschemarks à Francfort et à 240 yens à Tokyo. Les cambistes attendaient la parution, lundi soir, des chiffres de la balance du commerce extérieur des Etats-Unis, qui devrait marquer un déficit très important.

Le cours du franc est resté inchangé, tant à l'égard du dollar (4,85 francs) que par rapport au deutschemark (2,1850 francs). Quant aux rumeurs qui couraient vendredi soir à propos de la couronne danoise, donnant comme imminente sa sortie du « mini-serpent » monétaire, elles n'ont pas été confirmées.

DROITS DE SOUSCRIPTION

VALEURS (Actions et parts)	Modalités	Derniers cours
Arthur Martin, c. 28 ...	1 p. 5	.. ..
Union entr. élec., c. 57	2 p. 5	1 40
Rolinco, dr. ou c. 18 ..	1 p. 20	...

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

ROUSSELOT. — Suspendue le 29 juillet dernier, la cotation des actions Rousselot devait reprendre ce lundi 28 novembre à la Bourse de Paris. Réunis le 25 de ce mois, les actionnaires ont, en effet, voté la suppression des clauses spéciales figurant aux statuts depuis les années 30, qui limitaient les droits de vote. Rien ne s'oppose plus désormais au rachat en Bourse par ATO Chimie, filiale à 50/50 des groupe ELF-Aquitaine et Total, du bloc de 205 000 actions (34 % environ du capital de Rousselot), que la famille Rousselot s'est engagée à lui vendre au prix unitaire de 540 F (dernier cours coté : 436 F le 28 juillet). Selon la réglementation, tous les actionnaires pourront céder leurs titres à ce prix durant quinze bourses (jusqu'au 16 décembre inclus ou jusqu'au 19 si le marché ne fonctionne pas le 1er décembre, jour de la grève nationale). Le souhait d'ATO Chimie : acquérir 66 % environ du capital au maximum afin que Rousselot conserve une solide assise boursière. Mais si toutes les actions sont présentées, elles seront rachetées.

SADE. — Bénéfice net de l'exercice clos le 30 juin 1977 : 3,89 millions de francs contre 3,39 millions. Le dividende global a été fixé à 14,08 F contre 13,25 F.

ARJOMARI-PRIOUX. — « Le résultat de l'exercice en cours sera voisin de celui obtenu l'an dernier » (7,29 millions de francs), a déclaré le président de la société.

KUBOTA LTD. — Bénéfice net non consolidé du semestre clos le 15 octobre 1977 : 7,68 yens par action contre 9,17 yens un an plus tôt.

AUTOMOBILES PEUGEOT. — Emission d'un emprunt de 500 millions de francs à 11,30 %.

AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE. — Emission d'un emprunt de 100 millions de francs à 11,30 %.

B.T.P. RENDEMENT (SICAV). — Insertion au « BALO » en vue de l'offre au public des actions de la société.

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE. Base 100 : 31 déc. 1976.)

	24 nov.	25 nov.
Valeurs françaises ..	95,6	95,4
Valeurs étrangères ..	99,2	99,2

Cie DES AGENTS DE CHANGE (Base 100 : 29 déc. 1961.)

Indice général	63,3	62,9

Taux du marché monétaire

Effets privés .... 9 1/8 %

BOURSE DE PARIS - 25 NOVEMBRE - COMPTANT

MARCHÉ A TERME

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain dans la première édition.

La Chambre syndicale a décidé, à titre expérimental, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant fait l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
51	Charter.....	11 15	11 15	11 30	11 35
145	Chase Manh.	148 80	148 10	149 20	147
83	Cie Pét. Imp.	89 ..	88 90	88 90	88 90
335	C.F. Fr.-Can.	338	329 10	329 50	332
18 50	De Beers (S.)	18 95	19	18 80	18 70
650	Deuts. Bank.	652	652	650	650
265	Dome Mines.	273 10	271 20	271 20	269 10
585	Du Pont Nem	587	588	588	589
260	East Kodak..	261 90	261 40	281 ..	261 40
25	East Rand..	25 40	24 50	24 60	24 20
107	Ericsson....	108 50	108 50	108 50	107 80
235	Exxon Corp..	234	232 20	236 50	230 10
215	Ford Motor..	223	218 10	218 10	222 50
73	Free State..	76 10	74 30	73 20	73
250	Gen. Electric	254 ..	253 40	253 40	248 50
16	RioTinto Zinc	16 20	16 45	16 45	16 20
59	St-Helena Co	60	59 20	58 20	59 .
335	Schlumberg..	346 90	347 80	349 ..	345
49	Shell Tr. (S.)	48 60	45 50	48 50	48 40
635	Siemens A.G.	640	636	636	630
37	Sony.......	35 80	35 60	35 75	36 20
12 50	Tanganyika..	12 10	12	12 20	11 90
250	Unilever....	255 .	252 50	252 60	251 90
17	Union Corp..	17 15	16 70	16 75	16 70
104	U. Min. 1/10	104 30	103 80	103 80	104 10
116	West Drief..	119 80	117 50	117 50	117 70
44	West Deep ..	45 40	44 50	43 80	43 80
86	West Hold...	88 30	86 20	88 20	85 55
248	Xerox Corp..	246 50	247	246 50	245 80
0 88	Zambia Cop..	0 87	0 87	0 87	0 86

VALEURS DONNANT LIEU A DES OPERATIONS FERMES SEULEMENT

o : offert ; c : coupon détaché ; d : demandé ; * droit détaché. — Lorsqu'un « premier cours » n'est pas indiqué, il y a eu cotation portée dans la colonne « dernier cours ».

COTE DES CHANGES

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 25 11	COURS DES BILLETS échange de gré à gré entre banques
Etats-Unis ($ 1)	4 843	4 846	4 850
Allemagne (100 DM)	217 860	218 550	217
Belgique (100 F.)	13 828	13 858	13 725
Pays-Bas (100 fl.)	201 680	202 250	201
Danemark (100 krd)	79 010	78 980	79 000
Suède (100 krs)	101 020	101 110	101
Norvège (100 k.)	89 300	89 620	88 250
Grande-Bretagne (£ 1) ..	8 811	8 813	8 650
Italie (1 000 lires)	5 522	5 526	5 550
Suisse (100 fr.)	222 880	223 780	222
Autriche (100 sch.)	30 560	30 670	30 150
Espagne (100 pes.)	5 867	5 881	5 700
Portugal (100 esc.)	11 970	11 946	11 600
Canada ($ can. 1)	4 364	4 366	4 345

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 25 11
Or fin (kilo en barre)	25000	24780
Or fin (kilo en lingot)	25040	24820
Pièce française (20 fr.)..	245	245 90
Pièce française (10 fr.)..	213 10	213
Pièce suisse (20 fr.)....	221 50	220 30
Union latine (20 fr.)....	217 20	213 80
Souverain	226	225
Pièce de 20 dollars ..	1115 60	1108 .
Pièce de 10 dollars....	601 .	613
Pièce de 5 dollars..	387 50	
Pièce de 50 pesos......	1048	1042 ..
Pièce de 10 florins....	215 ..	216 ..

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

LE MONDE DE L'ÉCONOMIE

LIRE ÉGALEMENT

Le numéro du « Monde » daté 27-28 novembre 1977 a été tiré à 519 358 exemplaires.

A Paris

Le chef de l'État ouvre le colloque sur « la pluralité des chances »

Le chef de l'Etat a ouvert, ce lundi 28 novembre au matin, à la Maison de la chimie, à Paris, un colloque sur « la pluralité des chances » organisé par le ministère de l'éducation. Ce colloque réunit des hauts fonctionnaires et plus de trois cents personnes qui, selon le ministère, « sont parvenues à une authentique réussite professionnelle par les voies les plus diverses et souvent sans suivre les filières réputées les plus nobles ».

Les témoignages de ces personnes seront enregistrés, au cours des deux journées du colloque, par les vingt hauts fonctionnaires du ministère de l'éducation et du ministère du travail, qui vont participer à un groupe de travail sur *« les itinéraires de la formation »*, sous la présidence de M. Henri Touchard, recteur de l'académie de Grenoble. Les réflexions de ce groupe, qui devrait remettre ses conclusions au printemps de 1978, porteront, selon le ministère de l'éducation, sur les thèmes suivants : *« La pluralité des chances d'accès de tous à tous les niveaux de la formation et de la culture, les possibilités d'échanges entre les différentes voies du savoir, la fin de tout monopole d'un type particulier de connaissances. »*

Dans son allocution d'ouverture, le président de la République devait faire état de son souci de décloisonner l'enseignement français et de trouver, par une action sur les mentalités aussi bien que sur les structures du système éducatif, au sens large, les moyens d'offrir à tous les jeunes Français les mêmes chances de promotion. Il devait insister sur le fait que les différences d'aptitude ne devraient pas déboucher sur des inégalités.

Pour le chef de l'Etat, une meilleure circulation entre les enseignements techniques et généraux est un objectif qui se situe dans le prolongement de la réforme du collège unique, dite réforme Haby. La mission du groupe de travail sera de proposer des mesures concrètes pour faire entrer ces idées dans les faits.

M. HABY : rassurer les parents

Après l'intervention de M. Giscard d'Estaing, M. René Haby, ministre de l'éducation, a notamment déclaré que, dans le processus éducatif actuel, *« même si, à chaque moment décisif de l'orientation, une liberté de choix est laissée aux jeunes et à leur famille, l'impression n'en est pas moins donnée que cette orientation, ce sont toujours des portes qui se ferment, et le champ du possible qui se réduit ».*

« Depuis plusieurs années, a ajouté M. Haby, *nous avons travaillé à diversifier les voies de la formation ; à faire en sorte que plusieurs itinéraires puissent conduire au même but. »* Il a cité comme exemples les classes de première adaptation, l'ouverture de classes préparatoires aux grandes écoles pour les bacheliers du technique, des expériences de C.A.P. par unités capitalisables, la promotion sociale et la formation continue. Il a annoncé que, pour *« les faire mieux connaître »*, une brochure intitulée *« toutes ses chances »* sera distribuée à tous les parents des élèves de sixième. *« Elle les rassurera,* a dit M. Haby, *sur la pluralité des chances qui seront offertes à leurs enfants lorsque, au sortir du collège, ils effectueront leur premier choix d'orientation. »*

Le ministre de l'éducation a ensuite résumé la mission du groupe de travail : *« Faire des propositions tendant à ce qu'un jeune de plus de seize ans, quels que soient son acquis et sa situation à un instant donné, puisse toujours trouver la possibilité, moyennant un effort personnel, d'améliorer sa formation culturelle et professionnelle, soit en approfondissant une spécialisation qu'il possède, soit en changeant de voie (...). Il ne s'agit pas pour cela d'utiliser le seul dispositif des formations initiales sous tutelle du ministère de l'éducation. Il est indispensable de connaître tous les processus de promotion par le travail qui existent dans notre pays (...) ».*

EN OCTOBRE

La hausse des prix de détail a été de 0,8 %

La hausse des prix de détail en France, calculée par l'Institut national de la statistique, a été de 0,8 % en octobre, contre 0,9 % en septembre. En un an, l'augmentation a été de 9,5 % (octobre 1977 comparé à octobre 1976). Ces résultats devaient être officiellement confirmés, lundi 28 septembre dans la soirée.

Le résultat d'octobre traduit une augmentation encore forte du coût de la vie, quoique ralentie par rapport au mois précédent. Il laisse pourtant présager une amélioration pour les mois à venir. En effet, contrairement aux informations diffusées par plusieurs organes de presse, la hausse des prix des produits alimentaires se serait très nettement ralentie en octobre.

Les prix des produits manufacturés auraient de nouveau beaucoup augmenté à cause, cette fois, d'une très forte poussée des prix des produits textiles, s'expliquant au moins en partie par la « sortie » de la nouvelle collection d'hiver 1977-1978. De même, les « services » auraient fait un bond important à cause de la hausse des loyers et des honoraires médicaux.

Majoration exceptionnelle du SMIC

Contrairement à ce que nous avons indiqué dans *le Monde* daté 27 et 28 novembre, la hausse des prix en octobre n'est pas à l'origine de la majoration prochaine du SMIC. Le montant horaire du SMIC, qui est de 9,79 F actuellement (et non pas de 9,48 F, n'est en effet relevé automatiquement qu'après une hausse des prix supérieure à 2 % par rapport à l'indice de référence ayant servi de base à la précédente augmentation du SMIC. Compte tenu de l'évolution des prix en octobre, la hausse observée depuis la dernière majoration (l'indice de référence est celui d'août) est de 1,7 %, soit un taux de progression inférieur à 2 %.

Le relèvement du SMIC qui interviendra le 1er décembre sera donc exceptionnel ; il traduira la décision du gouvernement d'accroître le pouvoir d'achat des « smicards ».

M. Marchais prend le P.S. à partie à la télévision hongroise

Budapest *(Reuter)*. — M. Georges Marchais, secrétaire général du P.C.F., a regagné Paris dimanche 27 novembre, après une visite de trois jours à Budapest. Un communiqué conjoint sur ses entretiens avec son collègue hongrois, M. Kadar, sera publié mardi.

Peu avant son départ, M. Marchais a déclaré que ses entretiens avec M. Kadar sur le mouvement communiste international avaient montré que *« pour l'essentiel nos vues sont identiques dans ce domaine ».*

Dans une interview accordée à la télévision hongroise, M. Marchais a évoqué la rupture de l'alliance conclue entre son parti et le parti socialiste, accusant ce dernier de céder à des *« pressions bourgeoises ».*

« Le parti socialiste, a-t-il dit, *est prêt à abandonner les buts essentiels définis par le programme commun, surtout celui visant à nationaliser les entreprises. »*

Exprimant l'espoir que le différend entre son parti et les socialistes pourrait être comblé avant les élections de mars, M. Marchais a souhaité que ce soit sur la base d'une version rectifiée du programme commun. *« En abandonnant le programme commun, ils rendraient un énorme service à la bourgeoisie et aux forces de droite »*, a ajouté M. Marchais.

L'Humanité résume lundi matin 28 novembre ces propos et cite longuement les éloges adressés par M. Marchais à M. Kadar et ses précisions sur la teneur de leurs entretiens :

« Nous nous sommes d'abord informés de la situation dans nos deux pays respectifs, et, ensuite, nous avons procédé à un examen de la situation internationale. Je dois dire que, de cette analyse, il a découlé un accord, une vue commune. C'est vrai qu'après un moment difficile le cours de la détente a repris et que, par conséquent, à condition de poursuivre le combat, l'ensemble des forces intéressées à la paix, à la détente et au désarmement peuvent obtenir de nouveaux progrès dans ce domaine (...).

» Enfin, nous avons procédé à un examen de la situation dans le mouvement communiste international. Je dois dire que là encore, pour l'essentiel, nous avons des vues communes. Nous sommes très attachés à des principes qui concernent l'indépendance des partis, la non-ingérence dans les affaires intérieures. Les partis communistes et ouvriers doivent aujourd'hui, dans une situation mondiale en pleine évolution — également en évolution à l'intérieur de chaque pays, — apporter des réponses nouvelles à des situations nouvelles. Autrement dit, les problèmes ne sont jamais résolus d'avance. A partir des principes, il faut faire preuve d'imagination (...). Nous sommes aussi tout à fait d'accord sur le fait que la solidarité internationaliste doit s'affirmer sur les questions d'intérêt commun. Et vous savez que ces questions ne manquent pas. »

LA SUSPENSION DE Mlle GUEMANN

Après avoir pris position contre l'extradition de Me Klaus Croissant au cours d'une audience du tribunal de Draguignan, où elle fut premier substitut du procureur de la République, Mlle Monique Guemann, vice-président du Syndicat de la magistrature, vient d'être suspendue provisoirement de ses fonctions.

Cette décision prise par le garde des sceaux, dans l'attente de poursuites disciplinaires, a été notifiée ce lundi matin 28 novembre, à Draguignan, par le procureur de la République, M. Jean Ory, alors que Mlle Guemann revenait dans sa juridiction après avoir participé au dixième congrès du Syndicat de la magistrature. Selon ce syndicat, la décision du ministre a été signée le 22 novembre sans qu'il ait eu le temps de prendre en considération les explications rédigées par Mlle Guemann et remises au procureur de Draguignan dans la soirée du 21 novembre. Mlle Guemann a fait savoir qu'on lui avait demandé de remettre les clés de son bureau et de rendre les dossiers qu'elle examinait.

Un avocat de Me Croissant affirme que celui-ci a été malmené à la prison de la Santé

Me Marie-France Schmidlin, l'un des avocats de Me Klaus Croissant, a déclaré, dimanche 27 novembre, au congrès du Syndicat de la magistrature que l'avocat ouest-allemand avait été battu peu avant son expulsion de France. Me Croissant *« savait que ses avocats attendaient à la porte de la prison. Il a demandé qu'on les fasse venir. On lui a refusé. Aussitôt il a été jeté à terre. On l'a forcé à marcher par une prise de karaté. Il est tombé. On l'a traîné dans la salle des empreintes où on lui a notifié le décret d'expulsion »*, a déclaré Me Schmidlin qui revenait de la prison de Stuttgart-Stammheim où elle a rendu visite à son client.

« Le sous-directeur l'a ensuite autorisé à retourner dans sa cellule pour aller chercher son recours devant le Conseil d'Etat, a-t-elle ajouté, *là on lui a demandé de nouveau de suivre les gardiens. Comme il refusait, on lui a introduit dans la bouche et dans le nez une sorte de gaz asphyxiant qui l'a paralysé. Les gardiens l'ont habillé, il a été jeté dans une fourgonnette de la police où il a été plaqué sur le plancher. »*

Répondant à l'article de M. Alain Peyrefitte, ministre de la justice, publié dans *le Monde* du 26 novembre, Me Jean-Jacques de Félice nous a adressé la lettre suivante : *« Vous avez raison, monsieur le garde des sceaux... Comme vous l'expliquez longuement, je dirais même laborieusement, mon confrère Klaus Croissant a été arrêté, jugé, extradé selon les règles de droit. Toute la France et le monde entier qui la regarde en sont convaincus. Brutalisé lors de son départ de la Santé, livré par notre justice à ses ennemis, il est maintenant soumis à un régime de détention où l'idée de sa propre mort, le souvenir présent de ses clients « suicidés » à l'étage du dessus, les poursuites pénales ou professionnelles contre plus de cinquante de ses confrères ayant osé défendre des « terroristes », la législation allemande interdisant à un avocat de défendre plus de deux dossiers de cette « catégorie », les textes nouveaux permettant à l'autorité administrative d'interdire tout contact entre l'avocat et son client détenu, lui sont un environnement que ma honte ne peut ignorer. »*

Le Mouvement d'action judiciaire annonce, d'autre part, qu'un livre intitulé *l'Affaire Croissant ou la forfaiture* sera publié le 6 décembre sous la signature collective de ce mouvement.

Visant des personnes ou des locaux liés à Israël

DEUX ATTENTATS A PARIS ET UNE TENTATIVE A CANNES

Deux attentats à l'explosif ont eu lieu dimanche 27 novembre à Paris. Peu après 7 heures, une explosion a détruit les vitrines de la devanture de la Bank Leumi-Le Israël, située boulevard des Italiens (9e). D'autres vitrines des alentours ont été brisées. Se réclamant d'un *« groupe Tal El-Zaatar »* (du nom d'un camp palestinien de la périphérie de Beyrouth), un correspondant anonyme a déclaré le jour même à l'Agence France-Presse que ce groupe revendiquait l'attentat contre la banque. Il a, en outre, indiqué : *« Nous dénonçons les magouilles politicardes entre le sionisme et les réactionnaires arabes qui visent à détruire la révolution palestinienne avec l'aide de l'impérialisme américain (...). Nous tenons à mettre en garde les tueurs sionistes (qui ont récemment bombardé le Liban) et les gens qui les soutiennent. »*

Un quart d'heure après cet attentat, un engin explosif déposé devant le laboratoire de biologie du boulevard Magenta (9e), *dirigé par le docteur Myriam* Askienazy faisait voler en éclats les vitrines de la façade. Cet immeuble abrite aussi l'administration de l'hebdomadaire du parti socialiste *l'Unité*.

A Cannes, le même jour, une bombe de fabrication artisanale placée dans les toilettes du Palais de la Méditerranée, a été découverte, nous rapporte notre correspondant, dix minutes avant l'heure prévue de son explosion, alors que se tenait dans l'enceinte du casino une réunion organisée par l'association France-Israël. Quelque deux cents personnes assistaient à cette réunion, parmi lesquelles M. Bernard Cornut-Gentille, maire de Cannes et député des Alpes-Maritimes (non-inscrit), et M. Simon Avimor, consul général d'Israël à Marseille.

[Il n'existe qu'une seule banque israélienne à Paris, précisément la Bank Leumi Le-Israël (France), filiale à 88 % du premier établissement bancaire privé israélien, Bank Leumi Le-Israël. Fondée en 19.. avec le concours de la banque Rothschild, de la banque Dreyfus et du groupe Nahmias, cette filiale effectue toutes les opérations habituelles d'une banque de dépôt commerciale.]

A B C D E F G

